



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

UNIVERSITE HENRI POINCARE – NANCY I
2005

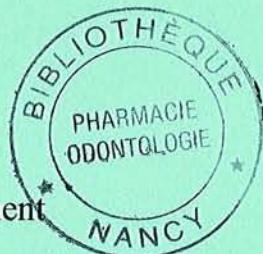
docte

FACULTE DE PHARMACIE

ETUDE DES STAGES EN OFFICINE DEPUIS
LA REFORME 2003 : ENQUETE AUPRES DES
ETUDIANTS ET REALISATION D'UNE BASE
DE DONNEES CONSULTABLE SUR
INTERNET

THESE

Présentée et soutenue publiquement



Le 30 septembre 2005

Pour obtenir

Le Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie

Par Sébastien PIMENTA
Né le 01 décembre 1978

Membres du Jury

Président : Mme Francine PAULUS, Maître de Conférences, Faculté de Pharmacie de Nancy

Juges : M. Benoît BEAUDOUIN, Pharmacien à Montigny-lès-Metz (Moselle)
M. Dominique GORRIA, Pharmacien à Châtenois (Vosges)

BU PHARMA-ODONTOL

D 104 071068 8

**UNIVERSITE HENRI POINCARE – NANCY I
2005**

FACULTE DE PHARMACIE

**ETUDE DES STAGES EN OFFICINE DEPUIS
LA REFORME 2003 : ENQUETE AUPRES DES
ETUDIANTS ET REALISATION D'UNE BASE
DE DONNEES CONSULTABLE SUR
INTERNET**

THESE

Présentée et soutenue publiquement

Le 30 septembre 2005

Pour obtenir



Le Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie

Par Sébastien PIMENTA
Né le 01 décembre 1978

Membres du Jury

Président : Mme Francine PAULUS, Maître de Conférences, Faculté de Pharmacie de Nancy

Juges : M. Benoît BEAUDOUIN, Pharmacien à Montigny-lès-Metz (Moselle)
M. Dominique GORRIA, Pharmacien à Châtenois (Vosges)

Membres du personnel enseignant 2004/2005

Doyen

Chantal FINANCE

Vice Doyen

Francine PAULUS

Président du Conseil de la Pédagogie

Pierre LABRUDE

Responsable de la Commission de la Recherche

Jean-Claude BLOCK

Directeur des Etudes

Gérald CATAU

Responsable de la Filière officine

Gérald CATAU

Responsables de la Filière industrie

Jean-Bernard REGNOUF de VAINS

Isabelle LARTAUD

Responsable de la Filière hôpital

Jean-Michel SIMON

DOYEN HONORAIRE

M. VIGNERON Claude

PROFESSEURS HONORAIRES

Mle BESSON Suzanne

M. MARTIN Jean-Armand

Mle GIRARD Thérèse

M. MORTIER François

M. JACQUE Michel

M. MIRJOLET Marcel

M. LECTARD Pierre

M. PIERFITTE Maurice

M. LOPPINET Vincent

PROFESSEURS EMERITES

M. BONALY Roger

M. HOFFMAN Maurice

MAITRES DE CONFERENCES HONORAIRES

Mme FUZELLIER Marie-Claude

Mme POCHON Marie-France

Mle IMBS Marie-Andrée

PROFESSEURS

M.	ASTIER Alain	Pharmacie clinique
M.	ATKINSON Jeffrey	Pharmacologie cardiovasculaire
M.	AULAGNER Gilles	Pharmacie clinique
M.	BAGREL Alain	Biochimie
Mle	BATT Anne-Marie	Toxicologie
M.	BLOCK Jean-Claude	Santé publique
Mme	CAPDEVILLE-ATKINSON Christine	Pharmacologie cardiovasculaire
Mme	FINANCE Chantal	Virologie, immunologie
Mme	FRIANT-MICHEL Pascale	Mathématiques, physique, audioprothèse
Mle	GALTEAU Marie-Madeleine	Biochimie clinique
M.	HENRY Max	Botanique, mycologie
M.	JOUZEAU Jean-Yves	Bioanalyse du médicament
M.	LABRUDE Pierre	Physiologie, orthopédie, maintien à domicile
Mme	LAURAIN-MATTAR Dominique	Pharmacognosie
M.	LALLOZ Lucien	Chimie organique
M.	LEROY Pierre	Chimie physique générale
M.	MAINCENT Philippe	Pharmacie galénique
M.	MARSURA Alain	Chimie thérapeutique
M.	MERLIN Jean-Louis	Biologie cellulaire oncologique
M.	NICOLAS Alain	Chimie analytique
M.	REGNOUF de VAINS Jean-Bernard	Chimie Thérapeutique
M.	RIHN Bertrand (Professeur associé)	Biochimie
Mme	SCHWARTZBROD Janine	Bactériologie, parasitologie
M.	SIEST Gérard	Biochimie
M.	SIMON Jean-Michel	Droit officinal, législation pharmaceutique
M.	VIGNERON Claude	Hématologie, physiologie

MAITRES DE CONFERENCES

Mme	ALBERT Monique	Bactériologie - virologie
Mme	BANAS Sandrine	Parasitologie
Mme	BENOIT Emmanuelle	Communication et santé
M.	BOISBRUN Michel	Chimie Thérapeutique
Mme	BOITEUX Catherine	Biophysique, Audioprothèse
M.	BONNEAUX François	Chimie thérapeutique
M.	CATAU Gérald	Pharmacologie
M.	CHEVIN Jean-Claude	Chimie générale et minérale
M.	CHILLON Jean-Marc	Pharmacologie
M	CLAROT Igor	Chimie analytique
Mme	COLLOMB Jocelyne	Parasitologie, conseils vétérinaires
M.	COULON Joël	Biochimie
M.	DANGIEN Bernard	Mycologie
M.	DECOLIN Dominique	Chimie analytique
M.	DUCOURNEAU Joël	Biophysique, audioprothèse, acoustique
M.	DUVAL Raphaël	Microbiologie clinique
Mme	FAIVRE Béatrice	Hématologie
M.	FERRARI Luc	Toxicologie
Mle	FONS Françoise	Biologie végétale, mycologie
M.	GANTZER Christophe	Virologie
M.	GIBAUD Stéphane	Pharmacie clinique
Mle	HINZELIN Françoise	Mycologie, botanique
M.	HUMBERT Thierry	Chimie organique
M.	JORAND Frédéric	Santé, environnement
Mme	KEDZIEREWICZ Francine	Pharmacie galénique
Mle	LAMBERT Alexandrine	Biophysique, biomathématiques
M.	LAMPRECHT Alf	Pharmacie galénique
Mme	LARTAUD Isabelle	Pharmacologie
Mme	LEININGER-MULLER Brigitte	Biochimie
Mme	LIVERTOUX Marie-Hélène	Toxicologie
Mle	MARCHAND Stéphanie	Chimie physique
Mme	MARCHAND-ARVIER Monique	Hématologie
M.	MENU Patrick	Physiologie
M.	MERLIN Christophe	Microbiologie environnementale et moléculaire
M.	MONAL Jean-Louis	Chimie thérapeutique
M.	NOTTER Dominique	Biologie cellulaire
Mme	PAULUS Francine	Informatique
Mme	PERDICAKIS Christine	Chimie organique
Mme	PERRIN-SARRADO Caroline	Pharmacologie
Mme	PICHON Virginie	Biophysique
Mme	SAUDER Marie-Paule	Mycologie, botanique
Mle	THILLY Nathalie	Santé publique
M.	TROCKLE Gabriel	Pharmacologie
M.	ZAIOU Mohamed	Biochimie et biologie moléculaire appliquées aux médicaments
Mme	ZINUTTI Colette	Pharmacie galénique

PROFESSEUR ASSOCIE

Mme	GRISON Geneviève	Pratique officinale
-----	------------------	---------------------

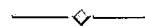
PROFESSEUR AGREGÉ

M.	COCHAUD Christophe	Anglais
----	--------------------	---------

ASSISTANTS

Mme	BEAUD Mariette	Biologie cellulaire
Mme	BERTHE Marie-Catherine	Biochimie
Mme	MOREAU Blandine	Pharmacognosie, phytothérapie
Mme	PAVIS Annie	Bactériologie

SERMENT DES APOTHICAIRES



Je jure, en présence des maîtres de la Faculté, des conseillers de l'ordre des pharmaciens et de mes condisciples :

D'honorier ceux qui m'ont instruit dans les préceptes de mon art et de leur témoigner ma reconnaissance en restant fidèle à leur enseignement.

D'exercer, dans l'intérêt de la santé publique, ma profession avec conscience et de respecter non seulement la législation en vigueur, mais aussi les règles de l'honneur, de la probité et du désintéressement.

De ne jamais oublier ma responsabilité et mes devoirs envers le malade et sa dignité humaine ; en aucun cas, je ne consentirai à utiliser mes connaissances et mon état pour corrompre les mœurs et favoriser des actes criminels.

Que les hommes m'accordent leur estime si je suis fidèle à mes promesses.

Que je sois couvert d'opprobre et méprisé de mes confrères si j'y manque.



« LA FACULTE N'ENTEND DONNER AUCUNE APPROBATION,
NI IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES DANS LES
THESES, CES OPINIONS DOIVENT ETRE CONSIDERES
COMME PROPRES A LEUR AUTEUR ».

REMERCIEMENTS

A mon Directeur de thèse

Madame Francine Paulus,
Maître de Conférences à la Faculté de Pharmacie de Nancy,
Vice-Doyen de la Faculté de Pharmacie de Nancy.

Pour m'avoir fait l'honneur de diriger et présider cette thèse.

Pour les conseils que vous m'avez apportés au cours de la réalisation de ce travail.

Pour votre gentillesse, votre bonne humeur et votre disponibilité.

Recevez ici le témoignage de ma haute considération et de mon profond respect.

A mon Codirecteur de thèse,

Monsieur Dominique Gorria,
Docteur en Pharmacie à Châtenois (Vosges),
Président de l'association « Pharmastage ».

Pour l'intérêt que vous avez porté à ce travail.

Pour m'avoir fait partager vos connaissances et votre savoir-faire au cours de la réalisation de ma thèse.

Veuillez accepter mes remerciements et l'expression de ma profonde reconnaissance.

A mes juges

Monsieur Benoît Beaudouin,
Pharmacien d'officine à Montigny-lès-Metz,
Président du Syndicat des Pharmaciens de Moselle.

Pour avoir été un Maître de stage exemplaire.
Pour m'avoir appris les bases de la pratique officinale.
Pour m'avoir donné goût au métier de Pharmacien.

Je vous remercie de l'honneur que vous me faites en acceptant de juger cette thèse.

Je tiens aussi à remercier toutes les personnes qui ont été impliquées dans ce travail, notamment les enseignants qui m'ont laissé distribuer les questionnaires aux étudiants durant leurs heures de cours :

Mme Marchal-Heussler,
M. Simon,
Mme Grison,
Mme Moreau,
M. Dangien.

Tous mes remerciements vont également à Xiryl, pour l'aide précieuse qu'il m'a apportée dans la réalisation du site Internet en PHP et de la base de données associée.

A ma grand-mère,

A mes parents,

Pour le soutien qu'ils m'ont apporté tout au long de mes études.

A ma sœur Carine,

A ma famille,

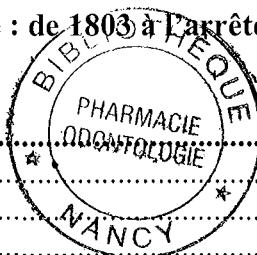
A mes amis.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION.....	8
--------------------------	----------

PREMIERE PARTIE : L'historique des stages en officine : de 1803 à l'arrêté du 14 août 2003

A. Le stage officinal préscolaire : de 1803 à 1937.....	10
1. Les différentes réformes jusqu'en 1854.....	10
1.1. La loi du 21 germinal an XI ⁽²⁾	10
1.2. L'ordonnance du 27 septembre 1840	11
1.3. L'ordonnance du 13 octobre 1840	12
1.4. Le décret du 22 août 1854 ⁽⁷⁾	12
2. Les différents types d'écoles de pharmacie ⁽¹⁰⁾	14
3. Les réformes de 1875 à 1937	15
3.1. Le décret du 14 juillet 1875.....	15
3.2. Le décret du 12 juillet 1878 ⁽¹⁰⁾	15
3.3. Le décret du 26 juillet 1885 ⁽¹⁰⁾	16
3.4. La loi du 19 avril 1898	17
3.5. Le décret du 29 juillet 1909.....	17
3.6. Le décret du 4 mai 1937 ⁽¹²⁾	18
4. Le point sur le stage préscolaire.....	19
4.1. Ses inconvénients	19
4.2. Ses avantages.....	20
B. Les stages officinaux mixtes et postscolaires.....	21
1. Jusqu'en 1980 : deux stages en officine.....	21
1.1. Le décret du 26 novembre 1962 ⁽¹⁴⁾	21
1.2. Le décret du 16 juin 1965 ⁽¹⁶⁾	22
2. De 1980 à nos jours : des stages plus diversifiés	23
2.1. L'arrêté du 19 juin 1980 ⁽¹⁷⁾	23
2.2. L'arrêté du 12 septembre 1985 ⁽¹⁹⁾	24
2.3. L'arrêté du 17 juillet 1987 ⁽²⁰⁾	24
C. L'arrêté du 14 août 2003 : dernière modification en date.....	26
1. Les enseignements coordonnés	26
2. Les stages en officine	28
2.1. Les stages du premier cycle	28
2.2. Le stage d'application à l'officine.....	29
2.3. Le stage de préorientation professionnelle	30
2.4. Le stage de pratique professionnelle de sixième année.....	30
2.5. Les maîtres de stage et conseillers de stage	32



DEUXIEME PARTIE : Enquête réalisée auprès des étudiants de 2ème, 3ème, 4ème et 5ème années à la Faculté de Pharmacie de Nancy

A. Présentation des questionnaires.....	35
1. Les questionnaires remis aux étudiants de deuxième et troisième années	36
2. Les questionnaires remis aux étudiants de quatrième et cinquième années.....	37
B. Présentation des résultats obtenus.....	39
1. Les stages du premier cycle	39
1.1. Au sujet des étudiants.....	39

1.2.	A propos du stage facultatif	42
1.3.	A propos du stage obligatoire d'initiation officinale	45
1.3.1.	Questions générales concernant le stage d'initiation officinale	46
1.3.2.	Concernant la durée du stage	49
1.3.3.	La prise en charge à l'arrivée de l'étudiant	51
1.3.4.	Les activités effectuées à l'officine	52
1.3.5.	Les relations entre le personnel et les stagiaires	74
1.3.6.	Concernant la satisfaction des étudiants	78
1.4.	Conclusion sur les stages du premier cycle	83
2.	Le stage d'application à l'officine	87
2.1.	Au sujet des étudiants et du lieu de stage	87
2.2.	Concernant la durée du stage	92
2.3.	A propos des commentaires d'ordonnances	94
2.4.	Les activités effectuées à l'officine	102
2.4.1.	Résultats obtenus	103
2.4.2.	Interprétation des résultats	115
2.5.	Les relations entre le personnel et les stagiaires	117
2.6.	Concernant la satisfaction des étudiants	119
2.7.	Conclusion sur les stages d'application	125
C.	Le stage de sixième année	132

TROISIEME PARTIE : Réalisation d'un site Internet pour « Pharmastage »

A.	Présentation de Pharmastage	135
B.	Réalisation d'un site Internet pour les stages	137
1.	Présentation du site Internet	138
2.	La liste des maîtres de stage	139
3.	Les fiches détaillées	141
3.1.	Fiche détaillée d'un maître de stage en officine	141
3.2.	Fiche détaillée d'un maître de stage en hôpital	143
3.3.	Fiche détaillée d'un maître de stage à l'étranger	144
4.	Administration de la liste des maîtres de stage	145
4.1.	Ajouter un maître de stage dans la base de données	146
4.2.	Editer un maître de stage	148
4.3.	Supprimer un maître de stage de la base de données	148

CONCLUSION	150
-------------------------	------------

TABLE DES ANNEXES	152
--------------------------------	------------

Annexe 1 : Place des stages en officine en vue de l'obtention du diplôme de pharmacien de 1903 à 2003	153
Annexe 2 : Questionnaire destiné aux étudiants en 2ème année de pharmacie	154
Annexe 3 : Questionnaire destiné aux étudiants en 3ème année de pharmacie	158
Annexe 4 : Questionnaire destiné aux étudiants en 4ème année de pharmacie : à propos du stage obligatoire d'application à l'officine effectué au cours de la 3ème année	159

Annexe 5 : Questionnaire destiné aux étudiants en 5ème année de pharmacie (section officine) : à propos du stage obligatoire d'application à l'officine effectué au cours de la 3ème et de la 4ème année.....	163
Annexe 6 : Questionnaire destiné aux étudiants en 5ème année de pharmacie (section industrie) : à propos du stage obligatoire d'application à l'officine effectué au cours de la 3ème et de la 4ème année.	167
Annexe 7 : charte d'engagement du maître de stage en officine - demande d'agrément de maître de stage : années 2005-2006.....	168
LISTE DES ABREVIATIONS.....	173
BIBLIOGRAPHIE.....	174



INTRODUCTION

85 % des étudiants aimeraient qu'il y ait plus de stages en officine au cours des études pharmaceutiques. C'est ce qu'avait montré une étude réalisée en 1997 auprès des étudiants de sixième année de la Faculté de Pharmacie de Nancy.⁽¹⁾ A cette époque, les études étaient régies par un arrêté qui ne prévoyait que deux stages en officine : l'un en fin de première année, et l'autre en cours de sixième année, représentant à eux deux une durée totale de huit mois.

Depuis plusieurs siècles, l'exercice de la Pharmacie a sans cesse évolué, tout comme les méthodes d'enseignement et les années requises pour obtenir le diplôme de Pharmacien. La première partie de ce travail retrace un historique des études pharmaceutiques sur les deux derniers siècles. Nous pourrons ainsi apprécier la place qu'ont occupée les stages en officine au fil des années.

Nous aurons l'occasion de remarquer que leur durée fut constamment réduite, jusqu'au dernier arrêté voté en 2003, qui introduit de nouveaux stages. Pionnière, la faculté de Nancy a mis en place ces nouveaux stages dès 2002. Nous avons donc décidé d'interroger les premiers étudiants qui ont bénéficié de cette réforme, afin de connaître leur avis et de faire le point sur les stages en officine. En tout, près de 350 étudiants de deuxième, troisième, quatrième et cinquième années ont répondu à un questionnaire dont les résultats sont rassemblés en deuxième partie.

Enfin, la troisième partie montrera quelques moyens mis en œuvre pour améliorer les stages en pharmacie, notamment grâce aux actions de l'association « Pharmastage » et à la mise en place d'une base donnée consultable sur Internet. Cette base de donnée aura pour but d'aider les étudiants à mieux choisir leur futur maître de stage.

PREMIERE PARTIE :

L'historique des
stages en officine : de
1803 à l'arrêté du 14
août 2003

L'historique que nous allons retracer nous permettra, pour chaque réforme, de nous pencher sur plusieurs points-clés : les conditions exigées pour s'inscrire en école de pharmacie, la durée totale des études et des stages, ainsi que les dispositions particulières relatives aux stages officinaux.

A. Le stage officinal préscolaire : de 1803 à 1937

Pendant cette période, il n'existait qu'un seul type de stage en officine, qui s'effectuait en tout début de cursus.

1. Les différentes réformes jusqu'en 1854

1.1. La loi du 21 germinal an XI⁽²⁾

Cette loi, adoptée le 11 avril 1803^a, régit pour la première fois et de manière concrète les études pharmaceutiques pour l'ensemble du territoire.

Elle comprend trente-huit articles répartis sous quatre titres. L'objet principal de la loi est fixé par le titre premier (articles 1 à 5) qui ordonne la création d'écoles de pharmacie dans trois villes, et précise leur organisation. Les villes de Paris, Montpellier et Strasbourg sont choisies, car il y existe déjà des écoles de santé et des hôpitaux militaires. La loi prévoit que la pharmacie sera aussi enseignée dans les écoles de médecine de Turin et de Mayence⁽³⁾.

Les articles 8 et 9 de la loi du 21 germinal an XI nous donnent les conditions exigées pour être admis à passer les examens. A cette époque, les élèves aspirant au diplôme de pharmacien avaient le choix entre deux voies. Ils pouvaient :

- soit opter pour une formation mixte, constituée par trois ans de stage officinal et trois ans d'études théoriques dans une des écoles de pharmacie ;
- soit opter pour une formation entièrement professionnelle et « exercer pendant huit années dans des pharmacies légalement établies ».

Dans le premier cas, les examens étaient passés dans les écoles de pharmacie, devant un jury constitué par des professeurs de l'école et quatre pharmaciens. Le diplôme obtenu permettait d'exercer dans la France entière.

^a Le calendrier républicain fut en place jusqu'au 1^{er} janvier 1806

Dans le deuxième cas, le diplôme était délivré par un jury départemental constitué de médecins et de pharmaciens et ne permettait d'exercer que dans le département où il était délivré.

Ces deux grades différents seront appelés par la suite respectivement « pharmacien de première classe » et « pharmacien de deuxième classe ».⁽³⁾

Cette loi n'est précise que sur les modalités d'inscription, de réception et d'examen, mais pas encore sur le contenu des études et des stages.

	Pharmacien de première classe	Pharmacien de deuxième classe
Diplôme nécessaire à l'inscription	Aucun (connaissance du latin requise)	Aucun (connaissance du latin requise)
Durée du stage	Trois années dans une officine	Huit années dans une officine
Années d'études théoriques	Trois années dans une école	Aucune
Lieu d'exercice possible	Tout le territoire français	Le département d'examen du jury

Tableau 1 : Place des stages en pharmacie après la loi du 21 germinal an XI

Nous constatons que les élèves avaient la possibilité d'acquérir le diplôme de pharmacien sans pour autant suivre l'enseignement des écoles. Les stages officinaux étaient donc d'une importance considérable, et la pratique primait sur l'enseignement théorique.

1.2. L'ordonnance du 27 septembre 1840

Cette ordonnance du roi Louis-Philippe^b permet de combler les lacunes existantes de la loi du 21 germinal an XI. Le titre II comporte huit articles et concerne l'organisation des enseignements au cours des trois années d'études (qui restent cependant facultatives).

Ainsi, en première année, on apprend la physique, la chimie et l'histoire naturelle médicale. En deuxième année, les cours portent sur la pharmacie proprement dite, avec l'enseignement de la matière médicale et de la pharmacie. Quant à la troisième année, elle s'intéresse principalement à la toxicologie.⁽⁴⁾

^b Louis-Philippe Ier (1773-1850)

Pour suivre les enseignements théoriques, il est désormais demandé que l'étudiant soit en possession du baccalauréat ès lettres au moment de l'inscription en scolarité. Néanmoins, aucun diplôme n'est requis pour l'entrée en apprentissage en officine, ce qui rend l'accès à la profession assez facile.⁽⁵⁾

1.3. L'ordonnance du 13 octobre 1840

Jusqu'à cette ordonnance, plusieurs types de lieux d'instruction de la pharmacie coexistaient. A côté des écoles supérieures de Paris, Montpellier et Strasbourg se sont formées, après l'arrêté du 7 novembre 1820, dix-huit écoles secondaires de médecine et de pharmacie. Leur rôle était très modéré pour la formation des médecins, et nul pour celle des pharmaciens.

L'ordonnance royale du 13 octobre 1840 essaie d'unifier toutes ces structures. En effet, l'existence de ces différentes écoles posait un problème, car les niveaux d'études théoriques et pratiques variaient d'un lieu d'étude à l'autre.⁽⁶⁾

Suite à cette ordonnance, les écoles secondaires changent de dénomination et se font désormais appeler « écoles préparatoires de médecine et de pharmacie ». Entre 1840 et 1853, d'autres ordonnances et décrets vont suivre, pour que finalement vingt-trois écoles préparatoires (avec celle d'Alger) voient le jour.⁽⁷⁾

Le programme scolaire des écoles préparatoires était le même que dans les trois écoles supérieures.

L'ordonnance du 13 octobre 1840 a eu un rôle non négligeable car elle a été le point de départ de l'instruction théorique des pharmaciens. Elle autorise désormais le remplacement de deux années de stage par deux années d'école préparatoire (*article 16*).⁽⁴⁾ Les enseignements donnés en école commencent à prendre de l'importance.

1.4. Le décret du 22 août 1854⁽⁷⁾

Ce décret de Napoléon III^c concerne tous les établissements d'enseignement supérieur, mais le titre III nous concerne tout particulièrement puisqu'il se penche sur les facultés de médecine, les écoles supérieures de pharmacie et les écoles préparatoires de médecine et de pharmacie.

Ce décret impose à présent des études théoriques à tous les candidats au diplôme de pharmacien.⁽⁸⁾

^c Napoléon III (1808-1873)

Les deux catégories de pharmaciens créées par la loi du 21 germinal an XI sont officiellement nommées « pharmaciens de première classe » et « pharmaciens de deuxième classe ». ⁽⁹⁾

Rappelons leurs différences essentielles :

- Les pharmaciens de première classe ont le droit d'exercer dans la totalité du territoire français ;
- les pharmaciens de deuxième classe ne peuvent exercer que dans le département au sein duquel ils ont été reçus.

La formation des pharmaciens *de première classe* s'effectue dans une école supérieure ou préparatoire de Pharmacie. Les élèves désirant devenir pharmacien de première classe doivent être titulaires du baccalauréat ès sciences. La durée des études est de six ans : trois années de stage en pharmacie privée et trois années d'études.

Pour les pharmaciens de *deuxième classe*, le plus souvent, le stage en officine dure six années puis est suivi par :

- une année d'études (soit quatre inscriptions^d) dans une école supérieure de pharmacie,
- ou une année et demie d'études (soit six inscriptions) dans une école préparatoire de médecine et de pharmacie.⁽⁵⁾

Pour les pharmaciens de seconde classe, il est toujours possible de réduire la durée du stage moyennant des années de cours : « deux années de stage pourront être compensées par quatre inscriptions dans une école supérieure de pharmacie, ou moyennant un supplément de cinq francs par inscription, par six inscriptions dans une école préparatoire de médecine et de pharmacie, sans que le stage puisse, en aucun cas, être réduit à moins de quatre ans » (*article 20*). Le décret va aboutir, en janvier 1855, à la suppression des jurys départementaux qui avaient été instaurés par la loi du 21 germinal an XI.

Le stage officinal occupait toujours une place prépondérante pour l'obtention du diplôme de pharmacien.

Malgré cette évolution et l'obligation de suivre des enseignements en écoles, il était communément admis que les pharmaciens de deuxième classe avaient un niveau bien inférieur à celui des pharmaciens de première classe⁽⁷⁾. Cette différence était certainement en relation directe avec le nombre d'années d'études théoriques.

^d Les inscriptions se font par trimestres

	Pharmacien de première classe	Pharmacien de deuxième classe
Diplôme nécessaire à l'inscription	Baccalauréat ès sciences	Certificat d'examen de grammaire (à partir du 23 décembre 1854 ; aucun avant cette date)
Durée du stage	Trois ans dans une officine	Six ans dans une officine
Années d'études théoriques	Trois ans dans une école supérieure de pharmacie	- soit une année dans une école supérieure de pharmacie - soit un an et demi dans une école préparatoire
Lieu d'exercice possible	Tout le territoire français	Le département où est située l'école

Tableau 2 : Place des stages en pharmacie après le décret du 22 août 1854

2. Les différents types d'écoles de pharmacie ⁽¹⁰⁾

Le nombre des écoles mises à la disposition des étudiants n'a cessé d'augmenter depuis la loi de 1803. Pour la bonne compréhension de la suite de notre histoire, il est important de passer en revue les types d'écoles de pharmacie qui existaient à la fin du XIX^e siècle.

- Les écoles supérieures de pharmacie :

Ces trois écoles (Paris, Montpellier, Strasbourg) ont été créées par la loi du 21 germinal an XI, mais n'ont pris le grade de « supérieures » qu'en 1846. Durant la guerre franco-allemande de 1870-1871, l'école supérieure de Strasbourg fut transférée à Nancy ⁽⁷⁾. Une fois l'Alsace rendue à la France, il y eut donc quatre écoles supérieures.

Elles pouvaient délivrer des diplômes supérieurs, des diplômes de 1^{ère} classe et des diplômes de 2^{ème} classe aux candidats. En 1920, ces quatre écoles supérieures prennent le nom de « Faculté de Pharmacie ».

- Les facultés mixtes de médecine et pharmacie :

C'est un nouveau type d'établissement créé par la loi du 8 décembre 1874. Elles voient le jour à Lyon (1874), Bordeaux (1875), Lille (1875) et Toulouse (1891). Ce sont en fait des équivalents aux écoles supérieures de pharmacie. Globalement, seul le titre diffère.

- Les écoles préparatoires :

Ces écoles étaient présentes, en 1898, dans quatorze villes françaises. Les aspirants au diplôme de pharmacien de première classe ne pouvaient prendre dans ces écoles que huit inscriptions, et par conséquent ne pas y terminer leur scolarité. Les pharmaciens de deuxième classe pouvaient y terminer leurs études.

- Les écoles de plein exercice :

Ce type de lieu d'enseignement est créé par décret en 1875. Les premières furent érigées à Marseille (1875), Nantes (1878) et Rennes (1895)

Les aspirants au titre de pharmacien de première classe avaient la possibilité d'y effectuer toute leur scolarité, à l'exception du dernier examen qui devait être subi dans une école supérieure ou une faculté mixte. Les pharmaciens de deuxième classe pouvaient y terminer leurs études.

3. Les réformes de 1875 à 1937

3.1. Le décret du 14 juillet 1875

Il modifie les conditions d'études pour les pharmaciens de *deuxième classe*. Un diplôme de baccalauréat n'est toujours pas exigé pour s'inscrire à l'école, mais il faut fournir un certificat délivré par le Recteur, constatant que l'étudiant a le niveau nécessaire.

Pour obtenir le diplôme de pharmacien de deuxième classe, il faut à présent six années d'études : *trois années de stage officinal*, suivies par trois années de cours dans une école supérieure de pharmacie ou dans une école préparatoire de médecine et de pharmacie. Ces dispositions portent le nombre d'études totales à six ans, comme pour le diplôme de première classe.⁽⁷⁾

3.2. Le décret du 12 juillet 1878⁽¹⁰⁾

Il apporte des modifications au diplôme de pharmacien de *première classe*. Les candidats désirant suivre des études de pharmacie doivent détenir le diplôme du baccalauréat ès sciences ou ès lettres.

Le stage officinal dure trois ans, et il est suivi par trois années d'études théoriques dans une école supérieure, une faculté mixte ou une école de plein exercice. Comme nous l'avons vu

précédemment, le futur pharmacien peut aussi étudier dans une école préparatoire, mais uniquement les deux premières années. Les inscriptions se font toujours par trimestre. ⁽⁴⁾

3.3. Le décret du 26 juillet 1885 ⁽¹⁰⁾

Le 26 juillet 1885 paraît un décret, complété quatre années plus tard, le 24 juillet 1889, par un second décret. Ces deux textes de loi, divisés en plusieurs chapitres, précisent de manière assez concrète le déroulement des études en pharmacie.

Les conditions d'inscriptions sont modifiées. Pour se faire inscrire en tant que *stagiaire* (c'est-à-dire au tout début du cursus), les étudiants doivent avoir en leur possession :

- pour les aspirants au diplôme de première classe, le diplôme de bachelier ès lettres, ès science, ou de l'enseignement secondaire spécial ;
- pour les aspirants au diplôme de deuxième classe, un diplôme de bachelier ou un certificat d'études secondaires spécial.

Les articles 2 à 5 concernent le stage officinal et les articles 6 et 7 la validation de celui-ci. Les inscriptions pendant la période de stage se font par années entières.

Ce décret introduit pour la première fois la notion d'examen de fin de stage. Ainsi, à la fin des trois ans en officine, les aspirants au diplôme de pharmacien de première et de deuxième classes devaient passer devant un jury pour pouvoir s'inscrire en école et poursuivre leur scolarité. Le jury était composé de deux pharmaciens de première classe et d'un professeur (ou d'un agrégé d'une école supérieure de pharmacie ou d'une faculté mixte). Les étudiants devaient réaliser plusieurs épreuves :

- répondre à des questions concernant des opérations pharmaceutiques ;
- faire une préparation magistrale ;
- déterminer trente plantes médicinales et dix médicaments composés ;
- préparer un médicament composé, galénique ou chimique, inscrit au Codex.

Chaque épreuve était notée par cinq appréciations : très bien, bien, assez bien, médiocre, mal.

	Pharmacien de première classe	Pharmacien de deuxième classe
Diplôme nécessaire à l'inscription	Baccalauréat ès sciences, ès lettres ou de l'enseignement secondaire spécial	Baccalauréat ou certificat d'études spécial
Durée du stage	Trois ans dans une officine	
Années d'études théoriques	Trois ans	
Lieu d'exercice possible	Tout le territoire français	Le département de l'école

Tableau 3 : Place des stages en pharmacie après le décret du 26 juillet 1885

Comme nous pouvons le remarquer, aucun stage n'était prévu pendant les trois années d'enseignement théorique. Néanmoins, la durée du stage représentait à l'époque la moitié du temps total des études !

3.4. La loi du 19 avril 1898

Le Président de la République de l'époque Félix Faure^e promulgue une loi qui tente d'unifier les deux diplômes de pharmacien. « Désormais, il ne sera plus délivré qu'un seul diplôme de pharmacien, correspondant au diplôme de première classe existant lors de la promulgation de la présente loi » (*Article 1^{er}*).⁽¹¹⁾

Il faut dire que la majorité des étudiants choisissaient, pour des raisons de facilité et de proximité, la formation professionnelle aboutissant au diplôme de 2^{ème} classe. Ainsi, en 1874 la France comptait 2101 pharmaciens de 1^{ère} classe installés contre 4069 de 2^{ème} classe.⁽⁷⁾

3.5. Le décret du 29 juillet 1909

Le texte est composé de six titres. Le titre premier nous intéresse tout particulièrement car il s'occupe de manière précise du stage officinal. Les études pharmaceutiques sont réduites à cinq ans, dont un stage officinal qui doit être effectué la première année⁽⁸⁾. Il s'agit du seul et unique stage prévu au cours des études ; la durée des stages passe donc de trois ans à un an.

^e Félix Faure (1841-1899)

Le décret parle pour la première fois de « pharmaciens agréés ». Ces derniers sont les seuls habilités à recevoir un stagiaire. Ils sont agréés par le Recteur, après avis des écoles supérieures ou des facultés mixtes, des écoles de plein exercice ou des écoles préparatoires. Autre changement : le stagiaire doit à présent obligatoirement écrire un cahier de stage et le présenter au moment de son inscription. Il doit le tenir à jour et y noter les manipulations officinales et les activités qu'il effectue.

Comme auparavant, à la fin du stage, l'étudiant subit un examen de validation, composé de trois épreuves, lui permettant de poursuivre le cursus ⁽⁴⁾.

Pharmacien de première classe	
Diplôme nécessaire à l'inscription comme stagiaire	Baccalauréat de l'enseignement secondaire
Durée du stage	Un an dans une officine agréée
Années d'études théoriques	Quatre ans
Lieu d'exercice possible	Tout le territoire français

Tableau 4 : Place des stages en pharmacie après le décret du 29 juillet 1909

3.6. Le décret du 4 mai 1937 ⁽¹²⁾

Ni la durée des études, ni celle du stage ne sont modifiées par ce décret. Par contre, les conditions pour devenir maître de stage sont précisées. Le stage ne peut être accompli que dans des officines dont les titulaires ont au moins deux ans d'exercice. Un titulaire ne peut accueillir qu'un seul stagiaire (sauf circonstances particulières, mais jamais plus de trois). Depuis 1930 les pharmaciens pouvant accueillir des stagiaires devaient d'ailleurs être inspectés au préalable, même si l'inspection ne montrait pas toujours tous les aspects de l'officine ...⁽¹³⁾

Les notations par appréciations sont abandonnées et laissent la place aux notations par points. La présentation du carnet de stage entre en compte dans la note finale.

4. Le point sur le stage préscolaire

Comme nous l'avons vu, jusqu'en 1909, le stage en officine durait au moins trois ans, et était effectué avant la scolarité. La place du stage posait déjà à l'époque un problème. En 1897, le gouvernement avait demandé aux différentes écoles leur avis sur la position du stage par rapport aux études. Combien de temps devait-il durer ? Devait-il prendre place avant ou après l'enseignement théorique ? Les questions furent posées aux écoles de Bordeaux, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Paris et Toulouse.

Les avis des écoles furent très mitigés et très variés. Les écoles optèrent pour une durée de stage variant de 1 an (Bordeaux, Montpellier) à 3 ans (Lille, Nancy).

Pour Lille et Paris, le stage devait avoir lieu avant la scolarité. Nancy avait une idée plutôt avant-gardiste puisqu'elle proposait une séparation des trois années : deux ans de stage avant les études théoriques, puis un an après. Les autres villes auraient préféré que le stage se déroule après la scolarité.⁽¹³⁾

Quoi qu'il en soit, il fut décidé que le stage de trois années prendrait place avant la scolarité, et ce jusqu'au décret du 29 juillet 1909, où il fut réduit à une seule année.

4.1. Ses inconvénients

Depuis le début du XIXème siècle, le stage officinal était uniquement préscolaire, ce qui posait un certain nombre de problèmes. Outre le fait que le stagiaire était souvent très jeune et pouvait manquer de maturité, il disposait d'une complète inexpérience, et ses connaissances pharmaceutiques étaient nulles. Ce manque de connaissances théoriques pouvait frustrer le stagiaire, lui donner un sentiment d'infériorité, et lui faire perdre confiance en lui. De plus, aucune loi n'interdisait à l'étudiant de servir la clientèle de l'officine ; l'inconvénient majeur était qu'il pouvait mettre la vie des patients en danger !

Ce manque d'expérience du stagiaire demandait au maître de stage beaucoup de son temps ; il était contraint de surveiller l'étudiant, une faute professionnelle étant toujours à craindre chez un débutant. Le manque à gagner était fixé par une indemnité. A l'époque, c'étaient donc les stagiaires qui « payaient » les maîtres de stage, ce qui paraît de nos jours complètement ahurissant ! Pour illustration, en 1936 à Paris, le stagiaire payait 2000 francs à son maître de stage⁽⁵⁾.

Par la suite, l'indemnité versée au maître de stage se calculait de manière dégressive. En effet, en début de stage, l'élève demande beaucoup de temps au maître de stage, mais par la suite il lui rend de nombreux services.

Pour ce qui est du stage préscolaire de trois ans, en vigueur jusque 1909, il créait un grand fossé entre les étudiants en pharmacie et ceux des autres disciplines. A cause de son manque évident de connaissances, l'étudiant en pharmacie était souvent réduit à faire des tâches basiques dans l'officine telles que du ménage ou du rangement.... Lorsque l'étudiant arrivait à la fin de ces trois années, il avait l'impression d'avoir perdu son temps. Il allait à peine commencer à apprendre réellement quelque chose (par les cours théoriques qui allaient suivre), alors que certains de ses camarades avaient déjà fini leurs études ... De ce fait, il trouvait souvent le stage préscolaire sans intérêt et n'avait qu'une hâte : le terminer.

Il est bon de rappeler que l'étudiant désirant s'inscrire en école de pharmacie afin d'obtenir le diplôme de pharmacien de première classe avait déjà en sa possession le baccalauréat, ce qui, à l'époque, constituait un grade déjà fort élevé. Malheureusement, ce long stage avait tendance à mettre l'esprit de l'étudiant au repos et à lui faire perdre les connaissances scientifiques qu'il avait acquises durant ses études secondaires. Il n'était exposé à aucun enseignement théorique pendant trois ans, et le fait de reprendre les cours après le stage était souvent déstabilisant.

Lors des premiers cours après les stages, l'élève pouvait se demander quelle était l'utilité d'apprendre tant de formules scientifiques pour finir par vendre des éponges ou des parfums (n'oublions pas qu'il faut se remettre dans le contexte de l'époque ...)

Les enseignements lui paraissaient donc souvent sans intérêt pour son futur métier. Mais le diplôme étant indispensable, il fallait apprendre les cours, et ce dans un but unique : réussir les examens ! Les cours dispensés étaient de ce fait très peu appréciés.

De plus, le maître de stage ne cernait pas toujours son rôle.

4.2. Ses avantages

L'avantage indéniable de ce stage résidait dans le fait que l'étudiant était mis très tôt face à son métier. Ainsi, il se rendait compte rapidement des difficultés qu'il rencontrerait dans sa future activité professionnelle. L'étudiant pouvait voir s'il disposait des aptitudes nécessaires

pour le métier de pharmacien et si ce dernier lui plaisait. Si ce n'était pas le cas, il avait toujours la possibilité de changer de voie en démarrant d'autres études.

B. Les stages officinaux mixtes et postscolaires

A partir de 1962, les études pharmaceutiques vont subir nombre de bouleversements, avec une succession de décrets visant à changer leur organisation. Nous ne répertorierons ici que les décrets qui concernent les stages. A la vue des nombreux inconvénients qu'il présente, le stage préscolaire est abandonné, au profit de deux nouveaux types de stages officinaux :

- le stage mixte, qui prend place au milieu du cursus scolaire : soit en cours d'année, soit pendant la période estivale ;
- le stage postscolaire qui, comme son nom l'indique, clôture les études pharmaceutiques.

1. Jusqu'en 1980 : deux stages en officine

1.1. Le décret du 26 novembre 1962⁽¹⁴⁾

Il comprend cinq titres qui apportent des changements au niveau des études, des examens et des stages. Pour s'inscrire en première année de pharmacie, l'étudiant doit posséder un diplôme de bachelier de l'enseignement du second degré. Les études de pharmacie durent cinq ans et aboutissent au diplôme de pharmacien.

Le décret supprime le stage qui existait jusqu'alors et le remplace par deux stages officinaux :
⁽¹⁵⁾

- Le premier stage de trois mois est à effectuer en dehors de l'année scolaire, entre la fin de la deuxième année et le début de la cinquième année. Il peut être divisé par tranches d'un mois si le stagiaire le désire.⁽⁴⁾

C'est un stage « d'information » mais l'étudiant peut, sous surveillance, effectuer certaines préparations inscrites au Codex. A la fin du stage, l'étudiant fournit un rapport dans lequel il note les activités qu'il a réalisées ou celles auxquelles il a pu assister. De son côté, le maître de stage agréé fait parvenir au Doyen une appréciation de l'étudiant.

- Le deuxième stage, de trois mois aussi, doit être réalisé au cours de la cinquième année. Il est sanctionné par un examen de validation de stage qui termine les études pharmaceutiques. Le jury de cet examen est composé d'un professeur ou maître de conférence et de deux pharmaciens d'officine, maîtres de stage ayant au moins cinq années de pratique

professionnelle. L'étudiant subit une épreuve de reconnaissances (de plantes, produits chimiques ou galéniques), une épreuve pratique avec la réalisation d'une préparation magistrale et une série d'interrogations orales sur la pratique professionnelle. Le rapport de stage entre en compte dans la note finale.

Nous constatons que la durée totale des stages en officine est ainsi (à nouveau) réduite de moitié : elle est à présent de six mois. Il faut reconnaître que nous atteignons là la durée minimale des stages que nous puissions envisager dans une formation professionnelle !

Diplôme de Pharmacien	
Diplôme nécessaire à l'inscription	Baccalauréat
Durée des stages	Deux fois trois mois dans une officine agréée
Années d'études	Cinq années
Lieu d'exercice possible	Tout le territoire français

Tableau 5 : Place des stages en pharmacie après le décret du 26 novembre 1962

1.2. Le décret du 16 juin 1965⁽¹⁶⁾

L'expérience a montré qu'il était pratiquement impossible d'appliquer les dispositions concernant le premier stage officinal mis en place par le décret du 26 novembre 1962.

Le décret du 16 juin 1965 décide que le premier stage de trois mois soit réduit à six semaines et soit effectué dans la circonscription universitaire de la Faculté ou de l'Ecole où l'étudiant est inscrit, en une seule fois après la première année et avant la troisième année. Il est à présent précisé que les deux stages doivent être effectués dans la même officine, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le Doyen de la faculté ou le Directeur de l'école, et toujours en dehors de l'année universitaire.

Pour conserver une durée totale de six mois de stage, le deuxième stage passe à vingt semaines^f au lieu de trois mois.⁽¹⁵⁾

^f A Paris, il ne durait que treize semaines

2. De 1980 à nos jours : des stages plus diversifiés

2.1. L'arrêté du 19 juin 1980⁽¹⁷⁾

L'arrêté comprend six titres. La réforme la plus marquante est la mise en place d'une sélection sous forme de concours en fin de première année. Le diplôme de Docteur en pharmacie se substitue au diplôme d'Etat de pharmacien à compter de l'année universitaire 1980-1981, d'où la mise en place d'une soutenance de thèse obligatoire.

Les stages officinaux précédents sont remplacés par deux nouveaux stages :

- Un stage « d'initiation à l'officine », d'une durée de deux mois, à temps complet, devant être effectué après la réussite du concours de première année et avant le début de la deuxième année d'études. Il est précisé que l'étudiant doit être initié au cours de ce stage à la reconnaissance de produits, à la législation pharmaceutique, aux préparations officinales et aux posologies usuelles. Le stage est validé par le Conseil de la Faculté sur avis du maître de stage.
- Un stage spécialisé de « pratique professionnelle », à temps complet également, d'une durée de cinq mois, réalisé dans une officine pour les étudiants ayant choisi la filière officinale^g. Il est effectué en cinquième année.

L'article 13 nous informe que les maîtres de stage doivent être agréés, en justifiant trois années de pratique officinale, dont au moins une année en tant que titulaire. L'agrément est révocable et renouvelable tous les cinq ans. Le maître de stage ne peut accueillir plus de deux stagiaires simultanément.

Par ailleurs, des conseillers de stage sont désignés par le Président de l'université pour accompagner et guider les stagiaires.

Il faut préciser qu'à côté de ces stages en officine, et ce pour la première fois, un nouveau lieu de stage fait son apparition. Au cours de la quatrième année, les aspirants au diplôme de Docteur en pharmacie doivent effectuer un stage hospitalier à temps complet pendant deux mois. La création de ce nouveau stage avait déjà été abordée dans une loi précédente (loi du 2 janvier 1979).⁽¹⁸⁾

^g Les trois filières (officine, industrie, biologie) ont été créées par le décret du 8 novembre 1968. Pour l'option industrie, le stage prend place dans un établissement industriel ou une pharmacie centrale des hôpitaux ; pour l'option biologie, dans un laboratoire de biologie.

Le durée totale des stages est donc à nouveau augmentée : sept mois en officine (pour les étudiants ayant choisi la filière correspondante) et deux mois en pharmacie hospitalière (ou en laboratoire hospitalier de biologie).

2.2. L'arrêté du 12 septembre 1985⁽¹⁹⁾

La durée des études pharmaceutiques passe à six ans. Cet arrêté introduit le stage hospitalo-universitaire tel que nous le connaissons actuellement : il se déroule au cours de la cinquième année. Les fonctions hospitalières sont organisées de préférence par quadrimestres et « assurées pour les deux tiers au moins dans des unités de soins, et pour le reste dans des services de pharmacie » (*Article 7*).

Quant au stage de pratique professionnelle, il est maintenant effectué en sixième année, pendant six mois à temps complet dans une officine ou un établissement industriel (si l'étudiant ne se dirige pas vers l'officine) sous la direction d'un maître de stage agréé par l'université (dans les conditions fixées par l'article 13 de l'arrêté du 19 juin 1980). Le stagiaire perçoit pour la première fois une indemnité de stage venant de l'officine ou de l'établissement qui l'accueille.

Diplôme de Docteur en pharmacie	
Diplôme nécessaire à l'inscription	Baccalauréat
Durée des stages	Huit mois en officine à temps complet Une année en hôpital à temps partiel
Années d'études	Six années
Lieu d'exercice possible	Tout le territoire français

Tableau 6 : Place des stages en pharmacie après l'arrêté du 12 septembre 1985

2.3. L'arrêté du 17 juillet 1987⁽²⁰⁾

L'arrêté du 17 juillet 1987 régit l'organisation actuelle des études pharmaceutiques. Il comporte sept titres traitant de manière précise du fonctionnement des études, du contrôle des connaissances, de l'obtention du diplôme ...

Le titre IV traite des stages mais apporte peu de modifications par rapport à l'arrêté du 12 septembre 1985, que ce soit sur la durée du stage ou les conditions exigées pour être maître de stage.

Le stage de sixième année peut désormais être effectué dans une officine à l'étranger, à condition d'être complété par un stage de trois mois au moins en France.

Cet arrêté sera modifié et complété plusieurs fois par les arrêtés des 29 octobre 1992, 7 novembre 1994, 29 novembre 1996, 20 mai 1998, 2 juillet 1999, afin de moderniser les études en pharmacie.

Nous venons de retracer deux cents ans d'histoire au cours desquels nous avons pu apprécier la place des stages au sein des études pharmaceutiques. Les stages étaient primordiaux au XIXème siècle et pouvaient aller jusqu'à constituer la formation exclusive des étudiants dans certains cas^h.

Au cours du XXème siècle, et avec les grandes découvertes scientifiques, la formation pratique a laissé place à l'enseignement théorique. Ce même siècle a aussi entraîné une profonde évolution du métier de pharmacien. Son rôle ne se cantonnant plus à la réalisation de préparations magistrales et sa place d'acteur de santé prenant de plus en plus d'importance, il était normal qu'un enseignement scientifique précis soit inculqué aux étudiants.

De nos jours, avec la diversification des débouchés et l'émergence de l'industrie pharmaceutique, les stages ont besoin d'être de plus en plus fréquents et variés.

La tendance actuelle est en train de s'inverser et tous les acteurs de l'enseignement pharmaceutique sont d'accord pour dire qu'il faut que les stages prennent une place plus importante dans les six années d'études. C'est en partie ce que va apporter l'arrêté du 14 août 2003.

^h Le schéma montrant la place des stages en officine en vue de l'obtention du diplôme de pharmacien de 1903 à 2003 est en annexe 1.

C. L'arrêté du 14 août 2003 : dernière modification en date

Nous allons à présent nous pencher sur la dernière réforme des études pharmaceutiques. Ce nouvel arrêté en date du 14 août 2003 (publié au journal officiel du 2 octobre 2003) ⁽²¹⁾ modifie profondément l'arrêté du 17 juillet 1987. Les dispositions prises entrent en vigueur pour la rentrée universitaire 2004-2005.

1. Les enseignements coordonnés

Le nombre d'heures de cours pour la formation commune de base passe à 650 heures, contre 420 heures auparavant. Les heures dédiées aux travaux pratiques restent au nombre de 500, étagées sur les deuxième, troisième et quatrième années.

Un des changements majeurs apportés par l'arrêté est la création d'une nouvelle méthode d'enseignement appelée « *enseignement coordonné* ». Le but des enseignements coordonnés est de stopper le cloisonnement des matières enseignées dans les facultés de pharmacie et d'uniformiser la dispensation des cours, afin de mieux préparer l'entrée des pharmaciens dans la profession officinale, l'industrie ou la biologie. Beaucoup d'étudiants se plaignaient que les professeurs donnaient leurs cours sans vraiment se soucier des autres matières et sans qu'il y ait de logique chronologique ⁽²²⁾. Il était donc fréquent que certains sujets soient vus plusieurs fois au cours des années d'apprentissage.

Les enseignements coordonnés prennent place en troisième et quatrième années dans la formation pharmaceutique de base (deuxième cycle des études) et doivent représenter la moitié de l'enseignement magistral et théorique ⁽²³⁾. Ils sont organisés autour de thèmes faisant intervenir plusieurs disciplines et plusieurs intervenants qui peuvent être extérieurs à la faculté. Il est préférable que chaque thème soit illustré par des applications cliniques.

Le but de ce rassemblement de disciplines est d'aider l'étudiant à développer son esprit critique et de le familiariser aux cas concrets rencontrés au cours de l'exercice professionnel, afin de pouvoir prendre en charge totalement le patient dans le cadre des différents métiers de pharmacien.

Les sujets abordés dans ces enseignements coordonnés traitent d'une classe thérapeutique ou d'une pathologie donnée. L'annexe de l'arrêté du 14 août 2003 stipule qu'au moins quatre

enseignements coordonnés doivent être organisés par an, tant en troisième qu'en quatrième année, parmi une liste prédefinie⁽²⁴⁾ :

Infectiologie ;

Système immunitaire ;

Thérapies géniques tissulaires et cellulaires ;

Oncologie ;

Système hématopoïétique ;

Système nerveux central ;

Système gastro-entéro-hépatique ;

Système cardio-vasculaire ;

Système broncho-pulmonaire ;

Système rénal et urinaire ;

Glandes endocrines ;

Douleur et inflammation ;

Système oto-rhino-laryngologique (ORL) ;

Appareil locomoteur ;

Système cutané ;

Œil et vision ;

Nutrition et maladies métaboliques ;

Métabolisme de l'eau et des électrolytes, équilibre acido-basique.

Les thèmes non enseignés au cours des troisième et quatrième années peuvent l'être les années suivantes.

A Nancy, pour l'année universitaire 2004-2005, les sujets choisis sont les suivants⁽²⁵⁾ :

- en troisième année : système broncho pulmonaire, ORL, système gastro-entéro-hépatique, système nerveux central, système rénal et urinaire, système cardio-vasculaire.

- en quatrième année, douleur et inflammation, biotechnologies, oncologie, infectiologie, thrombose et anticoagulants, immunologie, glandes endocrines, nutrition et maladies métaboliques. Chaque thème s'échelonne entre 20 et 65 heures de cours.⁽²⁶⁾

Il faut dire que la faculté de Nancy a été précurseur dans l'intégration de ces enseignements coordonnés dans le cursus, en décidant de les ajouter au programme dès l'année universitaire 2002-2003.

L'équipe pédagogique doit veiller à assurer une progression dans l'acquisition des connaissances de l'étudiant au cours des enseignements coordonnés. Il est d'ailleurs préférable que ces derniers commencent par une vérification des connaissances pré requises, par exemple sous forme de questionnaires à choix multiples.

Les examens sont organisés dans le même esprit que l'enseignement, en essayant de ne pas cloisonner les matières. Ils ont pour vocation de vérifier les connaissances de deux ou plusieurs de ces enseignements. Un examen oral peut compléter la validation de l'enseignement coordonné afin d'évaluer l'aptitude de l'étudiant à résoudre un problème de pratique professionnelle. Cet arrêté ouvrirait-il la voie vers un contrôle permanent des connaissances ?

2. Les stages en officine

2.1. Les stages du premier cycle

- Le titre IV (qui concerne les stages) de l'arrêté du 17 juillet 1987 est très modifié. *Le stage officinal d'initiation* qui durait auparavant deux mois est réduit à six semaines (comme c'était le cas entre 1965 et 1980). Il doit s'effectuer avant le début de la troisième année d'études, sauf dérogation exceptionnelle. Les six semaines devant être réalisées à temps complet et de manière continue, le stage prend concrètement place soit au cours de l'été qui suit la première année, soit au cours de celui qui suit la deuxième année. Lors de ce stage, l'étudiant ne peut prétendre à une quelconque indemnisation. Le stage est validé par le Doyen au vu de l'appréciation écrite et circonstanciée du maître de stage. Il ne fait pas l'objet d'un rapport, ni d'un examen de validation, mais le maître de stage se doit d'inciter l'étudiant à consigner son expérience et ses découvertes par écrit. En cas de non validation du stage, l'étudiant effectuera un nouveau stage dans une autre officine, selon les mêmes modalités, et ce avant le début de la 4ème année.

Le premier contact avec le monde du travail peut donc s'effectuer plus tardivement qu'auparavant, ce qui peut paraître un avantage. Jusqu'à cette réforme, le stage d'initiation officinale suivait directement la réussite au concours de fin de première année, ce qui fait que les maîtres de stage se retrouvaient parfois face à des étudiants peu motivés.

- Un nouveau stage fait son apparition : *le stage de découverte du monde du travail*. Il est facultatif, d'une durée d'un mois, et peut s'effectuer selon le texte de loi après le concours de fin de première année, durant les vacances universitaires et avant l'inscription en deuxième

année. Par extension, la faculté de Nancy accepte également que ce stage soit effectué pendant les vacances d'été qui suivent la troisième année.

Il est souhaitable (mais non obligatoire) qu'il prenne place hors officine : grossiste répartiteur, industrie pharmaceutique, hôpital, laboratoire de biologie médicale, administration, industrie agroalimentaire, laboratoire de recherche,... La recherche du lieu de stage est laissée à l'initiative de l'étudiant. La structure d'accueil doit recevoir l'agrément du responsable des stages et du Doyen. Une convention, indispensable pour la couverture sociale de l'étudiant, doit être signée entre cette structure et l'université. Le stage "découverte" ne fait pas l'objet d'un rapport, ni d'une validation.

2.2. Le stage d'application à l'officine

L'arrêté en lui-même est plutôt vague au sujet de ce nouveau type de stage :

« Au cours de la troisième ou de la quatrième année, l'étudiant doit accomplir un stage d'application d'une durée de quatre fois une semaine, de préférence dans une même officine. Ce stage, qui a pour objectif d'illustrer les enseignements coordonnés (...), ne peut être accompli de manière continue »... (*Article 25 bis*).⁽²¹⁾ Le pharmacien titulaire, agréé maître de stage habilité à accueillir un étudiant dans le cadre de ces stages d'application reçoit le contenu détaillé des enseignements coordonnés dispensés à la faculté et est sensibilisé au cours de journées spécifiques de formation aux objectifs pédagogiques.

Ces stages non rémunérés doivent permettre aux étudiants d'approfondir et d'appliquer en situation réelle les connaissances acquises au cours des enseignements coordonnés de troisième et de quatrième années que nous avons évoqués précédemment.

Les stagiaires sont mis au contact des pathologies les plus importantes et des différentes classes pharmaceutiques étudiées.

Les modalités d'application des stages sont fixées par le conseil d'administration de l'université après avis du conseil de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques. A Nancy, le stage est validé par le Doyen au vu de l'appréciation écrite et circonstanciée du maître de stage. Le stage ne fait pas l'objet d'un rapport, ni d'un examen de validation, mais le maître de stage se doit d'inciter l'étudiant à consigner son expérience et son travail par écrit, notamment l'analyse des ordonnances et les conseils d'optimisation thérapeutique. Les connaissances acquises par l'étudiant au cours de ces quatre semaines

seront évaluées dans le cadre des épreuves d'examen des enseignements coordonnés correspondants.

En cas de non validation (validation par année) des stages d'application, l'étudiant effectuera un nouveau stage (2 semaines discontinues ou continues) dans une autre officine avant la fin de la 4ème année. L'accès en 5ème année sera impossible en cas de non validation du stage officinal d'application.

Jusqu'à cette réforme, c'est le stage de sixième année en officine qui permettait aux étudiants de commencer à mettre en application les cours appris au cours des années précédentes. Cette application est maintenant mise en pratique beaucoup plus tôt, ce qui est un point très positif.

2.3. Le stage de préorientation professionnelle

Ce nouveau stage facultatif peut s'effectuer en fin de quatrième année. Il dure quatre semaines au moins et prend place dans un laboratoire de biologie clinique public ou privé, un établissement industriel, une officine, une pharmacie à usage intérieur ou un laboratoire de recherche. Il est possible de le réaliser à l'étranger, à condition d'obtenir l'agrément de la faculté.⁽²⁷⁾

Les étudiants ne se destinant pas à l'officine s'étaient souvent plaints qu'aucun stage ne leur était destiné avant l'orientation de cinquième année. Ils ont donc maintenant l'opportunité d'effectuer un stage en laboratoire ou en pharmacie industrielle et de choisir leur voie en connaissance de cause.

2.4. Le stage de pratique professionnelle de sixième année

Le stage de sixième année de la filière officinale n'est que peu modifié. Il dure toujours six mois à temps plein dans une officine, chez un maître de stage agréé.

Par contre, ce stage peut éventuellement avoir lieu dans deux officines différentes⁽²⁵⁾. Ainsi, un même étudiant a la possibilité de découvrir deux facettes de la pharmacie d'officine, en effectuant par exemple une partie du stage en pharmacie rurale et l'autre partie en pharmacie de ville. Il peut aussi demander à être stagiaire dans un établissement pharmaceutique, industriel ou commercial dont les activités sont susceptibles de concourir à la formation du pharmacien.

Il est toujours possible d'effectuer son stage dans une officine située à l'étranger ; dans ce cas il devra être complété par un stage d'au moins trois mois en France. Pour cette année universitaire 2004-2005, la Faculté de Nancy a reçu deux demandes pour un stage hors de France. La demande doit être validée par le président de l'université, sur proposition du directeur de l'unité de formation.

A l'issue du stage de sixième année, l'étudiant doit être en mesure de :

- savoir analyser et commenter des ordonnances,
- savoir élaborer et rédiger une opinion pharmaceutique,
- maîtriser les posologies,
- connaître les symptômes des pathologies courantes et être capable de donner un conseil thérapeutique et de prévention les concernant,
- être capable d'assurer le suivi thérapeutique à partir du dossier patient,
- savoir s'intégrer à l'équipe officinale.
- avoir appris à connaître l'essentiel du travail quotidien d'une officine, y compris la gestion et le travail administratif,
- savoir effectuer des préparations magistrales,

En somme, il doit être prêt à assurer les fonctions de pharmacien, qu'il peut exercer après sa réussite à l'examen de validation de stage. Ce dernier n'est pas identique à toutes les facultés de pharmacie de France, tout comme sa difficulté.

- A Nancy, la validation du stage est accordée par Madame le Doyenⁱ, après avis de la commission des stages, au vu de l'appréciation des éléments suivants : stage effectué en totalité, remarques favorables du maître de stage et des conseillers de stage, examen oral de pratique officinale. Au cours de l'examen oral, il est demandé à l'étudiant de commenter une ordonnance (dix minutes) et de répondre à des questions variées en rapport avec l'activité officinale (vingt minutes).
- A Bordeaux, l'étudiant doit passer une « épreuve de posologie » portant sur dix produits choisis dans une liste de soixante produits, une « épreuve de reconnaissance » portant sur dix produits chimiques, galéniques et végétaux, ainsi qu'une « épreuve de préparation », où le candidat doit effectuer deux préparations ainsi qu'un commentaire d'ordonnance. Ces examens sont sanctionnés par des notes éliminatoires.

ⁱ Mme Chantal Finance

2.5. Les maîtres de stage et conseillers de stage

Les pharmaciens titulaires désirant devenir maîtres de stage doivent justifier de cinq années d'exercice en officine, dans les pharmacies mutualistes ou de secours miniers, dont au moins deux années en tant que titulaires. Le maître de stage doit signer une charte d'engagement ainsi qu'un contrat d'engagement pédagogique avec le directeur de l'unité de formation et de recherche dispensant des formations pharmaceutiques.

L'agrément est renouvelé tous les cinq ans et révocable à tout moment. Une même officine ne peut accueillir qu'un seul stagiaire de sixième année à la fois et qu'un seul stagiaire d'initiation officinale à la fois.

L'arrêté du 14 août 2003 donne le rôle des conseillers de stage. Ils avaient déjà été évoqués dans l'arrêté de 1980, sans que leurs fonctions soient vraiment concrètes. Ce sont des enseignants titulaires du diplôme d'Etat de pharmacien (ou de Docteur en pharmacie) qui ont au moins cinq ans d'ancienneté dans leur fonction, ou des maîtres de stage qui ont déjà une certaine expérience (ils doivent avoir formé des stagiaires pendant au moins trois années consécutives ou non). Les conseillers de stage sont désignés par le président de l'université. Ils participent au suivi des étudiants pendant leur stage et à l'examen de validation de stage. Chaque conseiller rend visite au maître de stage et au stagiaire et s'entretient individuellement avec chacun d'eux. Il doit s'assurer du bon déroulement du stage et de la bonne prise en compte, par les deux parties, des objectifs pédagogiques. ⁽²⁸⁾

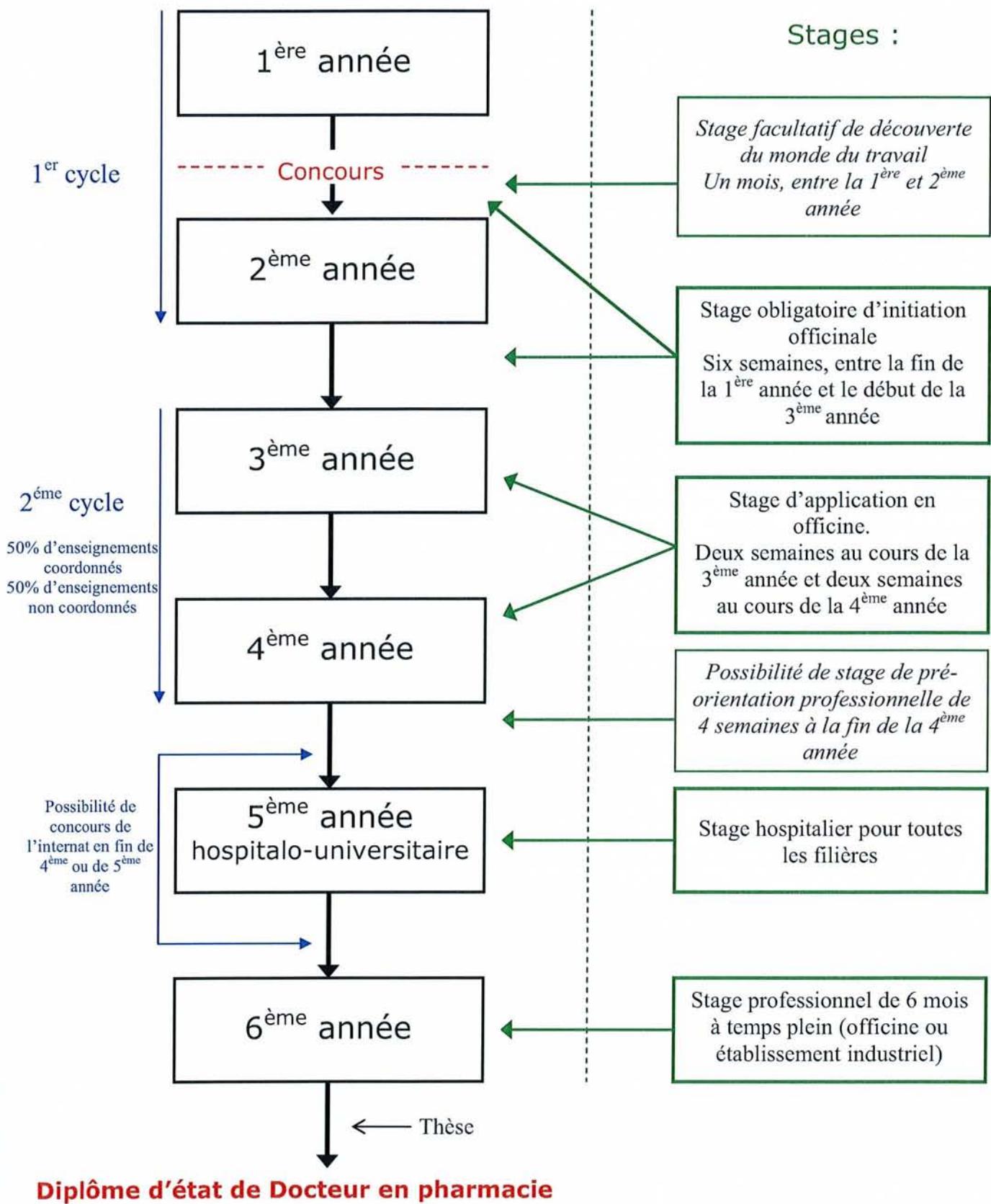


Figure 1 : organisation des études pharmaceutiques et place des stages en 2004

DEUXIEME PARTIE :

Enquête réalisée
auprès des étudiants
de 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} et
5^{ème} années à la
Faculté de Pharmacie
de Nancy

A. Présentation des questionnaires

Les dispositions de l'arrêté du 14 août 2003 n'entrent en vigueur qu'au cours de l'année universitaire 2004-2005 et la plupart des facultés viennent à peine d'inclure les nouveaux stages de troisième et quatrième années dans le cursus.

Néanmoins, la Faculté de Pharmacie de Nancy les a devancées puisqu'elle propose les enseignements coordonnés et les stages d'application correspondants depuis la rentrée universitaire de 2002.⁽²⁹⁾ Le Doyen de la Faculté Mme Finance désirait « *faire bénéficier au plus vite les étudiants de cette amélioration pédagogique* ».⁽²⁶⁾ Il faut dire que cet arrêté était un projet de réforme des études de la Commission Pédagogique Nationale des Etudes Pharmaceutiques (CPNEP), qui était déjà en suspens depuis quelques années.

A partir de l'année scolaire 2002-2003, à Nancy, le stage d'initiation officinale est donc passé de deux mois à six semaines et celui de troisième année a été mis en place. L'année universitaire suivante (2003-2004), c'est celui de quatrième année qui a été ajouté au cursus.

Nous disposons donc d'un recul sur deux promotions d'étudiants, et nous avons voulu connaître leur avis sur ces différents stages effectués à l'officine.

Pour ce faire, des questionnaires ont été distribués aux étudiants de deuxième, troisième, quatrième années, ainsi qu'à ceux de cinquième année, filières officine et industrie, pendant les mois d'octobre et novembre 2004. Ils ont été écrits de manière à passer en revue tous les points clés du stage en pharmacie. Ainsi, ils s'intéressent aux différentes activités de l'étudiant dans l'officine, aux relations avec l'équipe officinale et avec le maître de stage.

Il avait été envisagé d'envoyer les questionnaires directement chez les maîtres de stage pendant la période où étaient présents les étudiants, mais la crainte d'avoir un taux d'abstention important (et de non-retour des questionnaires) nous a fait changer d'avis.

Finalement, nous avons décidé de remettre les questionnaires aux étudiants « en main propre », pendant les heures de travaux pratiques ou de travaux dirigés (où leur présence est obligatoire), en leur demandant d'y répondre à l'intercours et de les remettre dûment remplis en fin de séance. Les questionnaires ont été distribués :

- en TP d'informatique pour les étudiants de 2^{ème} année ;
- en TP de pharmacognosie pour les 3^{ème} année ;
- en TD de communication pour les 4^{ème} année ;
- en TP d'orthèses pour les 5^{ème} année option officine ;

- au cours de travaux dirigés pour les 5^{ème} année option industrie.

Cette méthode nous a permis d'avoir quasiment tous les questionnaires en retour et d'obtenir un taux de participation très satisfaisant

Pour la plupart des questions, les réponses attendues sont fermées, c'est-à-dire à choix multiples. Pour connaître une appréciation (par exemple le type de relation avec le maître de stage), nous avons choisi de proposer généralement un choix parmi cinq réponses, afin de pouvoir établir clairement le taux d'étudiants satisfaits ou non.⁽³⁰⁾

Le deuxième type de question est dit « ouvert » ; les étudiants peuvent y laisser clairement leurs avis.

Les questionnaires ont été dépouillés manuellement et exploités grâce au tableur Excel de Microsoft Office.

1. Les questionnaires remis aux étudiants de deuxième et troisième années

Après quelques questions de base concernant le parcours universitaire de l'étudiant, les questionnaires s'intéressent aux stages du premier cycle des études pharmaceutiques.

Pour le stage facultatif de découverte du monde du travail, possible en fin de première année, nous avons voulu connaître la proportion d'étudiants l'ayant effectué, ainsi que leur degré de satisfaction.

Pour le stage obligatoire d'initiation officinale, effectué à la fin de la première ou de la seconde année d'études, la question essentielle est celle de la durée du stage. C'est en effet le seul point clairement modifié par l'arrêté du 14 août 2003.

Ce stage ayant pour vocation de faire découvrir à l'étudiant le métier de pharmacien sous tous ses angles, nous avons également voulu savoir si le but avait été atteint. A quelles activités a participé le stagiaire ? Quelles étaient ses relations avec le maître de stage et avec l'équipe officinale ? Et surtout, est-ce que le stage a répondu à ses attentes ? Tels sont les points clés mis en évidence dans les questionnaires présentés en annexes 2 et 3.

2. Les questionnaires remis aux étudiants de quatrième et cinquième années

Ils s'intéressent directement aux nouveaux stages d'application à l'officine. Rappelons que ces derniers ont pour objectif d'appliquer en situation réelle les connaissances acquises dans les enseignements coordonnés dispensés au cours des années universitaires. Cela est mis en œuvre grâce à une coopération entre l'équipe universitaire et l'équipe officinale.

Les textes réglementaires sont très flous quant aux méthodes devant être employées pour mettre en œuvre ces nouveaux stages. A Nancy, il a été décidé que l'application des enseignements coordonnés serait faite sous forme de commentaires d'ordonnances. Concrètement, l'équipe officinale accueillant le stagiaire a pour mission de récolter des ordonnances de patients fréquentant la pharmacie et ayant des pathologies en rapport avec les thèmes étudiés à la Faculté. Par exemple, pour le thème de l'enseignement coordonné « système nerveux central », il peut s'agir d'ordonnances contenant une prescription de médicaments antipsychotiques, antidépresseurs, analgésiques opiacés ou non, anti-parkinsoniens ou encore visant à traiter la maladie d'Alzheimer, ...

Le stagiaire doit alors réaliser un commentaire-type de cette ordonnance : recevabilité, indications thérapeutiques, description des produits prescrits, effets indésirables, contre-indications, consultation du dossier du patient, interactions médicamenteuses, etc. Le maître de stage (ou un membre de son officine) prépare éventuellement un corrigé du dit commentaire et se doit d'en discuter avec le stagiaire.

Les maîtres de stage agréés pour les stages d'application à l'officine sont spécifiquement formés sur les thèmes abordés en enseignements coordonnés. N'oublions pas qu'ils doivent justifier d'au moins cinq années d'exercice et qu'une petite « remise à niveau » peut être appréciable face à un étudiant qui est en plein cœur du cursus universitaire.

Les conditions qui étaient fixées par la Faculté au moment de la remise des questionnaires aux étudiants, n'autorisaient pas les stagiaires à servir au comptoir, ce qui donnait à ce stage d'application à l'officine une dimension plutôt théorique.

Cependant, la Faculté commence à changer progressivement les modalités de son déroulement.

Les questionnaires distribués aux étudiants ayant effectué les stages d'application à l'officine sont rassemblés en annexes 4, 5 et 6. Ils visent à déterminer le degré de satisfaction des

stagiaires et à savoir si ce tout nouveau type de stage a été effectué dans des conditions optimales.

Les étudiants en cinquième année au moment de la remise du questionnaire (sur la période 2004-2005) étaient invités à donner leur avis sur les stages effectués au cours de l'année scolaire 2002-2003 (stage de troisième année) et de l'année scolaire 2003-2004 (stage de quatrième année). Il s'agit en quelque sorte de la promotion qui a « inauguré » les nouvelles dispositions du deuxième cycle des études pharmaceutiques.

Pour les étudiants en quatrième année au moment de la remise du questionnaire (2004-2005), le sondage ne portait que sur le stage effectué au cours de l'année scolaire 2003-2004. Ce stage effectué en 3^{ème} année était donc inclus dans le cursus universitaire à la faculté de pharmacie de Nancy pour la seconde fois.

B. Présentation des résultats obtenus

1. Les stages du premier cycle

Nous allons tout d'abord présenter les résultats des questionnaires distribués aux étudiants de deuxième et de troisième année, ce qui nous permettra de faire le point sur les stages de découverte du monde du travail et d'initiation officinale.

Pour certaines questions, nous séparerons les résultats suivant les réponses des étudiants de deuxième année et celles des étudiants de troisième année ; pour d'autres, nous ferons la somme des réponses des étudiants des deux années, afin de présenter des résultats plus globaux et certainement plus parlants.

Le taux de participation que nous avons obtenu est, comme nous l'avons signalé auparavant, très satisfaisant.

- En deuxième année, 105 étudiants sont inscrits pour l'année universitaire 2004-2005. Nous avons récupéré 98 questionnaires remplis, soit une participation de plus de **93 %**.
- En troisième année, 98 étudiants sont inscrits pour cette même année universitaire. Nous avons récupéré 91 questionnaires remplis, ce qui correspond aussi à une participation de près de **93 %**.

1.1. Au sujet des étudiants

Les premières questions que nous avons posées ont pour objectif de connaître les motivations des étudiants. Est-ce que le métier de pharmacien est un but recherché depuis longtemps pour eux ? Depuis quand savent-ils qu'ils vont se destiner à cette voie ? Et enfin, vers quelle orientation comptent-ils se destiner : officine, industrie, biologie ... ?

a) En quelle année avez-vous su que vous vouliez devenir pharmacien ?

Que ce soit en deuxième ou en troisième année, les réponses obtenues sont relativement proches :

	Réponses	Pourcentages
Après le bac	21	22 %
En terminale	37	38 %
En première	18	18 %
En seconde	5	5 %
Avant la seconde	17	17 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	98	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Après le bac	29	32 %
En terminale	42	46 %
En première	6	7 %
En seconde	2	2 %
Avant la seconde	12	13 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

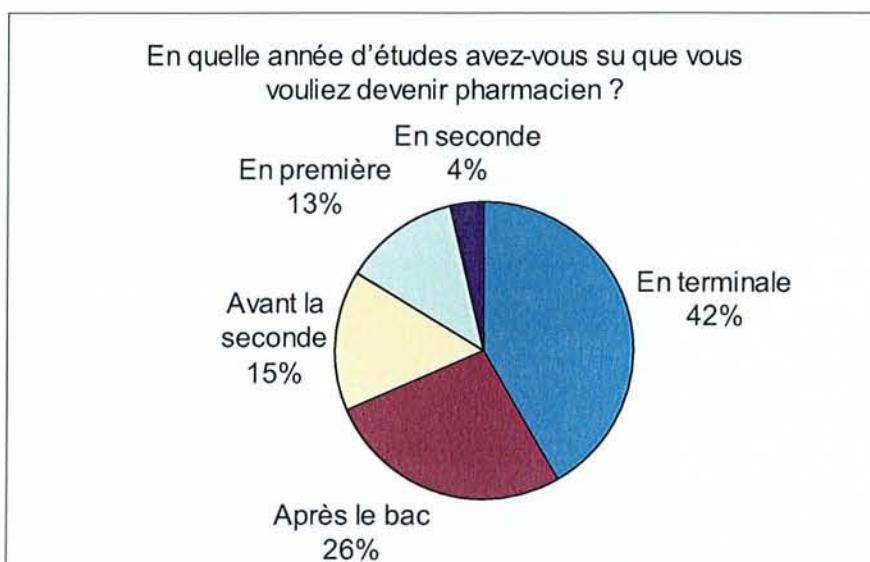


Figure 2 : Réponses obtenues sur les deux promotions, exprimées en pourcentages (189 réponses)

Sur le total de tous les étudiants interrogés, 68% ont décidé en classe de terminale ou après le baccalauréat des études supérieures qu'ils allaient suivre, soit assez tardivement. Ce résultat n'est évidemment pas spécifique des études pharmaceutiques, car bon nombre de lycéens ne savent toujours pas en terminale quel métier ils désirent exercer.

Pour seulement 15% des étudiants, devenir pharmacien est un but recherché depuis longtemps (avant la seconde) ; ceux-ci savent déjà en général quelle filière ils emprunteront en cinquième année de pharmacie.

b) Avez-vous fait d'autres études supérieures avant la faculté de pharmacie ?

	Réponses	Pourcentages
Oui	21	23 %
Non	69	76 %
Pas de réponse	1	1 %
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Oui	15	15 %
Non	83	85 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	98	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

Pour 80% des étudiants, l'inscription en faculté de pharmacie est la première inscription dans un établissement d'études supérieures. Les 20 % restants ont auparavant suivi d'autres études, parmi lesquelles, principalement :

- la faculté de médecine (14 étudiants) ;
- une prépa. vétérinaire (7 étudiants) ;
- une prépa. BCPST^j (7 étudiants).

Les études pharmaceutiques ont toujours été et sont toujours, comme nous le voyons, une alternative pour les étudiants ayant raté le concours de fin de première année en faculté de médecine. Ceux-ci s'inscrivent alors en pharmacie, considérant parfois cette voie comme « option de secours », ce qui aboutit à des pharmaciens qui ne sont pas forcément très motivés...

c) A quelle voie vous destinez-vous ?

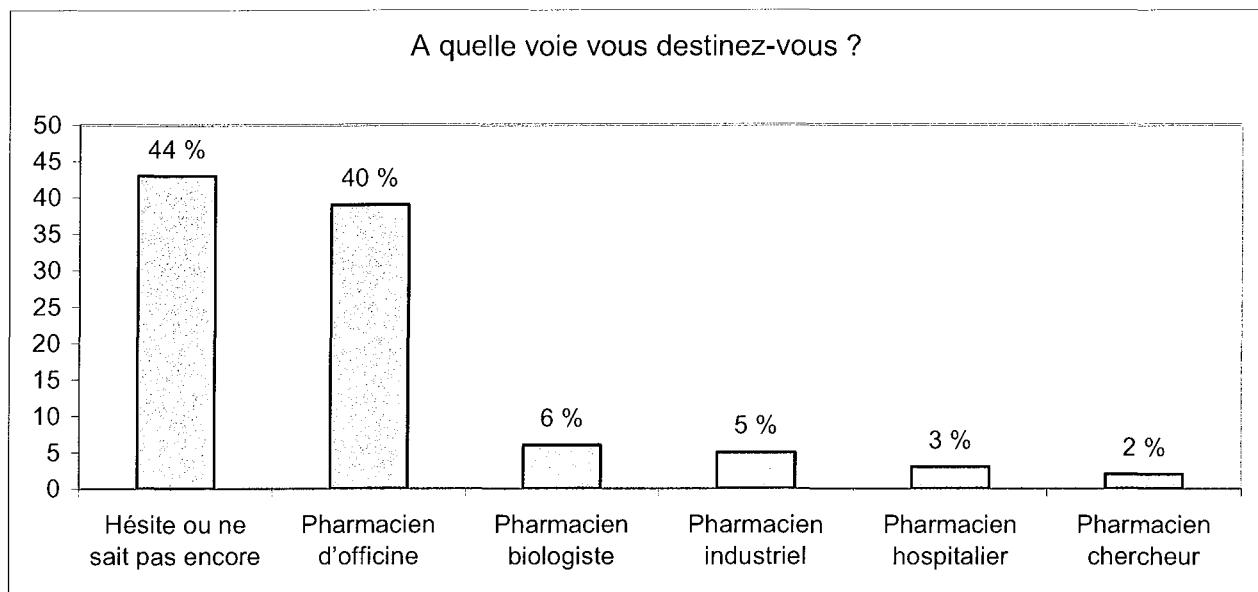


Figure 3 : Réponses des étudiants de deuxième année (98 réponses)

Près de la moitié des étudiants de deuxième année ne savent pas quelle voie ils choisiront lorsqu'ils arriveront en fin de quatrième année. Mais, la majorité de ceux qui le savent compte se destiner vers la pharmacie d'officine.

Lorsqu'on interroge les étudiants de l'année supérieure, on se rend compte qu'ils semblent déjà plus décidés quant à la voie qu'ils emprunteront :

^j Biologie, Chimie, Physique et Sciences de la Terre (BCPST)

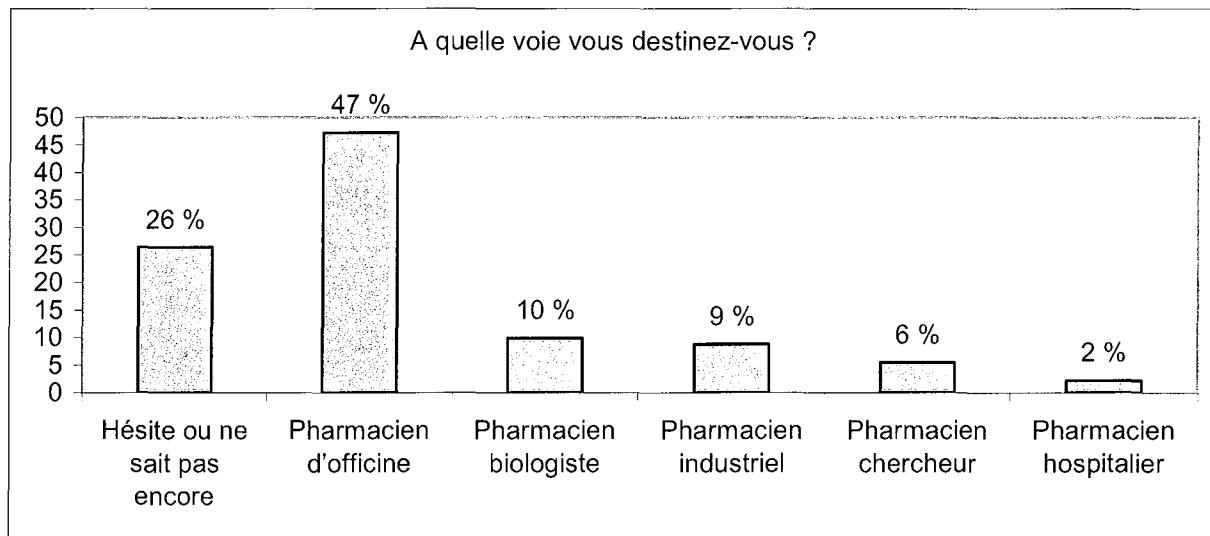


Figure 4 : Réponses des étudiants de troisième année (91 réponses)

Le pourcentage d'étudiants ne sachant pas encore quel métier de pharmacien exercer plus tard passe de 44% pour les étudiants de deuxième année à 26 % pour ceux de troisième année.

Mis à part le fait que les étudiants sont mieux informés des différentes filières qu'ils peuvent emprunter, il faut également signaler qu'en troisième année, ils ont déjà tous effectué le stage d'initiation officinale. Ils ont donc pu se faire une idée du métier de pharmacien d'officine et se rendre compte si cela leur convenait.

C'est pour cette raison que ce premier stage est d'une importance *capitale*. Dans le cas où il se passe mal, l'étudiant risque de se braquer et de ne plus vouloir se tourner vers l'officine... Au contraire, si l'élève effectue son stage chez un maître de stage fortement impliqué dans son rôle de formateur, il aura à la fin de son stage d'initiation une bonne image du métier de pharmacien d'officine.

Il faut donc choisir son lieu de stage et son maître de stage avec le plus grand soin et ce dès le stage d'initiation !

1.2. A propos du stage facultatif

Pour l'instant, très peu d'étudiants seulement ont effectué le stage facultatif de découverte du monde du travail.

Concernant les étudiants en deuxième année au moment du sondage, la scolarité de la faculté de Nancy n'a enregistré que sept stages, effectués pendant l'été 2004 :

- six stages en laboratoires d'analyses médicales et biologiques ;
- un stage en hôpital.

Pour les élèves en troisième année d'études au moment du sondage, la scolarité a recensé trois stages de découverte du monde du travail, effectués au cours de l'été 2003 :

- un stage en hôpital ;
- un stage chez un répartiteur pharmaceutique ;
- un stage dans un laboratoire d'analyses médicales et biologiques.

a) Aviez-vous entendu parler du stage de découverte du monde du travail ?

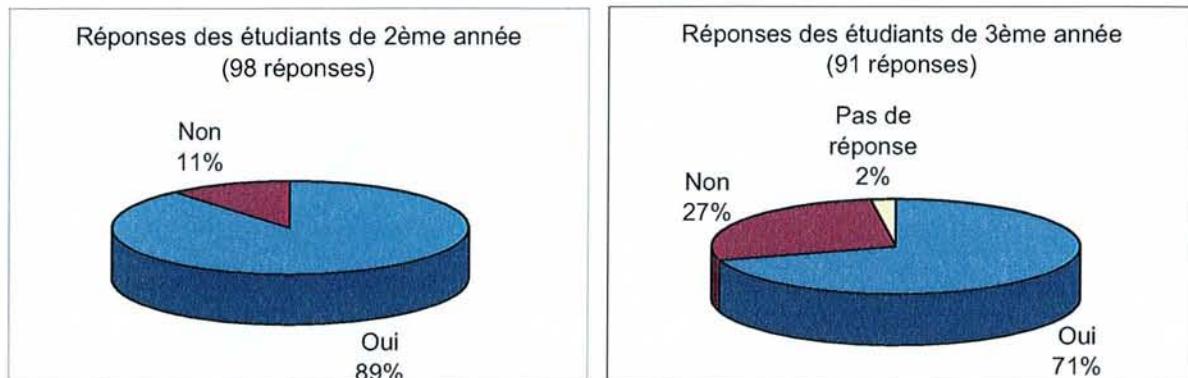


Figure 5 : Aviez-vous entendu parler du stage de découverte du monde du travail ?

Il est rassurant de constater que la majorité des gens interrogés connaissent l'existence de ce nouveau stage facultatif. Chez les étudiants de deuxième année, il y a naturellement plus de personnes qui ont entendu parler de ce stage que chez les étudiants de troisième année, puisqu'il s'agissait de la deuxième année de mise en place.

Néanmoins on peut se demander pourquoi certains élèves ignorent totalement la possibilité d'effectuer un stage de découverte dans un lieu différent de l'officine... S'agit-il d'un manque d'information de la faculté, ou d'élèves peu intéressés par la vie universitaire ?

b) Y avez-vous pris part ?

Cette question s'adresse aux étudiants qui ont répondu « oui » à la question précédente. Voici les réponses obtenues :

	Réponses	Pourcentages
Oui	15	17 %
Non	71	82 %
Pas de réponse	1	1 %
TOTAL :	87	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Oui	7	11 %
Non	57	89 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	64	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

En recoupant les données fournies par le service de scolarité de la faculté, nous constatons que cette question a soit été mal posée, soit mal comprise par les participants au sondage ...

Chez les « deuxième année », quinze étudiants disent avoir effectué ce stage facultatif : six en officine, sept en laboratoire d'analyses médicales et deux en hôpital.

Chez les « troisième année », trois étudiants auraient effectué ce stage en officine, un chez un répartiteur pharmaceutique, un en hôpital, deux en laboratoire d'analyses médicales et un étudiant n'a pas renseigné le lieu du stage.

Deux possibilités sont donc envisageables :

- Soit certains étudiants ont confondu le stage facultatif de découverte du monde du travail avec celui d'initiation officinale, qui est lui obligatoire.
- Soit ils ont effectivement effectué un stage dans les lieux susnommés, de par eux-mêmes, sans l'avoir signalé à la scolarité. A ce sujet, un élève stipule dans le questionnaire qu'il a effectué son stage dans un laboratoire d'analyses, mais que ce dernier n'a duré que quatre jours.

La question suivante, qui doit apprécier le degré de satisfaction quant au stage de découverte du monde du travail, n'est du coup pas franchement exploitable. Il faut cependant signaler que quasiment tous les intéressés ont coché les cases « très satisfait » ou « moyennement satisfait ». Seulement deux personnes ont coché la case « peu satisfait », dont l'étudiant de troisième année qui a effectué le stage chez un répartiteur pharmaceutique (où le travail peut d'ailleurs s'avérer rapidement répétitif). Aucun élève n'était « pas du tout satisfait » de ce stage.

Nous pouvons nous demander pour quelles raisons autant d'étudiants ont choisi de ne pas participer à ce stage. Nous avons donc interrogé ceux qui ont entendu parler du stage mais qui n'ont pas voulu y prendre part.

c) Pour quelle(s) raison(s) n'avez-vous pas effectué ce stage ?

72% des étudiants de deuxième année interrogés répondent qu'ils n'ont pas désiré effectuer ce stage par « manque de temps » et 10% par « manque d'envie ». 7% signalent qu'ils ont préféré faire d'abord le stage obligatoire.

Chez les étudiants de troisième année interrogés, 48% mettent également en avant le manque de temps et 20% le manque d'envie. Deux étudiants écrivent qu'ils auraient bien aimé réaliser ce stage, mais qu'ils n'ont pas trouvé d'endroits pour le faire, car plusieurs laboratoires

d'analyses médicales ont refusé leur demande. Ce type de stage étant tout nouveau, les pharmaciens pouvant accueillir les stagiaires n'étaient pas forcément mis au courant de son existence.

Le stage de découverte du monde du travail connaît donc un démarrage lent, mais s'avère être efficace. Il permet au stagiaire de se faire une idée sur un métier du monde pharmaceutique, autre que l'officine, et de l'aider éventuellement à choisir la filière qu'il empruntera à la fin du second cycle.

Les raisons pour lesquelles il est victime d'un succès mitigé peuvent être résumées en plusieurs points :

- Le stage est simplement nouveau et n'est pas encore ancré dans les habitudes. De plus, la faculté de Nancy n'en a que très peu fait la promotion.
- La durée, fixée à un mois, peut paraître longue pour un stage qui est plutôt d'observation.
- Le stage n'étant pas rémunéré, beaucoup d'étudiants, notamment les boursiers, préfèreront travailler un mois en étant payés – peut-être même dans le milieu de la santé !
- N'oublions pas que le stage de découverte du monde du travail se situe à la fin de la première année, juste après la réussite au concours, et que beaucoup d'étudiants estiment avoir droit à des congés mérités après une dure année d'apprentissage.
- Une faible proportion d'étudiants sait déjà quel métier exercer plus tard. Si un élève veut devenir pharmacien d'officine depuis toujours, il pense certainement qu'il n'a pas besoin d'aller voir comment fonctionnent d'autres métiers, puisque son choix est déjà fait ... Pourtant, le fait de découvrir d'autres métiers que celui qu'on s'est fixé est très formateur et intéressant. Une fois entrés dans le monde du travail, les élèves n'auront plus la possibilité de croiser les métiers de la sorte ; le stage de découverte du monde du travail répond donc à cette attente.

1.3. A propos du stage obligatoire d'initiation officinale

Penchons-nous à présent sur le stage de six semaines à temps plein qu'a effectué la totalité des étudiants de troisième année, ainsi qu'une partie des étudiants de deuxième année.

1.3.1. Questions générales concernant le stage d'initiation officinale

a) Avez-vous effectué ce stage ?

En deuxième année, sur les 98 étudiants interrogés, plus de la moitié affirment avoir effectué le stage d'initiation officinale au cours de l'été 2004.

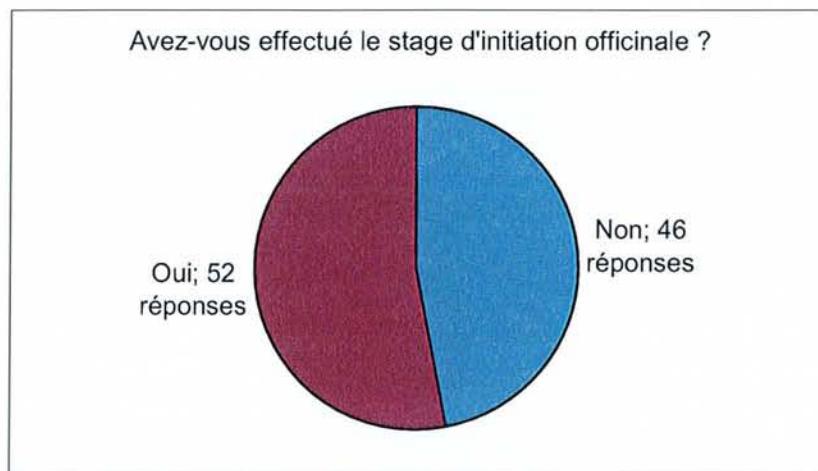


Figure 6 : Réponses des étudiants de deuxième année (98 réponses)

Ce résultat peut être recoupé avec les informations fournies par le service de la scolarité de la faculté. En effet, 52 stages (soit 49.5 % de la promotion) ont été enregistrés pour l'été 2004, et tous ont été validés. Notre questionnaire a donc été rempli par la totalité des étudiants ayant fait le stage !

Chez les « troisièmes année », les résultats sont quasiment similaires :

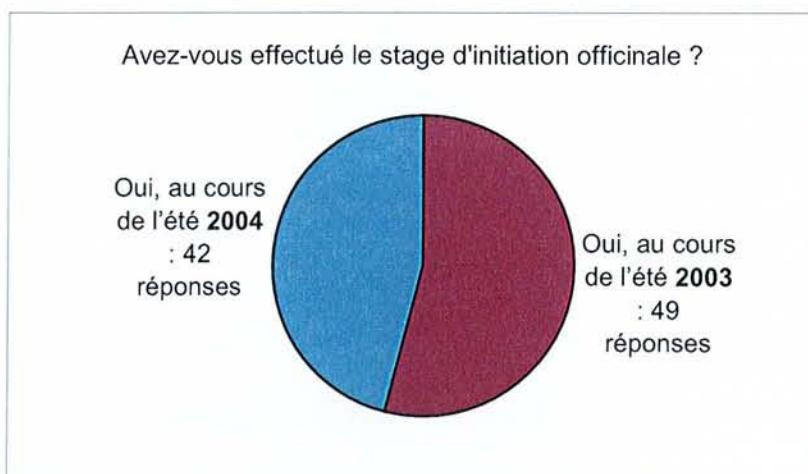


Figure 7 : Réponses des étudiants de troisième année (91 réponses)

En réalité, d'après les données de la scolarité, sur les 98 étudiants inscrits, 54 étudiants ont effectué le stage au cours de l'été 2003, et 43 étudiants au cours de l'été 2004. Tous les stages ont été validés.

En faisant une moyenne sur les deux promotions, nous remarquons qu'une très légère majorité des élèves (52%) préfère passer le stage le plus tôt possible. La réforme de 2003 laisse le choix du moment du stage aux étudiants. Cette liberté de choix n'est pas sans nous rappeler la réforme des études qui avait été imposée par le décret du 26 novembre 1962. Le stage officinal durait à cette époque trois mois, et l'étudiant pouvait le réaliser entre la fin de la deuxième année et le début de la cinquième année par tranche d'un mois. Il était tellement difficile d'organiser un bon suivi des stages que cette méthode avait dû être annulée quatre ans plus tard ! Il reste à espérer que le stage d'initiation officinale ne subira pas le même sort !

Quel est finalement le meilleur moment pour effectuer ce stage ? Que ce soit en fin de première ou de deuxième année, l'étudiant n'a de toutes façons pas trop de connaissances pharmacologiques.

Nous pensons qu'il serait donc judicieux d'effectuer ce stage au plus tôt. De cette manière les étudiants disposeraient en début de deuxième année de déjà 210 heures de pratique officinale. Un étudiant a le droit de travailler en officine à côté des cours, mais sa rémunération est supérieure à partir de 350 heures de pratique officinale. Il ne manquerait alors plus que 140 heures pour les élèves qui désirent travailler en officine pendant les vacances universitaires.

b) A quel endroit avez-vous effectué ce stage ?

Le questionnaire étant anonyme pour que les réponses données soient les plus franches possibles, il n'était pas possible de demander l'adresse de l'officine où les stagiaires ont travaillé. Nous avons quand même voulu connaître la répartition géographique globale.

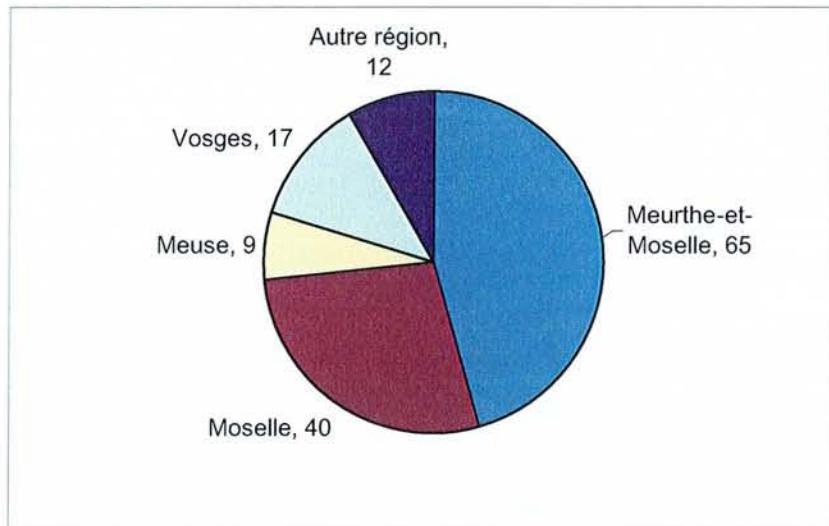


Figure 8 : Département choisi par les stagiaires, sur l'ensemble des deux promotions (143 réponses)

Le département de prédilection est la Meurthe-et-Moselle, avec 46 % des étudiants qui y ont fait leur stage. Viennent ensuite la Moselle avec 28 % des étudiants, les Vosges avec 12 % et la Meuse avec 6 % des étudiants. Il reste 8 % qui ont effectué leur stage dans une autre région que la Lorraine.

Nous voyons donc que près de la moitié des étudiants reste dans le département 54 et très souvent à proximité de la faculté de pharmacie, ce qui n'est peut-être pas la meilleure solution pour effectuer un bon stage.

D'autres préfèrent retourner dans leur département d'origine.

Nous avons ensuite demandé dans quelle ville leur stage a pris place. Là encore, nous n'avons pas exigé le nom exact de la ville, mais nous leur avons laissé le choix entre plusieurs catégories de villes, selon le nombre d'habitants.

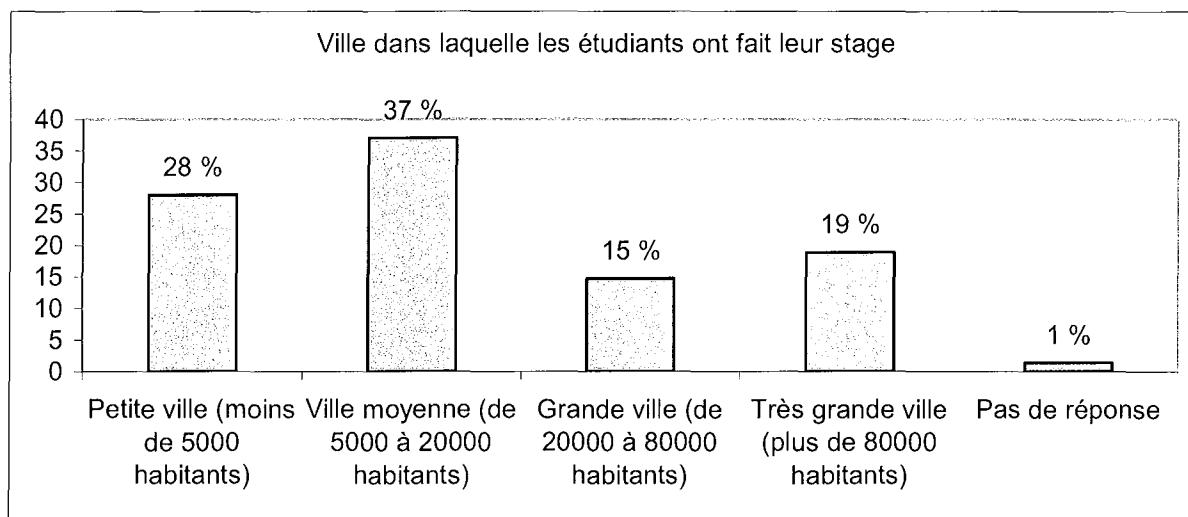


Figure 9 : Ville choisie par les stagiaires, sur l'ensemble des deux promotions (143 réponses)

c) Avez-vous choisi votre lieu de stage sur conseil de quelqu'un ?

Non	29
Oui, d'un proche ou d'un ami	23
Oui, d'un enseignant	-
Pas de réponse	-
TOTAL :	52

Réponses des étudiants de deuxième année

Non	63
Oui, d'un proche ou d'un ami	28
Oui, d'un enseignant	-
Pas de réponse	-
TOTAL :	91

Réponses des étudiants de troisième année

Le but de cette question était de savoir si les étudiants choisissent leur lieu de stage par pur hasard ou s'ils se renseignent auparavant auprès de leurs connaissances auparavant (anciens étudiants, amis, professeurs ...). Malheureusement, la question a été mal posée. Ceux qui ont répondu « non » peuvent correspondre à deux cas de figure :

- soit ils ont effectivement choisi le lieu de stage au hasard ;
- soit ils connaissaient déjà le maître de stage et ont décidé d'effectuer le stage dans son officine, sans avoir vraiment demandé de conseils à quelqu'un.

La question a été modifiée dans le questionnaire remis aux étudiants de quatrième année. Nous avons ainsi scindé la réponse « non » en deux choix possibles : « non, je l'ai choisi par hasard » et « non, je connaissais déjà le pharmacien ». Nous présenterons ces résultats par la suite.

1.3.2. Concernant la durée du stage

Comme nous l'avons évoqué dans l'historique des stages en pharmacie, en 1980 le stage d'initiation en officine passait de six semaines à deux mois. Un peu plus de vingt ans plus

tard, nous assistons à un retour en arrière : la durée du stage est à nouveau de six semaines. Qu'en pensent les principaux intéressés ?

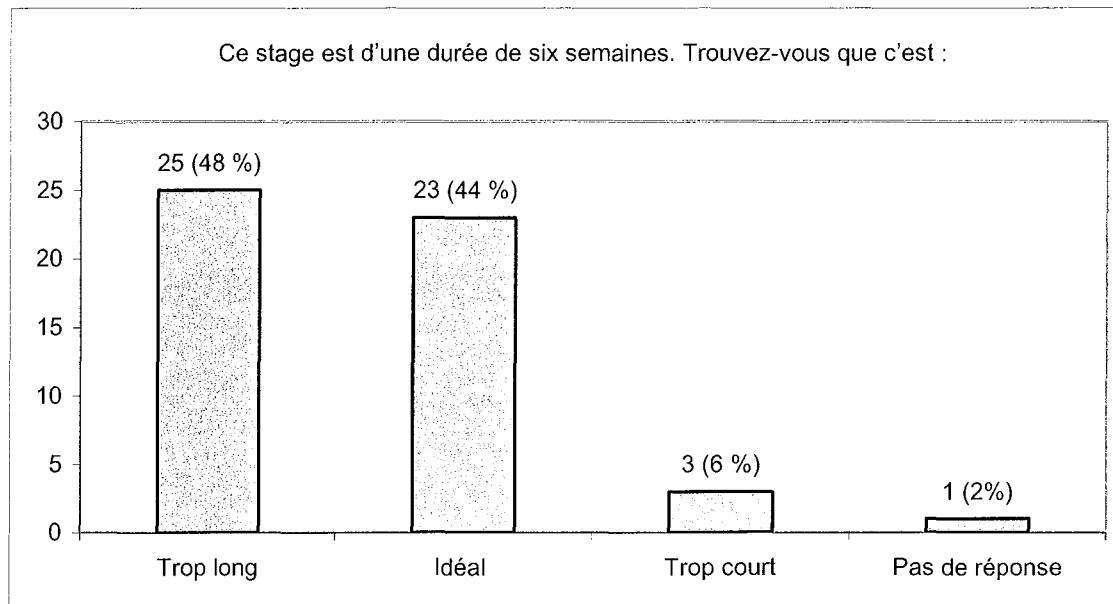


Figure 10 : Réponses des étudiants de deuxième année (52 réponses)

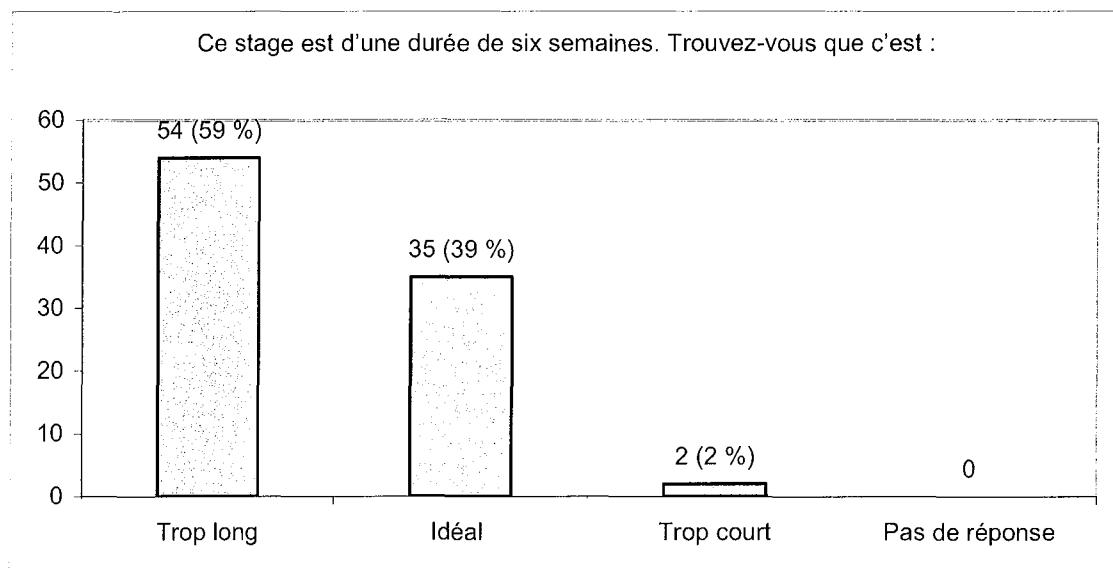


Figure 11 : Réponses des étudiants de troisième année (91 réponses)

Les deux promotions nous fournissent des résultats proches ; nous les avons rassemblés dans le graphique ci-dessous exprimé en pourcentage, et qui prend en compte la totalité des réponses.

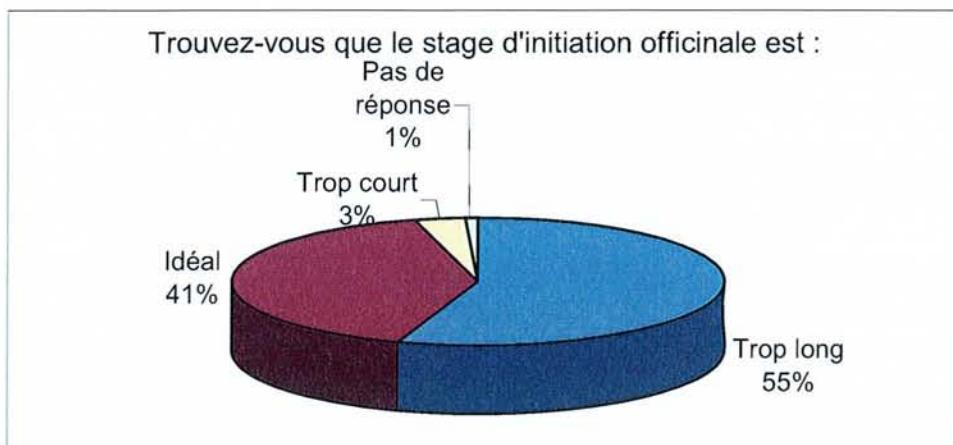


Figure 12 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (143 réponses)

Une légère majorité des étudiants interrogés estime donc que le stage d'initiation officinale, malgré sa réduction de deux semaines, demeure toujours trop long. Sur les 79 personnes qui ont répondu de la sorte, 80% pensent que la durée idéale du stage serait de quatre semaines, 11% de trois semaines, 4% de deux semaines et 2% d'une semaine (3% n'ont pas indiqué de durée). Les cinq étudiants qui estiment que le stage est trop court préconisent tous une durée de huit semaines, comme auparavant. L'appréciation de la durée du stage est étroitement liée à l'intérêt que peuvent ressentir les étudiants face au stage d'initiation.

Les résultats vont donc dans le sens d'une réduction de la durée du premier stage obligatoire, puisque la majorité de notre panel s'accorde à dire que les huit semaines de stage, en place avant la réforme, étaient trop longues. Pour 41% des étudiants, sa durée est optimale. Il paraît difficile de réduire à nouveau la durée du stage d'initiation en officine, mais ce qui pourrait éventuellement être envisageable, c'est de scinder les six semaines en deux périodes égales.

1.3.3. La prise en charge à l'arrivée de l'étudiant

La question posée était : « A votre arrivée, vous a-t-on expliqué le fonctionnement de la pharmacie et le rôle de chaque employé ? »

	Réponses	Pourcentages
Oui, en détail	39	75 %
Oui, vaguement	11	21 %
Non	1	2 %
Pas de réponse	1	2 %
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Oui, en détail	49	54 %
Oui, vaguement	38	42 %
Non	4	4 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

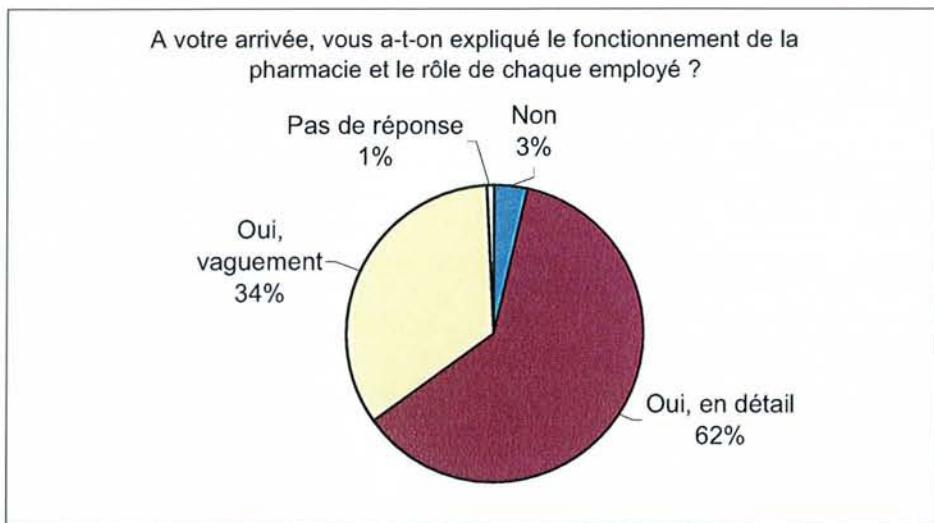


Figure 13 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (143 réponses)

La prise en charge des étudiants est heureusement excellente : 96% des étudiants interrogés ont été bien accueillis, sans être « lâchés » dans l'officine dès leur arrivée.

1.3.4. Les activités effectuées à l'officine

Les questions qui suivent passent en revue toutes les activités auxquelles le stagiaire a pu participer au cours de son stage. Certaines d'entre elles, qui reflètent la base du métier de pharmacien, devraient avoir été réalisées par la totalité des étudiants. D'autres sont plus facultatives, mais pour que le stage soit complet, il faudrait que le stagiaire ait touché un peu à tout ce que nous avons répertorié.

a) Réception et rangement des commandes

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	49	94 %
Souvent	1	2 %
Moyennement	2	4 %
Peu	-	-
Pas du tout	-	-
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	74	81 %
Souvent	14	16 %
Moyennement	3	3 %
Peu	-	-
Pas du tout	-	-
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

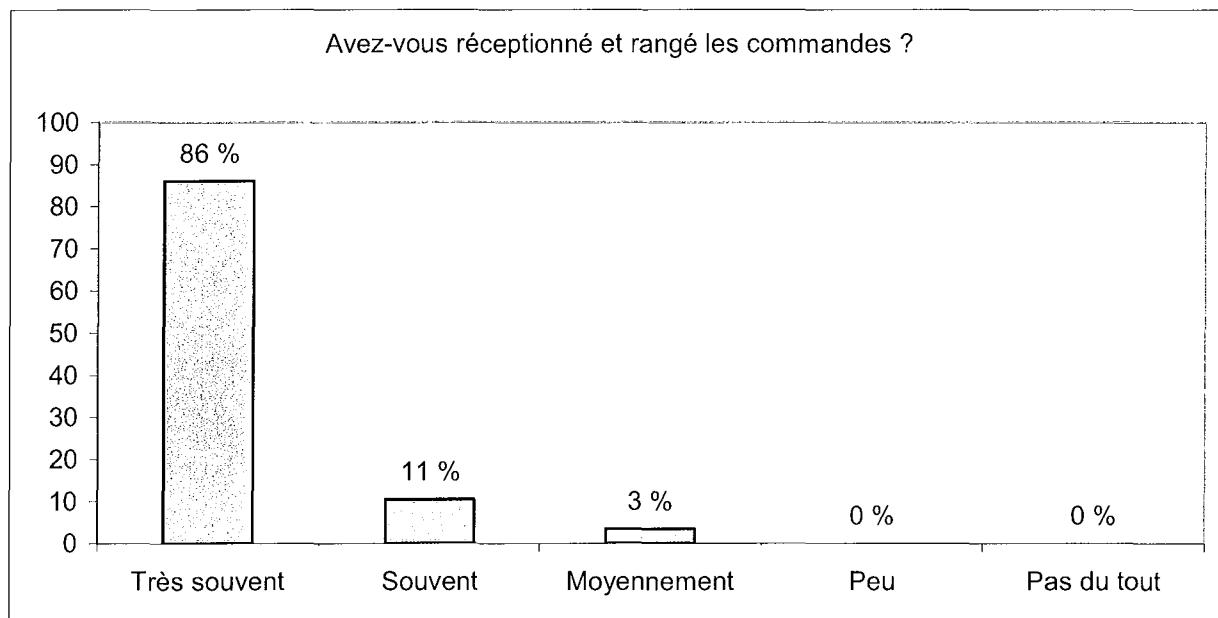


Figure 14 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (143 réponses)

Le graphique parle de lui-même : le rangement des commandes est LE passage obligé pour tous les stagiaires du premier cycle des études en pharmacie. L'activité n'est pas forcément très intéressante ou gratifiante pour un étudiant en pharmacie, mais elle constitue le point de départ du cycle du médicament dans l'officine, et le stagiaire se doit d'y participer. D'ailleurs, il n'y a pas de meilleur moyen de se familiariser avec les médicaments que de les ranger et de les avoir entre ses mains. Même si à ce stade des études le stagiaire ne connaît pas encore les classes pharmacologiques, ni les noms des spécialités, il est certain qu'au moment de leur apprentissage en troisième année, il se souviendra de leur conditionnement, ce qui lui permettra de mieux appréhender les cours enseignés.

Le rangement des commandes présente un autre avantage pour l'élève : il lui permet d'avoir un premier contact avec les médicaments génériques. Rappelons qu'un médicament générique est l'exacte copie d'un médicament original (*princeps*), dont le brevet est tombé dans le domaine public. Issu des progrès de la recherche médicale et thérapeutique, le médicament original est protégé par un brevet, pour une durée d'environ vingt ans. Aujourd'hui, un grand nombre de médicaments ne sont plus protégés, ce qui signifie que des laboratoires pharmaceutiques peuvent décider de produire et de commercialiser ces médicaments, équivalents et aussi efficaces, à des prix nettement plus bas.

Le marché des génériques est en pleine explosion, et leur impact est d'une importance considérable, aussi bien au niveau de la délivrance et du conseil, qu'au niveau du chiffre d'affaire de l'officine. Le stagiaire sera forcément au contact des médicaments génériques

dans sa future activité professionnelle, quel que soit le métier de pharmacien qu'il choisira. Si ce premier stage officinal lui permet de retenir quelques équivalences entre le nom d'un médicament princeps et celui d'un générique, ce sera déjà un grand pas en avant dans l'apprentissage de la (longue) liste des médicaments génériques. D'autant plus que désormais, le nom d'un médicament générique est pour la plupart des laboratoires celui du ou des principe(s) actif(s) contenu(s) dans le médicament, suivi du nom du fabricant^k.

Beaucoup de pharmacies de ville ont opté pour un rangement pratique des boîtes des médicaments génériques. Ces derniers sont souvent rangés à côté du médicament princeps, pour ne pas oublier de le substituer. En participant à la tâche du rangement des commandes, l'étudiant apprend non seulement à reconnaître les génériques, mais il apprend aussi le nom des molécules contenues dans les médicaments. Et là encore, même s'il ne les retiendra peut-être pas très longtemps, cela l'aidera sûrement dans le reste de sa scolarité.

Nous avons vu que 96% des étudiants affirment avoir « très souvent » et « souvent » réceptionné et rangé les commandes. Il ne faut cependant pas confondre ceux qui ont effectué cette tâche dans le but d'acquérir les connaissances dont nous avons parlé précédemment, et ceux qui n'ont fait que cela durant le stage... Il est tellement plus simple de laisser un stagiaire six semaines au rangement des commandes, plutôt que de lui montrer et lui expliquer le fonctionnement de l'officine...

b) Sortie des périmés

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	5	10 %
Souvent	21	40 %
Moyennement	10	19 %
Peu	11	21 %
Pas du tout	5	10 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	12	13 %
Souvent	22	24 %
Moyennement	23	25 %
Peu	24	27 %
Pas du tout	10	11 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

^k Exemple : la molécule d'allopurinol a pour médicament princeps ZYLORIC® et pour génériques ALLOPURINOL Arrow®, ALLOPURINOL Téva®, ALLOPURINOL Biogaran® ...

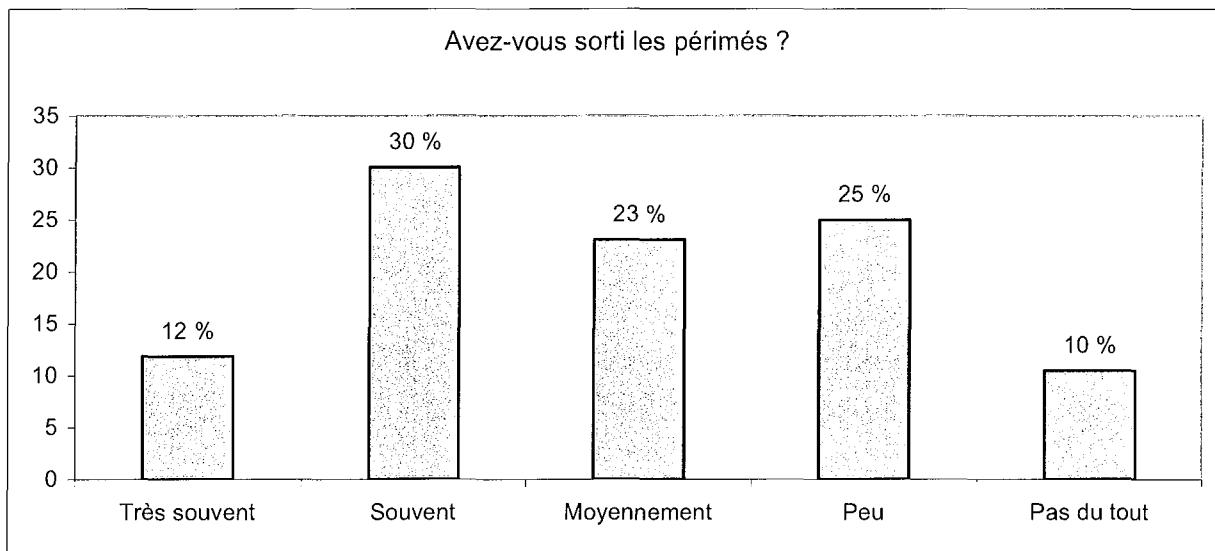


Figure 15 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (143 réponses)

La gestion des produits périmés étant très difficile à manier informatiquement, elle se fait généralement à la main. Concrètement, il faut regarder les dates de péremption sur tous les médicaments vignettés ou non, et sur toute la parapharmacie. C'est un travail long et fastidieux, qu'apparemment presque tous les stagiaires ont eu à effectuer au moins une fois au cours de leur stage. Seuls environ 10% des étudiants ont répondu avoir sorti les périmés « très souvent » (trop souvent ?).

c) Apprentissage du logiciel informatique

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	15	29 %
Souvent	14	27 %
Moyennement	18	34 %
Peu	4	8 %
Pas du tout	1	2 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	19	21 %
Souvent	27	30 %
Moyennement	22	24 %
Peu	19	21 %
Pas du tout	4	4 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

L'outil informatique est incontournable de nos jours dans les officines. Les logiciels employés sont très variés et leur utilisation diffère d'un système à l'autre. Il est normal que la quasi-totalité des étudiants ait touché à l'informatique, tant son utilisation est importante.

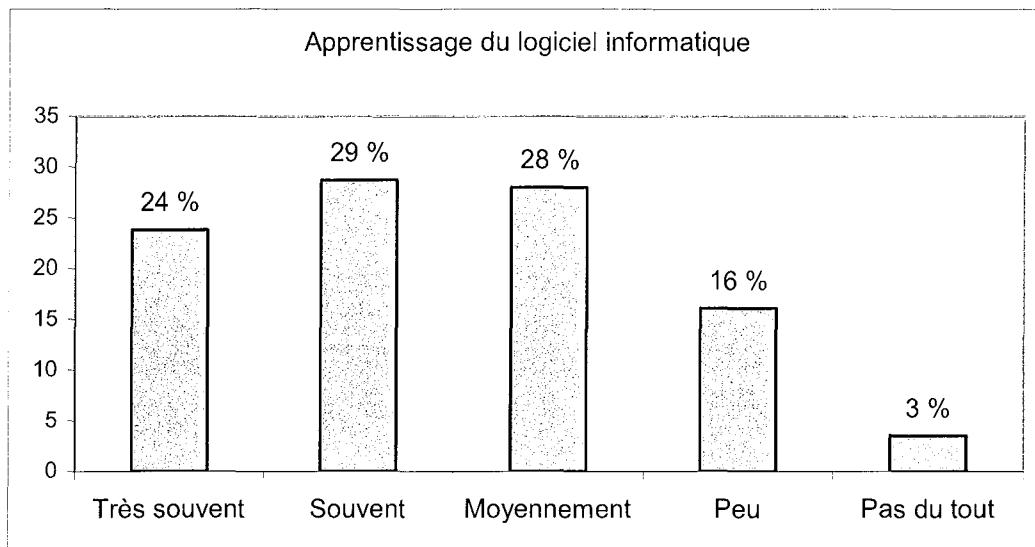


Figure 16 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (143 réponses)

Une grande majorité des stagiaires a été au contact des ordinateurs. Par contre, 3% n'ont pas du tout touché de clavier au cours des six mois de stage. C'est bien regrettable pour ces quelques étudiants, vu l'ampleur que prend actuellement l'outil informatique. Comment est-il possible d'effectuer six semaines de stage en passant à côté de ce point incontournable de la pharmacie d'officine ?

d) Recherches documentaires

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	9	17 %
Souvent	15	29 %
Moyennement	11	21 %
Peu	9	17 %
Pas du tout	8	16 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de 2^{ème} année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	2	2 %
Souvent	13	14 %
Moyennement	21	23 %
Peu	36	40 %
Pas du tout	17	19 %
Pas de réponse	2	2 %
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de 3^{ème} année

Une recherche documentaire peut être demandée à l'étudiant par le maître de stage ou un membre de l'équipe officinale. Il peut s'agir de trouver de la documentation sur un médicament, une pathologie, pour un patient ou pour le fonctionnement de l'officine. Une activité qui n'est donc pas indispensable pour le stage en lui-même mais qui s'avèrera être enrichissante pour le stagiaire.

Chez les étudiants de troisième année, il semble que globalement peu de recherches documentaires aient été effectuées. Cette tendance s'inverse chez ceux de deuxième année, puisque 67 % des étudiants interrogés déclarent avoir pratiqué cette activité « moyennement », « souvent » ou « très souvent ».

e) Sorties d'ordonnances

Voici donc l'activité centrale de l'officine : la délivrance et la sortie d'ordonnances. Nous rappelons cependant que la délivrance d'ordonnances n'est pas le but du stage d'initiation officinale, et que celle-ci n'est de toute façon permise qu'une fois la troisième année d'études validée.

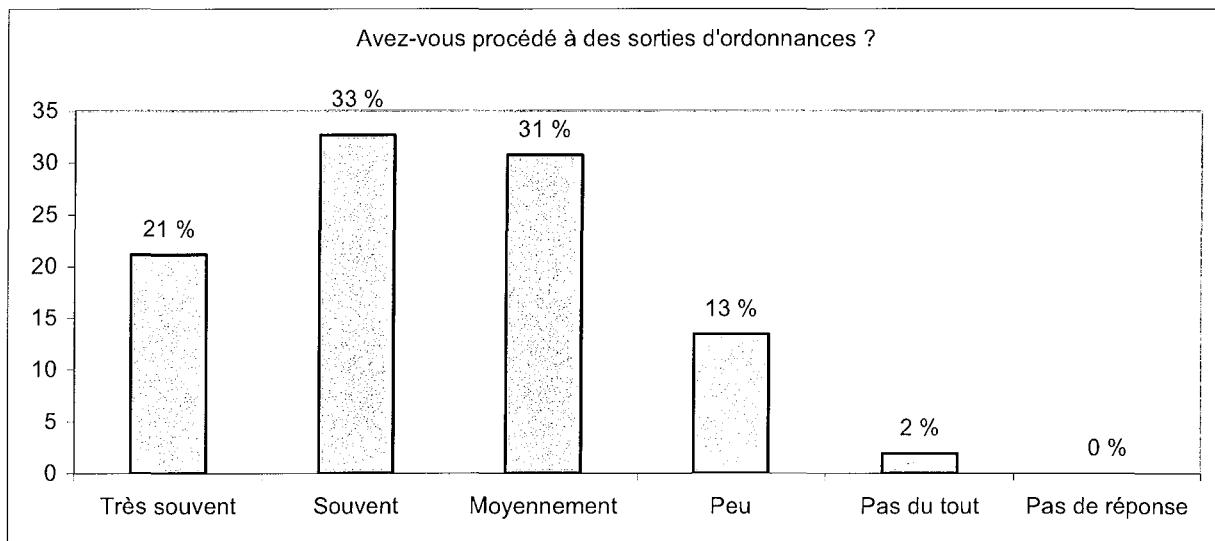


Figure 17 : Réponses obtenues chez les étudiants de deuxième année (52 réponses)

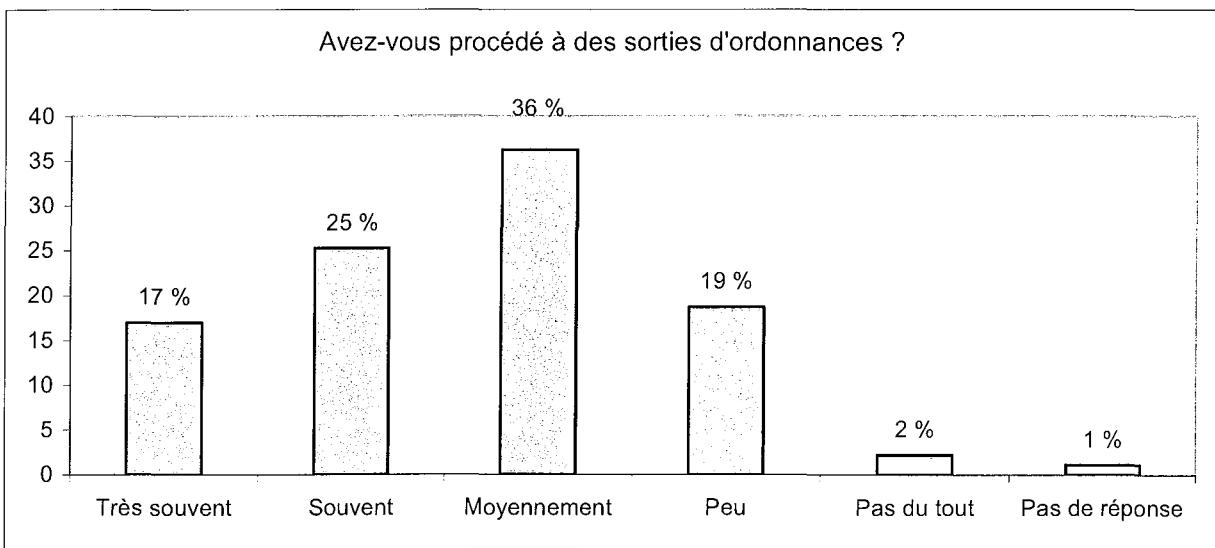


Figure 18 : Réponses obtenues chez les étudiants de troisième année (91 réponses)

L'activité a donc été assez suivie par les étudiants, car la majorité d'entre eux répondent avoir sorti des ordonnances « moyennement » (34 % du total des deux promotions), « souvent » (29 % du total) ou « peu » (17 % du total). Seuls 2 % des stagiaires n'ont pas du tout sorti d'ordonnances, et inversement 18 % d'entre eux en ont sorti « très souvent ».

Nous pouvons donc dire que, globalement, tous les étudiants ont préparé au moins quelques ordonnances, ce qui est un résultat plutôt satisfaisant. C'est d'ailleurs certainement la première fois qu'ils sont confrontés à cette activité, qu'ils effectueront très souvent par la suite (du moins pour ceux qui choisiront la filière officinale). Ce premier contact avec la préparation d'ordonnances est d'une importance considérable, parce qu'il permet au stagiaire de se familiariser avec la lecture des ordonnances et d'apprendre :

- à reconnaître les ordonnances recevables ;
- les règles de délivrance (délivrance pour vingt-huit jours, cas particuliers et médicaments d'exception, ...);
- à localiser les différents produits dans l'officine ;
- à facturer les produits sortis (ce qui va de pair avec l'apprentissage du logiciel informatique).

L'étudiant se rendra aussi compte que, contrairement à ce qu'il pouvait penser jusqu'alors, la sortie d'ordonnances mérite une attention soutenue, car il est très facile de faire des erreurs...

f) Travaux manuels

Nous avons voulu savoir par cette question, si beaucoup de stagiaires avaient eu à faire des travaux « manuels », c'est-à-dire du rangement, du ménage, ...

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	11	21 %
Souvent	14	27 %
Moyennement	15	29 %
Peu	6	11 %
Pas du tout	5	10 %
Pas de réponse	1	2 %
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	14	15 %
Souvent	28	31 %
Moyennement	16	18 %
Peu	20	22 %
Pas du tout	13	14 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

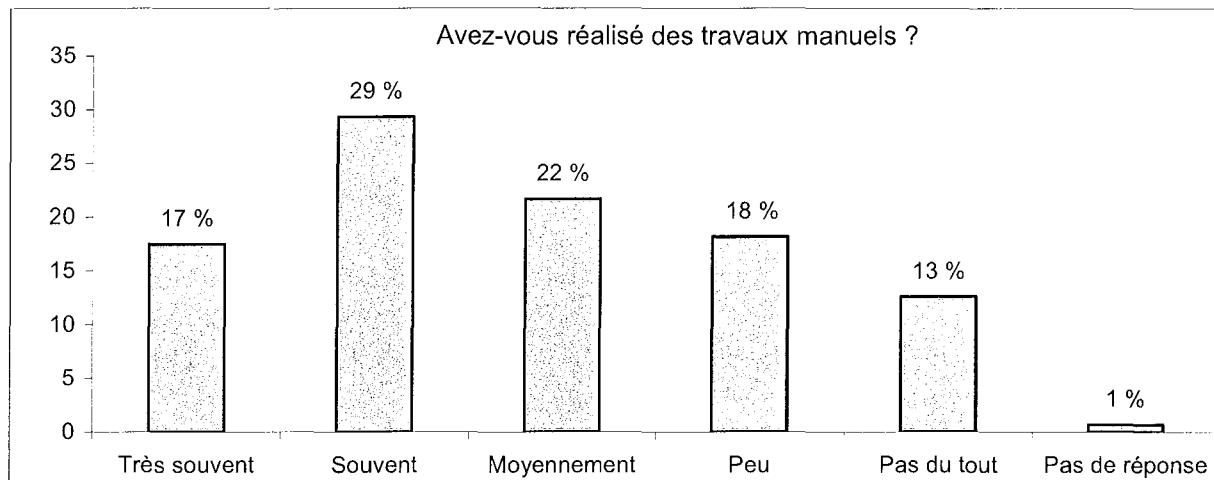


Figure 19 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (143 réponses)

Les résultats sont mitigés, mais nous dégagions de ce graphique que près de la moitié des stagiaires (46 % sur l'ensemble des deux promotions) a effectué de manière soutenue des travaux de rangement ou de ménage, ce qui n'est peut-être pas franchement formateur !

g) Réalisation de vitrines

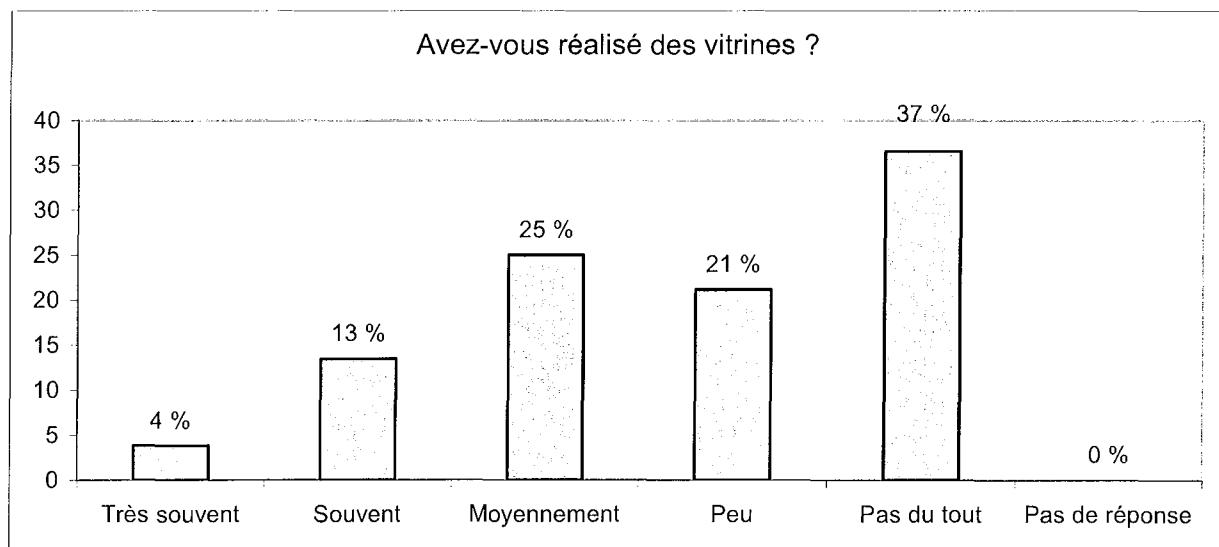


Figure 20 : Résultats obtenus chez les étudiants de deuxième année (52 réponses)

La réalisation de vitrines n'est pas une activité incontournable au cours du stage d'initiation officinale. Tous les titulaires n'accordent pas forcément une grande importance à leurs vitrines, et lorsque c'est le cas, cette tâche est souvent reléguée à une personne précise de l'équipe officinale, voire à une ou plusieurs sociétés spécialisées en la matière. C'est donc

pour ces raisons que seulement 2 % des étudiants de deuxième année ont répondu avoir pris part « très souvent » à la réalisation de vitrines, et 7 % « souvent ».

Ces résultats sont comparables à ceux de la promotion supérieure où, sur les 91 étudiants interrogés, seulement un stagiaire a répondu « très souvent » et trois « souvent » ; 56 % des étudiants ont répondu « pas du tout » :

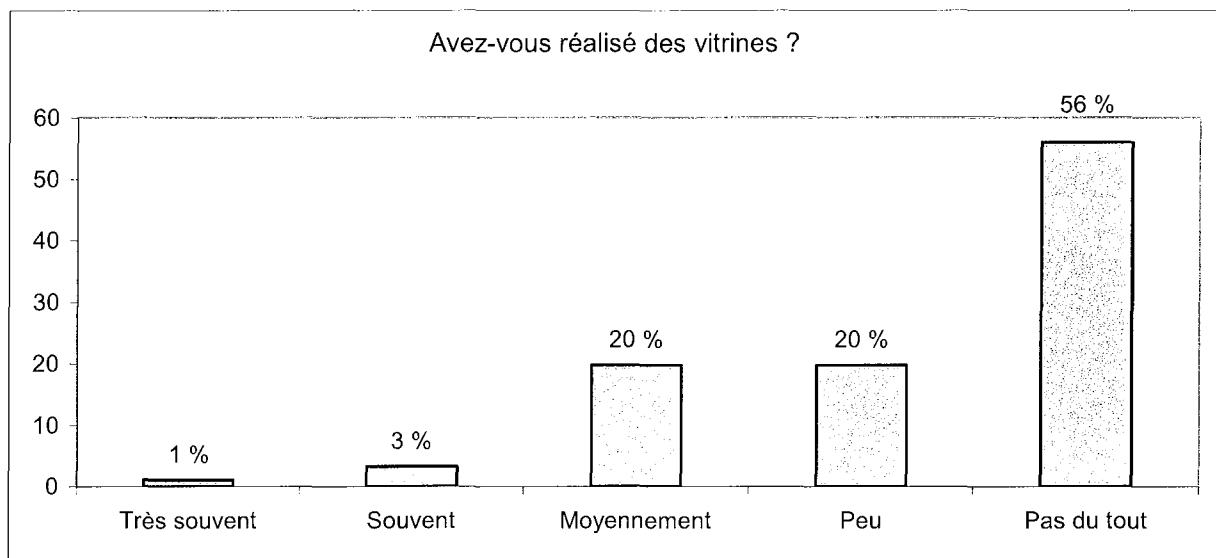


Figure 21 : Résultats obtenus chez les étudiants de 3^{ème} année, exprimés en pourcentages (91 réponses)

h) Explications et commentaires d'ordonnances

C'est la suite logique de la sortie d'ordonnances dont nous avons parlé précédemment.

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	14	27 %
Souvent	17	32 %
Moyennement	16	31 %
Peu	3	6 %
Pas du tout	2	4 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	14	15 %
Souvent	31	34 %
Moyennement	25	28 %
Peu	17	19 %
Pas du tout	4	4 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

L'ensemble des résultats de ces tableaux est résumé pour les deux promotions dans le graphique suivant :

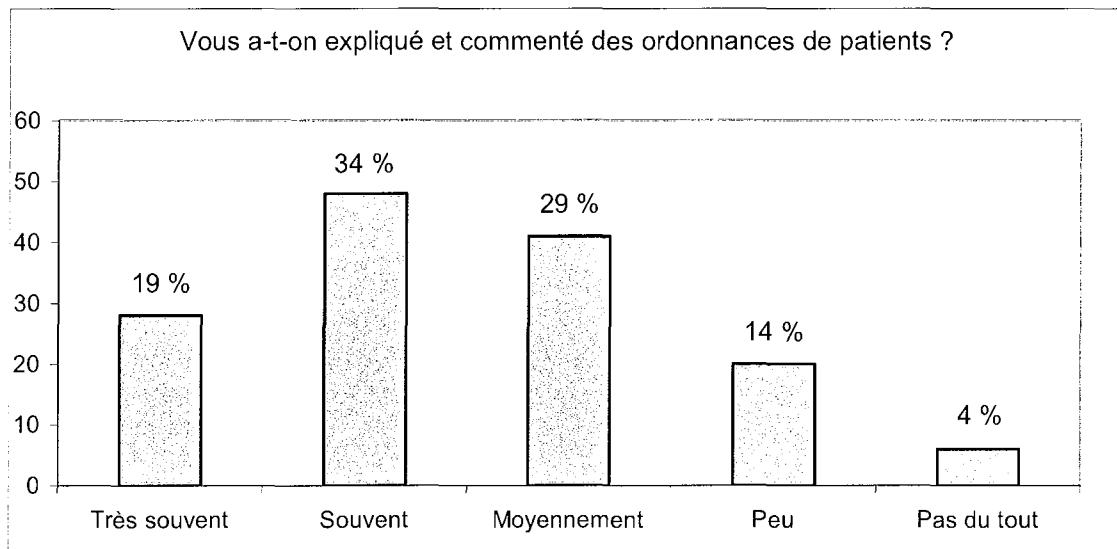


Figure 22 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (143 réponses)

Le stagiaire n'a encore aucune notion de pharmacologie à ce stade des études. Il faut donc que le maître de stage ou un pharmacien adjoint lui explique comment interpréter les ordonnances apportées par les clients. Le but est de lui inculquer quelques valeurs essentielles : savoir ce qu'est une dénomination commune internationale, savoir qu'il existe des classes médicamenteuses et en apprendre quelques-unes, lui expliquer ce qu'est le rapport bénéfice/risque, les contre-indications, ou encore lui montrer que certains médicaments sont incompatibles entre eux. Le stagiaire aura peut-être du mal à tout assimiler, mais il aura de cette manière un premier contact avec les commentaires d'ordonnances qu'il sera amené à réaliser au cours des années futures, lors du stage d'application à l'officine.

Ainsi, le stagiaire prendra conscience du rôle central que joue le pharmacien d'officine dans le cercle de la santé.

Le questionnaire que nous avons remis aux étudiants nous montre que ces explications ont été apportées à quasiment tous les stagiaires dans des proportions variées. Pour 4% seulement, aucun commentaire d'ordonnance n'a été expliqué ; ça reste un très bon résultat !

i) Vous a-t-on montré comment réaliser des préparations magistrales ?

Il faut avouer qu'il y a de moins en moins de préparations magistrales à effectuer en officine. L'activité reste tout de même incontournable.

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	15	29 %
Souvent	20	38 %
Moyennement	12	23 %
Peu	4	8 %
Pas du tout	1	2 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	14	15 %
Souvent	46	51 %
Moyennement	18	20 %
Peu	11	12 %
Pas du tout	2	2 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

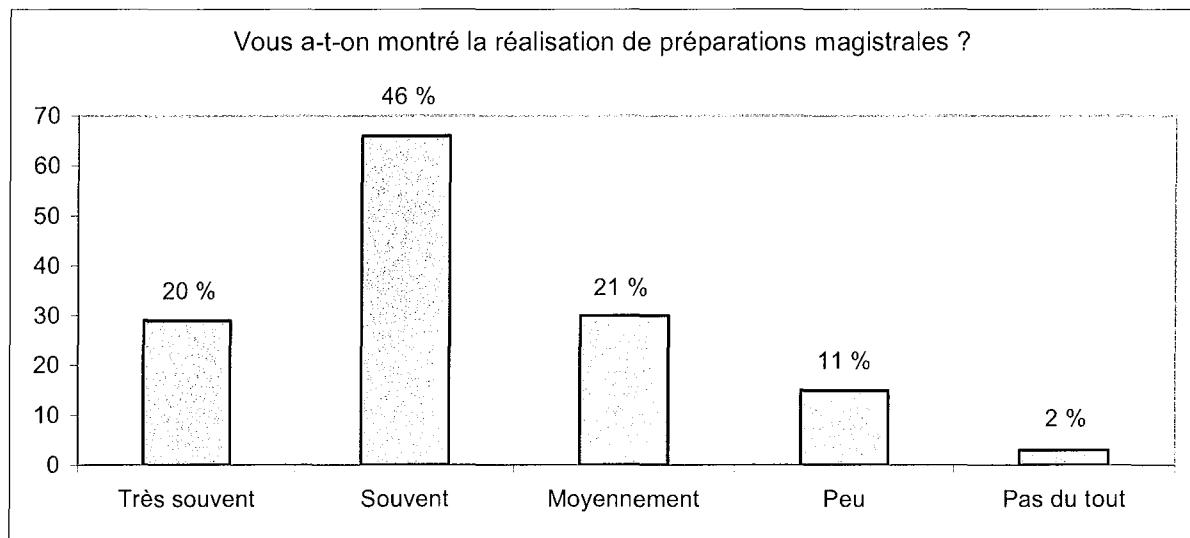


Figure 23 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (143 réponses)

Ce résultat nous donne un type de graphe presque similaire à celui de la question précédente. Il est intéressant de voir qu'en fait les étudiants ont souvent été mis en contact avec le préparatoire. Même s'ils n'ont pas encore le droit de réaliser eux-mêmes des préparations magistrales (et c'est bien normal car ils n'ont aucune connaissance sur le sujet), il est commun de demander aux stagiaires de faire quelques pesées, pour la confection de tisanes par exemple, mais toujours sous surveillance ; de quoi les familiariser avec les balances et les préparer aux travaux pratiques de pharmacie galénique auxquels ils prendront part dès la troisième année d'études.

Le but du stage est donc atteint sur ce point : la quasi-totalité des étudiants ont été initiés au préparatoire.

j) Vous a-t-on montré les aspects financiers de l'officine ?

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	2	4 %
Souvent	12	23 %
Moyennement	15	29 %
Peu	13	25 %
Pas du tout	10	19 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	3	3 %
Souvent	12	13 %
Moyennement	16	18 %
Peu	30	33 %
Pas du tout	30	33 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

Il est généralement peu fréquent que le maître de stage expose à son stagiaire les chiffres financiers qui concernent son officine : d'abord parce qu'il n'a peut-être pas envie de communiquer certaines données comme son chiffre d'affaires, et ensuite parce qu'il peut tout simplement oublier de les lui présenter.

Pourtant il s'agit d'un point important pour l'étudiant qui désire devenir pharmacien titulaire d'officine. Même s'il n'est pour l'instant pas utile d'entrer en détail dans la comptabilité de l'officine (rappelons que beaucoup de pharmaciens ont leur comptable), il est intéressant d'expliquer au jeune stagiaire comment fonctionnent le paiement des factures, le versement des salaires, ou encore de lui montrer ce qu'est une marge dégressive lissée ou comment se calcule la TVA. Evidemment, nous ne parlons ici que du stage d'initiation officinale. Tous ces points devront obligatoirement être expliqués plus longuement au cours du stage de pratique professionnelle, afin d'illustrer les cours de comptabilité dispensés à la faculté.

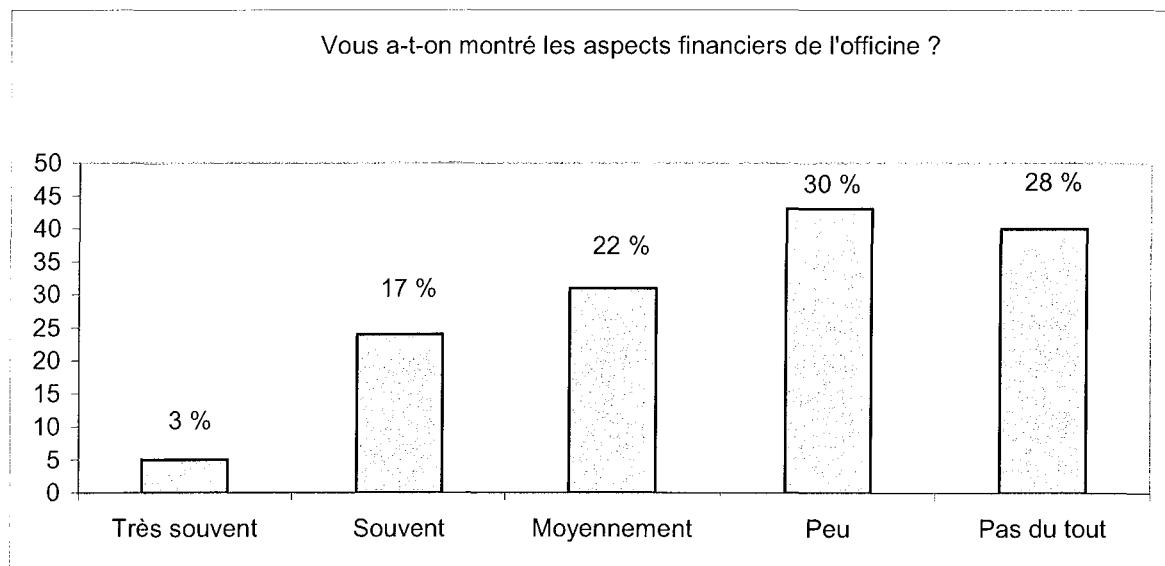


Figure 24 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (143 réponses)

Les résultats illustrent bien ce que nous venons d'exposer ci-dessus. Il se trouve que plus de la moitié (58 %) des étudiants actuellement en deuxième et troisième années ont « peu » ou « pas du tout » été en contact avec les finances de l'officine qui les a accueillis. Espérons que cet oubli de la part de maîtres de stage ne se reproduira pas pour les stagiaires de sixième année !

k) Vous a-t-on montré comment fonctionne la gestion des stocks ?

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	13	25 %
Souvent	22	42 %
Moyennement	12	23 %
Peu	4	8 %
Pas du tout	-	-
Pas de réponse	1	2 %
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	15	16 %
Souvent	32	35 %
Moyennement	17	19 %
Peu	17	19 %
Pas du tout	10	11 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

Actuellement presque toutes les pharmacies utilisent la gestion automatique des stocks, si bien que les commandes vers les répartiteurs se font quasiment automatiquement. Les choses se sont très simplifiées depuis que l'informatique s'est installée dans les officines, mais la gestion reste toujours indispensable.

Les résultats de cette question sont satisfaisants : presque la moitié des stagiaires ont vu comment se passe la gestion des stocks, et seulement 7% des 143 élèves interrogés n'ont pas du tout été mis au courant de son fonctionnement.

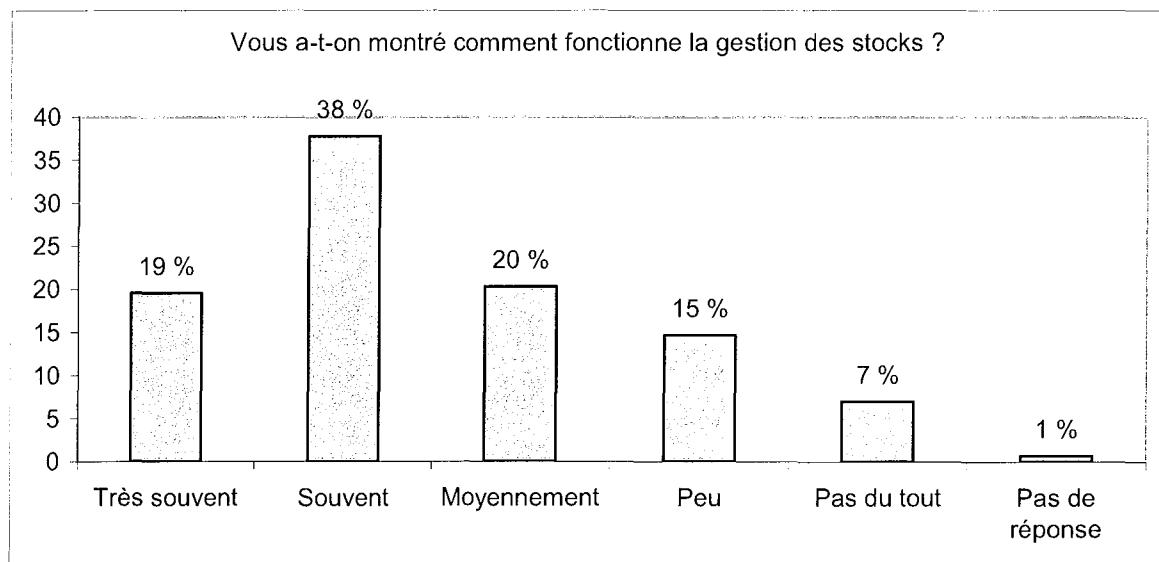


Figure 25 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (143 réponses)

I) Vous a-t-on montré comment fonctionne la télétransmission ?

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	14	27 %
Souvent	15	29 %
Moyennement	13	25 %
Peu	7	13 %
Pas du tout	2	4 %
Pas de réponse	1	2 %
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	14	15 %
Souvent	23	25 %
Moyennement	22	24 %
Peu	15	17 %
Pas du tout	17	19 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

Une fois les ordonnances facturées, il faut les envoyer aux différentes caisses. Là encore, l'informatique a révolutionné la pharmacie d'officine, puisque cela se fait d'une manière très automatisée. Quelles sont donc les tâches en rapport avec la télétransmission que peut demander de faire un maître de stage à son stagiaire ? Globalement, des travaux de tri (par caisses, par numéros de factures, ...) qui peuvent encore une fois devenir vite répétitifs pour l'étudiant. Il peut aussi lui demander de l'assister pour la transmission informatique des factures.

Sur les 143 étudiants sondés, 46 % déclarent avoir participé à cette activité « très souvent » ou « souvent », 24 % moyennement et 29 % « peu » ou « pas du tout ». Les chiffres sont donc très partagés selon les officines, mais il reste au final 19 stagiaires qui n'ont pas pu s'adonner à cette activité. Il reste à espérer que ces derniers ont tout de même pris conscience que le métier de pharmacien d'officine ne se limite pas au comptoir et à la partie visible par la clientèle, mais qu'il existe également toute une partie administrative, parfois lourde.

m) Le maintien à domicile

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	5	10 %
Souvent	7	13 %
Moyennement	12	23 %
Peu	10	19 %
Pas du tout	18	35 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	6	7 %
Souvent	10	11 %
Moyennement	13	14 %
Peu	27	30 %
Pas du tout	34	37 %
Pas de réponse	1	1 %
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

Le maintien à domicile est l'ensemble des soins et services dispensés au malade, lui permettant d'être soigné dans son environnement familial. Les services proposés vont de la location de lits médicalisés, de fauteuils roulants, de déambulateurs à la vente de sièges de bains, de rehausse WC ou de tous autres ustensiles qui aideront les malades dans leur vie quotidienne.

Avec l'allongement de la durée de vie, le marché du maintien à domicile est en progression constante, et il devrait atteindre son plein essor très rapidement. La compétence du pharmacien pourrait lui permettre de revendiquer une place centrale et d'être le pivot de tout système de soins à domicile.

Il importe donc au maître de stage de sensibiliser les étudiants à cette nouvelle activité et de leur procurer quelques connaissances nécessaires au rôle de conseil, que les pharmaciens doivent de plus en plus développer auprès de la population.

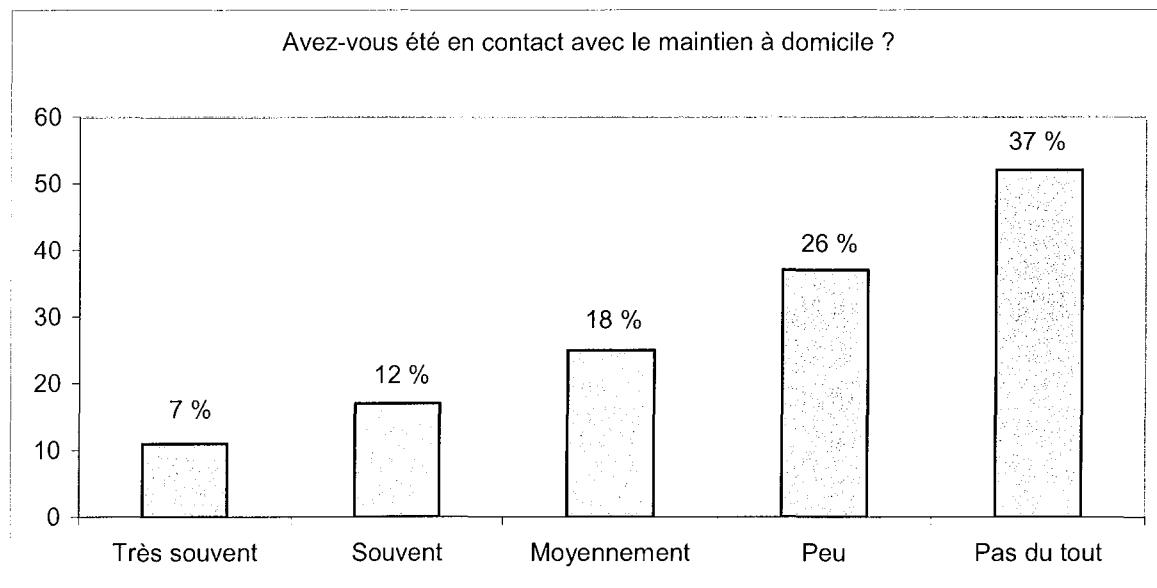


Figure 26 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (142 réponses)

Nous voyons que la plupart des stagiaires n'ont pas été initiés aux matériels de maintien à domicile, et c'est bien dommage... Seuls 7 % et 12 % des étudiants que nous avons interrogés ont respectivement participé à cette activité « très souvent » et « souvent ».

L'explication vient de la disparité qui existe entre les officines : certaines ne s'intéressent pas encore au maintien à domicile, alors que d'autres se sont très largement spécialisées dans ce domaine. Ces dernières auront donc les dispositifs médicaux en stock, et un membre de l'équipe officinale n'aura pas de mal à expliquer au stagiaire comment fonctionnent les différents appareillages.

Par contre, une petite officine devra forcément commander les appareils encombrants, et l'opportunité de livrer un lit médicalisé à un patient ne se présentera peut-être pas pendant les six semaines de stage. Tout dépend donc de la pharmacie dans laquelle le stagiaire a été pris. Et c'est donc à lui de choisir son lieu de stage en conséquence !

n) L'orthopédie

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	4	8 %
Souvent	4	8 %
Moyennement	13	25 %
Peu	22	42 %
Pas du tout	8	15 %
Pas de réponse	1	2 %
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	2	2 %
Souvent	10	11 %
Moyennement	27	30 %
Peu	31	34 %
Pas du tout	21	23 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

Jusqu'à la loi de financement de la Sécurité Sociale en l'an 2000, une qualification particulière (diplôme universitaire) était demandée aux pharmaciens pour avoir le droit de délivrer des produits orthopédiques. Depuis, les pharmaciens n'ont juridiquement pas besoin d'un DU d'orthopédie pour délivrer du matériel remboursé aux assurés par la Sécurité Sociale. Un nouveau décret destiné à combler ce vide juridique et imposant une formation minimale est attendu depuis janvier 2002 ... Au moment des stages d'initiation officinale, toutes les pharmacies avaient donc la possibilité de mettre le stagiaire au contact de l'orthopédie. Voici les résultats obtenus en faisant la somme des réponses sur les deux promotions :

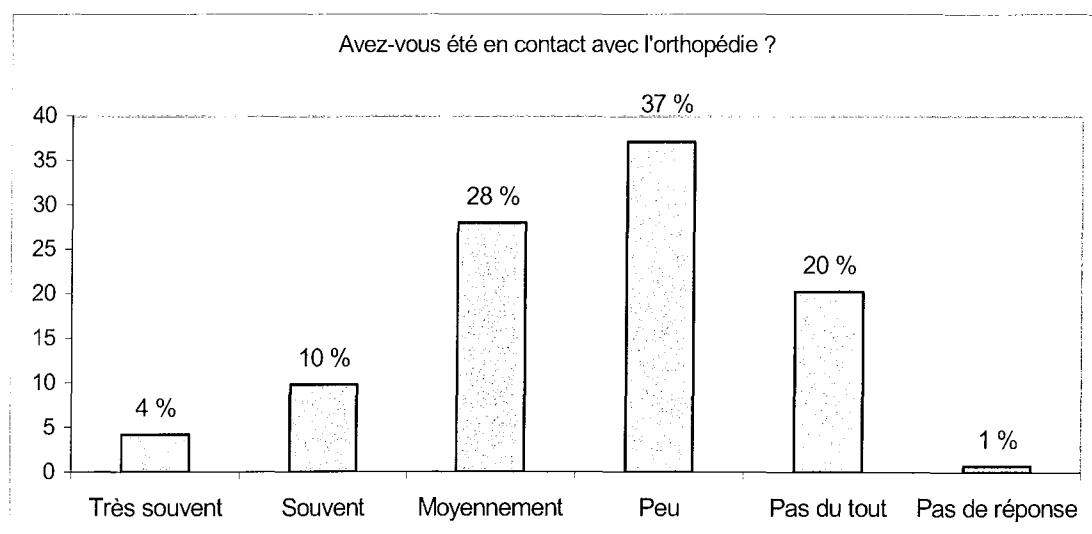


Figure 27 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées (143 réponses)

Nous voyons qu'en fait peu d'étudiants ont été au contact de l'orthopédie. En effet, seuls 14% des stagiaires ont pratiqué l'activité « très souvent » ou « souvent ». Un résultat bien faible par rapport à la place que peut prendre ce rayon dans une officine ...

o) L'homéopathie

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	12	23 %
Souvent	19	37 %
Moyennement	14	27 %
Peu	6	11 %
Pas du tout	1	2 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	13	14 %
Souvent	27	30 %
Moyennement	28	31 %
Peu	18	20 %
Pas du tout	5	5 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

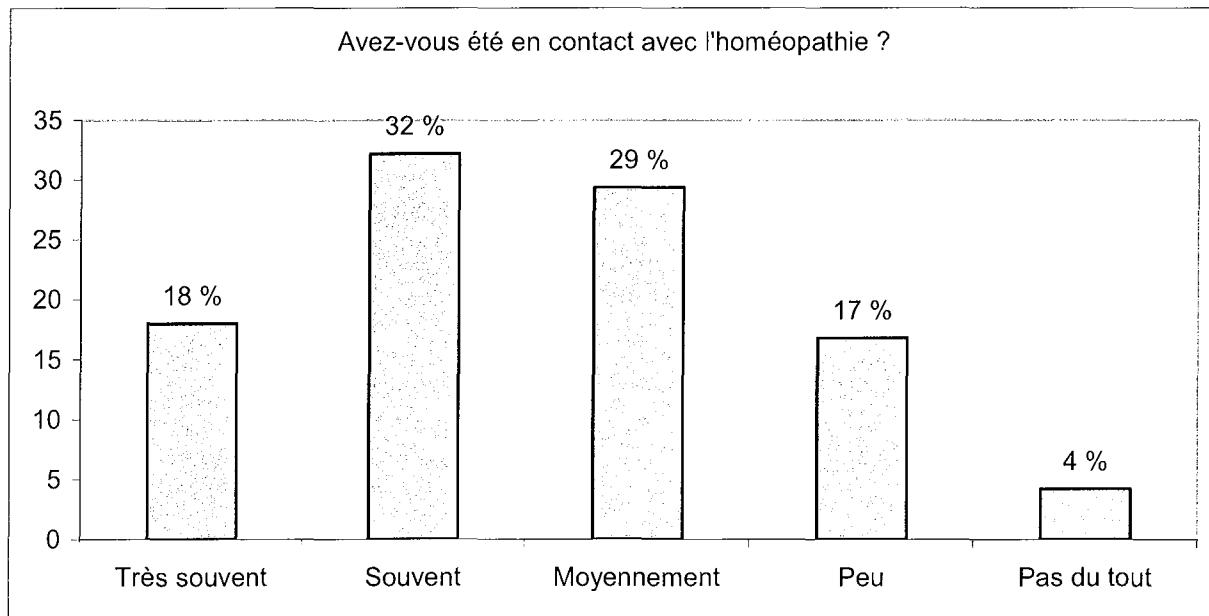


Figure 28 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (143 réponses)

L'homéopathie rencontre un franc succès chez les stagiaires du premier cycle. Seulement 4% des étudiants n'ont pas du tout manipulé les fameux tubes ronds ou rectangulaires de granules. Inversement, la moitié des étudiants a été « très souvent » ou « souvent » initiée à l'homéopathie au cours du stage d'initiation officinale. Enfin, même si l'autre petite moitié restante a répondu « peu » ou « moyennement », le contact a peut-être été suffisant pour avoir quelques notions sur les principes de l'homéopathie. A l'heure où le débat sur le

déremboursement des produits homéopathiques semble s'être calmé, c'est une activité à ne pas négliger pour les stagiaires désirant devenir pharmacien d'officine.

p) La mycologie

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	1	2 %
Souvent	3	6 %
Moyennement	6	11 %
Peu	11	21 %
Pas du tout	31	60 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	1	1 %
Souvent	1	1 %
Moyennement	8	9 %
Peu	19	21 %
Pas du tout	61	67 %
Pas de réponse	1	1 %
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

Vraiment très peu de stagiaires ont été initiés aux champignons. En effet, la mycologie obtient le plus fort taux de non-participation de toutes les activités que nous avons passées en revue dans notre questionnaire : 64 % des stagiaires des deux promotions interrogées n'ont pas du tout eu d'explications sur le sujet !

Ce score impressionnant vient du fait que peu de pharmaciens sont réellement impliqués dans la mycologie. Certes, nous avons tous reçu une formation commune de base et nous sommes tous capables de reconnaître les champignons dangereux de nos régions, afin d'informer les clients qui se présentent à l'officine. Mais au final, il n'y a pas beaucoup de pharmaciens pour qui la mycologie est une véritable passion. Ceux pour qui c'est le cas n'auront pas manqué d'essayer de transmettre leur savoir aux jeunes stagiaires (c'est-à-dire aux 4 % qui ont répondu « très souvent » et « souvent » à notre question).

Enfin, n'oublions pas que le stage d'initiation officinale se déroule en plein été, et que ce n'est pas la saison où nous sommes le plus confrontés à l'identification des champignons !

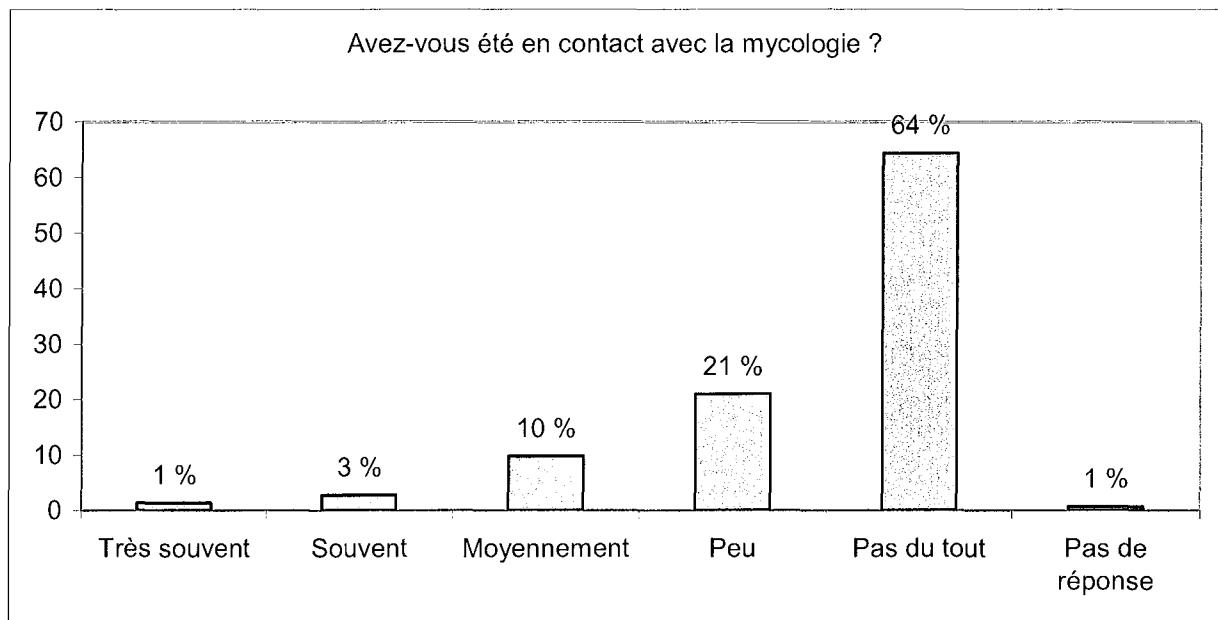


Figure 29 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (143 réponses)

q) Les plantes médicinales

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	5	10 %
Souvent	11	21 %
Moyennement	11	21 %
Peu	9	17 %
Pas du tout	10	19 %
Pas de réponse	6	12 %
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	7	8 %
Souvent	8	9 %
Moyennement	22	24 %
Peu	30	33 %
Pas du tout	24	26 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

Malgré les 4% des étudiants qui n'ont pas répondu à la question, le résultat est un peu meilleur que celui du point précédent. Nous avons un quart des stagiaires qui ont été initiés de manière soutenue à la phytothérapie. Cela peut passer par la réalisation de mélanges pour tisanes en vrac à l'apprentissage de quelques indications propres à certaines plantes.

Le résultat est tout de même faible par rapport à la place qu'occupe la phytothérapie dans le métier, que ce soit au niveau du conseil pharmaceutique ou même au niveau des ordonnances médicales. En effet, dans celles-ci la phytothérapie occupe toujours une place importante, notamment dans les prescriptions de plantes à visées sédatives, qui évitent aux médecins de prescrire des médicaments anxiolytiques ou hypnotiques en première intention.

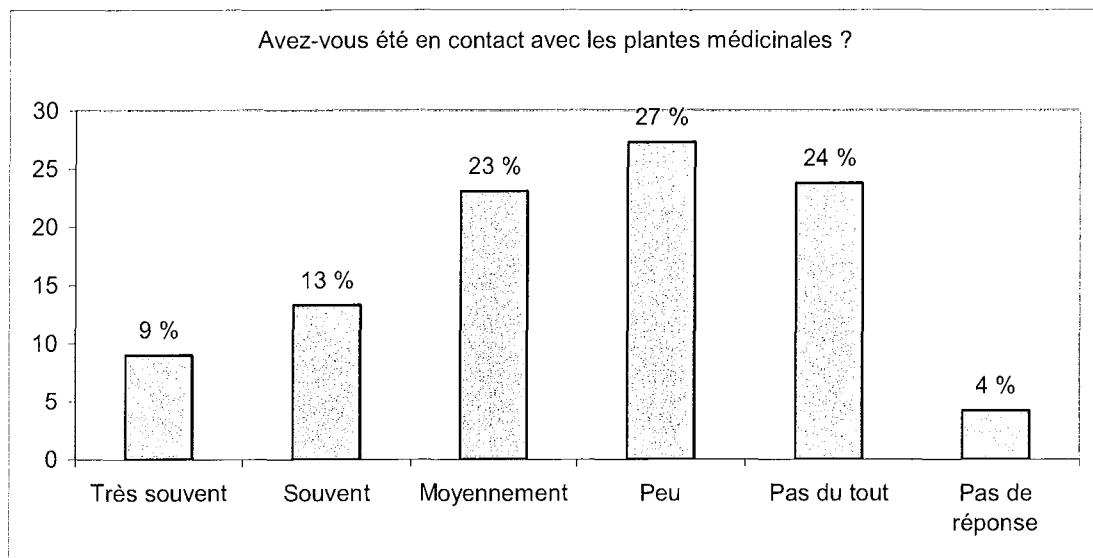


Figure 30 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (143 réponses)

r) La pharmacie vétérinaire

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	1	2 %
Souvent	15	29 %
Moyennement	17	33 %
Peu	8	15 %
Pas du tout	5	10 %
Pas de réponse	6	11 %
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	2	2 %
Souvent	13	14 %
Moyennement	20	22 %
Peu	30	33 %
Pas du tout	26	29 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

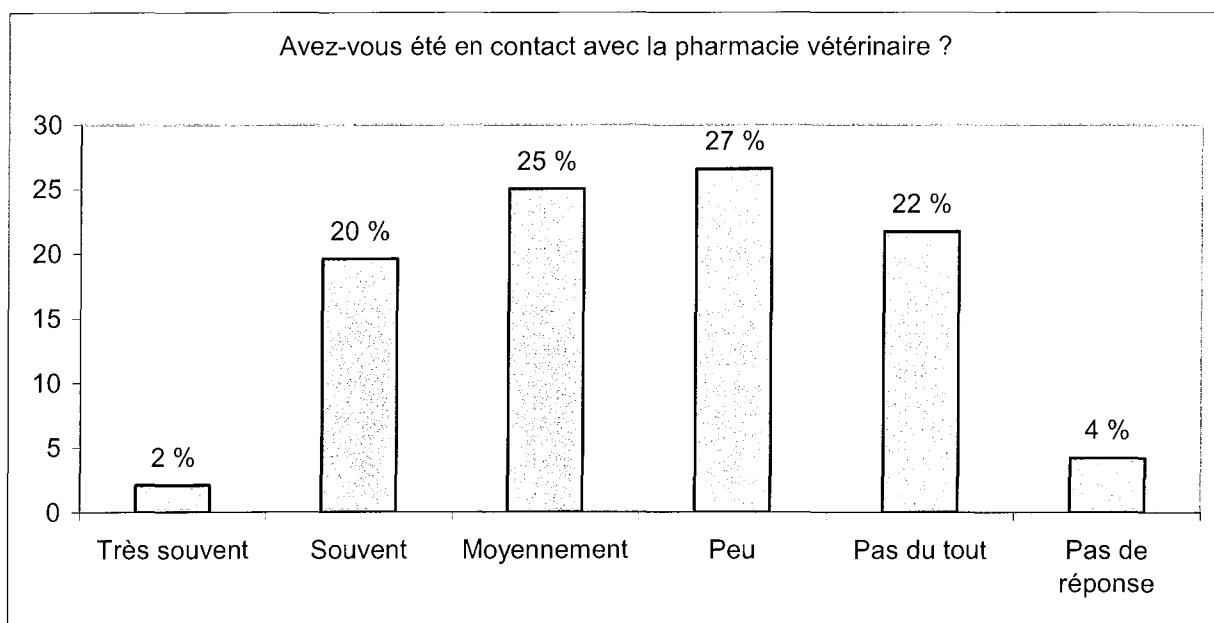


Figure 31 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (143 réponses)

74 % des étudiants ont été au moins une fois au contact des produits vétérinaires. Il reste quand même près d'un cinquième des stagiaires pour qui cela n'a pas été le cas ... Le taux de participation dépend de l'endroit où l'étudiant a fait son stage. En pharmacie rurale, il est beaucoup plus fréquent de conseiller ou de délivrer des médicaments pour animaux, qu'en pharmacie de ville. Et dans ce dernier endroit, les animaux concernés seront généralement des chats ou des chiens, tandis qu'à la campagne le « panel » est plus varié.

Cette constatation nous fait envisager l'utilité de scinder le stage d'initiation officinale en deux parties, réalisables dans deux pharmacies différentes, et de préférence dans deux types de lieux différents. De cette manière, le stagiaire aurait une vision globale et complète du métier officinal. Rappelons que cela est désormais possible pour le stage en officine de sixième année, grâce à la réforme de 2003.

s) Avez-vous été en contact avec des représentants ?

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	3	6 %
Souvent	5	9 %
Moyennement	8	15 %
Peu	17	33 %
Pas du tout	18	35 %
Pas de réponse	1	2 %
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	2	2 %
Souvent	5	6 %
Moyennement	17	19 %
Peu	25	27 %
Pas du tout	42	46 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

Les entretiens avec les représentants constituent une facette du métier de pharmacien dont le grand public n'a pas trop conscience, et il en est certainement de même pour la plupart des stagiaires du premier cycle des études pharmaceutiques. Si ces derniers envisagent de devenir pharmacien d'officine, il faudra qu'ils apprennent à négocier au mieux les tarifs proposés par les laboratoires pharmaceutiques et cela, qu'ils aient une âme de commercial ou non ! Cette partie du métier peut paraître fastidieuse au premier abord, mais vu (encore une fois) l'importance qu'elle occupe, il serait judicieux que chaque étudiant assiste au moins une fois à un entretien avec un représentant en pharmacie, même s'il s'agit d'une activité plutôt destinée aux stagiaires de sixième année. Par ailleurs, les représentants donnent quelquefois des petits « cours » sur les produits qu'ils vendent, afin de les présenter à toute l'équipe officinale ... et, nous l'espérons, aux stagiaires présents !

Seulement 10 % des élèves ont été « très souvent » ou « souvent » en contact avec des représentants, contre 42 % qui n'en ont pas du tout rencontrés. C'est un score qui n'est

toutefois pas inquiétant pour un stage d'initiation. Rappelons aussi que ce stage se déroule en pleine période estivale. Durant l'été, les officines sont moins souvent visitées par des représentants que pendant le reste de l'année.

t) Avez-vous été en contact avec la clientèle ?

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	14	27 %
Souvent	17	33 %
Moyennement	15	29 %
Peu	6	11 %
Pas du tout	-	-
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	26	29 %
Souvent	14	15 %
Moyennement	29	32 %
Peu	13	14 %
Pas du tout	9	10 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

60 % des étudiants actuellement en deuxième année et 44 % de ceux actuellement en troisième année ont été « souvent », voire « très souvent » en contact avec les clients de l'officine où ils ont fait leur stage. C'est un résultat fort appréciable qui montre que, même s'ils n'ont pas le droit de délivrer des ordonnances, les stagiaires ont eu la possibilité de découvrir le cœur même du métier.

Ce premier contact avec la clientèle pourra déjà leur permettre de savoir s'ils se sentent à l'aise dans les relations humaines.

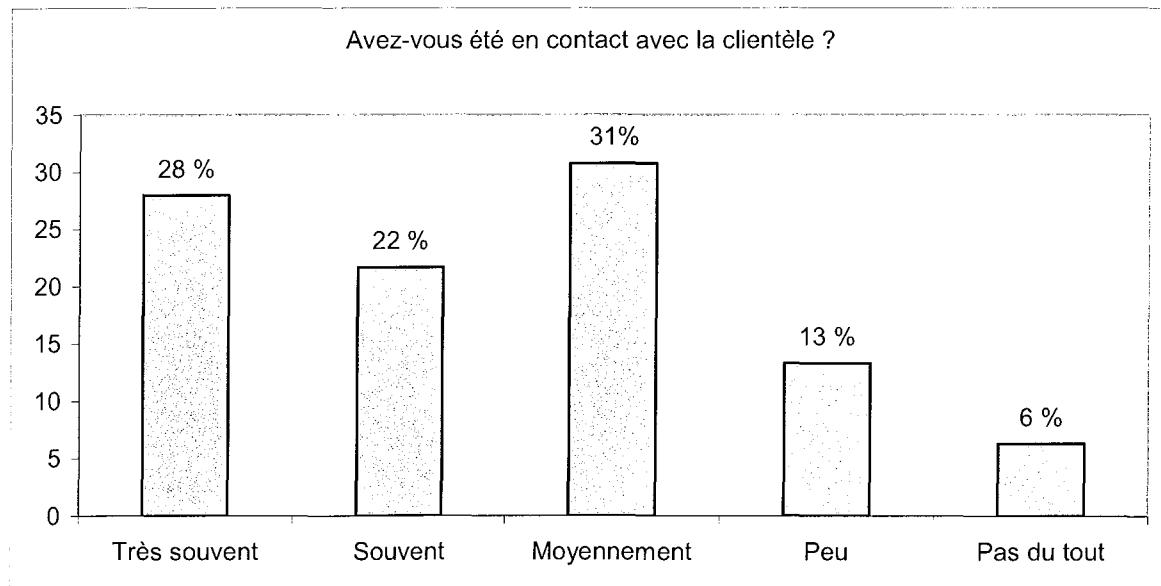


Figure 32 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (143 réponses)

La somme des résultats obtenus sur les deux promotions confirme nos propos précédents et montre que seuls 6% des étudiants n'ont pas du tout été en contact avec la clientèle. C'est heureusement un score bas, qui ne concerne que neuf étudiants (tous de troisième année). Un score qui est, malgré tout, toujours trop important !

1.3.5. Les relations entre le personnel et les stagiaires

Nous avons demandé aux stagiaires d'évaluer la qualité des relations qu'ils ont eues, d'une part avec leur maître de stage, et d'autre part avec le reste de l'équipe officinale.

a) Les relations entre les stagiaires et les maîtres de stage

	Réponses	Pourcentages
Très bonnes	42	81 %
Bonnes	6	11 %
Moyennes	2	4 %
Mauvaises	1	2 %
Très mauvaises	1	2 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Très bonnes	47	52 %
Bonnes	30	33 %
Moyennes	9	10 %
Mauvaises	5	5 %
Très mauvaises	-	-
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

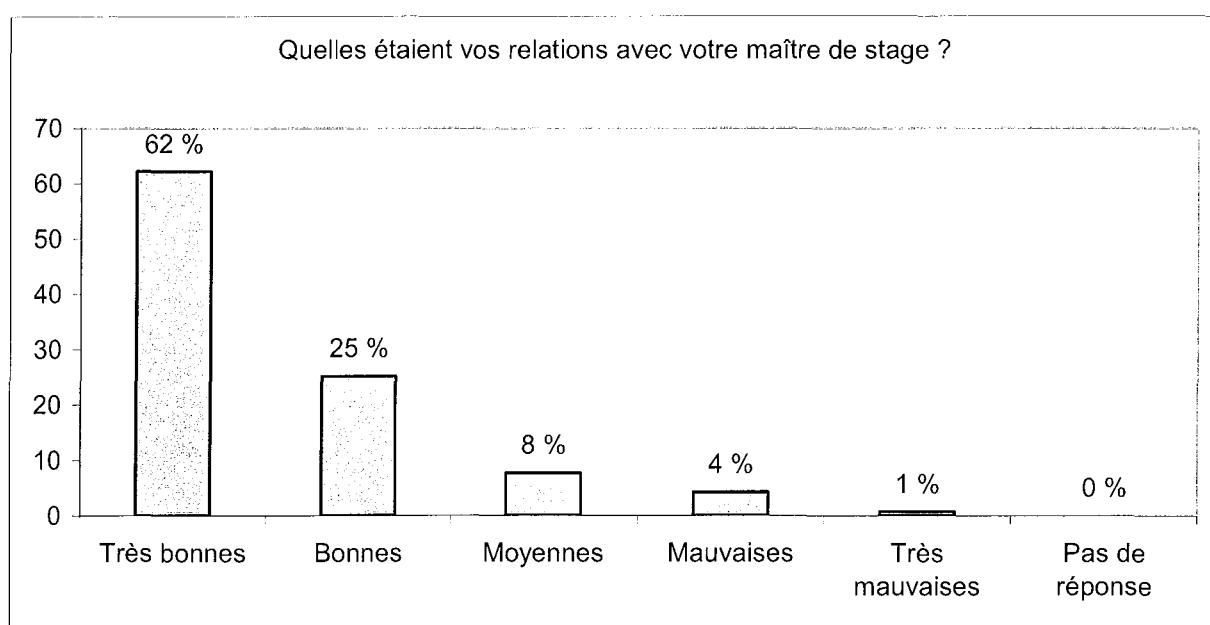


Figure 33 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (143 réponses)

Nous pouvons partager ce résultat en trois catégories :

- 87 % de tous les étudiants interrogés estiment avoir eu de bonnes relations avec leur maître de stage ;
- 8 % des étudiants ont eu des relations « moyennes » ;
- 5 % des étudiants touchés par le questionnaire ont eu des relations mauvaises, voire très mauvaises (mais ce cas ne concerne qu'un seul étudiant).

Nous ne savons pas exactement pour quelles raisons certains stagiaires ont eu de mauvaises relations avec leur maître de stage. L'un d'entre eux déplore une absence prolongée de ce dernier. Un autre a expressément écrit qu'il avait passé la plupart de son temps à faire du « sale boulot » et que de ce fait, ses relations avec le titulaire étaient tendues. Nous ne voulons prendre part pour aucune des deux parties, et nous sommes conscients que suivant la personnalité des étudiants et celle des maîtres de stage, les relations peuvent parfois être difficiles. Néanmoins, d'un point de vue général, les relations étaient heureusement bonnes.

b) Les relations entre les stagiaires et l'équipe officinale

	Réponses	Pourcentages
Très bonnes	44	85 %
Bonnes	8	15 %
Moyennes	-	-
Mauvaises	-	-
Très mauvaises	-	-
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Très bonnes	57	63 %
Bonnes	27	30 %
Moyennes	5	5 %
Mauvaises	2	2 %
Très mauvaises	-	-
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

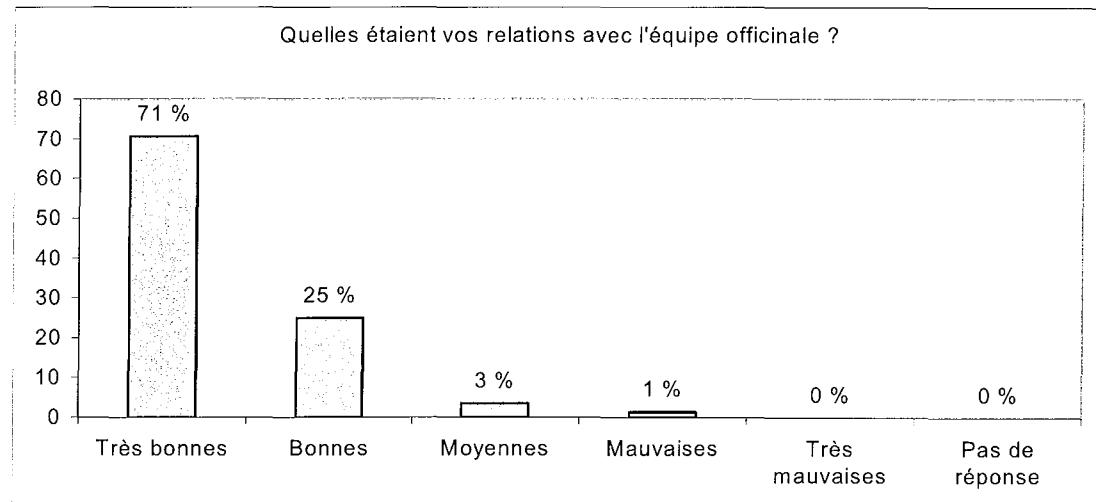


Figure 34 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (143 réponses)

Pour les relations entre le stagiaire et le reste de l'équipe officinale, le constat est excellent. Pour preuve, seulement deux étudiants des 143 touchés par le questionnaire estiment avoir eu de mauvaises relations avec l'équipe ; l'un d'entre eux nous explique que c'est avec la pharmacienne adjointe que le courant avait du mal à passer.

La plupart des étudiants n'ont donc eu aucun mal à s'adapter dans leur environnement de travail.

c) Comptez-vous effectuer vos prochains stages au même endroit ?

Nous avons demandé aux étudiants s'ils avaient envie d'effectuer leurs prochains stages dans la même officine, c'est-à-dire les stages d'application de troisième et quatrième années, et celui de sixième année pour ceux qui choisiront la filière « officine ».

Nombre de réponses en 2ème année	
Oui	42
Non	8
Pas de réponse	2
TOTAL :	52

Nombre de réponses en 3ème année	
Oui	62
Non	29
Pas de réponse	-
TOTAL :	91

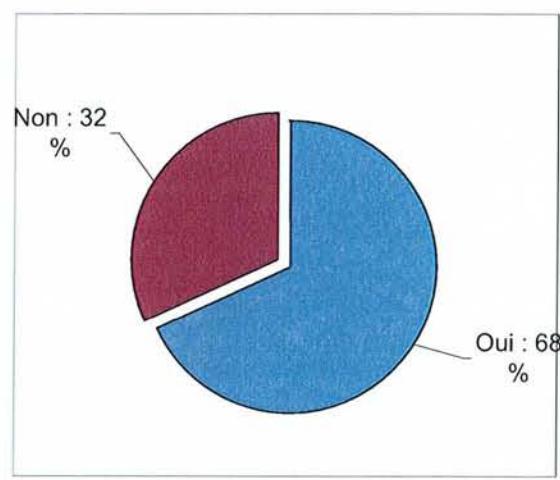
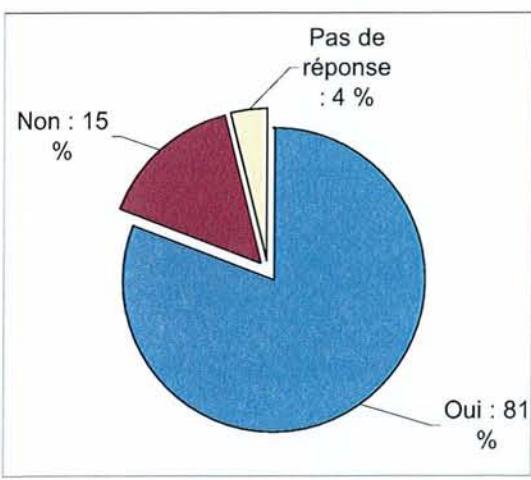


Figure 35 : « Comptez vous effectuer vos prochains stages au même endroit ? »

En faisant le total des réponses sur les deux promotions, nous arrivons au résultat suivant : 73% des stagiaires aimeraient retourner dans la même officine pour les prochains stages, contre 26 % (et 1% d'abstention).

Il y a deux raisons qui font qu'un étudiant ait pu répondre « non » à la question :

- soit le stage s'est mal déroulé à son goût, et il n'a donc pas envie de retourner au même endroit ;
- soit il a tout simplement envie de connaître d'autres officines, et ainsi d'autres méthodes de travail.

Concernant le premier point, sur les huit étudiants de deuxième année qui ont répondu ne pas vouloir retourner dans la même pharmacie, figurent les quatre mêmes qui disent avoir eu des relations « moyennes » à « très mauvaises » avec leur maître de stage. Chez les étudiants de troisième année, on retrouve également ceux qui ont eu des relations « moyennes » à « très mauvaises » avec leur maître de stage ou avec un autre membre de l'officine.

A ces problèmes relationnels, nous pouvons ajouter une raison de disponibilité : cela concerne deux étudiants qui ont effectué leur stage dans une autre région que la Lorraine et qui ne pourront pas, sauf dérogation, faire les prochains au même endroit.

Il ne reste donc plus qu'une quinzaine d'étudiants sur les 143 interrogés qui correspondent au deuxième point que nous avons évoqué plus haut. Le constat n'a rien de nouveau : il a été largement vérifié que la plupart des étudiants retournent dans la même officine au fil des années d'études et des différents stages. Le stagiaire se retrouve alors dans un milieu qui lui est familier. Aucune réadaptation ne lui sera nécessaire, puisqu'il connaîtra déjà le personnel, le fonctionnement de l'officine, les méthodes de travail ... L'avantage est qu'il ne perdra pas de temps à assimiler ces bases, et que lors du prochain stage, il pourra commencer à apprendre dès le premier jour de nouvelles choses. L'inconvénient majeur pour un stagiaire qui retourne dans la même officine pour tous ses stages, sera sa vision partielle du métier de pharmacien d'officine (à moins qu'il travaille dans une autre pharmacie à côté de ses stages). Toutes les pharmacies, nous l'avons vu, ne sont pas spécialisées, par exemple, dans la pharmacie vétérinaire, ou dans l'orthopédie. De même, le contact avec la clientèle en campagne est très différent de celui en grande ville, ou en centre commercial...

Le maître de stage peut lui aussi tirer profit du retour de l'étudiant dans son officine, en voyant en son stagiaire un futur pharmacien adjoint. D'autant plus qu'actuellement nous assistons à une véritable pénurie de pharmaciens assistants, particulièrement dans les lieux reculés ...

1.3.6. Concernant la satisfaction des étudiants

Les quatre dernières questions visent à savoir si, du point de vue des étudiants, le stage d'initiation officinale a été utile, et s'ils en sont globalement satisfaits.

a) Par rapport à votre future activité professionnelle, pensez-vous que ce stage a été ...

	Réponses	Pourcentages
Indispensable	23	44 %
Assez utile	26	50 %
Peu utile	3	6 %
Inutile	-	-
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Indispensable	23	25 %
Assez utile	45	50 %
Peu utile	18	20 %
Inutile	5	5 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

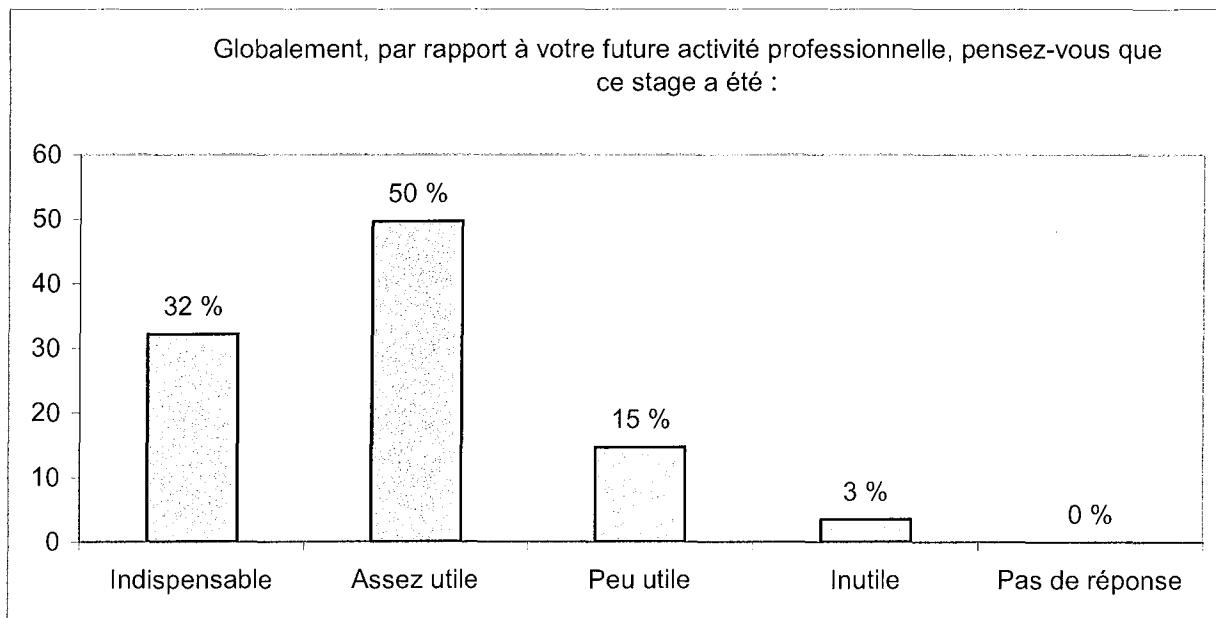


Figure 36 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (143 réponses)

Nous pouvons partager le résultat en deux catégories :

- Le bilan est positif pour 82 % des stagiaires, qui trouvent que ce premier stage obligatoire a été « indispensable » ou « assez utile » pour leur futur métier.
- Il est négatif pour 18 % des étudiants, qui pensent que le stage est « peu utile » ou « inutile ». Ce dernier cas ne concerne que 3 % des étudiants interrogés, soit cinq personnes, toutes en troisième année au moment du sondage.

Nous avons voulu savoir à quels étudiants profitait le plus ce premier stage. Nous avons donc décidé de recouper les résultats de cette question avec celle du début du questionnaire : « A quelle voie vous destinez vous ? » Cela est résumé dans le tableau qui suit.

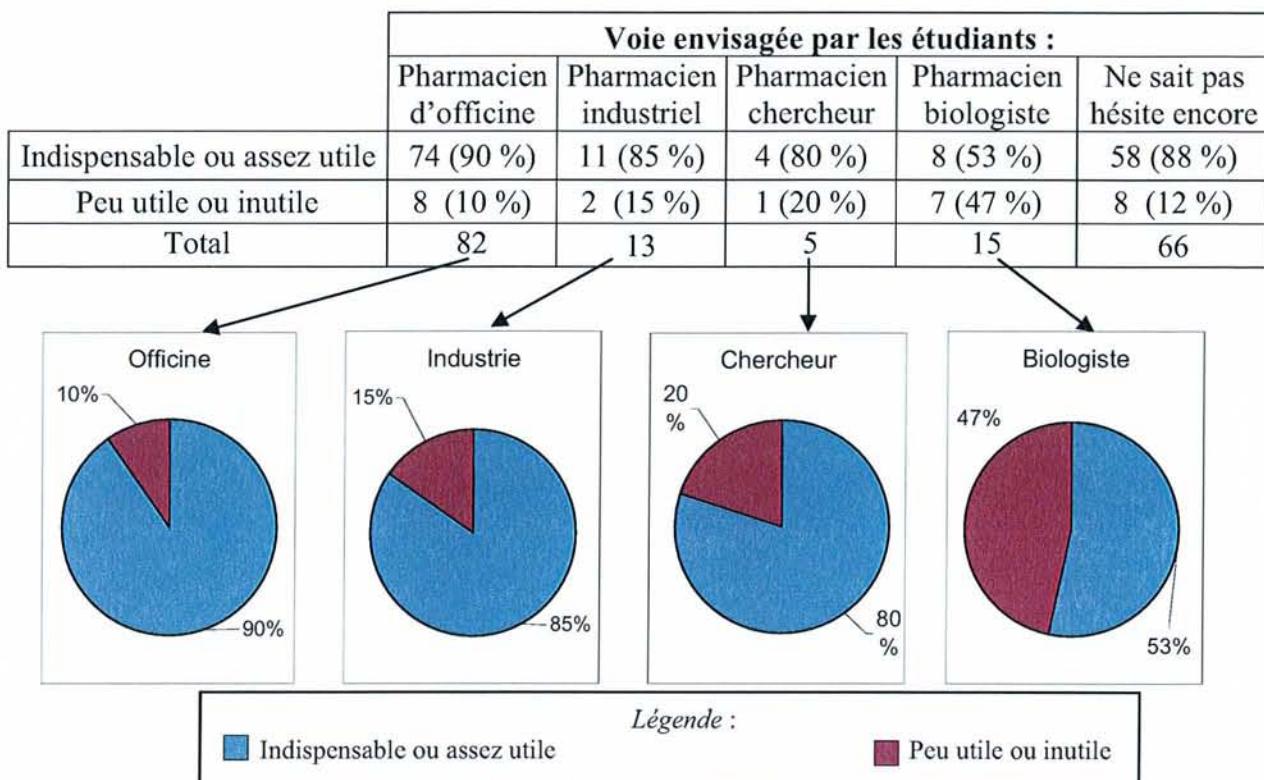


Figure 37 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en valeurs et en pourcentages, selon la voie envisagée en cinquième année (143 réponses)

Sans surprise, c'est chez les futurs officinaux que le stage a été ressenti le plus positivement : seulement 10% de ces étudiants l'ont trouvé peu utile. A l'inverse, l'utilité du stage est plus discutée chez les stagiaires qui désirent devenir pharmacien biologiste : quasiment un étudiant sur deux a trouvé le stage peu utile ou inutile...

Si nous nous intéressons aux 26 stagiaires qui ont trouvé le stage peu utile (ou inutile), nous constatons que la moitié de ces étudiants désire s'orienter vers une autre voie que la pharmacie d'officine. Nous pouvons donc comprendre que ce stage n'ait pas particulièrement répondu à leurs attentes, tant le métier de pharmacien d'officine est différent de celui de pharmacien biologiste ou pharmacien chercheur. Cependant, les chiffres présentés ci-dessus montrent également que beaucoup d'étudiants voulant être pharmacien industriel ont tiré profit de ce stage !

Quant aux huit étudiants qui veulent choisir l'officine, nous pouvons nous demander pourquoi le stage ne leur a pas été bénéfique. Les raisons pourraient être la répétitivité des tâches et le manque de contact avec les activités principales du pharmacien d'officine : sorties d'ordonnances, aide à la délivrance au comptoir...

Nous avons résumé leurs réponses dans le tableau suivant :

Etudiant #	Relations avec le maître de stage	Sorties d'ordonnances	Explications d'ordonnances	Contact avec la clientèle	Remarques du stagiaire
1	Moyennes	Peu	Moyennement	Peu	-
2	Très bonnes	Moyennement	Moyennement	Moyennement	-
3	Très bonnes	Très souvent	Souvent	Très souvent	Perte de temps
4	Moyennes	Moyennement	Peu	Jamais	Titulaire absent, préparatrices occupées
5	Moyennes	Souvent	Peu	Très souvent	Trop de responsabilités (!)
6	Mauvaises	Souvent	Souvent	Peu	-
7	Mauvaises	Pas du tout	Peu	Peu	Ennui
8	Très bonnes	Souvent	Souvent	Moyennement	Officine trop petite, ennui

La théorie que nous avons avancée se confirme pour la plupart des stagiaires, mais il reste quand même deux étudiants (en gras) qui ont apparemment effectué un stage complet, en assistant à toutes les activités essentielles de l'officine, mais qui ont répondu que le stage ne leur a pas été utile pour leur futur métier de pharmacien d'officine ... Comment un étudiant qui sait déjà qu'il veut devenir pharmacien d'officine, qui a effectué un stage sans encombres, qui a très souvent procédé aux sorties d'ordonnances et été souvent au contact de la clientèle, tout en entretenant de bonnes relations avec son maître de stage et le reste du personnel, peut-il répondre que le stage d'initiation officinale ne lui a pas été utile pour sa future activité professionnelle ?

b) Quel est votre degré de satisfaction par rapport à ce stage ?

	Réponses	Pourcentages
Très satisfait	31	59 %
Satisfait	17	33 %
Moyennement satisfait	3	6 %
Peu satisfait	-	-
Pas du tout satisfait	1	2 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	52	100 %

Réponses des étudiants de deuxième année

	Réponses	Pourcentages
Très satisfait	23	25 %
Satisfait	41	45 %
Moyennement satisfait	15	17 %
Peu satisfait	8	9 %
Pas du tout satisfait	4	4 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL :	91	100 %

Réponses des étudiants de troisième année

chez les étudiants de deuxième année, le bilan est très positif : 92 % ont été « très satisfaits » ou « satisfaits » de leur stage. Le bilan est légèrement différent sur la deuxième promotion, pour qui la bonne satisfaction concerne 70 % des étudiants interrogés. Sur le total des stagiaires des deux années, le résultat est le suivant :

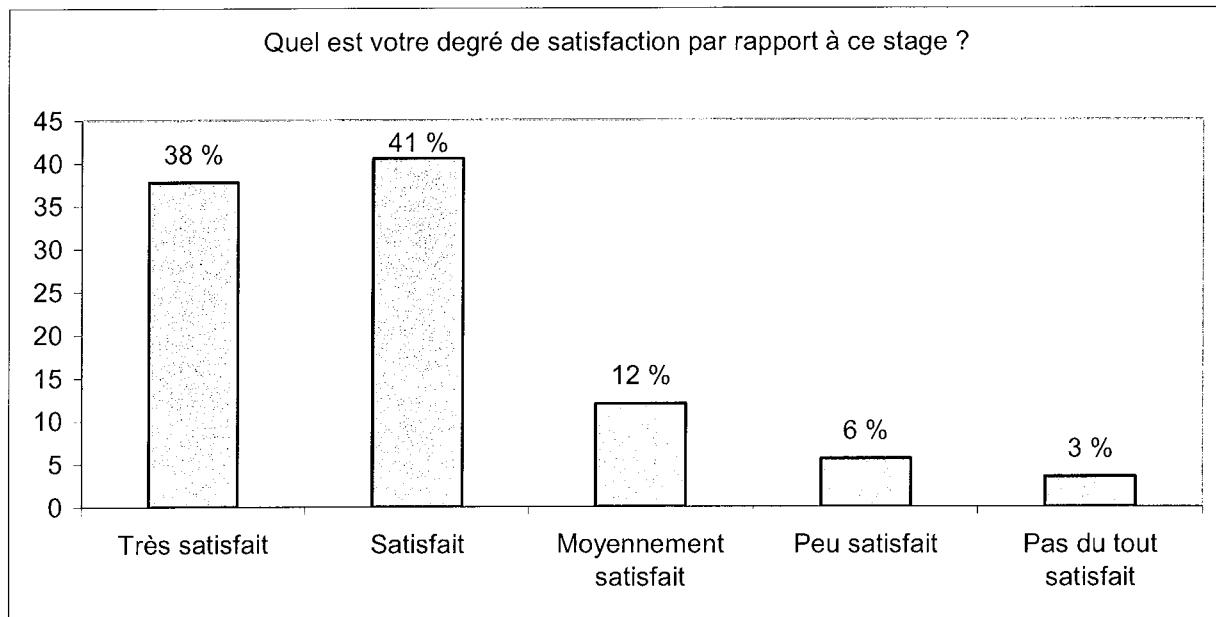


Figure 38 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (143 réponses)

Nous allons nous pencher sur les 9 % d'étudiants qui n'ont pas été satisfaits du stage ; cela ne concerne donc que treize cas.

Sur la promotion des étudiants de deuxième année, seulement un étudiant n'a pas du tout été satisfait du stage d'initiation officinale. Il n'a laissé aucun commentaire particulier, mais a

révélé avoir eu de très mauvaises relations avec son maître de stage et avoir eu très souvent à faire des travaux manuels et du rangement de commandes.

Chez les « troisième année », sur les 12 étudiants non satisfaits, un seul a trouvé le stage « assez utile ». Sa non-satisfaction provient des relations tendues avec certaines préparatrices. Les onze autres étudiants ont trouvé le stage « peu utile » ou « inutile » (on y retrouve d'ailleurs toutes les réponses « inutile » de la question précédente). Trois de ces onze étudiants ne savent pas encore ce qu'ils veulent faire plus tard. Les autres désirent s'orienter vers la biologie (trois), l'industrie (un) ou l'officine (quatre). Ces quatre derniers dénoncent une répétitivité du travail, des préparatrices occupées, de l'ennui ou encore un manque de contact avec la clientèle, d'où leur faible degré de satisfaction.

c) Ce stage vous a-t-il donné envie de choisir la filière officine ?

Il s'agit de voir si ce premier stage a eu un bon impact sur les étudiants et s'il leur a donné une bonne image de la pharmacie d'officine.

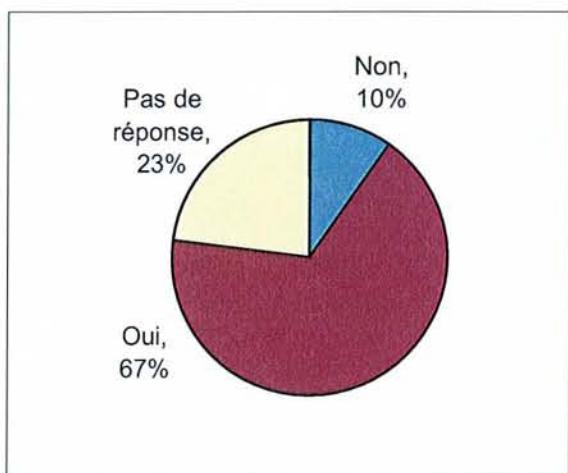


Figure 39 : Réponse des étudiants de deuxième année (52 réponses)

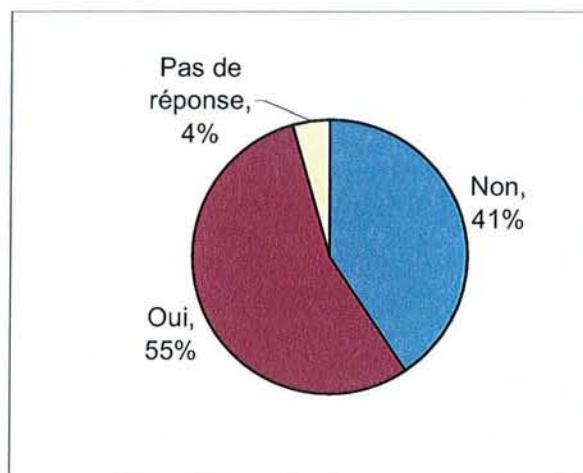


Figure 40 : Réponse des étudiants de troisième année (91 réponses)

Beaucoup d'élèves n'ont pas répondu à cette question (11% d'abstention) ; ce problème vient sûrement de la manière dont a été posée la question. En effet, le stage d'initiation officinale ne fera probablement pas changer d'avis quelqu'un qui a la vocation pour devenir pharmacien industriel ou biologiste, et ce quelle que soit la qualité du stage effectué. Cela se confirme en approfondissant les résultats :

- Sur les étudiants qui ont répondu « oui, ce stage m'a donné envie de faire officine », nous retrouvons pour la promotion de deuxième année tous les étudiants qui veulent effectivement faire officine (soit 19 cas), 1 étudiant qui veut faire biologie et 15 qui ne savent pas encore.

Sur la promotion de troisième année, nous retrouvons 35 étudiants qui veulent faire officine, 1 qui veut faire industrie, 1 futur pharmacien hospitalier et 13 qui ne savent pas encore. La majorité est donc constituée de futurs officinaux.

- Inversement, sur les étudiants qui ont répondu « non, ce stage ne m'a pas donné envie de faire officine », il y a en cinq en deuxième année : 1 futur pharmacien biologiste, 3 industriels et 1 qui ne sait pas encore quelle voie il choisira. Mais nous ne retrouvons aucun stagiaire qui désire s'orienter vers l'officine.

En troisième année, il y en a 37 : 7 industriels, 4 chercheurs, 9 biologistes, 11 qui ne savent pas et 6 officinaux. Concernant ces six stagiaires qui désirent tout de même faire officine, ils ont tous répondu que le stage était peu utile, voire inutile, et qu'il était ennuyeux et monotone.

1.4. Conclusion sur les stages du premier cycle

Le stage officinal de découverte du monde du travail connaît pour l'instant un succès limité auprès des étudiants. Nous l'avons vu, la scolarité n'a enregistré que trois demandes de stage pour 2003 et sept pour l'été 2004. Cette légère augmentation nous laisse tout de même envisager que de plus en plus d'élèves pourraient être intéressés par ce nouveau stage. Il faudrait cependant que la faculté en fasse un peu plus la promotion.

Le lieu le plus demandé jusqu'à présent demeure le laboratoire d'analyses médicales et biologiques, mais ce stage facultatif peut prendre place dans tout autre milieu qui touche la pharmacie. Tous les étudiants qui y ont participé en sont ressortis satisfaits. L'utilité du stage de découverte du monde du travail n'est plus à démontrer : il permet aux étudiants d'être confrontés très tôt au milieu médical et d'être mis au contact du métier qu'ils pourront choisir plus tard. Pour la première fois depuis l'existence des études pharmaceutiques, il est donc possible de découvrir d'autres métiers que celui de pharmacien d'officine, et ce dès le début du cursus universitaire et au sein même du cycle scolaire.

Sa durée d'un mois, assez longue pour un stage d'observation, pourrait par contre en décourager plus d'un. Nous pensons que les stagiaires devraient pouvoir choisir la durée de ce stage facultatif, dans une fourchette allant d'une semaine à un mois. Ainsi, beaucoup plus d'étudiants pourraient envisager d'effectuer ce stage, notamment ceux qui ont déjà prévu des jobs d'été.

Pour ce qui est du stage obligatoire d'initiation officinale, il doit avoir lieu avant la troisième année, pendant les vacances universitaires. Nous aurions pu nous attendre à un cafouillage de la part des étudiants, avec certains attendant la dernière minute pour l'effectuer, ou d'autres arrivant en troisième année en ayant tout simplement omis de le faire. En fait, il n'en est rien, et l'organisation a été très bonne, car il y a globalement autant d'étudiants qui choisissent de le faire à la fin de la première année que d'étudiants qui optent pour la fin de la deuxième année d'études.

Dans le livret des stages en officine, édité par la faculté et distribué aux étudiants de l'année universitaire 2004-2005, nous pouvons lire que le stage d'initiation a pour objectif de faire découvrir à l'étudiant toutes les facettes de l'officine : « il se familiarisera avec les différentes formes médicamenteuses et les classes pharmacologiques, il sera initié aux méthodes d'approvisionnement, de stockage et de dispensation du médicament, à la législation pharmaceutique, aux modalités de tiers payant, à la connaissance des dispositifs médicaux etc. » Pour ce qui est des méthodes de stockage, l'objectif est parfaitement atteint car absolument tous les étudiants ont participé à cette activité. Ensuite, nous pouvons dire qu'à quelques exceptions près, ils ont tous procédé à des sorties d'ordonnances, et que leur maître de stage leur a expliqué et commenté celles-ci. Les stagiaires ont donc effectivement pu avoir un premier contact avec la pharmacologie ; les activités en relation directe avec le médicament ont été bien suivies.

Concernant les activités annexes à la délivrance de médicaments, le résultat est très variable en fonction des lieux de stage. Rappelons que 37% des stagiaires n'ont pas été mis au contact du maintien à domicile. Mais ce constat ne s'arrête pas à cet exemple cité dans le livret des stages en pharmacie. Il en est de même pour l'orthopédie, qui n'a pas été présentée à 29 % des stagiaires, de la phytothérapie à 24 %, de la mycologie à 64 %, ou encore des aspects financiers de l'officine auxquels ont échappé 28 % des étudiants.

Ce même livret stipule également que les étudiants doivent prendre conscience de l'importance de l'outil informatique à l'officine. Un objectif atteint, car 97 % des stagiaires

ont appris à se servir du logiciel informatique implanté à l'officine, et 93 % ont été initiés à la gestion des stocks.

Le bilan est également positif pour les aspects relationnels entre le stagiaire et le maître de stage ou l'équipe officinale. Nous pouvons affirmer que le stage s'est très bien déroulé pour la plupart des étudiants. Moins de dix élèves estiment avoir eu de mauvaises relations avec leur maître de stage ou avec un membre du personnel.

Notre questionnaire révèle aussi un point essentiel. Toutes les réponses données par la promotion qui était en deuxième année au moment du sondage sont bien meilleures que celles données par la promotion supérieure. Cela se vérifie aussi bien au niveau des activités effectuées à l'officine, qu'au niveau de l'appréciation globale du stage.

Même si le panel est moins large chez les étudiants de deuxième année, cette constatation laisse espérer que le stage d'application sera sans cesse amélioré.

La toute dernière question de notre sondage était de type ouverte. Nous avons demandé aux participants si le stage a répondu à leurs attentes.

- Grâce à ce stage, les étudiants qui savent déjà qu'ils veulent devenir pharmacien d'officine ont pu conforter leur choix ; un étudiant a même déclaré que le stage était pour lui « fantastique » ; un autre déplore que le nombre de stages soit si faible pour six années d'études.

- D'un autre côté, chez les élèves qui veulent emprunter une autre voie que l'officine, deux cas de figure se présentent. Le premier concerne certains étudiants, qui ont pu vérifier que le contact avec la clientèle (et l'aspect commercial du métier) ne les intéressait pas. Ces mêmes étudiants n'auront pas manqué de descendre le stage en précisant qu'il « suffit de connaître son alphabet pour ranger des boîtes » ou que « le stage ne devrait pas être obligatoire pour ceux qui veulent faire industrie » (une remarque qui ne nous paraît pas du tout judicieuse).

Le deuxième cas touche d'autres stagiaires qui avaient une idée préconçue sur la pharmacie d'officine ; le stage d'initiation leur a fait ouvrir les yeux, et ils envisagent à présent sérieusement l'éventualité de devenir pharmacien officinal.

Il est donc certain que l'expérience a été enrichissante pour tous les stagiaires, même s'ils ne s'en rendent pas tous compte pour l'instant.

A la fin du questionnaire, grand nombre de stagiaires n'ont pas hésité à réécrire que le stage était beaucoup trop long, comparativement aux connaissances acquises en fin de première ou de deuxième année. Malgré sa récente réduction de deux semaines, pour 55% des étudiants interrogés, ces six semaines de stage sont toujours de trop. Les mots « ennui » et « répétitivité » reviennent fréquemment dans les commentaires laissés par les stagiaires. Nous relèverons une phrase d'une étudiante qui déclare : « Au début du stage, j'ai eu l'impression d'apprendre de nouvelles choses, puis à partir de la troisième semaine, mon apprentissage a stagné ». Alors que faudrait-il faire ? Ramener ce stage à quatre semaines, ou bien le faire passer à temps partiel comme l'ont écrit certains ? Nous pensons que la durée idéale de ce stage est effectivement comprise entre quatre et six semaines et n'est pas à remettre en cause ; c'est le temps qu'il faut pour avoir un aperçu global du métier et pour toucher un peu à toutes les activités de l'officine.

Mais la qualité du stage dépend aussi énormément du maître de stage et de ses collaborateurs ; ils doivent montrer au stagiaire toutes les facettes du métier, et ne pas l'oublier ou le cantonner au rangement des commandes. Il est inadmissible de lire des commentaires du genre : « mon maître de stage était parti en vacances, et c'est une élève préparatrice qui m'a formé » ou « j'ai passé les deux tiers de mon temps à faire la poussière ». Comment susciter des vocations dans de pareilles conditions ? Ces constatations ne concernent heureusement qu'un très petit nombre de stagiaires... Mais pour quelles raisons ces pharmaciens d'officine acceptent-ils des stagiaires ? Et surtout, pourquoi demandent-ils leur agrément ? Rappelons que la demande d'agrément n'est pas obligatoire mais entièrement volontaire !

Pourquoi la faculté n'exigerait-elle pas, par exemple, un document écrit expliquant clairement les raisons pour lesquelles un pharmacien d'officine décide de devenir maître de stage ?

Bien sûr, nous ne voulons pas jeter la pierre aux maîtres de stage ; ils font pour la plupart un travail remarquable et consacrent beaucoup de leur temps aux stagiaires. C'est aussi à l'élève de s'investir : il doit montrer de intérêt pour son stage et proposer son aide à l'équipe officinale !

2. Le stage d'application à l'officine

Intéressons-nous à présent à une toute nouvelle catégorie de stage : le stage d'application à l'officine.

Le taux de participation est le suivant :

- En quatrième année, 96 étudiants sont inscrits pour l'année universitaire 2004-2005. Nous avons récupéré 84 questionnaires remplis, soit une participation de près de **88 %**.

- En cinquième année, 98 étudiants sont inscrits, toutes filières confondues. Nous avons récupéré 74 questionnaires, soit un taux de participation de **75 %**.

Ces chiffres sont un peu moins bons que pour les questionnaires précédents ; ils restent toutefois satisfaisants.

2.1. Au sujet des étudiants et du lieu de stage

Ces questionnaires s'intéressent directement au stage en lui-même ; nous n'avons pas trouvé légitime de demander des précisions au sujet des étudiants comme pour la partie précédente (l'année au cours de laquelle ils ont décidé de devenir pharmacien, etc.).

a) Dans quel département avez-vous effectué votre stage ?

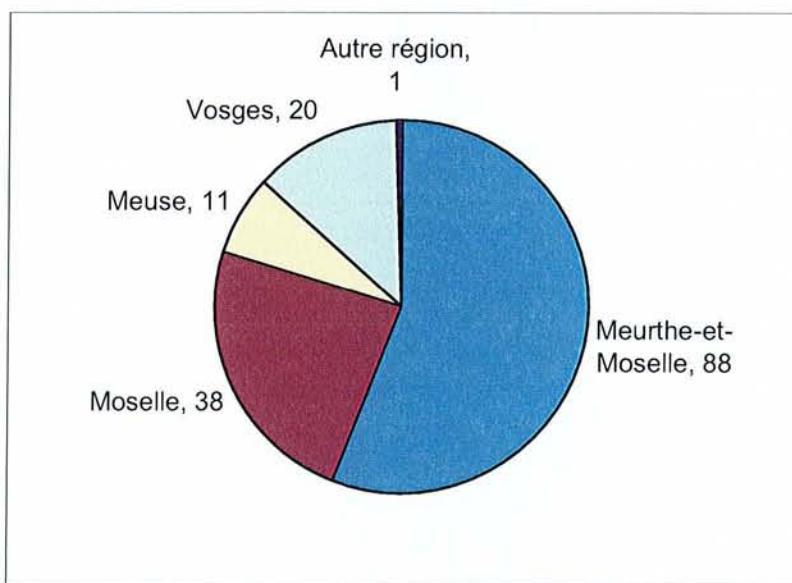


Figure 41 : Département choisi par les stagiaires, sur l'ensemble des deux promotions (158 réponses)

Par rapport aux promotions sondées dans la partie précédente, le graphique est quasi identique : une majorité d'étudiants reste en Meurthe-et-Moselle ; viennent ensuite la Moselle, les Vosges et enfin la Meuse. Pourtant pour ce stage d'application à l'officine,

beaucoup moins de maîtres de stage étaient aptes à recevoir des étudiants que pour les stages d'initiation officinale ou celui de sixième année. Il y avait en effet quasiment autant d'étudiants de troisième et quatrième années à placer que d'officines pouvant en recevoir !

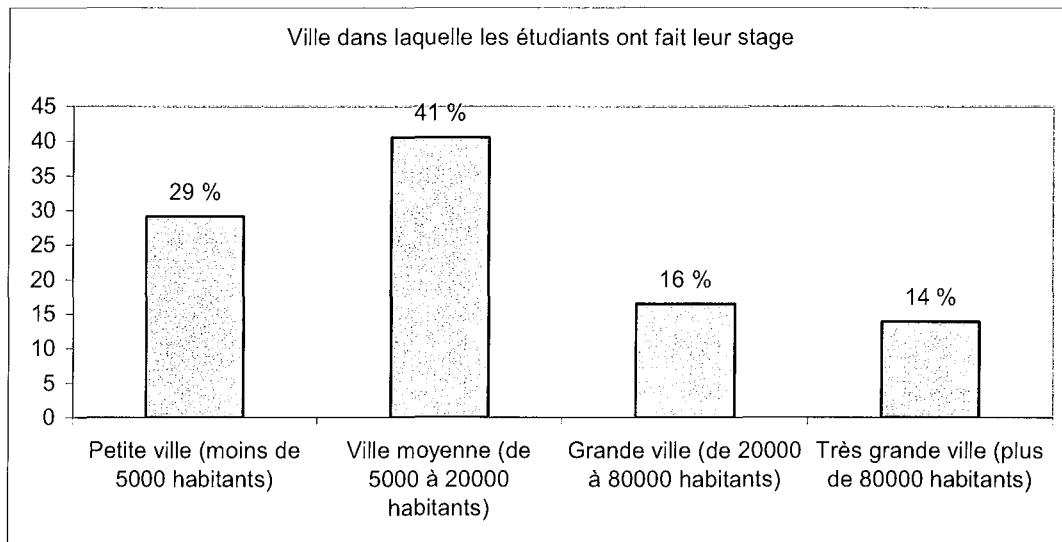


Figure 42 : Ville choisie par les stagiaires, sur l'ensemble des deux promotions (158 réponses)

La répartition des stagiaires par rapport aux villes et à leur nombre d'habitants nous laisse penser que beaucoup plus d'étudiants ont effectué leur stage sur Nancy, par rapport à notre questionnaire précédent.

b) S'agit-il de votre ville ou quartier d'origine ?

	Réponses	Pourcentages
Oui	27	32 %
Non	57	68 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL	84	100 %

Réponses des étudiants de quatrième année

	Réponses	Pourcentages
Oui	30	41 %
Non	44	59 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL	74	100 %

Réponses des étudiants de cinquième année

Madame le Doyen de la faculté de pharmacie de Nancy souhaitait que le stage d'application à l'officine ait lieu dans la région d'origine de l'étudiant, afin de promouvoir le stage en milieu rural et de favoriser l'emploi dans les départements éloignés du pôle universitaire ⁽²⁶⁾. Ce souhait n'a été suivi que très partiellement par les étudiants, puisque seulement 36 % d'entre eux sont retournés dans leur département d'origine pour y effectuer leur stage. Certains auraient peut-être aimé suivre les conseils de notre Doyen, mais comme nous l'avons souligné

précédemment, les places disponibles en officine étaient très limitées et nombre d'étudiants n'ont pu faire le stage là où ils l'auraient désiré.

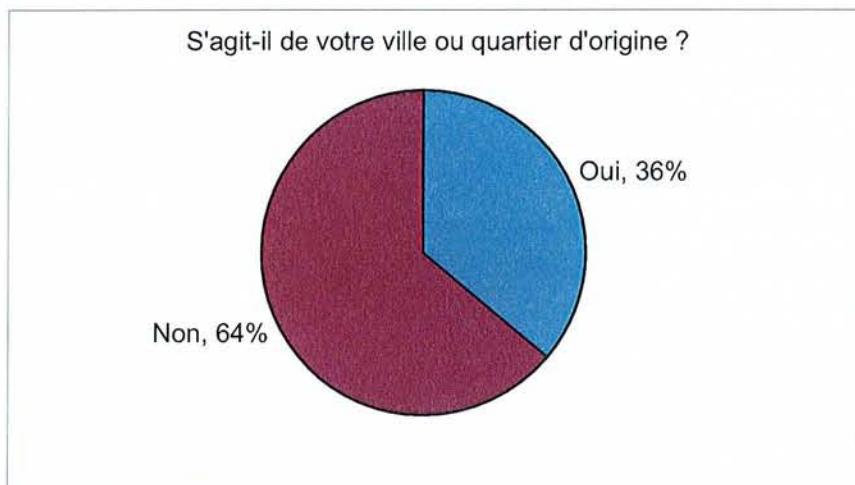


Figure 43 : Réponses données par les étudiants des deux promotions, exprimées en pourcentages (158 réponses)

c) **Avez-vous effectué votre stage de fin de première année dans cette même officine ?**

	Réponses	Pourcentages
Oui	28	33 %
Non	56	67 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL	84	100

Réponses des étudiants de quatrième année

	Réponses	Pourcentages
Oui	17	23 %
Non	57	77 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL	74	100 %

Réponses des étudiants de cinquième année

Les réponses des deux promotions interrogées sont du même ordre de grandeur. En faisant la moyenne de toutes les réponses enregistrées, nous voyons que seulement 28 % des élèves ont effectué leur stage d'application au même endroit que leur stage d'initiation.

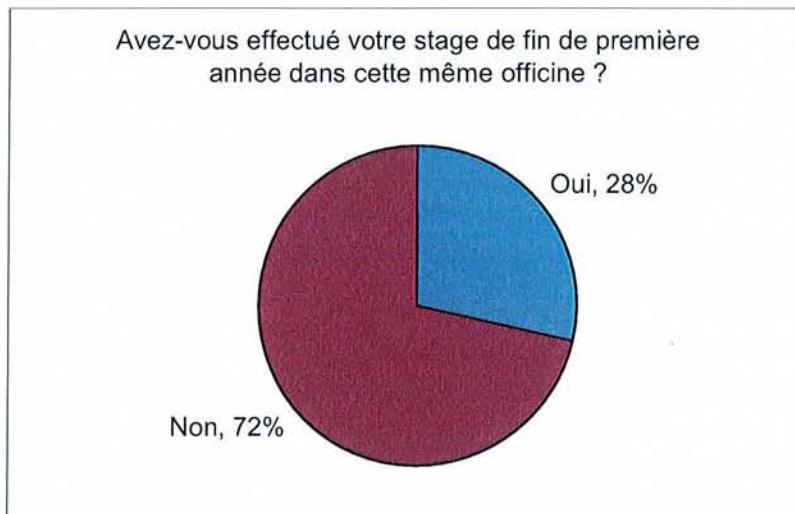


Figure 44 : Réponses données par les étudiants des deux promotions, exprimées en pourcentages (158 réponses)

Les 113 étudiants qui ont changé d'officine pour ce nouveau stage d'application avancent plus ou moins les mêmes raisons. Pour 57 % d'entre eux, c'est tout simplement l'envie de connaître une autre pharmacie qui les a poussés à choisir un nouveau lieu de stage.

Par contre, 19 % de ceux qui ont changé d'officine n'ont pas pu retourner au même endroit parce que leur maître de stage n'était pas formé pour les stages d'application de troisième et quatrième années.

Il est à noter également que 7 % n'ont pas pu y retourner car l'officine était déjà prise par un autre stagiaire. En effet, un même lieu ne peut accueillir qu'un seul stagiaire, quel que soit le nombre de pharmaciens agréés « maîtres de stage » au sein de cette officine. Toutefois, il est toléré qu'un même maître de stage puisse accueillir à la fois un stagiaire de sixième année et un étudiant faisant ses stages d'application de troisième ou quatrième année.

d) Avez-vous déjà travaillé en officine (hors stages) ?

Selon le règlement de la faculté de Nancy, un étudiant ne peut être à la fois stagiaire et employé de son maître de stage. Il importe en effet au titulaire de faire clairement la distinction entre son rôle de *formateur* et celui d'employeur. De même, il est interdit qu'un stagiaire effectue son stage chez un pharmacien ayant un lien de parenté avec lui.

Cependant, rien n'empêche un étudiant de faire son stage chez un pharmacien qui l'aurait déjà employé auparavant. C'est ce qui s'est passé pour 26 % (22 cas) de nos étudiants interrogés en quatrième année et 23 % de ceux de cinquième année (17 cas).

e) Avez-vous déjà travaillé dans une autre officine (hors stages) ?

	Réponses	Pourcentages
Oui	43	51 %
Non	41	49 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL	84	100 %

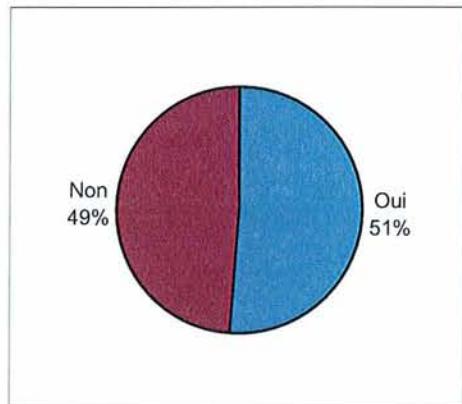


Figure 46 : Réponses des étudiants de quatrième année

	Réponses	Pourcentages
Oui	49	66 %
Non	24	33 %
Pas de réponse	1	1 %
TOTAL	74	100 %

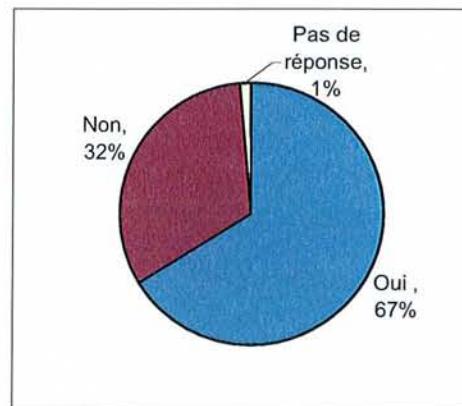


Figure 45 : Réponses des étudiants de cinquième année

Ce résultat, rapproché du précédent, nous permet de déduire le nombre d'étudiants qui n'ont jamais travaillé en officine et qui ont donc répondu « non » à ces deux questions. Ce cas concerne 28 étudiants de quatrième année (soit 33 % des élèves interrogés), mais plus que 14 de cinquième année (19 %). Beaucoup d'étudiants profitent donc de leur temps libre pour travailler en officine, durant les vacances universitaires, les week-ends ou après les cours, ce qui leur permet de mieux se familiariser avec le métier et apporte un véritable « plus » au cursus universitaire de base.

f) Avez-vous choisi votre lieu de stage sur conseil de quelqu'un ?

	Réponses	Pourcentages
Non, par hasard	43	51 %
Non, je connaissais déjà le pharmacien	24	29 %
Oui, d'un proche ou d'un ami	16	19 %
Oui, d'un enseignant	-	-
Pas de réponse	1	1 %
TOTAL	84	100 %

Réponses des étudiants de quatrième année

Comme nous l'avons signalé dans la partie consacrée aux stages du premier cycle, cette question a été modifiée sur le questionnaire remis aux étudiants de quatrième année. En effet,

la réponse « non » est maintenant séparée en deux autres réponses, qui permettent de savoir si le lieu de stage a été choisi par hasard ou par connaissance du maître de stage.

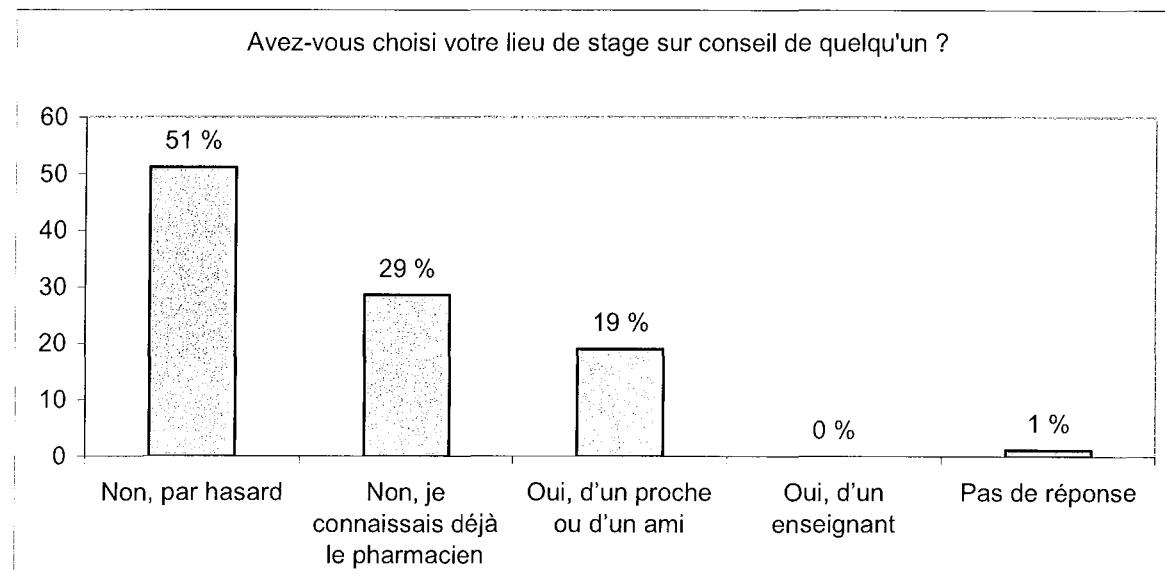


Figure 47 : Réponse des étudiants de quatrième année, exprimées en pourcentages (84 réponses)

La moitié des étudiants choisissent leur lieu de stage par hasard. Bien sûr, c'est souvent à proximité de leur résidence, mais cela prouve que beaucoup de stagiaires ne se renseignent pas sur leur lieu de stage avant de s'y engager.

2.2. Concernant la durée du stage

Le stage d'application à l'officine s'effectue obligatoirement en quatre semaines, non continues : deux fois une semaine en troisième année et deux fois une semaine en quatrième année. Qu'en pensent les étudiants ?

	Réponses	Pourcentages
Idéal	22	26 %
Trop court	3	4 %
Trop long	56	66 %
Pas de réponse	3	4 %
TOTAL	84	100 %

Réponses des étudiants de quatrième année

	Réponses	Pourcentages
Idéal	19	26 %
Trop court	2	3 %
Trop long	51	69 %
Pas de réponse	2	2 %
TOTAL	74	100 %

Réponses des étudiants de cinquième année

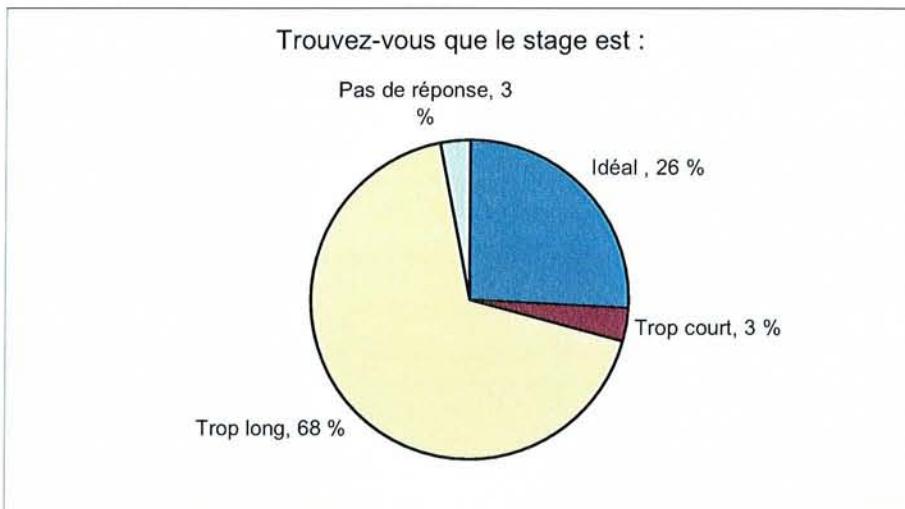


Figure 48 : Réponses des étudiants des deux promotions, exprimées en pourcentages (158 réponses)

En moyenne 68 % des étudiants trouvent que le stage est trop long. Dans ce cas, la durée qu'ils préconisent serait d'une semaine en troisième année et d'une semaine en quatrième année, soit une réduction du temps de moitié.

A côté de cela, quelques stagiaires proposent deux ou trois jours dans l'année, alors que quatorze étudiants de l'ensemble des deux promotions aimeraient purement et simplement supprimer ces stages.

Si cette question nous a donné des pourcentages de réponses étonnamment proches d'une année sur l'autre, il n'en est pas de même pour celle qui concerne l'emplacement des stages au sein de l'année universitaire : « Trouvez-vous que les deux semaines de stages étaient bien placées ? »

	Réponses	Pourcentages
Oui	48	57 %
Non	36	43 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL	84	100 %

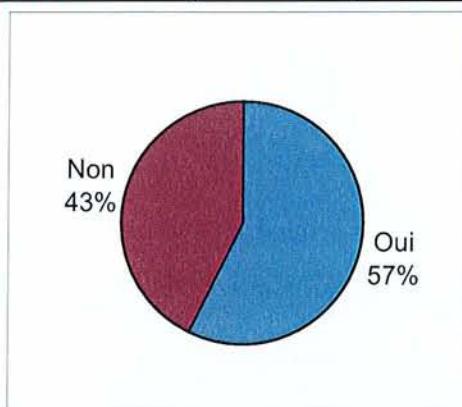


Figure 50 : Réponses des étudiants de quatrième année

	Réponses	Pourcentages
Oui	5	7 %
Non	68	92 %
Pas de réponse	1	1 %
TOTAL	74	100 %

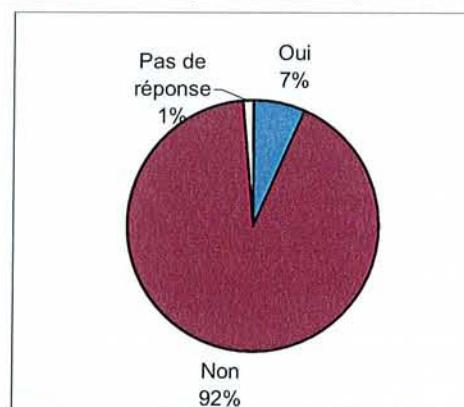


Figure 49 : Réponses des étudiants de cinquième année

La place du stage a suscité une véritable polémique auprès des étudiants de cinquième année. Il faut dire qu'ils ont été la première promotion à profiter des stages d'application et qu'ils en ont en quelque sorte « essuyé les plâtres ». 92 % des élèves de cette promotion pensent que les stages étaient mal intégrés dans le planning universitaire. En effet, pour la toute première année de mise en place (2002-2003), le stage s'est déroulé la première semaine des vacances d'été, juste après les résultats des examens. Etant donné que beaucoup d'étudiants ne voient pas d'intérêt à un stage s'il n'y a pas de contrôle des connaissances à son issue, les maîtres de stage ont donc très souvent été confrontés à des étudiants peu motivés et qui n'avaient pas forcément envie de se replonger dans leurs cours.

L'année suivante (2003-2004), lorsque ces mêmes étudiants étaient en quatrième année d'études, le problème était tout autre. L'une des deux semaines du stage d'application était placée juste avant les examens. Du coup, nombre de stagiaires ont profité de leur semaine en officine pour réviser leurs cours au lieu de s'intéresser aux objectifs mêmes du stage d'application. A côté de ces problèmes de planning relatifs aux examens, certains élèves ont signalé que les stages censés mettre en application les enseignements coordonnés étaient trop éloignés des enseignements correspondants.

Conscient de ces différents désagréments, le service de la scolarité a ensuite entièrement réétudié l'intégration des stages d'application au sein de l'année scolaire, en les plaçant suffisamment loin des examens. C'est donc pour cette raison que le nombre des étudiants insatisfaits a diminué : plus que 43 % des étudiants interrogés en quatrième année ont trouvé que les stages étaient mal intégrés. A présent, nous avons donc une majorité d'étudiants satisfaits.

Il faut dire qu'il n'est pas évident de rajouter deux semaines de stage dans un emploi du temps déjà fortement chargé !

2.3. A propos des commentaires d'ordonnances

Dans cette partie, nous allons nous pencher sur l'essence même des stages d'application à l'officine : les commentaires d'ordonnances. Le stagiaire n'est pas censé intégrer au sens propre du terme l'équipe officinale et n'est pas habilité à participer au fonctionnement de l'officine. Son travail est d'utiliser les connaissances qu'il a acquises au cours des enseignements coordonnés et de les intégrer dans un environnement pratique. Les quatre

semaines de stage sont donc finalement une sorte de travaux dirigés, dispensés par le maître de stage ou par son pharmacien adjoint.

Les résultats présentés dans cette partie intègrent trois types de données, puisque nous avons demandé aux étudiants qui étaient en cinquième année au moment du sondage (« promotion 5A » dans les tableaux) de répondre à la fois pour leurs stages de troisième et de quatrième années. Pour les étudiants en quatrième année au moment du sondage (« promotion 4 » dans les tableaux), nous ne les avons logiquement interrogés que sur leurs stages de troisième année.

Certains étudiants n'ont pas répondu aux questions, car ils n'ont pas effectué le stage d'application à l'officine. Il s'agit d'étudiants partis à l'étranger dans le cadre du programme européen « ERASMUS ».

a) Vous avait-on préparé des commentaires d'ordonnances ?

	Année 2002-2003		Année 2003-2004			
	Promotion 5A		Promotion 4A		Promotion 5A	
	Réponses	Pourcentages	Réponses	Pourcentages	Réponses	Pourcentages
Beaucoup	16	22 %	21	25 %	8	11 %
Suffisamment	26	35 %	27	32 %	29	39 %
Peu	22	30 %	20	24 %	26	35 %
Aucun	10	13 %	15	18 %	8	11 %
Pas de réponse	-	-	1	1 %	3	4 %
Total	74	100 %	84	100 %	74	100 %

Les maîtres de stage désirant recevoir des étudiants de troisième ou quatrième année ont suivi une formation au cours de laquelle il leur a été expliqué qu'il était préférable de préparer à l'avance des ordonnances de patients en rapport avec les sujets pharmacologiques des enseignements coordonnés.⁽³²⁾ Que ce soit pour la première année de mise en place ou pour la seconde, les résultats obtenus sont assez similaires. Nous retiendrons que 50 à 60 % des maîtres de stage avaient préparé à l'avance des ordonnances en quantité suffisante. Par contre, environ 15 % des pharmacies accueillant les stagiaires n'avaient pas mis d'ordonnances à commenter à disposition des élèves.

Finalement, il est préférable de donner des ordonnances à commenter au fur et à mesure du stage et suivant les cas cliniques qui se présentent à l'officine. Ainsi, le stagiaire voit

comment se déroule la délivrance en situation réelle, ce qui apporte une certaine interactivité au stage et lui donne une dimension pratique. La meilleure solution serait donc que les maîtres de stage préparent à l'avance quelques ordonnances pour les premiers jours de présence de leur stagiaire, pour enchaîner sur des mises en situation réelles en fonction des cas rencontrés au comptoir.

b) Tous les thèmes devant être abordés étaient-ils représentés ?

Les ordonnances à préparer devaient passer en revue les thèmes suivants : système broncho-pulmonaire et ORL, système cardiovasculaire, système gastro-entéro-hépatique, système nerveux central, système rénal et urinaire pour les « troisième année »

Pour les « quatrième année » : nutrition et maladies métaboliques, glandes endocrines, infectiologie, oncologie, immunopathologie, douleur et inflammation, thrombose et anti-coagulation.

Les thèmes sont donc très variés et s'intéressent à la majorité des cas retrouvés avec récurrence en pharmacie d'officine.

	Année 2002-2003		Année 2003-2004			
	Promotion 5A		Promotion 4A		Promotion 5A	
	Réponses	Pourcentages	Réponses	Pourcentages	Réponses	Pourcentages
Oui	52	70 %	52	62 %	44	60 %
Non	22	30 %	31	37 %	27	36 %
Pas de réponse	-	-	1	1 %	3	4 %
TOTAL	74	100 %	84	100 %	74	100 %

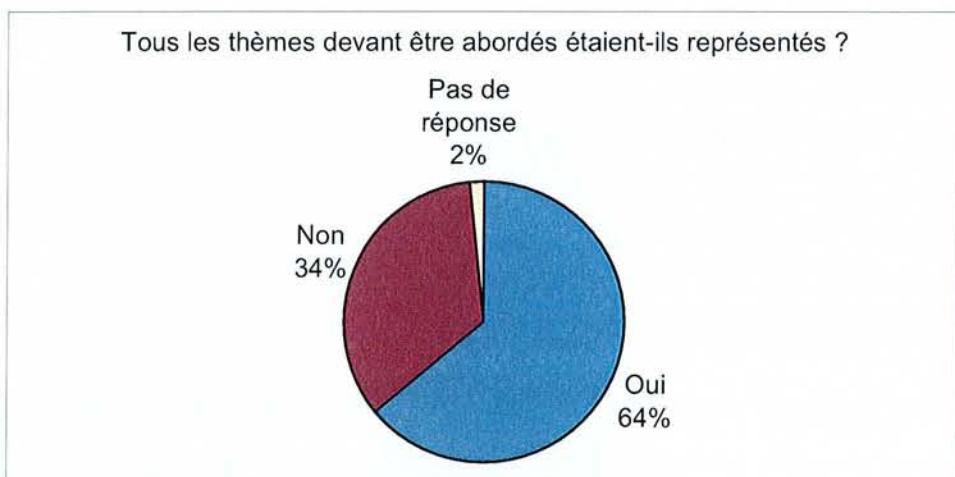


Figure 51 : Réponses données par les deux promotions, sur les deux années universitaires, exprimées en pourcentages (232 réponses)

Nous voyons que près d'un tiers des étudiants n'ont pas reçu d'ordonnances à commenter sur la totalité des thèmes proposés. Il est vrai que certains sujets ne sont pas forcément faciles à appliquer en officine, surtout dans des petites pharmacies de campagne où il n'y aura peut être pas de patient souffrant de maladies métaboliques rares ou de cancers.

Nous notons aussi une légère baisse des résultats sur l'année 2003-2004 par rapport à l'année 2002-2003.

c) Vous a-t-on suffisamment aidé pour ces commentaires d'ordonnances ?

	Année 2002-2003		Année 2003-2004			
	Promotion 5A		Promotion 4A		Promotion 5A	
	Réponses	Pourcentages	Réponses	Pourcentages	Réponses	Pourcentages
Oui	52	70 %	51	61 %	52	70 %
Non	21	29 %	32	38 %	18	25 %
Pas de réponse	1	1 %	1	1 %	4	5 %
TOTAL	74	100 %	84	100 %	74	100 %

La première promotion qui a bénéficié des stages d'application affirme avoir été à 70% suffisamment épaulée pour la réalisation des commentaires d'ordonnance, et ce aussi bien au cours du stage de troisième année que de celui de quatrième année. La deuxième promotion enregistre un score un peu plus faible, avec 61 % des étudiants qui ont répondu « oui » à la question posée.

Il n'est pas toujours facile pour un titulaire de concilier son travail (déjà chargé) de chef d'entreprise avec celui de maître de stage formateur. Pourtant, selon notre enquête, ce sont les maîtres de stage qui ont le plus aidé les étudiants à écrire leurs commentaires d'ordonnances (47 %). Viennent ensuite les pharmaciens adjoints (28 %), puis les préparateurs (8 %). Tout dépend aussi de la personne qui a été formée pour ces stages d'application lors des réunions organisées par l'association Pharmastage (voir en troisième partie).

Pour d'autres étudiants, aucune distinction n'est faite : c'est la totalité du personnel de la pharmacie qui les a aidés ; chacun d'entre eux a pu apporter aux stagiaires des éléments différents sur un même sujet, pour leur en donner une vision approfondie.

d) L'équipe officinale était-elle disponible pour vous ?

	Année 2002-2003		Année 2003-2004			
	Promotion 5A		Promotion 4A		Promotion 5A	
	Réponses	Pourcentages	Réponses	Pourcentages	Réponses	Pourcentages
Très disponible	28	38 %	33	39 %	27	36 %
Assez disponible	33	45 %	29	35 %	31	42 %
Peu disponible	11	15 %	19	23 %	10	14 %
Pas du tout disponible	1	1 %	2	2 %	2	3 %
Pas de réponse	1	1 %	1	1 %	4	5 %
TOTAL	74	100 %	84	100 %	74	100 %

Les résultats de cette question sont à l'image de ceux de la précédente. Chez la promotion 4A, le personnel était un peu moins disponible que chez la promotion 5A, mais d'une manière générale, les étudiants n'ont pas trop rencontré de problème à ce niveau ; seuls cinq étudiants parlent d'un personnel pas du tout disponible pour les aider aux commentaires d'ordonnances.

e) L'officine disposait-elle de toute la documentation ?

	Année 2002-2003		Année 2003-2004			
	Promotion 5A		Promotion 4A		Promotion 5A	
	Réponses	Pourcentages	Réponses	Pourcentages	Réponses	Pourcentages
Beaucoup	30	40 %	34	40 %	28	38 %
Suffisamment	39	53 %	46	55 %	40	54 %
Peu	5	7 %	4	5 %	3	4 %
Pas du tout	-	-	-	-	-	-
Pas de réponse	-	-	-	-	3	4 %
TOTAL	74	100 %	84	100 %	74	100 %

Les étudiants ont effectué leur stage dans des pharmacies où la documentation était assez abondante, puisque aucun stagiaire n'a répondu « pas du tout ». Nous pouvons toutefois nous interroger sur les étudiants qui ont répondu « peu », car le fait de mettre de la documentation à disposition des stagiaires constitue une obligation et constitue un élément décisif pour devenir agréé maître de stage (voir en annexe 7).

Parmi les éléments qui ont éventuellement manqué aux stagiaires, nous retrouvons en première position « Internet », cité en tout seize fois et principalement chez les élèves de la promotion 4A. Bien qu'il s'agisse à présent d'un outil incontournable, nous ne voyons pas trop en quoi un accès à Internet aiderait davantage les stagiaires à commenter leurs ordonnances. Il est vrai qu'il est bien plus simple de rechercher des informations à l'aide d'un moteur de recherche, mais il ne s'agit en aucun cas d'un outil indispensable. D'autres étudiants ont eu des réponses plus légitimes, en signalant qu'ils auraient aimé avoir plus de revues scientifiques ou d'ouvrages tels que le « Dorosz ».

Enfin, citons quelques réponses déconcertantes ; il a manqué à certains étudiants « un endroit calme », « un encadrement », « un siège » (!), ou encore pour deux élèves tout simplement « un maître de stage ».

f) Combien de temps avez-vous passé à faire des commentaires ?

Année 2002-2003		Année 2003-2004			
Promotion 5A		Promotion 4A		Promotion 5A	
Réponses	Pourcentages	Réponses	Pourcentages	Réponses	Pourcentages
0 à 2 heures	10	13 %	8	9 %	13
2 à 10 heures	12	16 %	19	23 %	16
10 à 18 heures	16	22 %	19	23 %	13
18 à 25 heures	22	30 %	11	13 %	16
Plus de 25 heures	14	19 %	27	32 %	13
Pas de réponse	-	-	-	-	3
TOTAL	74	100 %	84	100 %	74
					100 %

Comme nous le voyons, le stage d'application a été vécu de manière très différente selon les lieux de stage. Bien que les recommandations stipulent que le rôle de l'étudiant au cours de ce stage est de réaliser des commentaires d'ordonnances, en réalité il en a été tout autre. En effet, en moyenne, seulement 45 % des étudiants ont alloué plus de 18 heures à cette activité, sur les 35 heures imparties. Notons également que plus de 10 % des étudiants ont passé moins de deux heures à commenter des ordonnances ; ceux-ci n'ont pour ainsi dire pas respecté les objectifs du stage d'application en officine.

Les questions suivantes tentent de savoir ce que les élèves ont fait du temps restant.

g) Pendant ce stage, vous est-il arrivé de réviser vos cours, en préparation des examens ?

	Année 2002-2003		Année 2003-2004			
	Promotion 5A		Promotion 4A		Promotion 5A	
	Réponses	Pourcentages	Réponses	Pourcentages	Réponses	Pourcentages
Oui la plupart du temps	9	12 %	23	27 %	33	45 %
Oui, souvent	4	6 %	25	30 %	16	22 %
Oui, quelques heures	23	31 %	27	32 %	20	27 %
Non, jamais	38	51 %	9	11 %	2	2 %
Pas de réponse	-	-	-	-	3	4 %
TOTAL	74	100 %	84	100 %	74	100 %

Si les stagiaires n'ont pas passé la totalité de leur semaine plongés dans les commentaires d'ordonnances, c'est notamment parce qu'ils avaient d'autres préoccupations ! Beaucoup d'étudiants ont préféré considérer ce stage comme une semaine de révisions et en ont profité pour préparer leurs examens.

Le calendrier universitaire de la promotion 5A, pour l'année 2003-2004, avait placé les partiels juste après l'un des deux stages d'application. Le résultat est ramené sous forme de graphique :

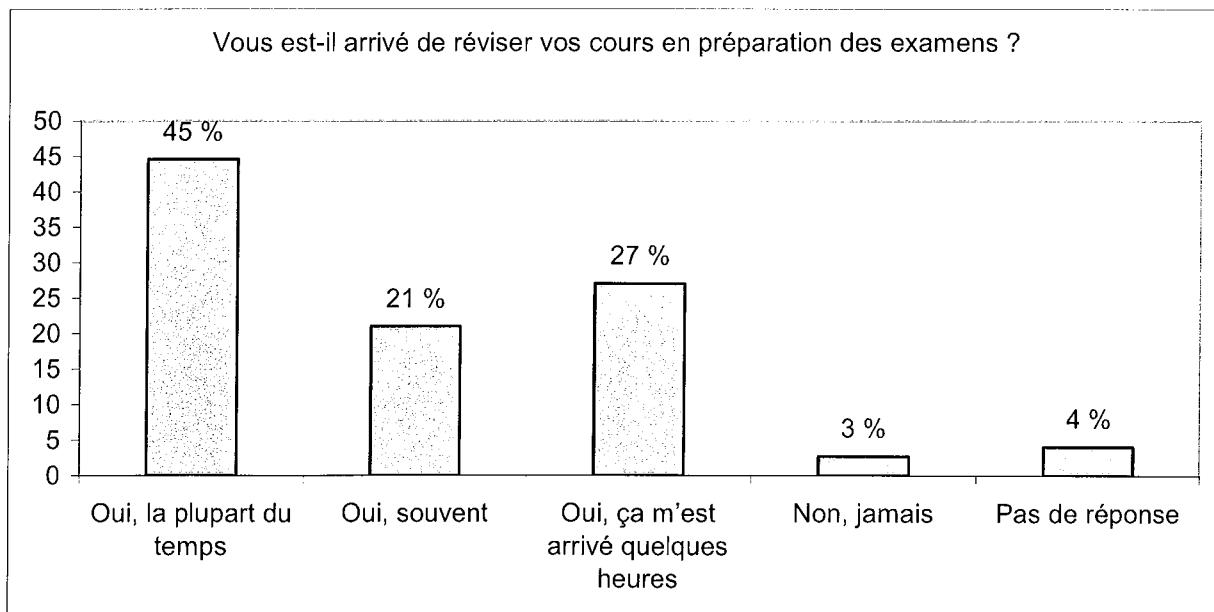


Figure 52 : Réponses données par la promotion 5A pour l'année 2003-2004, exprimées en pourcentages (74 réponses)

Seuls 3 % des étudiants interrogés n'ont pas du tout révisé leurs cours pendant le stage. Ce schéma traduit la nécessité d'avoir un emploi du temps adapté, où les périodes de stages seraient en parfaite adéquation avec les enseignements en faculté. Heureusement, pour la promotion 4A, les résultats sont meilleurs car l'emploi du temps était mieux étudié, et les stages n'étaient pas directement suivis par des examens. Enfin, pour l'année universitaire 2002-2003 de la promotion 5A, plus de la moitié des étudiants affirment ne pas avoir révisé leurs cours, ce qui est normal, sachant que l'une des deux semaines du stage était située tout au début des grandes vacances.

h) Vous est-il arrivé de ne pas venir du tout, certaines demi-journées ?

	Année 2002-2003		Année 2003-2004			
	Promotion 5A		Promotion 4A		Promotion 5A	
	Réponses	Pourcentages	Réponses	Pourcentages	Réponses	Pourcentages
Non	61	82 %	61	73 %	41	55 %
Oui, sur proposition du maître de stage	8	11 %	13	15 %	12	16 %
Oui, sur ma demande	3	4 %	10	12 %	16	22 %
Pas de réponse	2	3 %	-	-	5	7 %
TOTAL	74	100 %	84	100 %	74	100 %

La présence des stagiaires à l'officine est censée être obligatoire, à raison de 35 heures par semaine. Mais nous remarquons que cette consigne est loin d'avoir été respectée ! 15% des étudiants de la promotion 5A ne sont pas allés en stage certaines demi-journées au cours de l'année scolaire 2002-2003. Pire encore, au cours des stages de l'année suivante, 38 % des étudiants de la même promotion ne se sont pas rendus tous les jours sur leur lieu de stage ! La raison principale de ces absences répétées est la même que précédemment, c'est-à-dire la proximité des examens par rapport aux semaines de stages. La promotion 4A réalise le taux d'absentéisme le plus faible : 12 % des étudiants n'ont pas été en stage certaines demi-journées.

Dans certains cas, ce sont les élèves qui ont demandé à leur maître de stage une ou plusieurs demi-journées de congé ; dans d'autres cas c'est l'inverse. L'initiative est souvent venue d'un commun accord. Même si ce score de 12 % est bien inférieur à celui de la promotion 5A, il reste surprenant, et la préparation des examens n'explique certainement pas tout. N'y aurait-il pas tout simplement un manque de motivation, à la fois des étudiants et des maîtres de stage ? Ou bien, étant donné la mise en place récente de ce stage d'application, est-on bien sûr que les

maîtres de stage et les stagiaires ont bien compris leurs rôles ? La question qui suit complète la précédente :

i) Combien de temps avez-vous effectivement passé à la pharmacie ?

	Année 2002-2003		Année 2003-2004			
	Promotion 5A		Promotion 4A		Promotion 5A	
	Réponses	Pourcentages	Réponses	Pourcentages	Réponses	Pourcentages
Moins de 35 heures	13	18 %	21	25 %	26	35 %
35 heures	56	75 %	61	73 %	42	57 %
Plus de 35 heures	4	5 %	2	2 %	2	3 %
Pas de réponse	1	2 %	-	-	4	5 %
TOTAL	74	100 %	84	100 %	74	100 %

Les résultats sont calquables sur les précédents, car logiquement, les étudiants qui ne sont pas venus certaines demi-journées ont fait moins de 35 heures au cours de la semaine. En moyenne 75 % des stagiaires ont donc travaillé 35 heures, et seulement 3 % ont fait plus de 35 heures. On apprend aussi que quelques étudiants qui ont répondu « oui » à la question d'avant ont travaillé quand même 35 heures, ce qui signifie qu'ils auraient rattrapé leur(s) demi-journée(s) d'absence.

2.4. Les activités effectuées à l'officine

Dans cette partie du questionnaire, nous avons demandé à quelles activités ont participé les stagiaires. Attention, les activités citées ne font pas partie des objectifs propres du stage et ne constituent en aucun cas un passage obligé pour les étudiants. Il est toutefois intéressant de savoir ce qu'ont fait exactement les stagiaires lors de leurs semaines de stages, car nous l'avons vu, moins d'un étudiant sur cinq a passé plus de 25 heures à rédiger des commentaires d'ordonnances. De plus, certaines des activités répertoriées paraissent essentielles pour approfondir les thèmes des enseignements coordonnés, et pour renforcer le lien entre la théorie et la pratique officinale.

A la promotion 5A nous avons demandé de répondre d'une manière globale, à la fois sur les stages de troisième année et ceux de quatrième, sans faire de distinction entre les deux comme dans la partie précédente.

2.4.1. Résultats obtenus

a) Réception et rangement des commandes

Parmi les activités qui n'ont pas lieu d'être au cours de ces nouveaux stages, nous pensons en premier à la réception et au rangement des commandes. Ce n'est absolument pas le travail du stagiaire de troisième ou quatrième année ! Pourtant les résultats à la question « Avez-vous réceptionné les commandes ? » sont les suivants :

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	12	14 %
Souvent	7	8 %
Moyennement	7	8 %
Peu	16	20 %
Pas du tout	42	50 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL	84	100 %

Réponses des étudiants de quatrième année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	11	15 %
Souvent	6	8 %
Moyennement	10	14 %
Peu	13	18 %
Pas du tout	34	45 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL	74	100 %

Réponses des étudiants de cinquième année

Près de 15 % des étudiants ont réceptionné « très souvent » les commandes et 8 % « souvent », alors que moins de la moitié des stagiaires n'a pas du tout participé à cette activité.

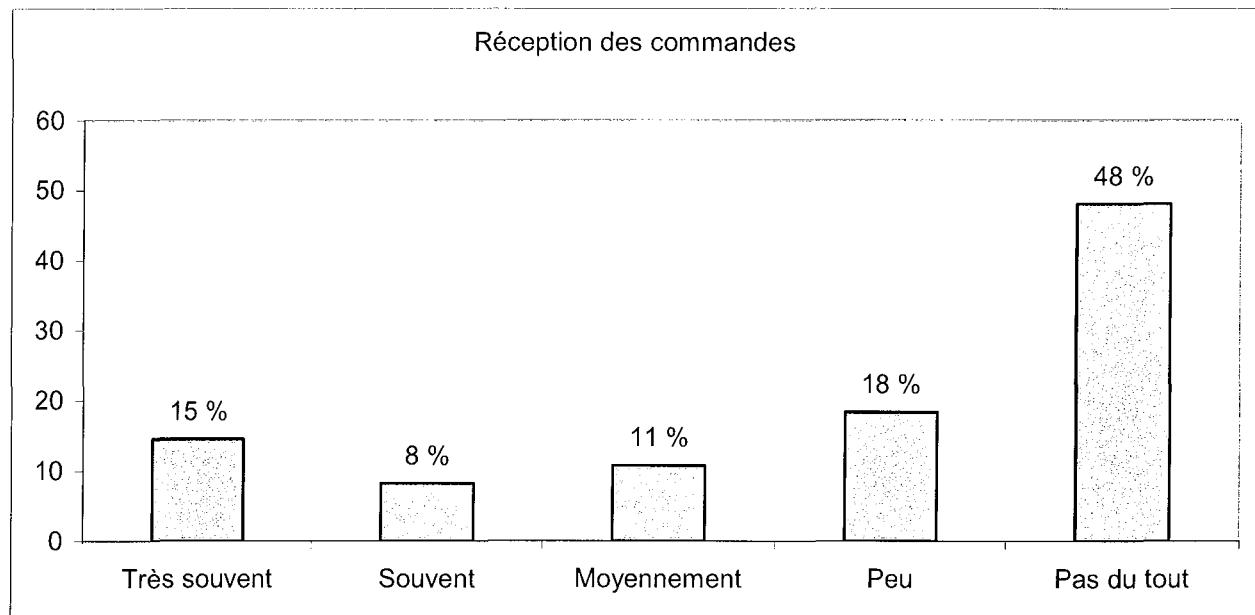


Figure 53 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (158 réponses)

Le rangement des commandes donne des résultats semblables. Même s'il s'agit d'une tâche plutôt destinée à des étudiants du stage d'initiation, nous voyons que 64 % y ont participé :

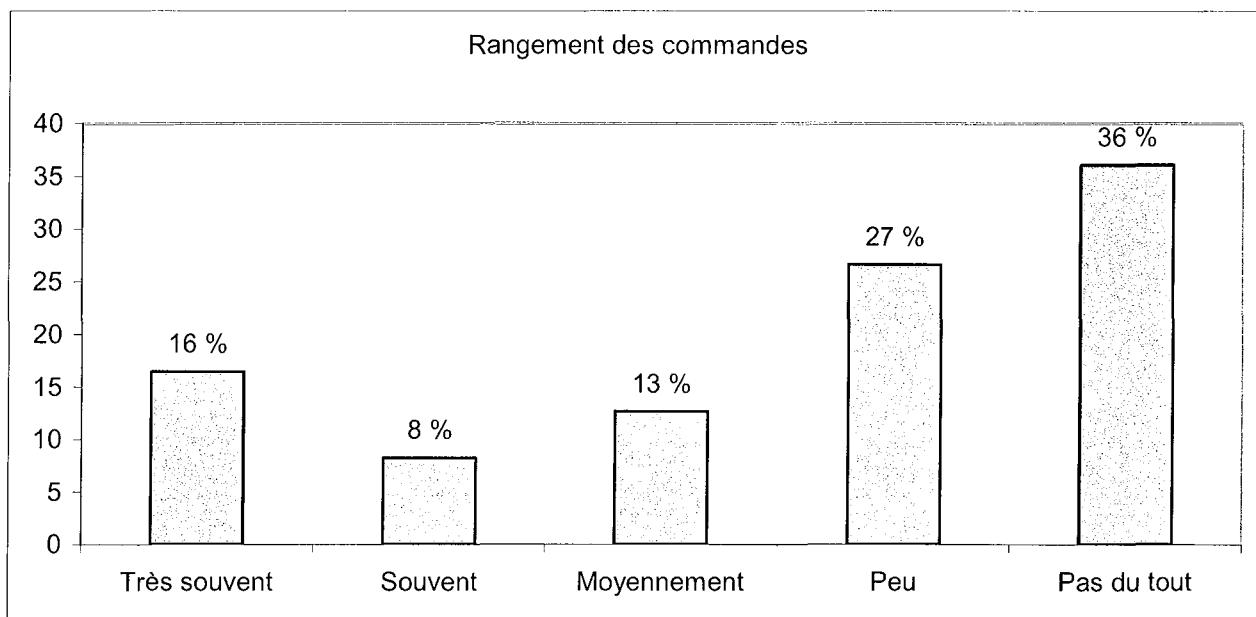


Figure 54 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (158 réponses)

b) Préparation d'ordonnances pour des patients

Pour cette question et pour certaines des suivantes, nous ne présenterons plus le détail des résultats dans des tableaux comme jusqu'alors, car les pourcentages des réponses données par les deux promotions sont à chaque fois quasi identiques. Les résultats sont donc donnés sous forme de graphes prenant en compte le cumul des réponses des étudiants de quatrième et de cinquième années, présentés en pourcentages.

Préparer des ordonnances pour des patients, sur des thèmes en rapport avec les enseignements coordonnés, constitue un bon complément pour les stagiaires et leur permet de visualiser les conditionnements des spécialités pharmaceutiques apprises à la faculté. Les résultats montrent que l'activité n'a pourtant pas été tellement pratiquée.

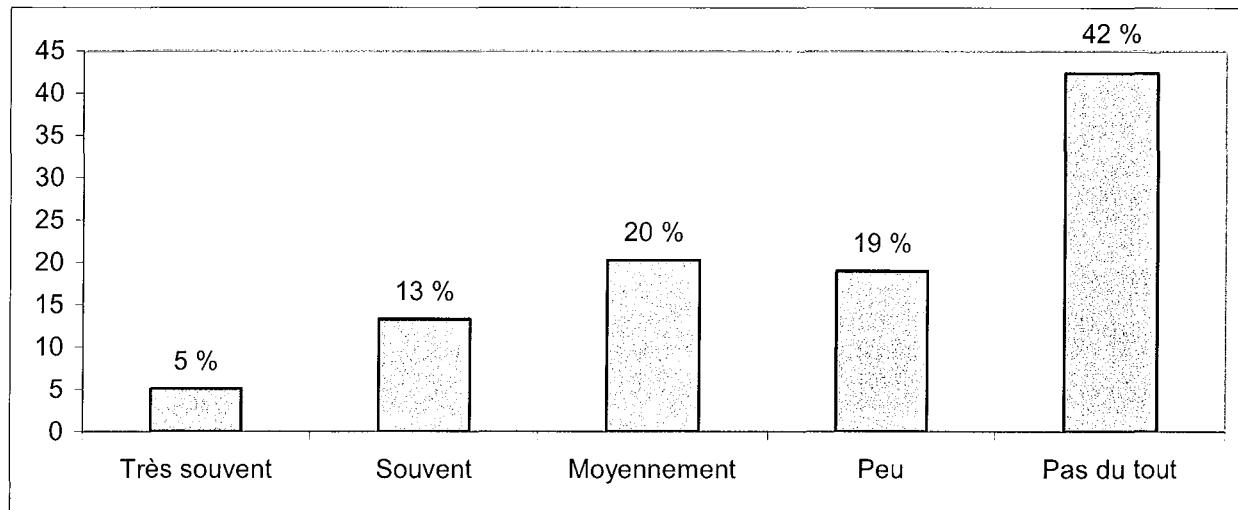


Figure 55 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées (158 réponses)

c) Etablissement de plans de prises pour des patients

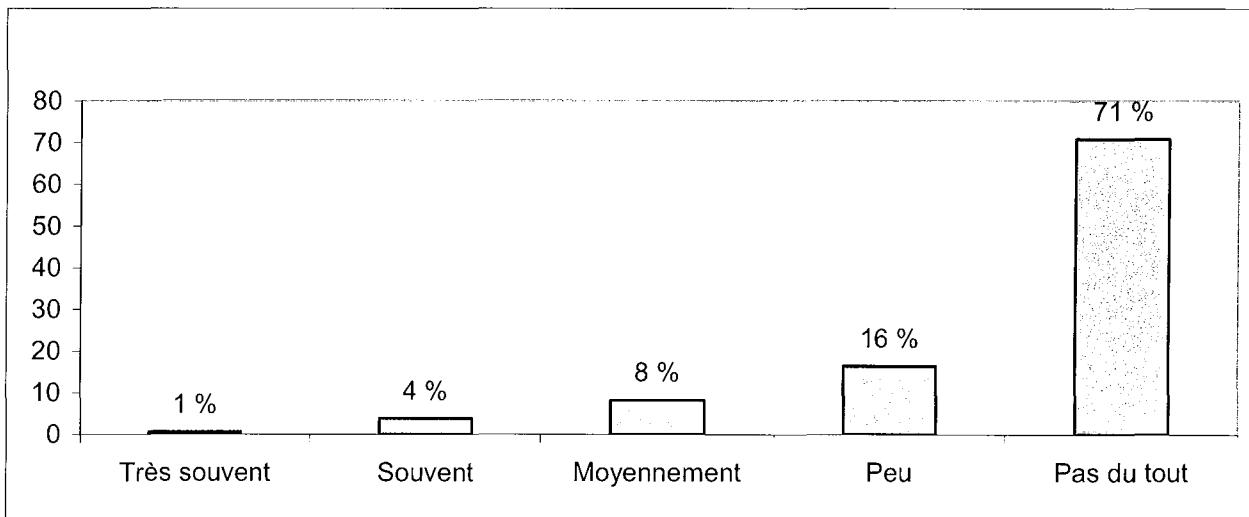


Figure 56 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées (158 réponses)

C'est une activité qui a été très faiblement suivie, car les conseils donnés aux patients sur les plans de prises des médicaments sont souvent associés à la délivrance au comptoir. Or nous verrons que très peu de stagiaires ont fait du comptoir. Pourtant l'établissement de plans de prises constitue le but propre du stage d'application ! Il est donc vraiment dommage que 71 % des étudiants ont répondu « pas du tout » ...

d) Apprentissage du logiciel informatique

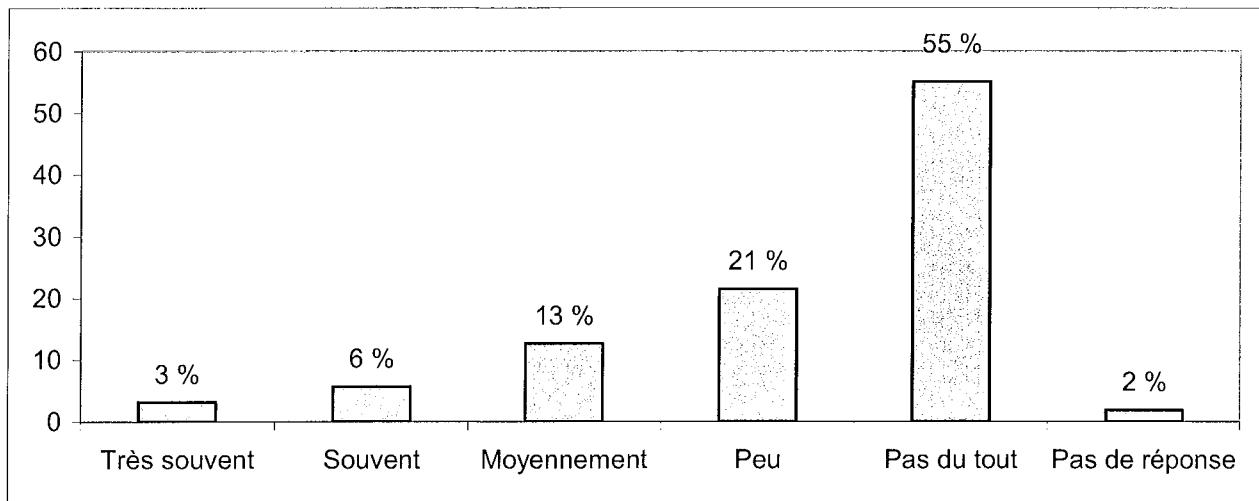


Figure 57: Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées (158 réponses)

55% des étudiants n'ont pas du tout été au contact du système informatique de la pharmacie.

e) Suivi de l'historique médicamenteux d'un patient

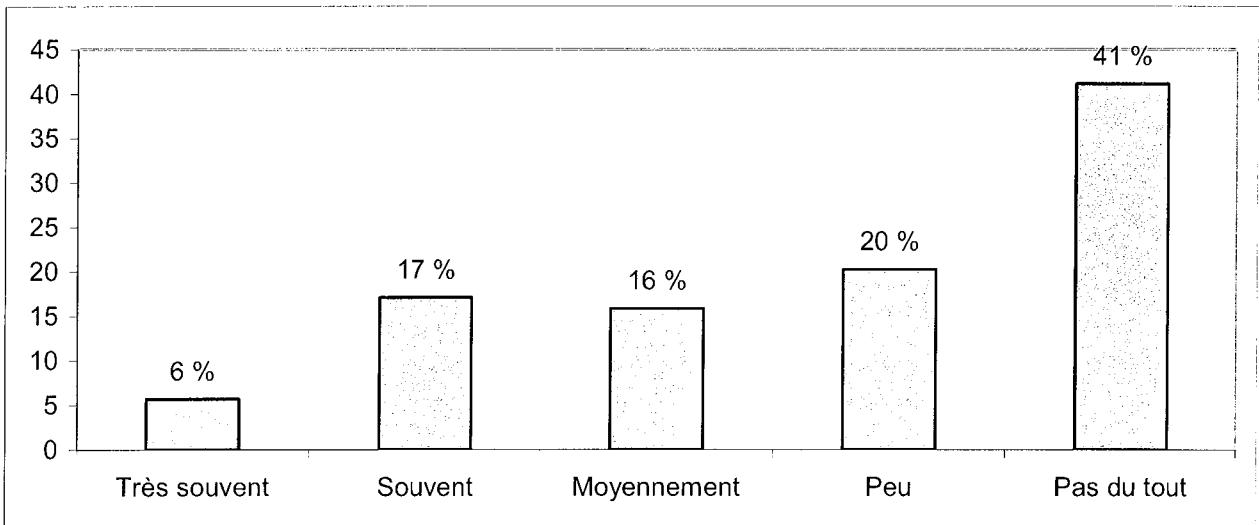


Figure 58 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées (158 réponses)

Suivre l'historique médicamenteux d'un patient consiste à faire le rapprochement entre la délivrance du jour même et les délivrances antérieures, afin d'observer d'éventuels changements thérapeutiques. Concrètement, l'outil informatique nous aide à effectuer cette tâche, en archivant les médicaments déjà délivrés. Cette consultation est un véritable « plus » pour les étudiants du stage d'application, car elle leur permet de développer leur esprit critique et de mieux comprendre la manière avec laquelle les médecins instaurent des traitements ou réévaluent leur efficacité. Ils prendront aussi conscience du rôle clé que joue le pharmacien auprès du patient, dans les explications qu'il apporte au moment de la délivrance

de nouveaux médicaments. Le suivi de l'historique médicamenteux a été effectué au moins une fois par 59 % des stagiaires interrogés. C'est un complément indispensable au commentaire d'ordonnance.

f) Délivrance active au comptoir

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	5	6 %
Souvent	7	8 %
Moyennement	8	10 %
Peu	9	11 %
Pas du tout	55	65 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL	84	100 %

Réponses des étudiants de quatrième année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	4	5 %
Souvent	6	8 %
Moyennement	5	7 %
Peu	16	22 %
Pas du tout	43	58 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL	74	100 %

Réponses des étudiants de cinquième année

Comme nous l'avons déjà souligné, les étudiants ne sont légalement habilités à faire du comptoir qu'une fois la troisième année d'études validée. Or il apparaît que 55 % des étudiants de la promotion 4A, donc en troisième année au moment du stage d'application, ont étonnement été amenés à délivrer des médicaments aux patients, dont 14% d'une manière assez soutenue.

La délivrance au comptoir en binôme avec le maître de stage s'avère être très utile pour le stagiaire ; c'est dans ce sens que commencent à évoluer les stages d'application.

Le graphe ci-dessous résume les résultats donnés par l'ensemble des stagiaires sondés :

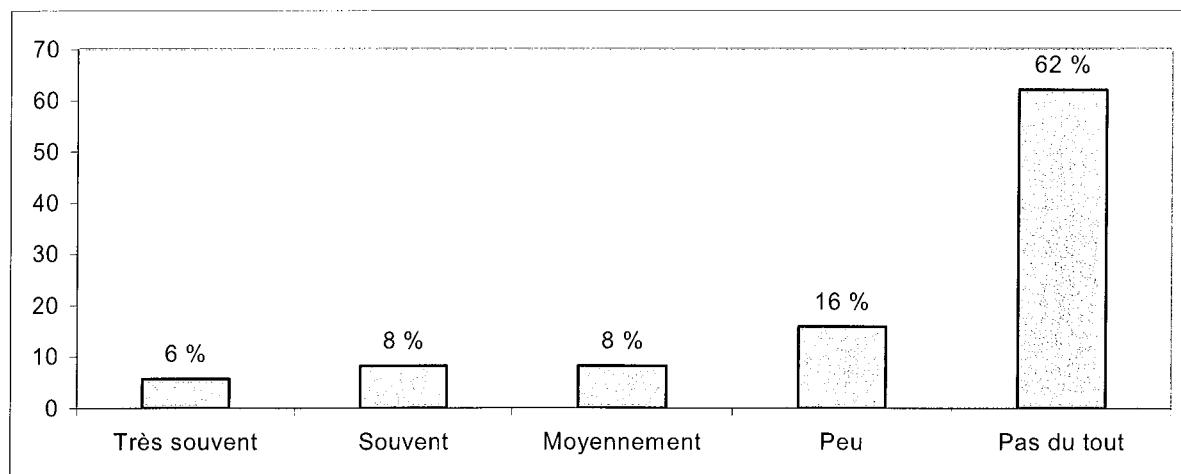


Figure 59 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (158 réponses)

g) Aide à la délivrance au comptoir

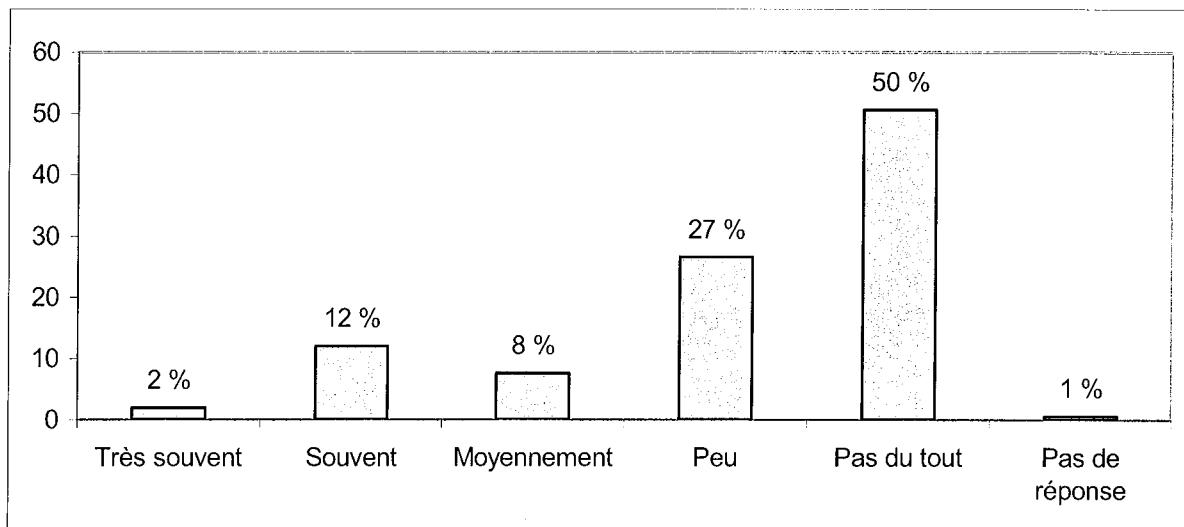
Pour l'aide à la délivrance des médicaments au comptoir, les pourcentages sont globalement les mêmes que pour la délivrance active (voir tableaux ci-dessous).

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	2	2 %
Souvent	11	13 %
Moyennement	5	6 %
Peu	24	29 %
Pas du tout	41	49 %
Pas de réponse	1	1 %
TOTAL	84	100 %

Réponses des étudiants de quatrième année

	Réponses	Pourcentages
Très souvent	2	3 %
Souvent	8	11 %
Moyennement	7	9 %
Peu	18	24 %
Pas du tout	39	53 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL	74	100 %

Réponses des étudiants de cinquième année



h) Relations avec les patients

Les relations avec les patients étant très étroitement liées à la délivrance au comptoir, le résultat est sans surprise, et proche des deux graphes précédents :

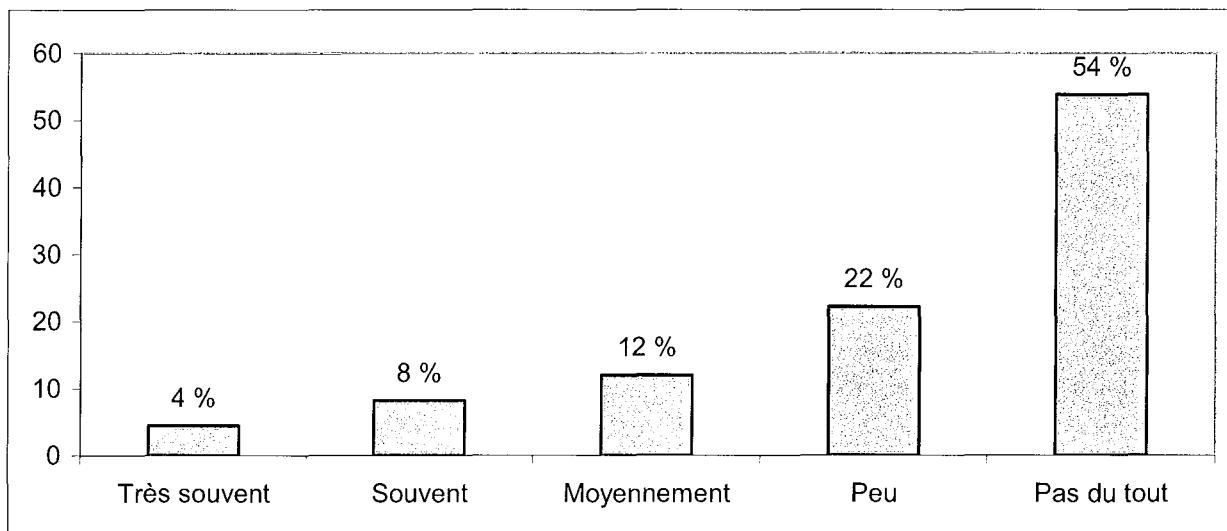


Figure 61 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées (158 réponses)

i) Conseils et explications aux patients

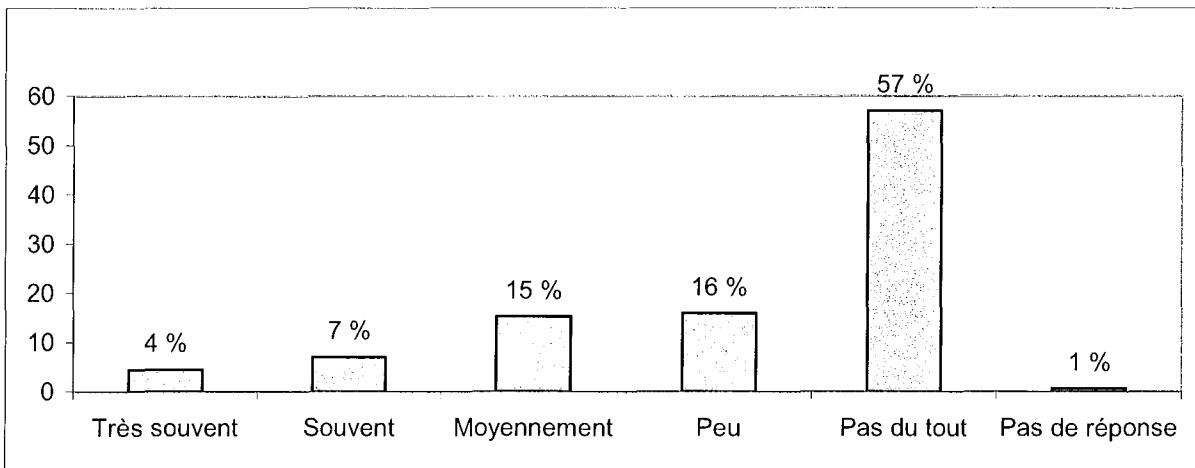


Figure 62 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées (158 réponses)

j) Apprentissage de la législation pharmaceutique

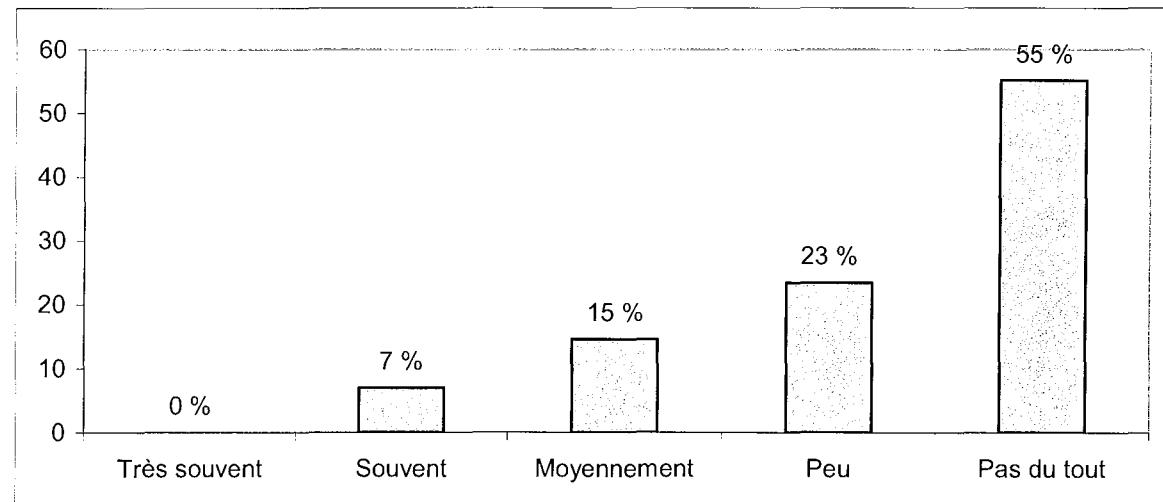


Figure 63 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées (158 réponses)

k) Appel du prescripteur si problème sur une ordonnance

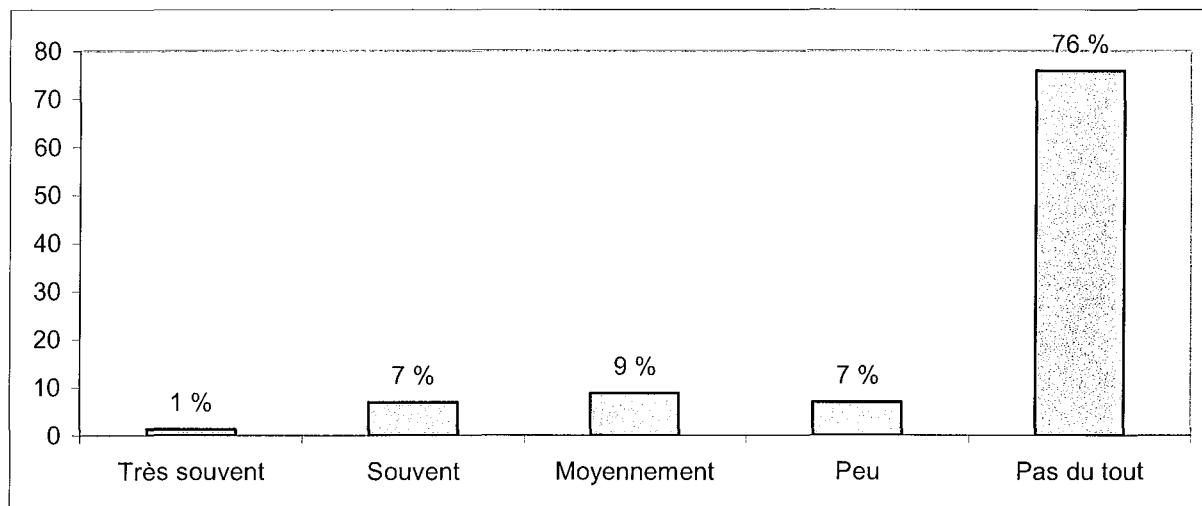


Figure 64 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées (158 réponses)

Un membre de l'officine peut laisser le stagiaire appeler un médecin prescripteur en cas de problème rencontré sur une ordonnance (contre-indication, interactions médicamenteuses, etc.). Cela sensibilisera encore davantage l'étudiant au rôle que tient le pharmacien d'officine et constituera un bon complément aux commentaires d'ordonnances. Tous les étudiants n'ont peut-être pas été confrontés à ce problème au cours des semaines de stage, ce qui explique que seulement 38 étudiants sur les 158 interrogés aient téléphoné aux prescripteurs.

Même si les étudiants n'ont pas appelé le prescripteur de par eux-mêmes, il faudrait qu'ils aient vu au cours de leur stage de quelle manière se déroule la conversation téléphonique et comment pharmacien et médecin réfléchissent ensemble à l'amélioration du traitement de leur patient.

l) Rédaction de bons de stupéfiants

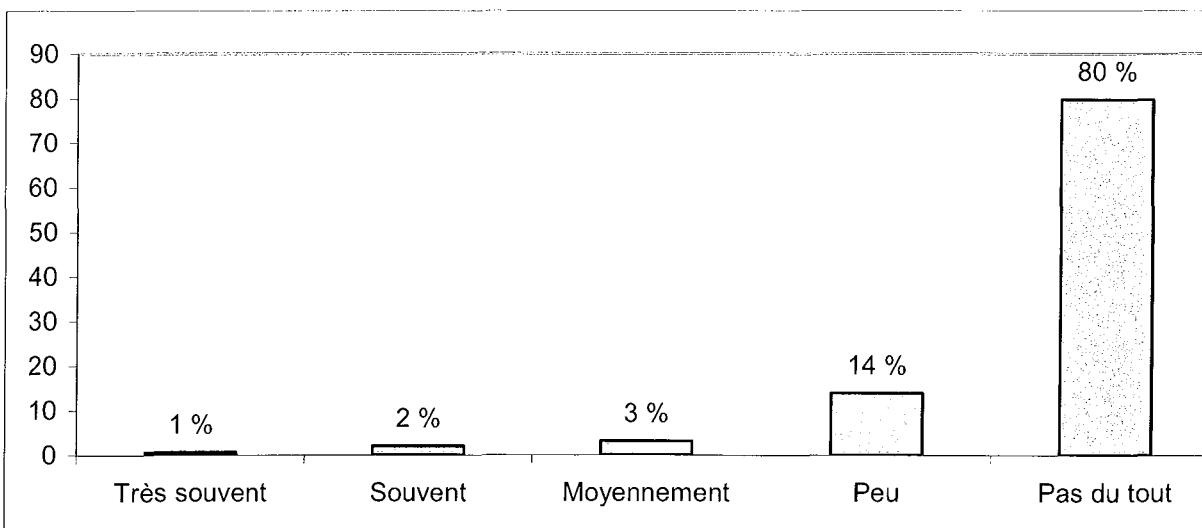


Figure 65 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées (158 réponses)

Les conditions de délivrance et d'approvisionnement des médicaments listés comme stupéfiants sont régies par des lois très strictes et particulières. Outre la durée de prescription maximale qui est très réglementée, et l'inscription obligatoire des spécialités délivrées à l'ordonnancier, les entrées et sorties des produits stupéfiants doivent être comptabilisées de manière manuscrite sur un registre spécifique (le registre comptable des stupéfiants). La comptabilité par informatique n'est pas autorisée. Les achats de stupéfiants auprès des grossistes sont eux aussi très suivis ; le bon de commande doit impérativement être rédigé en toutes lettres sur un carnet à souche prévu à cet effet.

Toutes ces conditions de délivrance et d'approvisionnement constituent autant de points d'une importance considérable, qui ne sont pourtant pas étudiés au cours des enseignements en faculté ! Le stage d'application serait donc l'occasion pour tous les élèves d'être sensibilisés à la législation, et pas seulement les futurs officinaux qui effectueront le stage de sixième année.

Pourtant, 80 % des stagiaires n'ont pas rédigé de bons de stupéfiants et 82 % n'ont pas été au contact du registre comptable des stupéfiants.

m) Inscription des entrées et sorties dans le registre comptable des stupéfiants

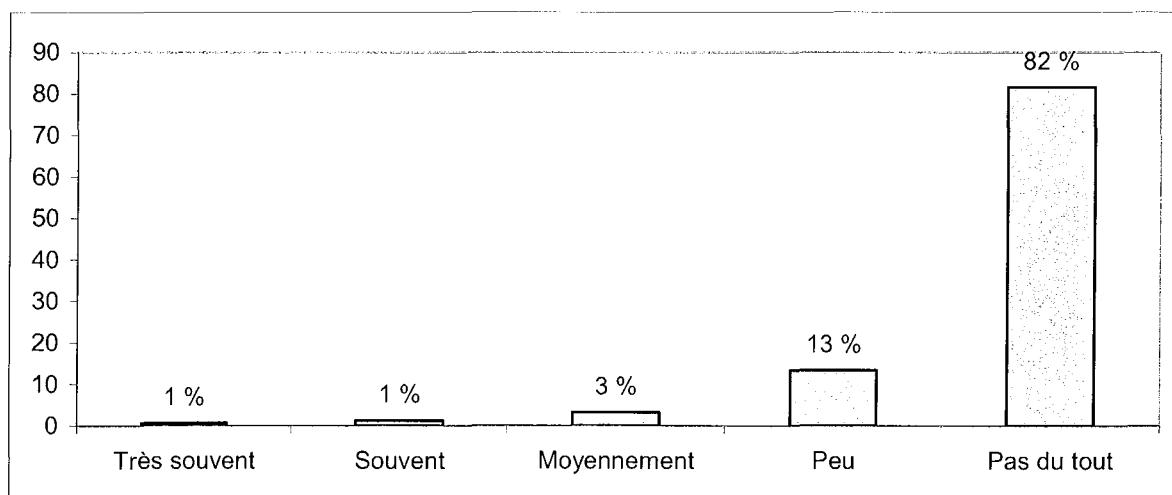


Figure 66 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées (158 réponses)

n) Réalisations de préparations magistrales

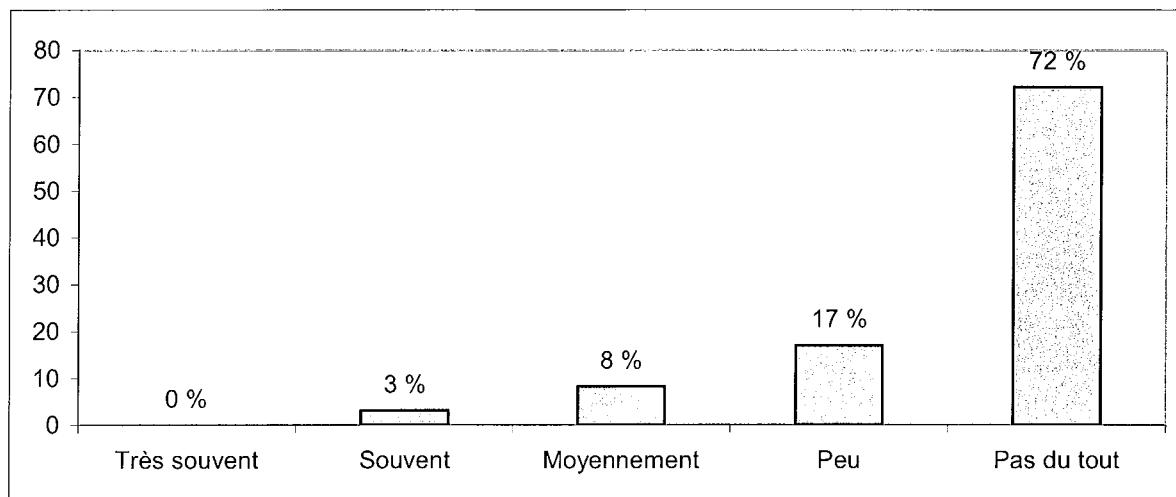


Figure 67 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées (158 réponses)

L'activité est plus difficile à faire entrer dans les thèmes des enseignements coordonnés, ce qui explique le faible taux de participation.

o) Apprentissage du fonctionnement des aérosols

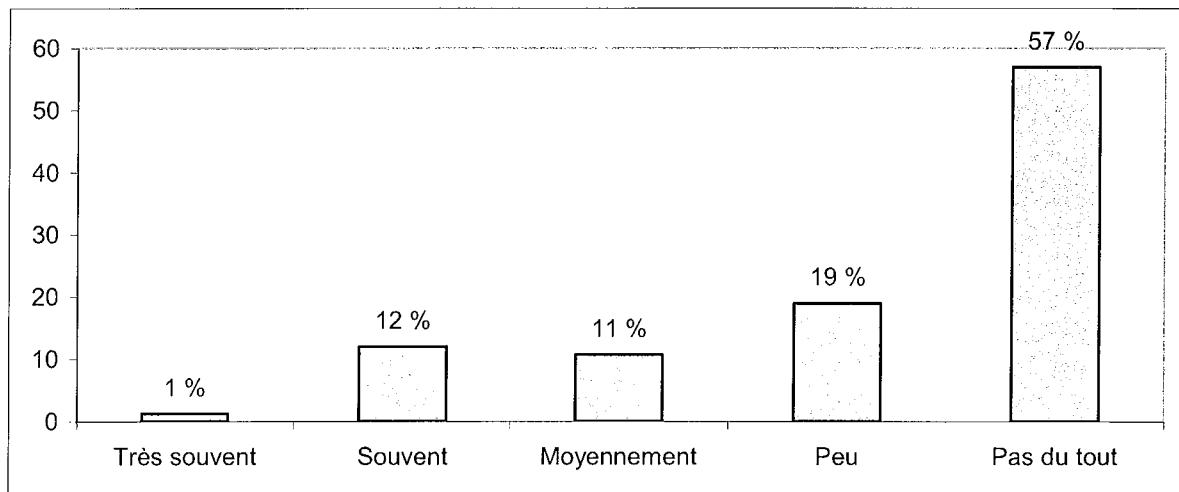


Figure 68 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées (158 réponses)

L'apprentissage du fonctionnement des aérosols entre dans l'enseignement coordonné du thème « système broncho-pulmonaire ». C'est une démonstration pratique qui n'a été proposée qu'à 43 % des étudiants.

p) Suivi du tiers payant

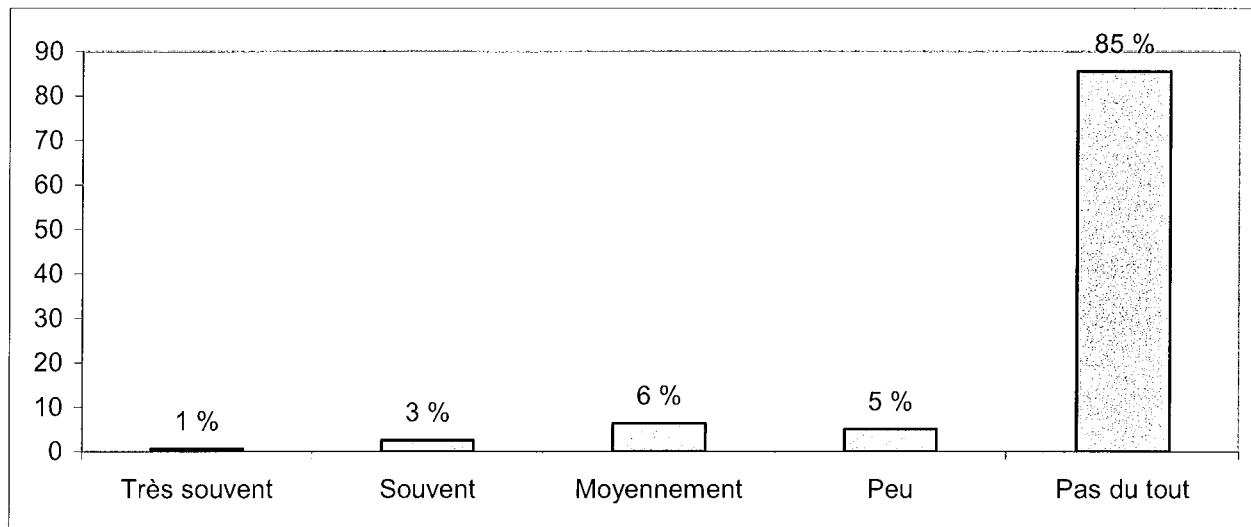


Figure 69 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées (158 réponses)

Cette activité ne fait pas du tout partie du stage et ne constitue pas vraiment une application pratique des enseignements coordonnés, ce qui explique que 85 % des stagiaires n'ont pas du tout participé au suivi des factures et du tiers payant. On peut tout de même s'interroger sur les 15 % restants et sur les quatre étudiants qui ont « souvent » effectué ce suivi.

q) Dispensation de « petits cours théoriques » à l'équipe officinale

Pour qu'un stage soit réussi, il doit être bénéfique pour les deux parties : à la fois pour l'étudiant et pour l'officine qui l'a accueilli.

Au cours du stage d'application, le maître de stage doit beaucoup s'investir pour son stagiaire. En échange, l'étudiant devrait présenter ses commentaires d'ordonnances à l'équipe officinale et leur faire des rappels de pharmacologie sous forme de « petits cours ». Ceux-ci seraient fort utiles pour tout le personnel de la pharmacie, pour qui le temps des enseignements en faculté est parfois lointain ! C'est apparemment une vision du stage à laquelle peu de monde a adhéré. Seulement 9 % des stagiaires des deux promotions interrogées ont présenté leur travail à l'équipe officinale, et 57 % ne l'ont pas du tout fait.

Dans l'intérêt des étudiants et de l'équipe officinale, il serait intéressant que cette pratique soit étendue à tous les lieux de stage. Il faudrait donc que la faculté passe le message aux stagiaires et à leurs maîtres de stage.

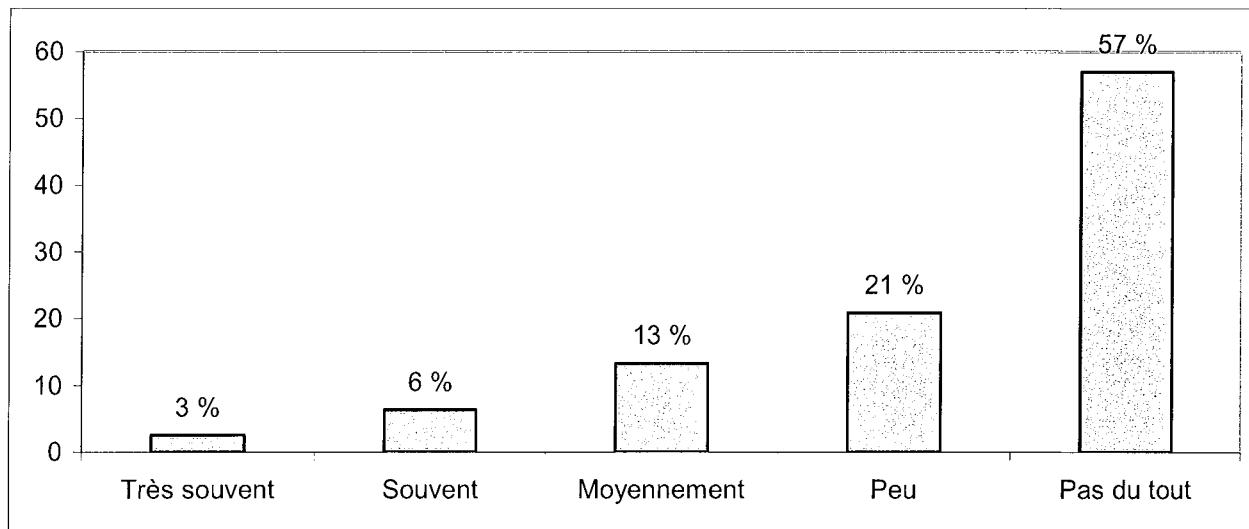


Figure 70 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées (158 réponses)

r) Recherches documentaires pour des patients ou pour l'officine

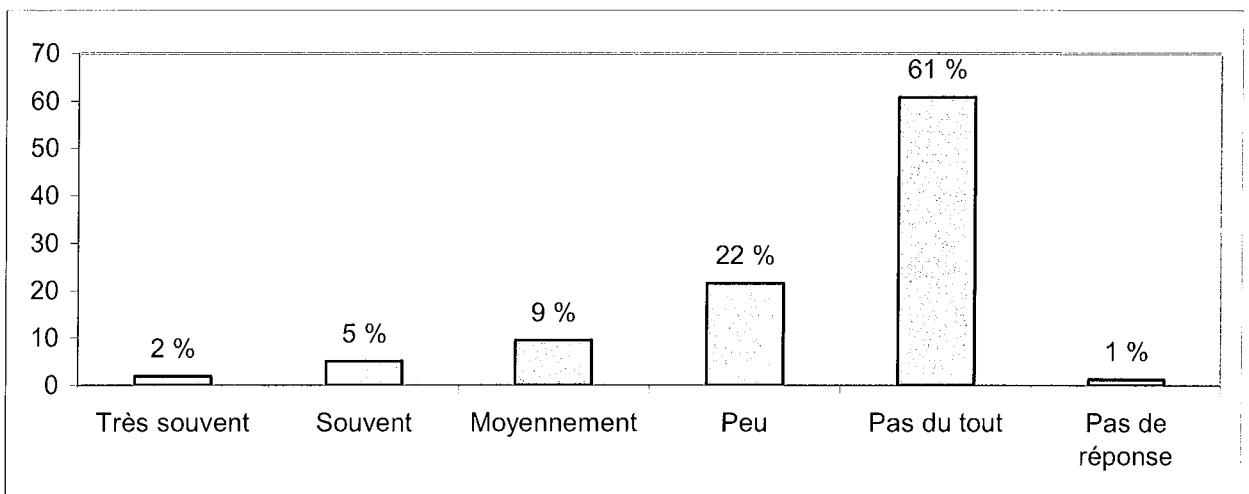


Figure 71 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées (158 réponses)

s) Entretiens avec des représentants

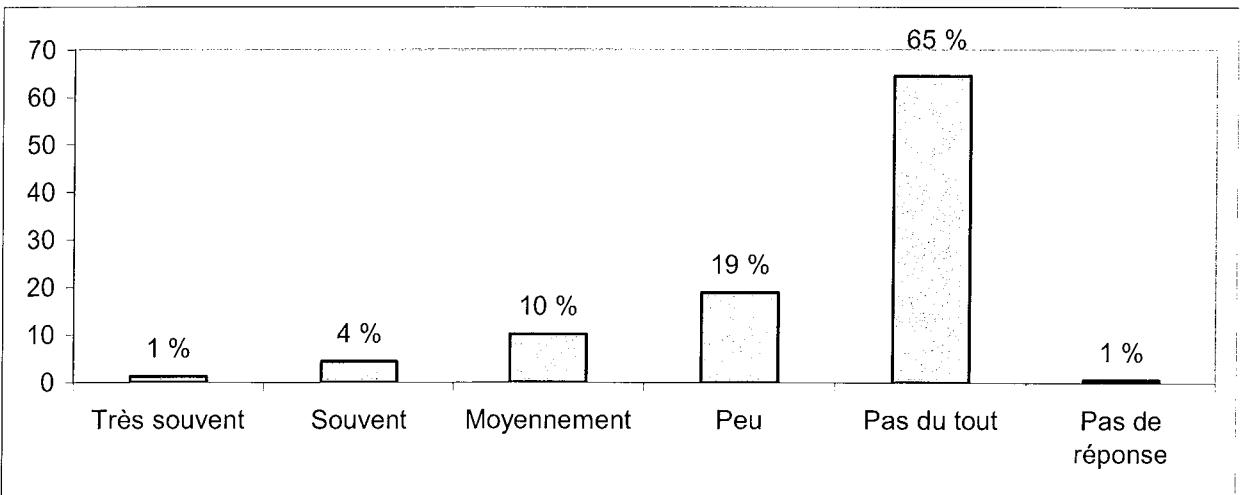


Figure 72 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées (158 réponses)

2.4.2. Interprétation des résultats

D'une manière générale, la plupart des activités passées en revue n'ont pas été effectuées par les étudiants, ce qui est normal étant donné les directives données par la faculté au moment du questionnaire et le but propre des stages d'application. De plus nous nous rendons compte qu'il existe beaucoup de disparités entre les lieux de stage. Alors que certains stagiaires ont passé leurs deux semaines de stage à analyser des ordonnances (comme convenu), d'autres ont eu l'occasion de servir au comptoir, d'aider à la délivrance ou d'effectuer des travaux plus pratiques.

Dans les zones libres en fin de questionnaire, plusieurs étudiants ont d'ailleurs écrit qu'ils auraient aimé faire autre chose que des commentaires d'ordonnances et qu'il était dommage de ne pas pouvoir prendre part aux activités de l'officine.

Un autre stagiaire a écrit qu'il avait avec son maître de stage, une autre vision du stage d'application, et qu'ils avaient préféré en faire un stage d'initiation plus poussé, plus interactif et plus vivant, en privilégiant le travail au comptoir et les contacts avec les patients.

C'est dans ce sens que nous aimerions voir évoluer le stage d'application en officine, puisque comme son nom l'indique, son but est *d'appliquer* les enseignements coordonnés de la faculté. Et cette application ne peut se faire que d'une manière pratique, en demandant à l'étudiant d'intégrer l'équipe officinale et d'y jouer un rôle à part entière.

D'ailleurs, toutes les activités que nous avons citées précédemment, au demeurant très variées, auraient la possibilité d'être intégrées dans ces nouveaux stages et constituerait de véritables exemples pratiques des enseignements coordonnés.

Prenons un exemple, celui du thème « système nerveux central ». Les ordonnances-types et les thérapeutiques qui englobent ce sujet sont très vastes, et parmi les thèmes possibles nous retrouvons celui de la douleur. Les ordonnances avec prescription de stupéfiants sont faciles à trouver pour le maître de stage, étant donné qu'elles doivent être conservées pendant trois ans dans l'officine. La solution de facilité serait de donner tout simplement une de ces ordonnances, contenant entre autres des morphiniques, à commenter à l'étudiant.

Ce dernier a déjà fait des commentaires d'ordonnances à la faculté et sait comment procéder. Il se retrouve face à quelque chose qu'il connaît, ce qui est naturellement rassurant pour lui. Mais au-delà de ce travail scientifique, il faudrait que le stagiaire soit plongé dans une véritable mise en situation ! Pour le thème de la douleur, il pourrait donc prendre part aux actions suivantes :

- validation et commentaire des ordonnances : apprentissage de la législation propre aux médicaments stupéfiants, durée du traitement et règles de délivrance, indications, contre-indications, effets indésirables, associations médicamenteuses souhaitables et à éviter ;
- suivi de l'historique des prescriptions ;
- délivrance active au comptoir (ou aide à la délivrance pour les étudiants en troisième année) : heures et plans de prise, effets secondaires à surveiller, explications des co-prescriptions éventuelles ;
- relations humaines avec le patient (dans un contexte parfois difficile), conseils au patient et à la famille ;
- commande des produits auprès des grossistes, rédaction des bons de stupéfiants ;
- mise en place d'un stock minimal de médicaments stupéfiants ;
- réception des livraisons ;
- suivi des entrées et sorties des médicaments concernés sur le registre comptable des stupéfiants, sous la surveillance du pharmacien titulaire.

En suivant ce parcours, qui retrace en fait le cycle du médicament au sein de l'officine, le stagiaire serait en contact avec au moins treize des vingt-et-une activités que nous avons répertoriées auparavant, et cela pour seulement un thème pharmacologique.

Le même genre de misc en situation peut bien sûr être adapté à tous les autres sujets des enseignements coordonnés.

Pour deuxième illustration, appuyons-nous sur le thème « système broncho-pulmonaire ». Le stagiaire suivrait alors le parcours suivant : commentaire d'une ordonnance-type, délivrance au comptoir, conseils au patient, explication du système de fonctionnement des aérosols, commande et réception des produits, présentation du commentaire d'ordonnance au personnel de la pharmacie, etc. Le moment serait également opportun pour enseigner aux stagiaires les modalités de location des appareils aérosols soniques ou pneumatiques, leur prise en charge au niveau du remboursement, ainsi que leur mode de fonctionnement.

En fait, tous les enseignements coordonnés auraient la possibilité d'être appliqués d'une manière pratique dans l'officine, ce qui rendrait le stage beaucoup plus attrayant et intéressant, surtout pour les étudiants qui n'ont encore jamais travaillé en officine !

N'oublions pas que ce cas concerne tout de même, d'après notre enquête, près d'un étudiant sur cinq en cinquième année.

Il est vrai que le stage de pratique professionnelle de sixième année a pour but d'enseigner aux étudiants tous ces points en officine, mais il survient beaucoup trop tardivement dans le cursus des études pharmaceutiques, alors qu'il pourrait servir à approfondir les choses apprises lors du stage d'application ! De plus, ce stage de sixième année en officine ne concerne que ceux qui ont choisi la filière officinale.

Depuis la rentrée de 2004 et pour les promotions à venir, cette mise en situation commence à être étendue à toutes les officines. La faculté entend désormais faire participer activement les stagiaires à la vie officinale grâce aux stages d'application.

De cette manière, il est certain que les étudiants à priori réfractaires à l'officine pourraient peut-être changer d'avis et avoir la vocation pour devenir pharmacien d'officine !

2.5. Les relations entre le personnel et les stagiaires

a) Les relations entre les stagiaires et le maître de stage

La question posée est : « Quelles étaient vos relations avec votre maître de stage ? » Le choix est à faire entre cinq réponses :

	Réponses	Pourcentages
Très bonnes	51	61 %
Bonnes	24	28 %
Moyennes	5	6 %
Mauvaises	4	5 %
Très mauvaises	-	-
Pas de réponse	-	-
TOTAL	84	100 %

Réponses des étudiants de quatrième année

	Réponses	Pourcentages
Très bonnes	42	57 %
Bonnes	25	34 %
Moyennes	5	7 %
Mauvaises	1	1 %
Très mauvaises	-	-
Pas de réponse	1	1 %
TOTAL	74	100 %

Réponses des étudiants de cinquième année

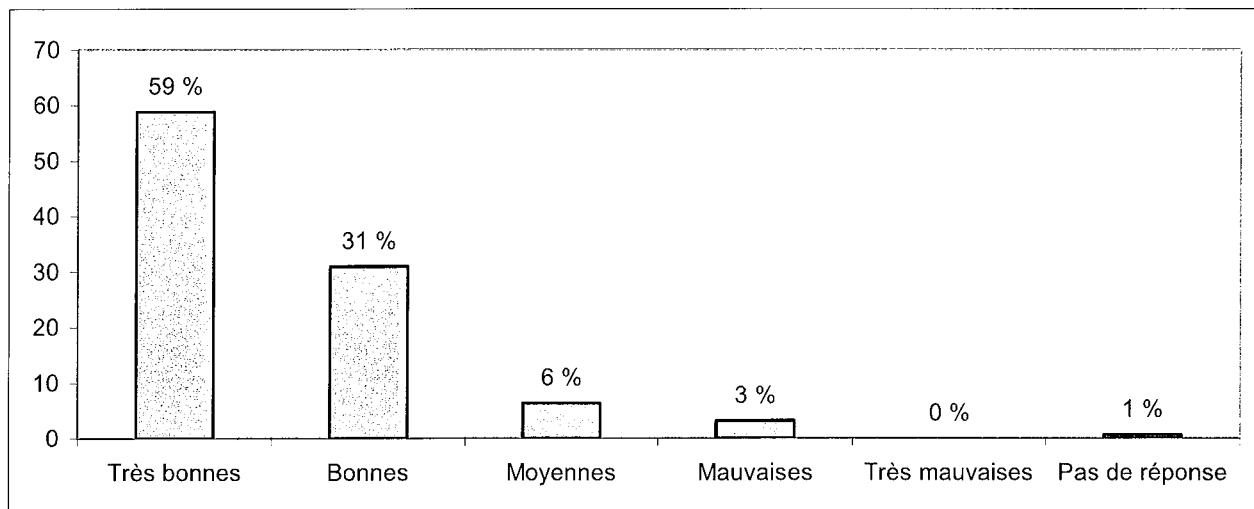


Figure 73 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (158 réponses)

Les stages se suivent et les résultats se ressemblent :

- 90 % de tous les étudiants interrogés estiment avoir eu de bonnes relations avec leur maître de stage (rappel : 87 % pour les étudiants du stage d'initiation)
- 6 % des étudiants ont eu des relations « moyennes » (rappel : 8 % pour le stage d'initiation)
- 3 % ont eu des relations mauvaises ou très mauvaises (5 % pour le stage d'initiation).

Notons aussi qu'aucun étudiant n'a coché la case « très mauvaises » pour ce stage, contrairement au stage d'initiation. Les relations entre les maîtres de stage et les étudiants sont donc globalement très bonnes, et même légèrement meilleures que dans notre enquête précédente.

b) Les relations entre les stagiaires et l'équipe officinale

	Réponses	Pourcentages
Très bonnes	49	59 %
Bonnes	27	32 %
Moyennes	6	7 %
Mauvaises	1	1 %
Très mauvaises	-	-
Pas de réponse	1	1 %
TOTAL	84	100 %

Réponses des étudiants de quatrième année

	Réponses	Pourcentages
Très bonnes	41	55 %
Bonnes	28	38 %
Moyennes	5	7 %
Mauvaises	-	-
Très mauvaises	-	-
Pas de réponse	-	-
TOTAL	74	100 %

Réponses des étudiants de cinquième année

Tout comme pour le stage d'initiation en officine, le constat est excellent, et seul un étudiant dit avoir eu des relations « moyennes » avec l'équipe de la pharmacie.

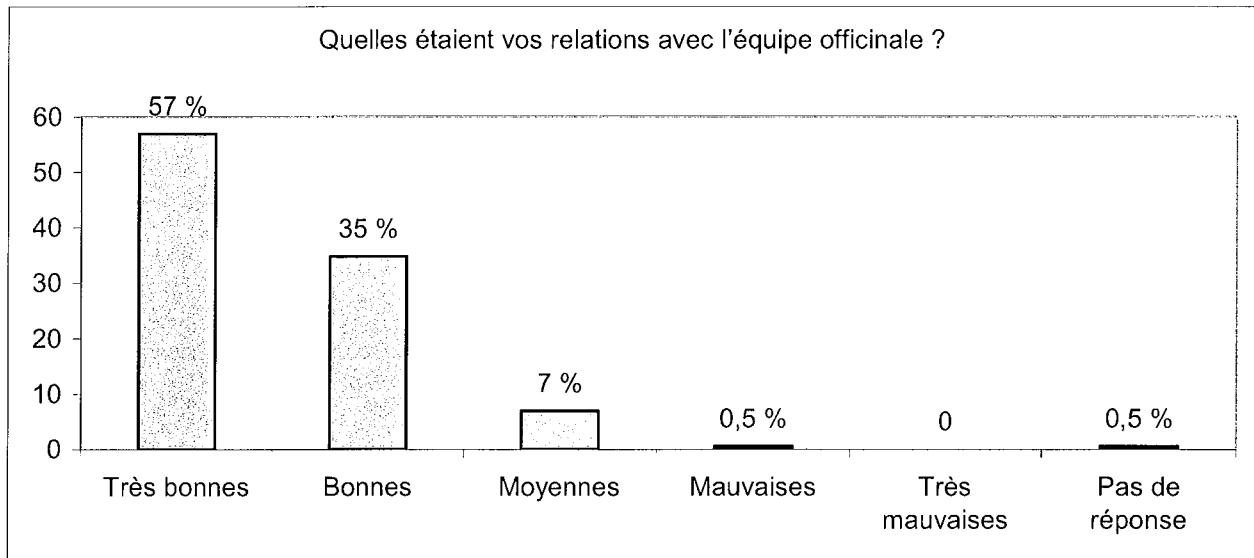


Figure 74 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (158 réponses)

c) Comptez-vous effectuer votre stage de sixième année au même endroit ?

Cette question s'adresse aux étudiants de cinquième année qui ont choisi la filière officinale et qui devront effectuer un stage de pratique professionnelle de six mois à temps plein au cours de leur sixième année d'études.

Sur les 62 stagiaires de cette filière interrogés :

- 23 nous ont répondu « oui », soit 37 % ;
- 38 nous ont répondu « non », soit 61 % ;
- 1 étudiant n'a pas donné de réponse.

Parmi les étudiants qui ont répondu « non », nous retrouvons, outre ceux qui veulent connaître une nouvelle officine, des stagiaires qui aimeraient retourner dans la pharmacie où ils ont effectué leur stage d'initiation.

2.6. Concernant la satisfaction des étudiants

a) Etes-vous satisfait des thèmes pharmacologiques choisis ?

Les questions concernant la satisfaction des étudiants s'opèrent à différents niveaux. Nous avons d'abord voulu savoir si les stagiaires sont satisfaits des thèmes pharmacologiques choisis pour les enseignements coordonnés. Nous l'avons vu, l'annexe de l'arrêté du 14 août 2003 demande à ce qu'au moins quatre thèmes soient enseignés en troisième année, et quatre autres thèmes en quatrième année. Les facultés doivent faire leur choix dans une liste assez longue et complète.

En première question, nous avons demandé aux étudiants s'ils sont, globalement, satisfaits des thèmes pharmacologiques qui ont été choisis.

	Réponses	Pourcentages
Très satisfait	10	12 %
Satisfait	60	72 %
Moyennement satisfait	12	14 %
Peu satisfait	1	1 %
Pas du tout satisfait	1	1 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL	84	100 %

Réponses des étudiants de quatrième année

	Réponses	Pourcentages
Très satisfait	2	3 %
Satisfait	48	65 %
Moyennement satisfait	21	28 %
Peu satisfait	3	4 %
Pas du tout satisfait	0	-
Pas de réponse	0	-
TOTAL	74	100 %

Réponses des étudiants de cinquième année

Le taux de satisfaction est bon pour les deux promotions, et seulement cinq étudiants sur les 158 interrogés (soit 3 %) ont répondu être « peu satisfaits » ou « pas du tout satisfaits » des thèmes pharmacologiques choisis par la faculté de Nancy. Nous avons également demandé leur satisfaction à propos de cinq de ces thèmes, et les résultats en pourcentages sur l'ensemble des deux promotions sont les suivants :

- Pour le sujet « système cardio-vasculaire », 68 % sont soit « très satisfaits », soit « satisfaits » ; 17 % sont « moyennement satisfaits » et 14 % « peu » ou « pas du tout » satisfaits.
- Pour le sujet « système nerveux central », 65 % sont soit « très satisfaits », soit « satisfaits » ; 22 % sont « moyennement satisfaits » et 12 % « peu » ou « pas du tout » satisfaits.
- Pour le sujet « système broncho pulmonaire », 68 % sont soit « très satisfaits », soit « satisfaits » ; 19 % sont « moyennement satisfaits » et 12 % « peu » ou « pas du tout » satisfaits.
- Pour le sujet « système gastro-entéro-hépatique », seuls les étudiants de la promotion 4A ont été sondés : 64 % sont soit « très satisfaits », soit « satisfaits » ; 24 % sont « moyennement satisfaits » et 11 % « peu » ou « pas du tout » satisfaits.

Comme nous le voyons, tous ces résultats sont très semblables d'un thème à l'autre.

Cependant, le sujet « système rénal et urinaire » enregistre lui de plus mauvais résultats : seulement 28 % sont soit « très satisfaits », soit « satisfaits » ; 35 % sont « moyennement satisfaits », et 35 % « peu » ou « pas du tout » satisfaits ! L'accent serait donc peut être à

mettre sur ce sujet, aussi bien de la part des enseignements en faculté que de la part des maîtres de stage en pharmacie.

b) Trouvez vous que les stages d'application sont en adéquation avec les cours de la faculté ?

	Réponses	Pourcentages
Oui	46	55 %
Non	38	45 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL	84	100 %

Réponses des étudiants de quatrième année

	Réponses	Pourcentages
Oui	26	35 %
Non	35	47 %
Pas de réponse	13	18 %
TOTAL	74	100 %

Réponses des étudiants de cinquième année

Beaucoup de stagiaires de cinquième année n'ont pas répondu à cette question, qui devait apporter des précisions sur la satisfaction qu'ont les étudiants par rapport au lien entre les cours en faculté et les stages d'application. En comptant uniquement les étudiants des deux promotions qui ont répondu à cette question, nous remarquons que nous obtenons 50% de « oui » et 50% de « non ».

Pour certains étudiants, oui, ces stages sont en adéquation avec les cours, puisqu'ils traitent les mêmes thèmes. Mais ces thèmes ne sont pas assez approfondis en stage ... En effet, de nombreuses pathologies sont enseignées à la faculté, et certaines sont parfois peu communes. Dans ce cas, il est difficile de mettre en application ses connaissances à l'officine et de retrouver des ordonnances en rapport avec ces maladies rares.

Pour beaucoup, les cours sont trop théoriques, pas assez centrés sur le médicament en lui-même et trop portés sur la chimie. La formation paraît parfois trop générale en faculté, pas assez concrète et peu adaptée au conseil.

Même si ces enseignements théoriques sont indispensables, nous trouvons qu'il serait également judicieux que les conseils à la délivrance au comptoir soient plus approfondis en cours, et appliqués lors des stages ... d'application !

c) Pensez vous que ce soit une bonne chose d'avoir intégré ces stages dans le cursus ?

	Réponses	Pourcentages
Oui	49	58 %
Non	32	38 %
Pas de réponse	3	4 %
TOTAL	84	100 %

Réponses des étudiants de quatrième année

	Réponses	Pourcentages
Oui	34	46 %
Non	34	46 %
Pas de réponse	6	8 %
TOTAL	74	100 %

Réponses des étudiants de cinquième année

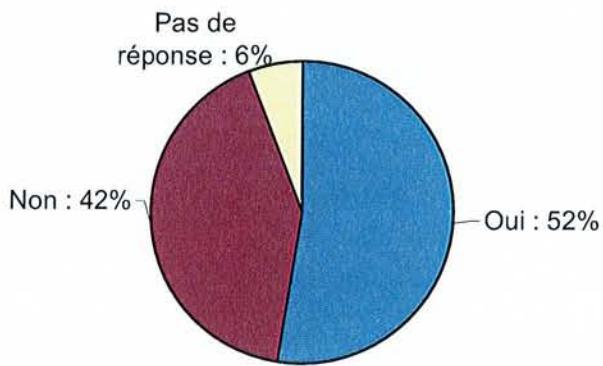


Figure 75 : Réponses obtenues sur les deux promotions interrogées, exprimées en pourcentages (158 réponses)

Une légère majorité des élèves interrogés pense que les stages d'application ont trouvé leur place dans les études pharmaceutiques. Ils sont d'ailleurs plus nombreux à penser cela dans la promotion 4A que dans la promotion 5A, preuve que ces stages sont en pleine évolution.

d) Ces stages vous ont-il influencé pour choisir votre filière ?

La question est posée aux étudiants de la promotion 5A. Chez les 62 interrogés qui ont choisi la filière « officine », 61 nous ont répondu « non » et un seul étudiant « oui ».

Chez les 12 interrogés qui ont choisi la filière « industrie », dix ont répondu « non » et deux « oui ». Ces résultats montrent que les nouveaux stages d'application à l'officine n'ont pas trop d'impact quant au choix de la filière chez les étudiants. Il faut dire que ces derniers ont souvent un choix arrêté avant la fin de quatrième année, moment où il faut décider de la filière vers laquelle on veut se tourner. Nous avions vu en effet que 44% des élèves de deuxième année ne savaient pas encore vers quelle voie ils se destinaient. Ce chiffre passait à 26 % pour les étudiants interrogés dans la promotion de troisième année ; et il n'est plus que de 8 % chez celle de quatrième année !

e) Ce stage vous a-t-il donné une bonne image de l'officine ?

	Réponses	Pourcentages
Oui	58	69 %
Non	25	30 %
Pas de réponse	1	1 %
TOTAL	84	100 %

Réponses des étudiants de quatrième année

La question s'adressait aux étudiants de quatrième année. Les stages d'application en officine ne sont pas encore totalement acceptés par tous les étudiants : 30 % trouvent qu'ils n'ont pas reflété une bonne image du métier de pharmacien d'officine. Sur les 25 étudiants concernés, 11 sont de futurs officinaux, 5 de futurs industriels, 3 de futurs pharmaciens biologistes, 2 de futurs chercheurs et 4 aimeraient devenir pharmaciens hospitaliers.

f) Par rapport à votre future activité professionnelle, pensez-vous que ce stage a été ... ?

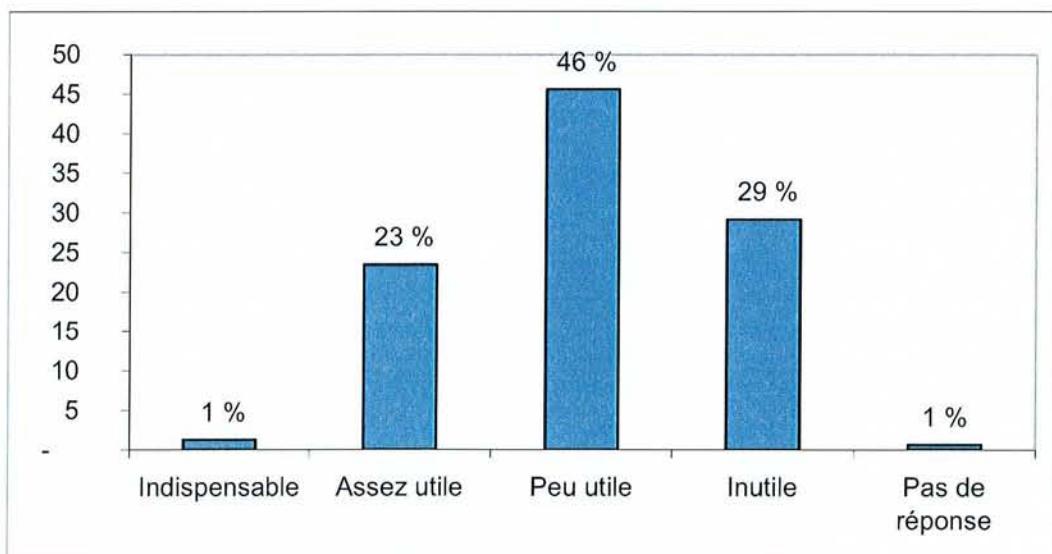


Figure 77 : Réponses obtenues chez les étudiants des deux promotions interrogées

Le graphe ci-dessus présente les résultats rendus par tous les étudiants de quatrième et cinquième années, toutes filières confondues.

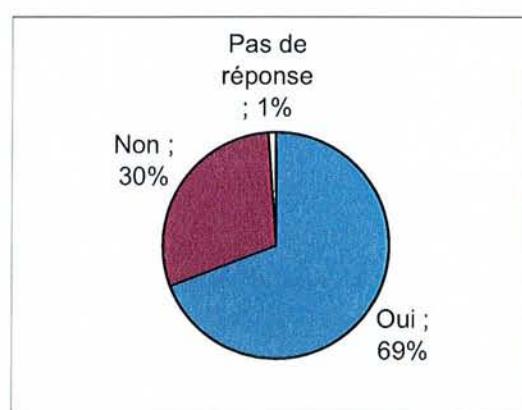


Figure 76 : Réponses obtenues chez les étudiants de quatrième année, exprimées en pourcentages

D'un point de vue général, nous voyons que ces stages d'application sont plutôt ressentis par les étudiants comme ayant un intérêt limité. 75 % pensent qu'ils sont peu utiles ou inutiles, contre 24 % qui les jugent indispensables ou assez utiles.

Les résultats sont carrément inversés par rapport à ceux du stage d'initiation officinale, où 82 % des étudiants interrogés avaient jugé le stage indispensable ou assez utile !

Comme pour le sondage sur le stage d'initiation, nous avons recoupé ces données avec la filière envisagée par les étudiants.

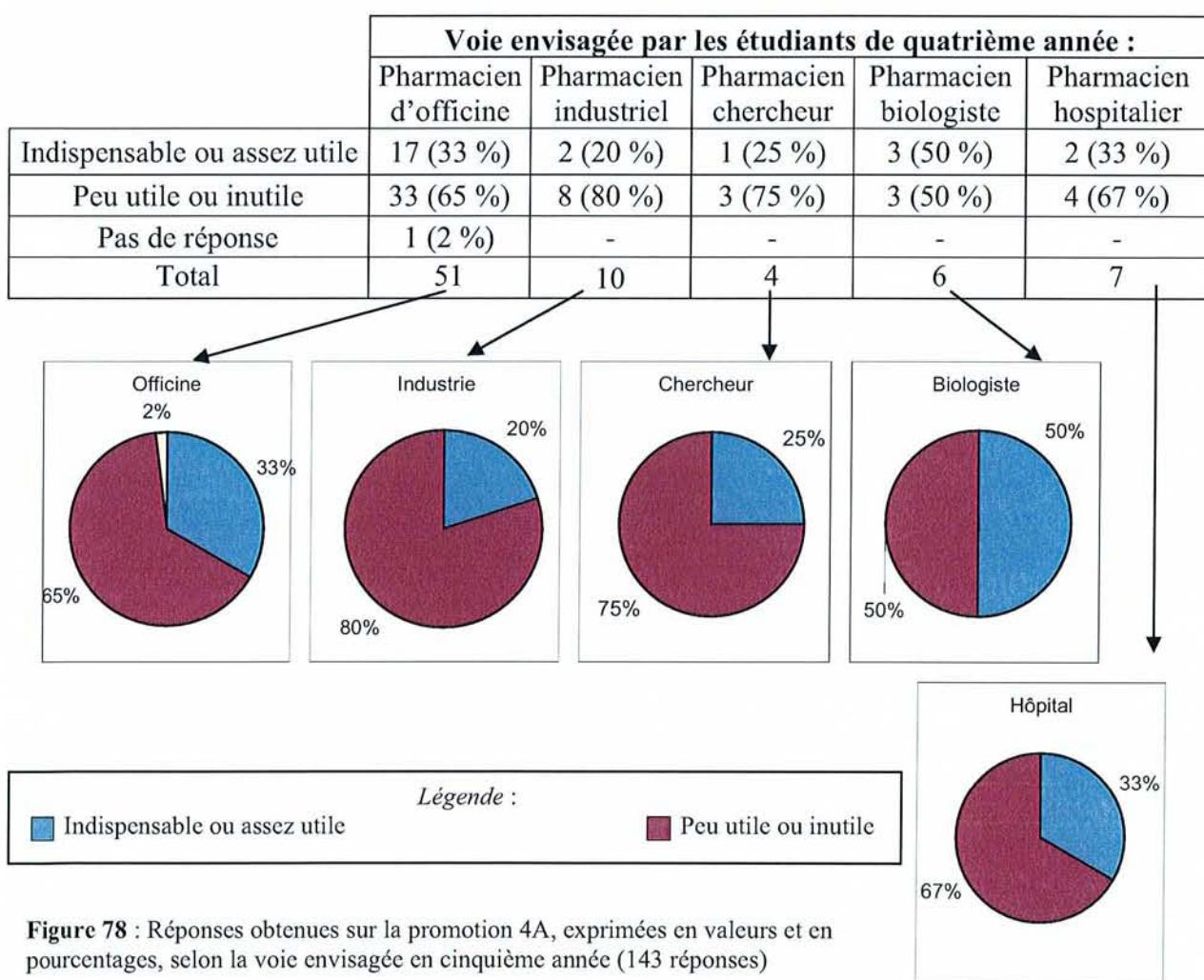


Figure 78 : Réponses obtenues sur la promotion 4A, exprimées en valeurs et en pourcentages, selon la voie envisagée en cinquième année (143 réponses)

Peu importe la voie envisagée par les étudiants de la promotion 4A, les pourcentages sont sensiblement les mêmes.

Le constat est identique sur la promotion 5A :

- Chez les étudiants de la filière « cinquième année officine », le bilan est positif pour seulement 10 étudiants des 62 interrogés (soit 16 %) qui ont tous répondu « assez utile » ; il est négatif pour 52 étudiants (soit 84 %) qui ont répondu soit « peu utile », soit « inutile ».
- Chez les étudiants de la filière « cinquième année industrie », le bilan est positif pour 3 étudiants des 12 interrogés (soit 25 %) et négatif pour 9 étudiants (soit 75 %).

g) Quel est votre degré de satisfaction par rapport à ce stage ?

	Réponses	Pourcentages
Très satisfait	1	1 %
Satisfait	22	26 %
Moyennement satisfait	29	35 %
Peu satisfait	22	26 %
Pas du tout satisfait	10	12 %
Pas de réponse	-	-
TOTAL	84	100 %

Réponses des étudiants de quatrième année

	Réponses	Pourcentages
Très satisfait	1	1 %
Satisfait	9	12 %
Moyennement satisfait	20	27 %
Peu satisfait	33	45 %
Pas du tout satisfait	10	14 %
Pas de réponse	1	1 %
TOTAL	74	100 %

Réponses des étudiants de cinquième année

Terminons cette enquête sur les stages d'application avec le niveau de satisfaction global des étudiants. La première promotion à avoir bénéficié de ces nouveaux stages (promotion 5A) n'a pas été franchement emballée par leur mise en place : 59 % sont soit peu satisfaits, soit pas du tout satisfaits, et seulement 13 % en sont satisfaits.

Chez la promotion suivante, les résultats s'améliorent légèrement, avec 38 % d'étudiants peu ou pas du tout satisfaits, et un bilan très légèrement positif ...

Sur l'ensemble des deux promotions, seulement 2 étudiants ont coché la case « très satisfait », alors qu'ils étaient 50 à l'avoir fait pour le sondage sur le stage d'initiation.

2.7. Conclusion sur les stages d'application

Les résultats du sondage témoignent d'un démarrage plutôt difficile des stages d'application en officine. Beaucoup d'étudiants ne sont pas vraiment convaincus de l'utilité du stage et se demandent s'il a vraiment trouvé sa place au sein du programme déjà lourd des études pharmaceutiques.

Les élèves dénoncent avant tout un stage trop théorique et qui n'a d'application que son nom. Tous les stagiaires n'ont d'ailleurs pas été logés à la même enseigne. Plusieurs cas se sont présentés :

- La majorité des stagiaires étaient dans une officine où le maître de stage a appliqué les directives de la faculté à la lettre. Ils se sont donc retrouvés dans un bureau, le plus souvent isolés du cœur de l'officine, à commenter des ordonnances qui avaient soit été mises à leur disposition à l'avance, soit données au coup par coup, au fur et à mesure des cas rencontrés au comptoir par le personnel de la pharmacie. Cette mise à l'écart de l'activité de l'officine a pu entraîner un sentiment de frustration auprès des étudiants ; c'est un stage qui demande en effet beaucoup de temps à l'équipe officinale, sans que le stagiaire ne puisse vraiment aider en contrepartie. Il est vrai qu'à quelques exceptions près, les stagiaires se sont retrouvés dans des officines où le personnel était assez disponible pour eux, même si en moyenne 30 % des stagiaires ont jugé que l'encadrement et les explications fournies par les maîtres de stage étaient parfois insuffisants.

Pour les étudiants de cette catégorie, l'impression ressentie est une certaine inutilité des stages d'application en officine. Pourquoi ne pas simplement faire ces commentaires d'ordonnances en travaux dirigés à la faculté, voire comme l'ont indiqué plusieurs étudiants pour qui l'encadrement à l'officine fut limité, ... chez soi ? De plus, passer sept heures par jour à ne faire que des commentaires d'ordonnances, le nez plongé dans le VIDAL, est quasiment impossible, ou alors sans grande concentration et donc avec une efficacité plus que réduite.

- D'autres étudiants ont participé à des travaux qui ne leur étaient pas du tout dédiés et ont passé la quasi-totalité de leurs semaines de stages à préparer des commandes, à les réceptionner ou à les ranger ; en somme ils ont effectué des activités dignes de la base d'un stage d'initiation. Cela ne concerne heureusement que quelques cas.

- Certains maîtres de stage ont laissé leurs stagiaires effectuer bien plus d'activités que ce qui était prévu, en plus des commentaires d'ordonnances. Les étudiants concernés ont donc pu s'adonner à la délivrance active ou ont aidé à la délivrance au comptoir. Pour ces étudiants, le stage a été bénéfique : ils ont pu visualiser les médicaments et prendre contact avec la délivrance, si cela n'était pas encore fait (notamment pour ceux qui n'avaient jamais travaillé en pharmacie en dehors des heures de cours).

Comme nous l'avons expliqué précédemment, c'est dans cette optique que nous aimerais voir évoluer les stages d'application. Le but du stage n'est pas le commentaire d'ordonnances

à proprement parler, mais l'ensemble de la mise en oeuvre des thèmes pharmacologiques à l'officine : tout un parcours à suivre sur le médicament, de la réception à la délivrance auprès des patients.

Ce point de vue est largement partagé par les stagiaires touchés par le questionnaire ; ils sont plus d'une trentaine à avoir expressément écrit dans la zone des commentaires libres, qu'ils aimeraient pouvoir être plus actifs au cours de ces nouveaux stages et pouvoir appliquer d'une manière concrète tous les enseignements assimilés à la faculté.

C'est également de cette manière que la faculté aimeraient voir évoluer les stages d'application. Malheureusement, en laissant le stagiaire évoluer plus librement dans l'officine (notamment en le laissant découvrir la délivrance au comptoir), il y aura toujours la crainte que les stagiaires se retrouvent chez des maîtres de stage peu formateurs, qui considèreraient leurs élèves comme de la main d'œuvre gratuite...

- Enfin, la dernière catégorie englobe les stagiaires qui ont profité du stage pour réviser leurs cours en vue des examens. Si c'est ainsi que le stage est perçu par les stagiaires et les maîtres de stage, dans ce cas, en effet, autant rester chez soi... Ce cas concerne surtout la première promotion qui a bénéficié des stages d'application et qui en a, en quelque sorte, testé le système, à cause d'un emploi du temps mal étudié.

Nous retiendrons aussi que les stages d'application sont un véritable casse-tête pour la réalisation des emplois du temps. Où les placer pour qu'ils soient les plus favorables possibles ? Il faut évidemment qu'ils suivent les enseignements coordonnés correspondants, mais pas directement, car les étudiants ne seraient pas capables de dialoguer avec les patients d'une pathologie non maîtrisée ... Pas non plus à proximité d'un examen, faute de quoi la concentration des stagiaires en serait profondément altérée. Enfin, ils ne peuvent pas non plus prendre place au cours des vacances d'été : un étudiant travaille toujours plus lorsqu'il a le stress d'un examen futur ! Il faut donc trouver un juste équilibre pour prendre en compte tous ces paramètres ...

De même, le nombre de thèmes pharmacologiques devant être vus au cours d'une semaine de stage paraît être trop important pour que l'assimilation soit optimale. Une solution, qui est malheureusement irréalisable mais qui serait d'un bénéfice certain, serait de pouvoir mettre en place une sorte de formation continue dans le cursus universitaire. Les étudiants auraient un cours magistral sur un enseignement coordonné donné et seraient ensuite invités à rejoindre

leur officine d'accueil, afin de mettre en pratique avec leur maître de stage tout ce qui aurait été appris en cours.

Mais il ne serait pas possible de pouvoir placer tous les étudiants dans des pharmacies à proximité de la faculté, ni de les obliger à faire des dizaines de kilomètres plusieurs fois par semaine pour effectuer l'aller-retour faculté - lieu de stage ! De plus, cette méthode priverait de stagiaires les maîtres de stage des campagnes.

Un autre problème propre aux stages d'application est, du point de vue des étudiants, le léger manque de pharmaciens susceptibles d'accueillir des stagiaires. Pour qu'un maître de stage puisse recevoir un étudiant du stage d'application, il faut bien sûr qu'il ait l'agrément de maître de stage, mais il faut en plus qu'il ait suivi une formation spécifique. Il est à noter que le maître de stage peut demander à tout autre pharmacien de son officine de suivre cette formation à sa place ; dans ce cas il y aura un responsable des stages d'application différent du maître de stage lui-même.

Pour des promotions qui frôlent actuellement les 100 étudiants, il y a à ce jour 173 lieux possibles en Lorraine pour les stages d'application, alors que 284 agréments de maîtres de stage sont accordés (pour un total de 769 officines actives dans la région lorraine).

Le choix est donc parfois restreint, puisqu'une même officine ne peut accueillir qu'un seul stagiaire à la fois, même si plusieurs pharmaciens ont suivi la formation et/ou sont agréés maîtres de stage. Certains étudiants ont signalé en fin de questionnaire que ce choix limité constituait pour eux un souci.

D'un autre côté, il vaut mieux que les stagiaires aient à choisir leur maître de stage dans une liste restreinte mais constituée de pharmaciens motivés, plutôt que dans une longue liste et risquer de se retrouver chez un pharmacien qui ne respecterait pas son rôle de formateur !

Pour terminer, mettons justement l'accent sur le rôle des maîtres de stage. Au cours de ces deux premières années de mise en place des stages d'application, leur rôle n'a pas toujours été très bien perçu, si bien qu'ils ne savaient pas toujours ce qu'ils devaient exactement faire avec leurs étudiants. Il est même arrivé que des maîtres de stage pourtant formés aux stages d'application, aient refusé des étudiants, parce qu'ils ne connaissaient pas le but exact du stage ! Il faudrait organiser une réunion au début du premier stage d'application, avec à la fois les étudiants et leurs maîtres de stage, afin d'expliquer les règles à suivre, de donner des objectifs précis, comme cela se fait actuellement pour le stage professionnel de sixième année.

Plus d'une vingtaine d'étudiants ont écrit en fin de questionnaire qu'ils trouvaient que leurs maîtres de stage n'étaient pas assez impliqués. Il n'est en effet pas toujours évident pour ces derniers de gérer au mieux leur planning, mais une meilleure implication de leur part conduirait à des stages mieux réussis. La faute n'est pas à rejeter entièrement sur eux ; il est aussi important que l'étudiant montre qu'il a de l'intérêt pour ce qu'on lui demande : c'est aussi à lui d'aller vers l'information pour l'obtenir !

Le maître de stage a toujours eu une fonction de formateur, mais il s'agit du premier stage où on lui demande de devenir un véritable enseignant de travaux dirigés : il doit expliquer les ordonnances et aider son stagiaire à les réaliser.

Un élève a écrit qu'il aurait aimé « faire des travaux dirigés à la faculté à la suite des stages, afin de corriger les commentaires ». Sans doute ce travail n'a-t-il pas été effectué, comme prévu, par son maître de stage ? Ce travail de pédagogue semble donc pour l'instant difficile à mettre en œuvre pour certains maîtres de stage

Pour terminer cette partie sur les stages d'application, voici un schéma directeur que les maîtres de stages pourraient suivre, afin de proposer à leurs étudiants un stage bénéfique. Ce tableau récapitulatif n'est pas exhaustif mais nous pensons que c'est de cette manière que devrait se dérouler une semaine type du stage d'application :

A éviter	A faire
<ul style="list-style-type: none"> - Proposer à son stagiaire de ne pas venir en stage ou lui permettre de louper certaines demi-journées. - Laisser son stagiaire seul ; ne pas s'occuper de lui. - Le mettre à l'écart de la vie officinale (dans un bureau isolé ...) - Ne le laisser faire QUE des commentaires d'ordonnances durant tout son stage, plongé 	<p>Avant l'arrivée du stagiaire, préparer quelques ordonnances types en rapport avec les thèmes pharmacologiques pour le premier jour du stage.</p> <p>Le premier jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Expliquer au stagiaire le fonctionnement de l'officine, le rôle de chaque membre du personnel, la manière dont se déroule le cycle du médicament dans la pharmacie... - Lui apprendre les bases de la délivrance de médicaments (lecture et recevabilité de l'ordonnance etc.) Le premier jour devrait

<p>dans le « Vidal » (ce qui altérerait sa concentration)</p> <p>- Lui donner trop d'ordonnances à commenter d'un seul coup, ou au contraire, ne pas lui en donner du tout ...</p> <p>- Lui faire réceptionner et ranger les commandes des grossistes et des fournisseurs.</p> <p>- Lui demander d'effectuer des travaux "manuels" du type : sortie de périmés, réalisation de vitrines, rangement, ménage, réagencement de rayons etc. Il ne s'agit en aucun cas du but des stages d'application.</p> <p>- Le laisser délivrer seul des ordonnances, sans surveillance.</p> <p>- Lui donner trop de responsabilités.</p>	<p>l'aider à se sentir à l'aise dans son lieu de stage.</p> <p>- Lui donner quelques ordonnances à commenter.</p>
	<p>A partir du deuxième jour :</p> <p>Approche du comptoir : participation à la délivrance.</p> <p>- Commencer par lui apprendre le fonctionnement du logiciel informatique.</p> <p>- Lorsqu'un membre de l'équipe officinale se retrouve avec un patient qui a une pathologie en rapport avec les thèmes du stage d'application, demander au stagiaire de s'occuper de ce patient, <u>sous surveillance du pharmacien</u>. Lui faire sortir les médicaments et l'accompagner dans la délivrance et la facturation de l'ordonnance.</p> <p>- Une fois le client parti, demander à son stagiaire de rédiger succinctement un commentaire de l'ordonnance qu'il vient de délivrer.</p> <p>- Enfin, lui demander de présenter ce commentaire à tous les collaborateurs de l'officine, en leur rappelant les modes d'action des molécules, les contre-indications et éventuelles interactions.</p> <p>Le dernier jour :</p> <p>Rentrer un peu plus dans les détails : lui parler du maintien à domicile, de l'orthopédie, du fonctionnement des aérosols, du registre comptable des stupéfiants, etc.</p>

Que faut-il donc faire de ces stages d'application ? Les supprimer comme l'ont écrit près de vingt étudiants ? Les rendre facultatifs ou les imposer uniquement à ceux qui veulent faire « officine » ? Les transformer en travaux dirigés à la faculté ? Sûrement pas ! L'implantation de stages au cours du second cycle des études pharmaceutiques constitue une avancée indiscutable. L'idée de départ des stages d'application est plus que valable, mais c'est sa mise en pratique qui n'est pour l'instant pas trop au rendez-vous. Il serait intéressant d'effectuer un travail similaire à celui-ci dans quelques années et d'observer l'évolution du stage.

Même si les bases théoriques sont indispensables, n'oublions pas que rien ne saurait remplacer la pratique !

C. Le stage de sixième année

Nous n'avons volontairement pas réalisé de questionnaire relatif au stage professionnel de fin d'études. Etant donné que le stage de sixième année n'a que très peu été modifié depuis sa mise en place par l'arrêté du 19 juin 1980 et qu'une thèse a déjà été écrite sur le sujet en 1997 à Nancy, il ne nous est pas paru essentiel de mener à nouveau une enquête.

Cette thèse avait permis d'évaluer le stage de pratique professionnelle en officine auprès des étudiants de sixième année.⁽¹⁾

L'étude avait montré que 81 % des stagiaires étaient satisfaits de la durée du stage. Les activités en rapport avec le médicament (délivrance, préparations, ...) avaient été suivies par tous les étudiants ; les points qui étaient à développer étaient surtout la comptabilité et la gestion. Aujourd'hui encore beaucoup de maîtres de stage omettent de présenter l'aspect financier du métier à leurs étudiants de sixième année. C'est un oubli auquel il faudrait absolument palier !

Un point toujours d'actualité est la rémunération du stagiaire de sixième année. La plupart des étudiants interrogés dans cette thèse de 1997 estimaient que la rémunération du stage était trop faible ; elle n'a pas été modifiée depuis, mais elle nous paraît être légitime car le maître de stage se doit de faire la distinction entre son rôle d'employeur et celui de formateur. Il faut bien que cette rémunération reste une indemnité, et non un salaire. Si la rémunération était trop importante, certains maîtres de stage auraient vite fait de considérer leur élève comme un membre propre de leur officine.

Malheureusement, même avec une indemnité basse, il reste toujours des maîtres de stage qui ne s'occupent pas de leurs stagiaires ou qui les considèrent uniquement comme de la main d'œuvre « pas chère ».

Les étudiants qui arrivent en stage de sixième année en n'ayant jamais travaillé en officine à côté de leurs études se rendent souvent compte que la formation inculquée à la faculté est trop générale, pas assez concrète et trop peu axée sur le conseil. Il s'agit là de la principale critique formulée par les étudiants en stage de sixième année. Dans la thèse de 1997, une question

intéressante était posée : « Faut-il développer l'étude d'ordonnances au cours des études ? ». 96,5 % des étudiants interrogés avaient répondu « oui » !

La mise en place des enseignements coordonnés de troisième et quatrième année et des stages d'application en officine devrait en théorie palier à ce défaut et donner à tous les étudiants une vision plus concrète de leur métier.

Pour cette raison, il serait opportun de réaliser un sondage auprès des étudiants officinaux de sixième année d'ici cinq ou six ans, lorsque les stages d'application seront mieux implantés. Les étudiants ayant participé aux stages d'application seront alors en stage de pratique professionnelle. Nous pourrions ainsi connaître l'impact des stages d'application et savoir s'ils ont un effet bénéfique sur la formation des étudiants, notamment du point de vue de la délivrance et des conseils donnés aux patients.

Finalement, ce stage de fin d'études n'a que très peu de points qui nécessitent une amélioration, et son utilité n'est pas discutable. C'est un stage qui est généralement bien perçu par les étudiants.

TROISIEME PARTIE

Réalisation d'un site
Internet pour
« Pharmastage »

A. Présentation de Pharmastage

Pharmastage est le nom de l'association des pharmaciens et maîtres de stage de Lorraine. C'est une association à but non lucratif de type loi de 1901, fondée en juin 2000, qui regroupe les pharmaciens maîtres de stage agréés et les conseillers de stage.

Le but majeur de l'association est « d'étudier toutes questions intéressant les stages en pharmacie, leur organisation, leur perfectionnement, et de formuler des propositions ou des vœux en ce sens ». Mais le rôle de Pharmastage ne s'arrête pas là. L'association organise également les formations dont nous avons parlé dans la partie précédente, qui sont indispensables pour qu'un maître de stage puisse accueillir des étudiants de troisième et quatrième années, dans le cadre des stages d'application.

Les statuts de Pharmastage stipulent qu'il existe trois membres de droit au sein de cette association :

- le Doyen de la Faculté de Pharmacie, ou son représentant, Conseiller de stage qu'il désigne ;
- le Président du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens, ou un représentant qu'il désigne ;
- le Président de la Commission des stages.

Par conséquent, et ce pour la première fois, Faculté, Ordre et maîtres de stage travaillent main dans la main afin de discuter des stages, et dans le but de les améliorer. Cela constitue une véritable avancée dans l'organisation des stages en pharmacie !

L'Assemblée Générale de Pharmastage se réunit au moins une fois par an. La dernière s'est tenue le jeudi 9 décembre 2004⁽³³⁾ dans l'enceinte de la Faculté de Pharmacie de Nancy. Comme convenu, les représentants de la Faculté, de l'Ordre et le Président de l'association Pharmastage¹ étaient présents. A cette date, l'association comptait 169 membres cotisants, contre seulement 112 en 2003, preuve de l'intérêt que suscite cette association. Il faut toutefois préciser que cette explosion du nombre de cotisants est étroitement liée à l'implantation des stages d'application, puisque pour recevoir ces stagiaires, il faut être formé et donc logiquement être adhérent de Pharmastage.

Le but de la formation est double : préciser les objectifs des stages d'application et actualiser les connaissances des maîtres de stage pour les différents thèmes retenus.

¹ M. Dominique GORRIA, pharmacien à Châtenois (Vosges)

Plusieurs de ces formations ont eu lieu depuis la mise en place des stages d'application : deux dates en 2003 et deux en 2004 pour les thèmes pharmacologiques relatifs aux stages de troisième année ; deux dates pour ceux de quatrième année ; et enfin deux dates en 2005, qui ont passé en revue les thèmes vus à la fois par les étudiants de troisième et ceux de quatrième années. Les séances sont organisées le jeudi ou le dimanche afin de donner la possibilité à tous les titulaires de s'y rendre. Les maîtres de stage ont massivement répondu à l'appel. Etre maître de stage demande donc une forte implication !

A côté des ces formations validantes pour les stages d'application, Pharmastage a instauré des formations optionnelles pour les pharmaciens d'officine : l'association entend ainsi participer à leur formation continue. Une cinquantaine de pharmaciens participent à ces séances, qui rencontrent donc déjà un franc succès. Les formations sont gratuites, grâce à la bonne volonté des enseignants de la faculté, eux-mêmes bénévoles.

Une autre fonction importante de l'association est le fait qu'elle participe aux réunions du Collège Français des pharmaciens conseillers et maîtres de stage. Ce Collège réunit des pharmaciens officinaux conseillers ou maîtres de stage, des enseignants conseillers de stage provenant de toute la France (de 21 régions) ainsi que des représentants étudiants. Il est entre autre chargé de rédiger les ouvrages destinés aux stagiaires en pharmacie officinale. Au cours de ces réunions, chaque faculté expose aux autres participants la manière dont sont organisés les stages, afin d'en tirer les points positifs et de les partager. En mettant en commun les savoir-faire locaux de chaque faculté de pharmacie, le Collège essaie ainsi d'harmoniser les pratiques régionales et d'améliorer les stages, même si les facultés restent toujours entièrement responsables et indépendantes.

Par ailleurs, le Collège Français organisera le 17 novembre 2005 la première "Journée nationale du maître de stage" à la maison de la Chimie à Paris. L'objectif de cette journée sera de rassembler tous les acteurs des stages en pharmacie : conférence des doyens, Ordre des pharmaciens, étudiants, maîtres et conseillers de stage.

Il s'agit donc de regroupements et de réunions visant à discuter des stages, que beaucoup d'étudiants ignorent ; ils sont en effet encore nombreux à penser que rien n'est fait pour les améliorer !

Pharmastage a été la toute première association de ce type en France. La Lorraine a montré l'exemple aux autres régions et depuis, quasiment toutes les régions de France possèdent leur association. Le pari était pourtant loin d'être gagné : dans certaines régions, l'Ordre ne voulait pas trop avoir l'avis d'une association extérieure à leur structure sur les stages en général, ou sur l'agrément des maîtres de stage. En effet, selon la loi, c'est à l'Ordre de prendre les décisions sur ce sujet.

Une dernière preuve de la proximité des structures : le siège social de Pharmastage est situé à Nancy au siège du Conseil Régional de l'Ordre des Pharmaciens.

B. Réalisation d'un site Internet pour les stages

Un étudiant de deuxième année nous a déclaré dans la dernière question du sondage relatif au stage d'initiation officinale : « J'ai effectué mon stage dans une petite officine ; donc il n'y avait pas forcément beaucoup de travaux à effectuer et la surface de vente était réduite. J'aurais souhaité effectuer mon stage dans une officine plus grande ». Souvenons-nous aussi que 51 % des élèves choisissent leur lieu de stage par hasard.

C'est dans cette optique que nous avons décidé de mettre en place le site Internet de l'association Pharmastage, et plus généralement celui des stages en pharmacie afin que les étudiants puissent choisir de manière judicieuse l'officine dans laquelle ils effectueront leur stage.

Devenir maître de stage ne s'improvise pas : c'est un choix qui doit être réfléchi, un engagement pédagogique. En choisissant de devenir maître de stage, le pharmacien titulaire s'engage à signer une charte qui définit son rôle d'accompagnateur et de formateur, et qui précise qu'un stagiaire n'est pas le remède à un déficit de personnel ! (Annexe 7) L'agrément n'est plus une simple formalité et nécessite la visite (confraternelle) d'un conseiller de stage, lui-même généralement maître de stage depuis plusieurs années. Le conseiller de stage s'assure des motivations du titulaire et de la qualité de l'officine. Il rend une appréciation qui peut être étudiée en Commission de stage, composée des conseillers de stage et d'un inspecteur de la pharmacie, avant d'être transmise à l'Ordre. Celui-ci rend son avis à l'Université qui le suit toujours.⁽³⁴⁾

Malgré toutes ces dispositions, il existe toujours des maîtres de stage peu impliqués, comme il existe d'ailleurs des étudiants médiocres...

Il faut donc que les stagiaires (motivés) choisissent de manière rigoureuse leur lieu de stage ; il est indispensable de se renseigner au préalable sur son futur maître de stage. Choisir l'officine la plus proche de son domicile n'est pas toujours la meilleure alternative pour un stage efficace : il faut que les stagiaires renoncent à cette solution de facilité !

Actuellement, la liste des pharmaciens agréés maîtres de stage pour la région lorraine est à la disposition des étudiants par voie d'affichage dans le hall de la faculté à Nancy. Il doivent donc recopier cette liste de par eux mêmes ; une opération longue et délicate qui n'est pas propice à un choix de lieu de stage optimal... Cette liste est à présent disponible de manière claire sur le site Internet de la faculté de pharmacie de Nancy, accessible à partir de n'importe quel ordinateur connecté sur la toile.

1. Présentation du site Internet

Le site Internet réalisé ne devait au départ qu'être centré sur l'association Pharmastage. Mais l'idée d'y ajouter la liste officielle des maîtres de stage de la région lorraine a donné de l'ampleur au projet, et il a finalement été décidé de l'intégrer au site actuel de la faculté de pharmacie de Nancy.

Au moment de la rédaction de la thèse, la version publique de notre site n'est pas encore disponible en ligne. En effet, le site Internet de la faculté de pharmacie de Nancy va être doté d'un nouveau design très prochainement. La partie que nous avons réalisée sera donc intégrée au tout nouveau site de la faculté dès que ce dernier sera en place. Néanmoins, notre site est déjà fonctionnel.

Le site actuel de la faculté de pharmacie de Nancy est pour l'instant écrit au format HTML^m, c'est-à-dire que les pages s'affichent de manière statique sur le navigateur Internet, telles qu'elles ont été écrites.

Par contre, les pages relatives aux stages ont, elles, été écrites en langage PHPⁿ. Il s'agit d'un langage de script intégré au HTML.

Du code PHP peut être inséré dans le code HTML d'une page Web. Lorsque cette page est consultée, le code PHP est lu ou « analysé » en temps réel par le serveur dans lequel la page est hébergée. Les résultats produits par les fonctions PHP sur la page sont alors retournés sous

^m HTML : HyperText Markup Language (littéralement langage de marquage hypertexte)

ⁿ PHP : Hypertext Preprocessor

la forme d'un code HTML, qui est lu par le navigateur. Le PHP est très souvent associé à MySQL^o, un système de gestion de bases de données.

Le couple PHP-MySQL, associé à un serveur Web, constitue un outil puissant et correspond à la configuration de sept sites Internet français sur dix.

L'explication peut paraître de premier abord un peu compliquée, mais le détail du site va nous aider à mieux comprendre ce qu'est le PHP.

Le site Internet que nous avons réalisé comporte trois parties :

- une première partie présente l'association Pharmastage aux étudiants : ses buts, ses statuts et les personnes à contacter. Il est important que tous les étudiants en pharmacie soient mis au courant de l'existence de cette association.
- La deuxième partie passe en revue tous les stages rencontrés au cours du cursus universitaire en pharmacie : les stages obligatoires (le stage officinal d'initiation, le stage officinal d'application, le stage hospitalo-universitaire, le stage de pratique professionnelle) et les stages facultatifs. Les textes de ces pages sont en fait repris du « livret des stages en officine » qui a été distribué aux étudiants au cours de l'année scolaire 2004-2005.
- La dernière partie est celle que nous allons plus longuement détailler : il s'agit d'une base de données regroupant tous les maîtres de stage agréés en Lorraine.

2. La liste des maîtres de stage

Il existe en fait quatre listes différentes :

- La liste de tous les maîtres de stage agréés en officine, pouvant recevoir des étudiants pour les stages d'initiation et de pratique professionnelle.
- La liste des maîtres de stage formés aux stages d'application, pouvant accueillir les stagiaires de troisième et quatrième années.
- La liste des hôpitaux disponibles pour les étudiants de cinquième année, dans le cadre de l'année hospitalo-universitaire.

^o SQL : Structured Query Language

- Pour les étudiants de cette même année hospitalo-universitaire, une liste non exhaustive de lieux de stages à l'étranger. Les étudiants sont en effet autorisés à effectuer une partie de leurs fonctions hospitalières pour une durée n'excédant pas six mois dans un établissement de santé hors de France. (35)

Nombre de lieux de stage trouvés : **309**
2
 Imprimer

N'afficher que les réponses avec ce département ou code postal : **GO**

3
1

VILLE	C.P.	PHARMACIEN	DEPARTEMENT	DETAIL
AMNEVILLE	57360	BOULANGE (M.)	Moselle (57)	DETAIL
AMNEVILLE	57360	JUNISERS (M.)	Moselle (57)	DETAIL
AMNEVILLE	57360	WAGNER (M.)	Moselle (57)	DETAIL
ARS SUR MOSELLE	57130	WEISSE (M.)	Moselle (57)	DETAIL
AZERAILLES	54122	ALISON (M.)	Meurthe-et-Moselle (54)	DETAIL
BAN DE LAVELINE	88520	THIRION (M.)	Vosges (88)	DETAIL
BAR LE DUC	55000	DOSTE (Mme.)	Meuse (55)	DETAIL
BAR LE DUC	55000	PIRONON (M.)	Meuse (55)	DETAIL
BAR LE DUC	55000	POUPART (M.)	Meuse (55)	DETAIL
BAYON	54290	MOREAU (M.)	Meurthe-et-Moselle (54)	DETAIL
BITCHE	57230	MORE (M.)	Moselle (57)	DETAIL
BLAINVILLE SUR L'EAU	54360	DUCRET (Mme.)	Meurthe-et-Moselle (54)	DETAIL

Figure 79 : Présentation générale de la liste des maîtres de stage

La figure ci-dessus est une capture d'écran qui montre la manière dont la liste des maîtres de stage agréés en officine est disposée. Mais la présentation est la même pour toutes les catégories qui ont été citées auparavant. Par défaut, la liste s'affiche par ordre alphabétique, en fonction de la ville où exerce le maître de stage.

En cliquant sur les liens montrés par le chiffre « 1 », il y a possibilité de classer la liste en fonction d'autres paramètres : le code postal, le département, ou le nom de famille du maître de stage, toujours dans un ordre alphabétique ou croissant.

En cliquant sur imprimer (« 2 »), une nouvelle fenêtre s'ouvre :

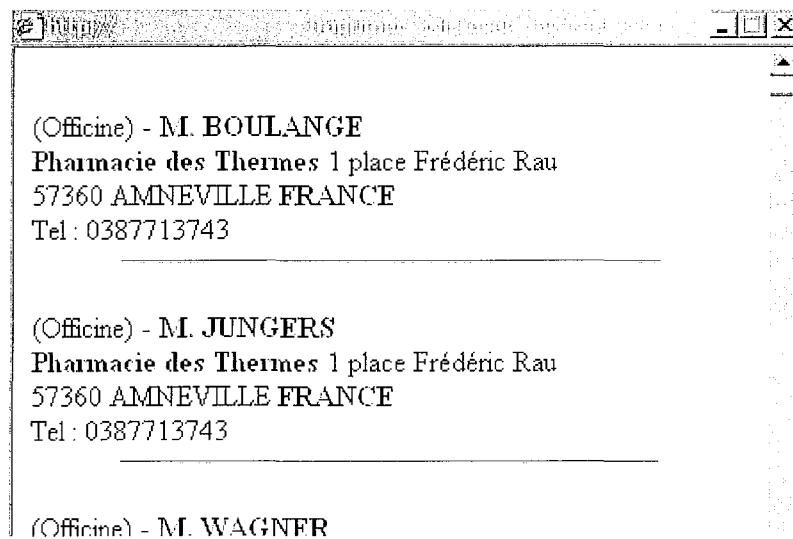


Figure 80 : Imprimer la liste des maîtres de stage

Cette nouvelle fenêtre présente la liste des maîtres de stage, prête à être imprimée. C'est une fonction pratique pour les étudiants qui ne disposent pas de connexion Internet chez eux. Ils peuvent donc faire imprimer cette liste par des amis, ou aller le faire dans la salle informatique de la faculté.

Chaque maître de stage dispose de sa propre page, où plus de détails sont affichés. Pour ces détails, il faut cliquer sur les liens montrés par le chiffre « 3 ».

3. Les fiches détaillées

3.1. Fiche détaillée d'un maître de stage en officine

Cliquons à présent sur le lien « 3 », qui présente la fiche détaillée d'un lieu de stage :

Maître de stage : **JUNGERS (M.)**

Etablissement : Pharmacie Des Thermes
Adresse : 1 Place Frédéric Rau
Ville : **AMNEVILLE**
Code postal : **57360**
Pays : **FRANCE**

Téléphone : **0387713743**

Email : **pha.des.thermes@tiscali.fr**

SiteWeb : **<http://www.pharmacie-amneville.com/>**

Maître de stage ayant l'agrément jusqu'à : **30/06/2010**

Ce maître de stage est habilité à recevoir des étudiants de 3ème et 4ème années dans le cadre des stages d'application à l'officine : **Oui**

Responsable(s) des stages d'application en officine : **BOULANGE Jean-Marc**

Derniers étudiants ayant fréquenté cette pharmacie :

Année universitaire 2004-2005 : MAI : Régis (Stage d'application à l'officine)

Année universitaire 2004-2005 : K : NICOLAS (Stage d'application à l'officine)

Année universitaire 2003-2004 : MU : Stéphanie (Stage d'application à l'officine)

Consulter les maîtres de stage de la même ville

Consulter les maîtres de stage du même département

Figure 81 : Fiche détaillée d'un maître de stage en pharmacie d'officine

Tous les renseignements essentiels sont présents.

- Le nom du maître de stage et le nom de la pharmacie s'il est différent (ici « Pharmacie des Thermes »).
- L'adresse, la ville et le code postal.
- Le numéro de téléphone.
- L'adresse email, qui est pratique pour un premier contact. Toutes les pharmacies ne possèdent malheureusement pas encore d'adresse électronique.
- Le site Internet associé pour les quelques rares pharmacies qui en possèdent un.
- La date de fin d'agrément, afin qu'un étudiant puisse prévoir à l'avance si l'officine pourra l'accueillir à une date donnée.
- Il est indiqué si le maître de stage peut accueillir ou non des étudiants dans le cadre des stages d'application à l'officine. Si le pharmacien responsable des stages d'application est différent du maître de stage lui-même, son nom est précisé. Le stagiaire aura peut-être intérêt à choisir une officine dans laquelle plusieurs personnes sont formées aux stages d'application, afin d'être le mieux encadré possible.
- Les derniers étudiants qui ont fréquenté l'officine en question, classés par années scolaires et par type de stages. Les nouveaux stagiaires pourront donc se renseigner auprès de leurs prédécesseurs avant de choisir définitivement leur lieu de stage.

Nous aurions aimé inclure d'autres informations, mais la scolarité de la faculté ne les possède pas : le nombre de pharmaciens adjoints, de préparateurs,... Il sera bien sûr possible d'ajouter ces renseignements par la suite. Il serait aussi intéressant pour l'étudiant de savoir si son maître de stage ou ses collaborateurs disposent de diplômes universitaires, pour ceux qui aimeraient se spécialiser dans l'orthopédie, l'homéopathie, le maintien à domicile etc.

La page « détails » se termine par deux liens qui affichent les maîtres de stage de la même ville ou ceux du même département, pour les stagiaires qui préféreraient rester dans une ville précise.

Evidemment, la liste des maîtres de stage agréés pour les stages de troisième et quatrième années se présente de la même façon, mais comporte naturellement moins d'entrées, puisque seuls les maître de stage formés y sont répertoriés.

3.2. Fiche détaillée d'un maître de stage en hôpital

La fiche détaillée des maîtres de stage en hôpital se présente comme suit :

Maître de stage : LAHET (M.)
Etablissement : Centre Hospitalier D'Epinal
Adresse : 88021 EPINAL Cedex
Ville : EPINAL
Code postal : 88021
Pays : FRANCE
Téléphone : 0329687500
SiteWeb : http://www.oncolor.org/organisation/membres/shs_chepb.htm
Nombre de stagiaires simultanés autorisés : 3 , parmi lesquels :
- 1 stagiaire(s) de la filière officine
- 1 stagiaire(s) de la filière industrie
- 1 stagiaire(s) de la filière hopital
Derniers étudiants ayant fréquenté cette pharmacie :
Aucun étudiant enregistré
<u>Consulter les maîtres de stage de la même ville</u>
<u>Consulter les maîtres de stage du même département</u>

Figure 82 : Fiche détaillée d'un maître de stage en hôpital

Le nom du maître de stage, ainsi que l'adresse et le numéro de téléphone sont bien sûr renseignés. Si l'hôpital possède un site Internet, le lien apparaît.

Il existe un quota d'étudiants qui peuvent aller simultanément dans le même hôpital pour le stage hospitalo-universitaire. Dans le cas choisi ci-dessus, nous voyons que seulement trois stagiaires peuvent effectuer leur stage au centre hospitalier d'Epinal, avec un étudiant provenant de chaque filière : un de la filière « officine », un de la filière « industrie », et un étudiant de la récente filière « hôpital ».

Comme pour les maîtres de stage en officine, la fiche détaillée se termine par deux liens permettant de rechercher des lieux de stage dans le même département.

3.3. Fiche détaillée d'un maître de stage à l'étranger

La fiche détaillée d'un maître de stage en hôpital à l'étranger contient elle aussi les renseignements nécessaires pour la prise de contact avec le maître de stage. C'est une liste qui n'est pas exhaustive et qui ne présente que les lieux de stages dans lesquels au moins un étudiant a été au cours des cinq dernières années. Tout autre lieu de stage à l'étranger peut être étudié par le service de la scolarité.

Maître de stage : BR RICHARD (M.)
Etablissement : Hutt Hospital
Adresse : Private Bag 31907
Ville : LOWER HUTT
Code postal : 6320
Pays : NOUVELLE ZELANDE
Téléphone : Aucun
Email : <u>stephen.silk@hutvalleydhb.org.nz</u>
Derniers étudiants ayant fréquenté cette pharmacie :
Année universitaire 2003-2004 : M Barbara
Année universitaire 2003-2004 : E Lucie
Année universitaire 2003-2004 : R Sophie
Année universitaire 2002-2003 : S Aline
Année universitaire 2002-2003 : B Aurore
<u>Consulter les maîtres de stage de la même ville</u>
<u>Consulter les maîtres de stage du même pays</u>

Figure 83 : Fiche détaillée d'un maître de stage en hôpital à l'étranger

4. Administration de la liste des maîtres de stage

Les listes des maîtres de stage et les fiches détaillées s'affichent sur l'écran grâce au langage PHP. Un script va chercher dans une base de données les informations correspondant à chaque lieu de stage.

Ce qui est intéressant dans le PHP, c'est la manière dont sont affichées les pages dans le navigateur. Si le site avait été écrit uniquement en HTML, il aurait fallu construire autant de pages qu'il y a de lieux de stages et de paramètres à afficher. Nous serions alors rapidement arrivés à plus de 1000 pages à écrire, et il aurait été impossible d'administrer le site d'une manière propre et rapide !

La base de données peut être facilement administrable grâce à un tableau de type EXCEL. Elle comporte tous les renseignements affichés et a également la possibilité d'être éditée via une interface spécifique à laquelle les internautes n'ont pas accès. Le travail de la scolarité est donc allégé car il est facile de tenir cette liste des maîtres de stage à jour.

Identification

Login :

Mot de Passe :

Figure 84 : Accès à la partie d'administration du site

Pour accéder à l'administration de la liste, il faut entrer un login (un identifiant) et un mot de passe, que seules les personnes concernées connaîtront. Après les avoir inscrits et cliqué sur le bouton « entrer », nous arrivons au panel suivant :

France	Etranger
« Ajouter un MDS	« Ajouter un MDS
« Editer un MDS	« Editer un MDS
« Effacer un MDS	« Effacer un MDS

Bienvenue dans la partie d'administration de la liste des maîtres de stage en pharmacie.

Figure 85 : Panel d'administration

Il est donc possible :

- d'ajouter un nouveau maître de stage (par exemple pour un pharmacien qui a reçu un nouvel agrément),
- de supprimer un maître de stage (pour un pharmacien qui l'aurait perdu),
- d'éditer les données relatives à un maître de stage déjà présent dans la base de données (pour changer son adresse, son numéro de téléphone, etc.)

4.1. Ajouter un maître de stage dans la base de données

Cliquons sur le lien « ajouter un MDS » dans la colonne « France ». L'écran suivant apparaît :

Type de lieu :	<input checked="" type="radio"/> Officine <input type="radio"/> Hôpital
Nom du maître de stage :	M. <input type="button" value="▼"/>
Etablissement :	<input type="text"/>
Ville du maître de stage :	<input type="text"/>
Adresse complète du maître de stage :	<input type="text"/>
Code postal et Ville :	<input type="text"/> <input type="text"/>
Téléphone :	<input type="text"/>
Adresse E-Mail :	<input type="text"/>
Site web associé :	http:// <input type="text"/>
Responsable(s) des stages d'application : (Si différent du MDS principal)	<input type="text"/>
Est-il formé 3ème et 4ème années ?	<input type="radio"/> Oui <input checked="" type="radio"/> Non
Si oui, date de fin de formation (JJ/MM/AAAA):	<input type="text"/>
Date de fin d'agrément (JJ/MM/AAAA):	<input type="text"/>
Nombre de stagiaires simultanés autorisés : (Hôpital uniquement)	<input type="text"/> stagiaire(s) au total <input type="text"/> stagiaire(s) pour filière officine <input type="text"/> stagiaire(s) pour filière industrie <input type="text"/> stagiaire(s) pour filière hôpital
Stagiaires :	<input type="text"/>
Les stagiaires doivent être entrés de cette façon : Officine : ANNEE - NOM - TYPE - EMAIL Hôpital : ANNEE - NOM - EMAIL	
Une ligne par entrée (Mail optionnel) .	
Abréviations : ini : Stage d'initiation officinale app : Stage d'application à l'officine 6a : Stage professionnel de sixième année ? : Stage inconnu	
Exemples : 2003 - Pimenta Sébastien - 6a - pim@pulsradio.com 2002 - Dubois Jean - ?	
ATTENTION: Pour les prénoms ou noms composés => Ne pas mettre de tirets ! Exemple : pour "Anne-Sophie" mettre "Anne Sophie" !	
Que faire une fois validé ? :	
<input checked="" type="radio"/> Ajouter un nouveau MDS <input type="radio"/> Ajouter un nouveau MDS avec les mêmes informations de lieu <input type="radio"/> Finir l'ajout des MDS	
<input type="button" value="Ajouter le maître de stage"/>	

Figure 86 : Ajout d'un maître de stage

Pour ajouter un maître de stage dans la base de données, il suffit de remplir les champs demandés et de suivre tout simplement les instructions écrites à l'écran. Les champs Type, Nom, Ville, Adresse, Code postal et Formation doivent obligatoirement être informés.

Si le pharmacien est formé pour les stages d'application, il faut cocher la case « oui » à côté du lien correspondant. Il apparaîtra alors dans la liste des maîtres de stage disponibles pour la troisième et la quatrième année d'études.

Une fois terminé, il faut valider les données inscrites en cliquant sur « ajouter le maître de stage », et une confirmation apparaît alors sur l'écran en « popup » :



Figure 87 : confirmation d'ajout du maître de stage

Le modèle d'ajout est plus ou moins identique pour les maîtres de stage à l'étranger ou en milieu hospitalier.

4.2. Editer un maître de stage

Pour éditer un maître de stage, la façon de procéder est la même. Il suffit de modifier les informations désirées (prolonger la date de fin d'agrément par exemple) et de cliquer sur « modifier le maître de stage » (à la place d'« ajouter le maître de stage » précédemment). Une fenêtre popup confirme là aussi l'enregistrement des données.

4.3. Supprimer un maître de stage de la base de données

La suppression d'un maître de stage se déroule elle aussi, de manière intuitive. Il faut tout d'abord trouver le maître de stage que nous voulons enlever de la base de données ; il est possible de le rechercher par son nom, par le code postal de son officine, ou en affichant la liste complète des maîtres de stage.

- Rechercher un MDS par nom :	<input type="text"/>	GO
- Rechercher un MDS par CP :	<input type="text"/>	GO
<u>Afficher la liste complète des MDS</u>		

Figure 88 : effacer un maître de stage

En cliquant sur « afficher la liste complète des MDS », nous arrivons sur une page qui se présente de la sorte :

BLAINVILLE SUR L'EAU	54360	PASQUIER (Mme.)	Meurthe-et-Moselle (54)	Effacer
BLENOD LES PONT A MOUSON	54700	VINCENOT (M.)	Meurthe-et-Moselle (54)	Effacer
BLENOD LES PONT A MOUSON	54113	PAULUS (M.)	Meurthe-et-Moselle (54)	Effacer
BOULAY	57220	MAUER (Mme.)	Moselle (57)	Effacer

Figure 89 : effacer un maître de stage

Une fois le maître de stage trouvé, il faut suivre le lien « effacer », qui nous amène sur une nouvelle page. Pour éviter les erreurs, la suppression doit en effet être confirmée. En cliquant sur « oui », le maître de stage sera définitivement supprimé de la base de données.

Suppression d'un maître de stage

- **Rerchercher un MDS par nom :**

- **Rerchercher un MDS par CP :**

- **Afficher la liste complète des MDS**

Confirmez vous la suppression de ce MDS :

Figure 90 : confirmation de la suppression d'un maître de stage

Toutes les modifications effectuées dans la base de données sont automatiquement reportées sur le site en temps réel.

Nous espérons que les étudiants tireront profit de ce site Internet et choisiront de manière réfléchie leurs prochains lieux de stages.

CONCLUSION

Le métier de pharmacien a considérablement évolué au cours des deux derniers siècles. Même si l'enseignement de la pharmacie a été marqué par de nombreuses réformes, le point commun des études a toujours été d'inculquer à tous les étudiants une formation commune de base, et de maintenir une unicité.

La réforme de 2003 marque sans aucun doute un tournant dans l'organisation des études. Grâce aux enseignements coordonnés qui évitent le cloisonnement des matières, cette unicité est conservée.

Le point clé de cette dernière réforme est la mise en place de nouveaux stages. Nous l'avons vu, depuis la loi du 21 germinal an XI, texte qui régissait pour la toute première fois les études de pharmacie, la durée des stages en officine n'a fait que diminuer.

Grâce au stage facultatif de découverte du monde du travail, les étudiants ont désormais la possibilité de connaître d'autres métiers que celui de pharmacien d'officine, ce qui leur permet de choisir au mieux la filière qu'ils emprunteront en cinquième année.

Le stage d'initiation officinale, désormais ramené à six semaines, obtient de bonnes critiques de la part des étudiants. La plupart des stagiaires en sont satisfaits : le stage est jugé utile par plus d'un étudiant sur huit, mais ils sont encore beaucoup à le trouver trop long, certainement par manque d'implication.

Quant aux stages d'application en officine, ils rencontrent des avis partagés : les étudiants en sont beaucoup moins satisfaits que pour le stage d'initiation. Même si certains points sont encore à améliorer, nous avons remarqué que la deuxième promotion à avoir bénéficié des stages d'application avait donné des résultats bien plus satisfaisants que la promotion précédente. Cette constatation nous laisse présager que les stages d'application ont sûrement encore un bel avenir devant eux, à condition qu'enseignants, maîtres de stage, conseillers de stage et étudiants continuent à travailler ensemble à leur amélioration.

Cette dernière est déjà en cours : depuis la rentrée universitaire de 2004, les stages d'application prennent une dimension plus pratique et commencent à être mieux perçus par les étudiants.

Si notre travail avait été réalisé un an plus tard et que nous avions interrogé les étudiants de cette troisième promotion à avoir bénéficié des stages d'application, il est certain que nous aurions récolté de meilleurs résultats. L'utilité des stages d'application n'est donc pas à remettre en cause.

Saluons également le travail de la Faculté de Pharmacie de Nancy qui n'a pas hésité à faire bénéficier au plus vite ses étudiants de la réforme, alors que la mise en place était loin d'être aisée.

Les étudiants de la filière industrielle ont un peu été mis à l'écart dans ce travail, mais de nouveaux stages sont également prévus pour eux. Pour la rentrée universitaire 2005, la Faculté de Nancy proposera désormais aux étudiants de la filière industrielle un stage en industrie de trois mois à temps plein, au cours de la cinquième année. Les stages continuent donc à prendre de l'importance dans le cursus des études pharmaceutiques.

TABLE DES ANNEXES

Annexe 1 : Place des stages en officine en vue de l'obtention du diplôme de pharmacien de 1903 à 2003

Annexe 2 : Questionnaire destiné aux étudiants en 2ème année de pharmacie

Annexe 3 : Questionnaire destiné aux étudiants en 3ème année de pharmacie

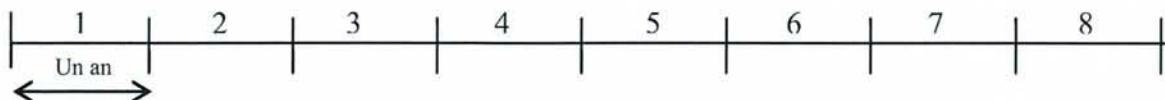
Annexe 4 : Questionnaire destiné aux étudiants en 4ème année de pharmacie : à propos du stage obligatoire d'application à l'officine effectué au cours de la 3ème année

Annexe 5 : Questionnaire destiné aux étudiants en 5ème année de pharmacie (section officine) : à propos du stage obligatoire d'application à l'officine effectué au cours de la 3ème et de la 4ème année

Annexe 6 : Questionnaire destiné aux étudiants en 5ème année de pharmacie (section industrie) : à propos du stage obligatoire d'application à l'officine effectué au cours de la 3ème et de la 4ème année

Annexe 7 : charte d'engagement du maître de stage en officine - demande d'agrément de maître de stage : années 2005-2006

Annexe 1 : Place des stages en officine en vue de l'obtention du diplôme de pharmacien de 1903 à 2003



1. Après la loi du 11 avril 1803 :

Diplôme de pharmacien de 1^{ère} classe

Diplôme de pharmacien de 2^{ème} classe

2. Après le décret du 22 août 1854 :

Diplôme de pharmacien de 1^{ère} classe

Diplôme de pharmacien de 2^{ème} classe

3. Après la loi du 19 avril 1898 :

Diplôme de pharmacien

4. Après le décret du 29 juillet 1909 :

Diplôme de pharmacien

5. Après l'arrêté du 19 juin 1980

Diplôme de Docteur en Pharmacie

Stage d'initiation de 2 mois en officine,
stage de pratique professionnelle de 5 mois
en officine. Il faut y ajouter le stage de deux
mois en hôpital.

6. Après l'arrêté du 12 septembre 1985

Diplôme de Docteur en Pharmacie

Stage d'initiation de 2 mois en officine,
stage de pratique professionnelle de 6 mois
en officine. Il faut y ajouter le stage d'un an
hospitalo-universitaire.

Légende :
— **Ecole**

— **Stages en officine**

Annexe 2 : Questionnaire destiné aux étudiants en 2^{ème} année de pharmacie

Dans le cadre d'une thèse proposée par Mme Paulus sur l'évolution des stages depuis la réforme de 2003 des études pharmaceutiques, je réalise une enquête auprès des étudiants pour connaître leur avis sur le sujet. Ce questionnaire est entièrement anonyme. N'hésitez donc pas à vous exprimer librement et à justifier vos réponses. Merci.

Sébastien Pimenta

A. A Propos de vous

1. En quelle année d'études avez-vous su que vous vouliez devenir pharmacien ?

- | | | |
|---|---------------------------------------|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Avant la seconde | <input type="checkbox"/> En première | <input type="checkbox"/> Après le bac |
| <input type="checkbox"/> En seconde | <input type="checkbox"/> En terminale | |

2. Avez-vous fait d'autres études supérieures avant la Faculté de Pharmacie ?

- | | |
|--|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui, lesquelles | <input type="checkbox"/> Non |
|--|------------------------------|

3. À quelle voie vous destinez-vous ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Pharmacien d'officine | <input type="checkbox"/> Pharmacien biologiste |
| <input type="checkbox"/> Pharmacien industriel | <input type="checkbox"/> Autre ? |
| <input type="checkbox"/> Pharmacien chercheur | <input type="checkbox"/> Ne sait pas encore |
| <input type="checkbox"/> Pharmacien hospitalier | |

B. A propos du stage facultatif

La nouvelle réforme des études inclut un nouveau stage facultatif, intitulé « découverte du monde du travail », pouvant être accompli après le concours de première année.

1. Avez-vous entendu parler de ce stage ?

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Oui | |
| <input type="checkbox"/> Non (<i>dans ce cas, passez à la partie C</i>) | |

2. Y avez-vous pris part ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ↓ | ↓ |
| - Si oui, où l'avez-vous effectué ? | - Si non, pour quelle(s) raison(s) ? |
| <input type="checkbox"/> Dans une officine | <input type="checkbox"/> Par manque de temps |
| <input type="checkbox"/> Chez un répartiteur pharmaceutique | <input type="checkbox"/> Par manque d'intérêt |
| <input type="checkbox"/> Dans l'industrie pharmaceutique | <input type="checkbox"/> Par manque d'envie |
| <input type="checkbox"/> En hôpital ou clinique | <input type="checkbox"/> Parce qu'il y a déjà assez de stages dans le reste du cursus |
| <input type="checkbox"/> Autre : | <input type="checkbox"/> Autre : |
| | |
| | |
| | |

- Quel est votre degré de satisfaction par rapport à ce stage ?

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Très satisfait | |
| <input type="checkbox"/> Moyennement satisfait | |
| <input type="checkbox"/> Peu satisfait | |
| <input type="checkbox"/> Pas du tout satisfait | |

C. Concernant le stage **obligatoire** d'initiation officinale

1. Avez-vous effectué ce stage cet été ?

Non Oui

2. Si non, pour quelle(s) raison(s) ?

- Je préfère le faire l'année prochaine
 - J'ai préféré faire le stage facultatif
 - Autres :
-

Les questions 3 à 14 concernent les étudiants qui ont déjà fait le stage obligatoire d'initiation officinale.

3. Dans quel département se trouve l'officine qui vous a accueilli(e) ?

54 57 55 88 Autre région

4. Est-elle située dans :

- Une petite ville (moins de 5000 habitants)
- Une ville moyenne (de 5000 à 20000 habitants)
- Une grande ville (de 20000 à 80000 habitants)
- Une très grande ville (plus de 80000 habitants)

Et plutôt :

- En centre-ville
- En centre commercial
- En quartier calme
- Sur une grande avenue

5. Avez-vous choisi votre lieu de stage sur conseil de quelqu'un ?

Non Oui, d'un enseignant
 Oui, d'un proche ou d'un ami

6. Ce stage est d'une durée de six semaines. Trouvez-vous que c'est :

- Idéal
- Trop court } Dans ce cas, quelle serait selon vous la durée idéale ?
- Trop long } semaines

7. A votre arrivée, vous a-t-on expliqué le fonctionnement de la pharmacie et le rôle de chaque employé ?

Non
 Oui, en détail Oui, vaguement

8. A quelles activités avez-vous pris part, et dans quelles proportions ?

	très souvent	souvent	moyennement	peu	pas du tout
Réception et rangement des commandes	<input type="checkbox"/>				
Sortie des périmés	<input type="checkbox"/>				
Apprentissage du logiciel informatique	<input type="checkbox"/>				
Recherches documentaires	<input type="checkbox"/>				
Sorties d'ordonnances	<input type="checkbox"/>				
Travaux manuels (rangements de rayons, ménage...)	<input type="checkbox"/>				
Réalisation de vitrines	<input type="checkbox"/>				

Votre maître de stage, ou l'un des membres de l'équipe officinale, vous a-t-il :

	très souvent	souvent	moyennement	peu	pas du tout
expliqué et commenté des ordonnances de patients	<input type="checkbox"/>				
montré des préparations magistrales	<input type="checkbox"/>				
montré les aspects financiers de l'officine (salaires, TVA ...)	<input type="checkbox"/>				
montré comment fonctionne la gestion des stocks	<input type="checkbox"/>				
montré comment fonctionne la télétransmission	<input type="checkbox"/>				

Au cours de votre stage, avez vous été en contact avec ces activités :

	très souvent	souvent	moyennement	peu	pas du tout
Le maintien à domicile	<input type="checkbox"/>				
L'orthopédie	<input type="checkbox"/>				
L'homéopathie	<input type="checkbox"/>				
La mycologie	<input type="checkbox"/>				
Les plantes médicinales					
La pharmacie vétérinaire					

Avez vous été en contact :

	très souvent	souvent	moyennement	peu	jamais
avec la clientèle	<input type="checkbox"/>				
avec des représentants	<input type="checkbox"/>				

9. Quelles étaient vos relations avec votre maître de stage ?

- Très bonnes
- Bonnes
- Moyennes
- Mauvaises
- Très mauvaises

10. Quelles étaient vos relations avec l'équipe officinale ?

- Très bonnes
- Bonnes
- Moyennes
- Mauvaises
- Très mauvaises

11. Si cela s'avère possible, comptez-vous effectuer vos prochains stages au même endroit ?

- Oui
- Non

12. Globalement, par rapport à votre future activité professionnelle, pensez-vous que ce stage a été :

- Indispensable
- Assez utile
- Peu utile
- Inutile

13. Quel est votre degré de satisfaction par rapport à ce stage ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Peu satisfait
- Pas du tout satisfait

14. Ce stage vous donne-t-il envie de choisir la filière officine ?

- Oui
- Non

Si Non, pourquoi ? Quelle est sa critique majeure ?

15. Remarques et suggestions concernant ce stage. A-t-il répondu à vos attentes ?

Merci pour votre participation.

Annexe 3 : Questionnaire destiné aux étudiants en 3^{ème} année de pharmacie

Le questionnaire distribué aux étudiants de troisième année est identique à celui remis aux élèves de l'année inférieure. Une seule question est modifiée :

C. Concernant le stage **obligatoire** d'initiation officinale

1. Avez-vous effectué ce stage ?

- Non Oui, au cours de l'été 2003 Oui, au cours de l'été 2004

Annexe 4 : Questionnaire destiné aux étudiants en 4^{ème} année de pharmacie : à propos du stage obligatoire d'application à l'officine effectué au cours de la 3^{ème} année

Dans le cadre d'une thèse proposée par Mme Paulus sur l'évolution des stages depuis la réforme de 2003 des études pharmaceutiques, je réalise une enquête auprès des étudiants pour connaître leur avis sur le sujet. Ce questionnaire est entièrement anonyme. N'hésitez donc pas à vous exprimer librement et à justifier vos réponses. Merci.

Sébastien Pimenta

Dans quel département se trouve l'officine qui vous a accueilli(e) ?

54 57 55 88 Autre région

Est-elle située dans :

- une petite ville (moins de 5000 habitants)
- une ville moyenne (de 5000 à 20000 habitants)
- une grande ville (de 20000 à 80000 habitants)
- une très grande ville (plus de 80000 habitants)

Et plutôt :

- en centre-ville
- en centre commercial
- en quartier calme
- sur une grande avenue

S'agit-il de votre ville, ou de votre quartier d'origine ?

Oui Non

Avez-vous effectué votre stage de fin de première année dans cette même officine ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

- J'ai changé de domicile depuis le précédent stage
- J'ai préféré connaître une autre pharmacie
- J'ai eu des soucis avec mon précédent maître de stage
- J'ai eu des soucis avec l'équipe officinale de mon précédent stage
- autres :

Aviez-vous déjà travaillé dans cette officine (hors stages) ?

Oui (environsemaines) Non

Avez-vous déjà travaillé dans une autre officine (hors stages) ?

Oui (environsemaines) Non

Avez-vous choisi votre lieu de stage sur conseil de quelqu'un ?

- Non Oui, d'un enseignant
- Oui, d'un proche ou d'un ami

Ce stage est d'une durée de deux semaines en 3^{ème} année et deux semaines en 4^{ème} année. Trouvez-vous que c'est :

- Idéal
 - Trop court
 - Trop long
- Dans ce cas, quelle serait selon vous la durée idéale ? semaines

Trouvez-vous que les deux semaines de stage de l'année dernière étaient bien placées par rapport au reste de l'année scolaire ?

- Oui
- Non. Pourquoi ?

Vous avait-on préparé des commentaires d'ordonnances ?

- | | |
|---------------------------------------|--------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Beaucoup | <input type="checkbox"/> Peu |
| <input type="checkbox"/> Suffisamment | <input type="checkbox"/> Aucun |

Tous les thèmes devant être abordés étaient-ils représentés ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

Vous a-t-on suffisamment aidé pour ces commentaires d'ordonnances ?

- | | |
|------------------------------|------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
|------------------------------|------------------------------|

Qui vous a le plus aidé :

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Maître de stage |
| <input type="checkbox"/> Pharmacien adjoint |
| <input type="checkbox"/> Préparateur |

L'équipe officinale était-elle disponible pour vous ?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Très disponible | <input type="checkbox"/> Peu disponible |
| <input type="checkbox"/> Assez disponible | <input type="checkbox"/> Pas du tout disponible |

L'officine disposait-elle de toute la documentation dont vous aviez besoin ? (Vidal, Dorosz, revues diverses, Internet ...)

- | |
|---------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Beaucoup |
| <input type="checkbox"/> Suffisamment |
| <input type="checkbox"/> Peu |
| <input type="checkbox"/> Pas du tout |

Que vous a-t-il éventuellement manqué ?

Sur une semaine de stage, quel nombre d'heures avez-vous passé à faire des commentaires d'ordonnances dans un bureau ?

- | |
|--------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 0 - 2h |
| <input type="checkbox"/> 2 - 10h |
| <input type="checkbox"/> 10 - 18h |
| <input type="checkbox"/> 18 - 25h |
| <input type="checkbox"/> Plus de 25h |

Pendant ce stage, vous est-il arrivé de réviser vos cours, en préparation des examens ?

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Oui, la plupart du temps |
| <input type="checkbox"/> Oui, souvent |
| <input type="checkbox"/> Oui, ça m'est arrivé quelques heures |
| <input type="checkbox"/> Non, jamais |

Vous est-il arrivé de ne pas venir du tout, certaines demi-journées ?

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> Non |
| <input type="checkbox"/> Oui, sur proposition du maître de stage |
| <input type="checkbox"/> Oui, sur ma demande |

Combien de temps avez-vous effectivement passé à l'officine, par semaine ?

- | |
|---|
| <input type="checkbox"/> Moins de 35 heures |
| <input type="checkbox"/> 35 heures |
| <input type="checkbox"/> Plus de 35 heures |

Au cours des deux semaines de stage, à quelles activités avez-vous participé ?

	très souvent	souvent	moyennement	peu	pas du tout
Réception de commandes	<input type="checkbox"/>				
Rangement de commandes	<input type="checkbox"/>				
Préparation d'ordonnances pour des patients	<input type="checkbox"/>				
Etablissement de plans de prises pour des patients	<input type="checkbox"/>				
Apprentissage du logiciel informatique	<input type="checkbox"/>				
Suivi de l'historique médicamenteux d'un patient	<input type="checkbox"/>				
Délivrance active au comptoir	<input type="checkbox"/>				
Aide à la délivrance au comptoir	<input type="checkbox"/>				
Relations avec les patients	<input type="checkbox"/>				
Conseils et explications aux patients	<input type="checkbox"/>				
Apprentissage de la législation pharmaceutique	<input type="checkbox"/>				
Appel du prescripteur si problème sur une ordonnance	<input type="checkbox"/>				
Rédaction de bons de stupéfiants	<input type="checkbox"/>				
Inscription des entrées et sorties dans le registre comptable des stupéfiants	<input type="checkbox"/>				
Réalisations de préparations magistrales	<input type="checkbox"/>				
Apprentissage du fonctionnement des aérosols	<input type="checkbox"/>				
Suivi du tiers-payant	<input type="checkbox"/>				
Dispensation de « petits cours théoriques » à l'équipe officinale	<input type="checkbox"/>				
Recherches documentaires pour des patients ou pour l'officine	<input type="checkbox"/>				
Entretiens avec des représentants	<input type="checkbox"/>				
Autre ?	<input type="checkbox"/>				

Êtes-vous satisfait des thèmes pharmacologiques qui ont été choisis ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Peu satisfait
- Pas du tout satisfait

Pour chaque thème pharmacologique, quel a été votre degré de satisfaction lors du stage ?

- Système cardio-vasculaire :

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Peu satisfait
- Pas du tout satisfait

- Système nerveux central :

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Peu satisfait
- Pas du tout satisfait

- Système broncho-pulmonaire / ORL :

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Peu satisfait
- Pas du tout satisfait

- Système rénal et urinaire :

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Peu satisfait
- Pas du tout satisfait

- Système gastro-entéro-hépatique

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Peu satisfait
- Pas du tout satisfait

Trouvez-vous que ces stages d'application à l'officine sont en adéquation avec les cours de la Faculté (notamment les enseignements intégrés) ?

- Oui
- Non

Pourquoi ?

Quelles étaient vos relations avec votre maître de stage ?

- Très bonnes
- Bonnes
- Moyennes
- Mauvaises
- Très mauvaises

Quelles étaient vos relations avec l'équipe officinale ?

- Très bonnes
- Bonnes
- Moyennes
- Mauvaises
- Très mauvaises

Pensez-vous que ce soit une bonne chose d'avoir intégré dans le cursus ces nouveaux stages d'application ?

- Oui
- Non

A quelle voie vous destinez-vous ?

- Pharmacien d'officine
- Pharmacien industriel
- Pharmacien chercheur
- Pharmacien hospitalier
- Pharmacien biologiste
- Autre ?
- Ne sait pas encore

Ce stage vous a-t-il donné une bonne image de l'officine ?

- Oui
- Non

Globalement, par rapport à votre future activité professionnelle, pensez-vous que ce stage a été :

- Indispensable
- Assez utile
- Peu utile
- Inutile

Quel est votre degré de satisfaction global par rapport à ces stages d'application à l'officine ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Peu satisfait
- Pas du tout satisfait

Ce stage a-t-il répondu à vos attentes ? Quelle est sa critique majeure ?

Que faudrait-il faire pour améliorer ces stages d'application à l'officine ?

Annexe 5 : Questionnaire destiné aux étudiants en 5^{ème} année de pharmacie (section officine) :

A propos du stage obligatoire d'application à l'officine effectué au cours de la 3^{ème} et de la 4^{ème} année

Dans le cadre d'une thèse proposée par Mme Paulus sur l'évolution des stages depuis la réforme de 2003 des études pharmaceutiques, je réalise une enquête auprès des étudiants pour connaître leur avis sur le sujet. Ce questionnaire est entièrement anonyme. N'hésitez donc pas à vous exprimer librement et à justifier vos réponses. Merci.

Sébastien Pimenta

Dans quel département se trouve l'officine qui vous a accueilli(e) ?

54 57 55 88 Autre région

Est-elle située dans :

- une petite ville (moins de 5000 habitants)
- une ville moyenne (de 5000 à 20000 habitants)
- une grande ville (de 20000 à 80000 habitants)
- une très grande ville (plus de 80000 habitants)

Et plutôt :

- en centre-ville
- en centre commercial
- en quartier calme
- sur une grande avenue

S'agit-il de votre ville, ou de votre quartier d'origine ?

Oui Non

Avez-vous effectué votre stage de fin de première année dans cette même officine ?

Oui Non

Si non, pourquoi ?

- J'ai changé de domicile depuis le précédent stage
- J'ai préféré connaître une autre pharmacie
- J'ai eu des soucis avec mon précédent maître de stage
- J'ai eu des soucis avec l'équipe officinale de mon précédent stage
- Autres :

Aviez-vous déjà travaillé dans cette officine (hors stages) ?

Oui (environsemaines) Non

Avez-vous déjà travaillé dans une autre officine (hors stages) ?

Oui (environsemaines) Non

Avez-vous choisi votre lieu de stage sur conseil de quelqu'un ?

Non Oui, d'un enseignant
 Oui, d'un proche ou d'un ami

**Ce stage est d'une durée de deux semaines en 3^{ème} année et deux semaines en 4^{ème} année.
Trouvez-vous que c'est :**

Idéal
 Trop court } Dans ce cas, quelle serait selon vous la durée idéale ?
 Trop long } semaines

Trouvez-vous que les deux semaines de stages étaient bien placées par rapport au reste de l'année scolaire ?

Oui
 Non. Pourquoi ?

Pour chacune des années, merci de répondre aux questions suivantes :

	En 3 ^{ème} année	En 4 ^{ème} année
Vous avait-on préparé des commentaires d'ordonnances ?	<input type="checkbox"/> Beaucoup <input type="checkbox"/> Suffisamment <input type="checkbox"/> Peu <input type="checkbox"/> Aucun	<input type="checkbox"/> Beaucoup <input type="checkbox"/> Suffisamment <input type="checkbox"/> Peu <input type="checkbox"/> Aucun
Tous les thèmes devant être abordés étaient-ils représentés ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Vous a-t-on suffisamment aidé pour ces commentaires d'ordonnances ?	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Qui vous a le plus aidé : 	<input type="checkbox"/> Maître de stage <input type="checkbox"/> Pharmacien adjoint <input type="checkbox"/> Préparateur	<input type="checkbox"/> Maître de stage <input type="checkbox"/> Pharmacien adjoint <input type="checkbox"/> Préparateur
L'équipe officinale était-elle disponible pour vous ? 	<input type="checkbox"/> Très disponible <input type="checkbox"/> Assez disponible <input type="checkbox"/> Peu disponible <input type="checkbox"/> Pas du tout disponible	<input type="checkbox"/> Très disponible <input type="checkbox"/> Assez disponible <input type="checkbox"/> Peu disponible <input type="checkbox"/> Pas du tout disponible
L'officine disposait-elle de toute la documentation dont vous aviez besoin ? (Vidal, Dorosz, revues diverses, Internet ...) 	<input type="checkbox"/> Beaucoup <input type="checkbox"/> Suffisamment <input type="checkbox"/> Peu <input type="checkbox"/> Pas du tout	<input type="checkbox"/> Beaucoup <input type="checkbox"/> Suffisamment <input type="checkbox"/> Peu <input type="checkbox"/> Pas du tout
Sur une semaine de stage, quel nombre d'heures avez vous passé à faire des commentaires d'ordonnances dans un bureau ?	<input type="checkbox"/> 0 - 2h <input type="checkbox"/> 2 - 10h <input type="checkbox"/> 10 - 18h <input type="checkbox"/> 18 - 25h <input type="checkbox"/> Plus de 25h	<input type="checkbox"/> 0 - 2h <input type="checkbox"/> 2 - 10h <input type="checkbox"/> 10 - 18h <input type="checkbox"/> 18 - 25h <input type="checkbox"/> Plus de 25h
Pendant ce stage, vous est-il arrivé de réviser vos cours, en préparation des examens ?	<input type="checkbox"/> Oui, la plupart du temps <input type="checkbox"/> Oui, souvent <input type="checkbox"/> Oui, ça m'est arrivé quelques heures <input type="checkbox"/> Non, jamais	<input type="checkbox"/> Oui, la plupart du temps <input type="checkbox"/> Oui, souvent <input type="checkbox"/> Oui, ça m'est arrivé quelques heures <input type="checkbox"/> Non, jamais
Vous est-t-il arrivé de ne pas venir du tout certaines demi-journées ?	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, sur proposition du maître de stage <input type="checkbox"/> Oui, sur ma demande	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, sur proposition du maître de stage <input type="checkbox"/> Oui, sur ma demande
Combien de temps avez-vous effectivement passé à l'officine par semaine ?	<input type="checkbox"/> Moins de 35 heures <input type="checkbox"/> 35 heures <input type="checkbox"/> Plus de 35 heures	<input type="checkbox"/> Moins de 35 heures <input type="checkbox"/> 35 heures <input type="checkbox"/> Plus de 35 heures

Au cours des quatre semaines de stage, à quelles activités avez-vous participé ?

	très souvent	souvent	moyennement	peu	pas du tout
Réception de commandes	<input type="checkbox"/>				
Rangement de commandes	<input type="checkbox"/>				
Préparation d'ordonnances pour des patients	<input type="checkbox"/>				
Etablissement de plans de prises pour des patients	<input type="checkbox"/>				
Apprentissage du logiciel informatique	<input type="checkbox"/>				
Suivi de l'historique médicamenteux d'un patient	<input type="checkbox"/>				
Délivrance active au comptoir	<input type="checkbox"/>				
Aide à la délivrance au comptoir	<input type="checkbox"/>				
Relations avec les patients	<input type="checkbox"/>				
Conseils et explications aux patients	<input type="checkbox"/>				
Apprentissage de la législation pharmaceutique	<input type="checkbox"/>				
Appel du prescripteur si problème sur une ordonnance	<input type="checkbox"/>				
Rédaction de bons de stupéfiants	<input type="checkbox"/>				
Inscription des entrées et sorties dans le registre comptable des stupéfiants	<input type="checkbox"/>				
Réalisations de préparations magistrales	<input type="checkbox"/>				
Apprentissage du fonctionnement des aérosols	<input type="checkbox"/>				
Suivi du tiers-payant	<input type="checkbox"/>				
Dispensation de « petits cours théoriques » à l'équipe officinale	<input type="checkbox"/>				
Recherches documentaires pour des patients ou pour l'officine	<input type="checkbox"/>				
Entretiens avec des représentants	<input type="checkbox"/>				
Autre ?	<input type="checkbox"/>				

Avez-vous effectué vos stages de 3^{ème} et 4^{ème} années dans deux officines différentes ?

Oui Non

Êtes-vous satisfait des thèmes pharmacologiques qui ont été choisis ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Peu satisfait
- Pas du tout satisfait

Pour chaque thème pharmacologique, quel a été votre degré de satisfaction lors du stage ?

- Système cardio-vasculaire :

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Peu satisfait
- Pas du tout satisfait

- Système nerveux central et douleur :

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Peu satisfait
- Pas du tout satisfait

- Système broncho-pulmonaire :

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Peu satisfait
- Pas du tout satisfait

- Système rénal et urinaire :

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Peu satisfait
- Pas du tout satisfait

Trouvez-vous que ces stages d'application à l'officine sont en adéquation avec les cours de la Faculté (notamment les enseignements intégrés) ?

- Oui
- Non

Pourquoi ?

Quelles étaient vos relations avec votre maître de stage ?

- Très bonnes
- Bonnes
- Moyennes
- Mauvaises
- Très mauvaises

Quelles étaient vos relations avec l'équipe officinale ?

- Très bonnes
- Bonnes
- Moyennes
- Mauvaises
- Très mauvaises

Si cela s'avère possible, comptez-vous effectuer votre stage de 6^{ème} année au même endroit ?

- Oui
- Non

Pensez-vous que ce soit une bonne chose d'avoir intégré dans le cursus ces nouveaux stages d'application ?

- Oui
- Non

Ces stages d'application à l'officine vous ont-ils influencé pour choisir la filière officinale ?

- Oui
- Non

Globalement, par rapport à votre future activité professionnelle, pensez-vous que ce stage a été :

- Indispensable
- Assez utile
- Peu utile
- Inutile

Quel est votre degré de satisfaction global par rapport à ces stages d'application à l'officine ?

- Très satisfait
- Satisfait
- Moyennement satisfait
- Peu satisfait
- Pas du tout satisfait

Ce stage a-t-il répondu à vos attentes ? Quelle est sa critique majeure ?

Que faudrait-il faire pour améliorer ces stages d'application à l'officine ?

Annexe 6 : Questionnaire destiné aux étudiants en 5^{ème} année de pharmacie (section industrie) :

A propos du stage obligatoire d'application à l'officine effectué au cours de la 3^{ème} et de la 4^{ème} année

Pour les futurs pharmaciens industriels, le questionnaire distribué est quasiment identique à celui donné aux officinaux. Seules deux questions diffèrent :

En quelle année avez-vous su que vous vous dirigeriez vers la filière « industrie » ?

Ces stages d'application à l'officine vous ont-ils influencé pour le choix de la filière « industrie » ?

Oui Non

ANNEXE 7 : CHARTE D'ENGAGEMENT DU MAITRE DE STAGE EN OFFICINE

Le maître de stage s'engage à respecter les points suivants qui constituent la charte d'engagement du maître de stage telle qu'elle est exprimée dans l'arrêté du 17 juillet 1987, modifiée par l'arrêté du 14 août 2003 - article 24 -

Le maître de stage s'engage à :

- avoir une disponibilité suffisante pour consacrer le temps nécessaire à la formation pratique du stagiaire ;
- inspirer au stagiaire le respect de la profession de pharmacien d'officine et lui donner l'exemple des qualités professionnelles requises, en particulier le respect de la législation, de la réglementation et de la déontologie ;
- suivre l'évolution du métier de pharmacien d'officine et participer aux formations concourant à la mise à jour des connaissances nécessaires à l'exercice du métier de pharmacien d'officine ;
- faire participer à la formation du stagiaire une équipe officinale qualifiée ;
- associer le stagiaire au suivi thérapeutique des patients et à la pratique de l'opinion pharmaceutique, en lui faisant prendre conscience de son rôle d'acteur de santé publique ;
- communiquer au stagiaire son expérience professionnelle, y compris les bases élémentaires de gestion d'une officine, et des relations humaines ;
- faciliter la participation du stagiaire aux réunions d'information et de formation se déroulant au cours du stage ;
- accepter l'évaluation du déroulement du stage et de la formation reçue par le stagiaire ;
- respecter le barème d'indemnisation des étudiants en pharmacie en stage de 6^{ème} année ;
- participer aux jurys de validation de stage.

Je soussigné M., Mme, M^{elle}

adresse de
l'officine _____

certifie avoir pris connaissance de la charte des pharmaciens agréés maîtres de stage et m'engage à en respecter les obligations.

A _____ le _____

Signature du maître de stage

éventuellement, signature du pharmacien adjoint délégué par le maître de stage pour participer à la formation des stagiaires

DEMANDE D'AGREEMENT DE MAITRE DE STAGE ANNEES 2005-2006

OFFICINE

Pharmacien titulaire demandeur

Nom Prénom

Adresse:

Code postal / / / / / Ville

Tél : / / / / / / / Fax : / / / / / / /

Date d'obtention du diplôme Faculté de

Date de première inscription à l'Ordre, en Section A.....

Titulaire de l'officine actuelle depuis.....

Dernière activité pharmaceutique précédente.....

Activités plus particulières développées à l'officine.....

Digitized by srujanika@gmail.com

S'agit-il d'une première demande d'agrément ? oui non

S'agit-il d'un renouvellement après 5 années ? oui non

S'agit-il d'une demande suite à un changement d'officine ? oui non

TAMPON DE L'OFFICINE

officine, biologie, industrie, recherche universitaire
orthopédie, maintien à domicile, homéopathie...

PERSONNEL DE L'OFFICINE

Effectif total :

Effectif temps plein : ...

Effectif temps partiel :

Pharmacien(s) adjoint(s) ou associé(s)

Nom	N° inscription à l'Ordre (joindre copie du certificat d'inscription)	Date d'obtention du diplôme	Diplômes ou attestations complémentaires	Nombre d'heures de présence par semaine

Préparateur(s) B.P

Nom	Date d'obtention du diplôme	Nombre d'heures de présence par semaine

Effectif du personnel en formation :

ACTUALISATION DES CONNAISSANCES

Quelle formation continue avez-vous suivie ces six derniers mois ?

.....

Quelles revues permettant une actualisation des connaissances seront à la disposition du stagiaire ? *

- Bulletin de l'Ordre
 - Prescrire
 - Les Actualités Pharmaceutiques
 - Autres (précisez)
 - Les Nouvelles Pharmaceutiques
 - Le Moniteur
 - Pharmacien de France
-

Joindre les photocopies des pages des années 2003 et 2004 de votre Livret de Formation Continue et/ou les attestations de présence à des modules de formation.

MISE EN PLACE D'UNE PROCEDURE QUALITE A L'OFFICINE

STRUCTURE D'ACCUEIL DU STAGIAIRE

Les locaux permettent-ils d'accueillir un stagiaire à un poste de travail ? oui non

Moyens mis à la disposition des stagiaires :

- Pharmacopée française et/ou européenne.....
 - Code de la Santé Publique.....
 - Substances vénéneuses, brochure JO n° 1209.....
 - Bonnes pratiques de préparations officinales, BO n° 88.7 bis.....
 - Fichier d'identification des matières premières.....
 - Dictionnaire Vidal de l'année.....
 - Guide National de Prescription.....
 - L'officine de Dorvault.....
 - Ouvrages sur les plantes médicinales.....
 - Ouvrages sur les champignons.....
 - Ouvrage sur les accessoires et articles médico-chirurgicaux.....
 - Ouvrages de matière médicale homéopathique.....
 - Autres (précisez)

Le Pharmacien s'engage à mettre à disposition du stagiaire les droguiers actualisés durant le stage :

- | | | | |
|---------------------------|-------------------|-----|-----|
| - de plantes médicinales | déjà mis en place | oui | non |
| - de substances chimiques | déjà mis en place | oui | non |
| - de produits galéniques | déjà mis en place | oui | non |

Equipement informatique :

- | | | |
|--------------------------------|-----|-----|
| - Interactions médicamenteuses | oui | non |
| - Gestion de stock | oui | non |
| - Historique des ordonnances | oui | non |

Le pharmacien s'engage à mettre en œuvre l'opinion pharmaceutique oui non

ORGANISATION DU PRÉPARATOIRE

- | | | |
|--|-----|-----|
| - Alcoomètre | oui | non |
| - Gélulier | oui | non |
| - Moule à suppositoires | oui | non |
| - Kits-réactifs nécessaires à l'identification des produits chimiques et galéniques (coffret Cooper) | oui | non |
| - Trébuchet électronique | oui | non |
| - Mortier et accessoires | oui | non |
| - Eprouvettes graduées | oui | non |

- Pipettes	oui	non
- Thermomètres	oui	non

Autres matériels (précisez) :

Etes-vous en conformité avec les nouveaux critères d'installation ou quels travaux d'aménagement avez-vous entrepris pour mettre votre officine en conformité avec la nouvelle réglementation ?

LISTE DES STAGIAIRES ACCUEILLIS AU COURS DES 5 DERNIERES ANNEES

Nom du stagiaire	Année d'études	Dates de stage

MOTIVATIONS PEDAGOGIQUES DU DEMANDEUR

"Je certifie sur l'honneur que les renseignements fournis dans ce dossier sont rigoureusement exacts."

Signature

LISTE DES ABREVIATIONS

4A : Promotion scolarisée en quatrième année au moment du sondage

5A : Promotion scolarisée en cinquième année au moment du sondage

DU : Diplôme Universitaire

HTML : HyperText Markup Language

ORL : Oto-rhino-laryngologie

PHP : Hypertext Preprocessor

MDS : Maître de stage

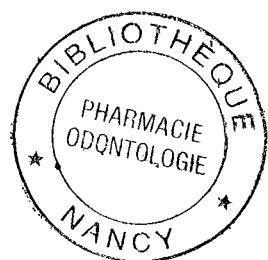
SQL : Structured Query Language

TD : Travaux dirigés

TP : Travaux pratiques

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

URL : Uniform Resource Locator



BIBLIOGRAPHIE

1. FRANCOIS, Michel

Etudes en pharmacie et pratique officinale : à propos d'une enquête réalisée en 1997 auprès des étudiants en sixième année de la Faculté de Pharmacie de Nancy. – 155 f.

Th. D. : Pharm. : Nancy 1 : 1998 ; 71.

2. Loi du 21 Germinal, an XI de la République une et indivisible.

Adresse URL : http://www.histoire-empire.org/docs/bulletin_des_lois/organisation_france/ecolets_pharmacie_11_04_1803.htm (page consultée le 28 juin 2005)

3. CNE - Comité National d'Evaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, Rapport d'évaluation sur la formation des pharmaciens en France, tome 1 (la formation des pharmaciens en France)

Adresse URL : http://www.cne-evaluation.fr/WCNE_pdf/Pharmacie1.pdf (page consultée le 28 juin 2005)

4. GEAY, Frédéric

Évolution et révolution de l'exercice et des études pharmaceutiques du XVIème au XXIème siècles. – 168 f.

Th. D. : Pharm. : Nantes : 2002 ; 33.

5. BOUVET, Maurice.

Histoire de la pharmacie en France : des origines à nos jours
Paris : Editions Occitania, 1937.- 445p.

6. ARLET, Jacques

L'Ecole de Médecine de Toulouse (1901 à 1891)

Adresse URL : <http://cehm.toulouse.free.fr/fichier/T101.doc> (page consultée le 29 juin 2005)

7. DILLEMAN Georges, BONNEMAIN Henri, BOUCHERLE André

La Pharmacie française : ses origines, son histoire, son évolution

Paris : Tec & Doc Lavoisier, 1992.- 159p.

8. BOUSSEL Patrice, BONNEMAIN Henri

Histoire de la pharmacie ou 7000 ans pour soigner l'homme

Paris : Éditions de la Porte verte, 1977.- 283p.

9. FOUASSIER, Eric

Pharmacien de 1ère et de 2ème classe

Adresse URL : <http://www.ordre.pharmacien.fr/upload/Syntheses/149.pdf> (page consultée le 28 juin 2005)

10. DUPUY Edmond

Cours de pharmacie : vol.1 : A. Histoire et législation pharmaceutiques ; B. Pharmacie galénique

Paris : L. Bataille et Cie, 1894. – 940p.

11. Journal officiel « Lois et Décrets » de la République Française du 19 avril 1898, p. 2618, Loi du 19 avril 1898 sur l'exercice de la pharmacie ayant pour objet l'unification du diplôme de pharmacien

Adresse URL :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=LEX&nod=1LX8980421P1>
(consultée le 29 juin 2005)

12. Livret de l'étudiant, Université de Nancy

1951, p.179-189

13. ROUVIERE, Andrée

Le stage en pharmacie depuis la Loi du 21 Germinal an XI – 204p.

Montpellier : imprimerie de la Charité, 1944, 204p.

14. Livret de l'étudiant, Université de Nancy

1971, p.46-65

15. La Pharmacie française : 1950-1980 - 1980-2010 : acquis et perspectives / XXXe Journées pharmaceutiques françaises

Paris : s.n., 1980. – 191p.

16. Journal officiel de la République Française du 20 juin 1965, p. 5125, Décret 65-460 du 16 juin 1965 modification des art. 4, 13, 19, 21 et 24 du décret 621393 du 26-11-1962 relatif au régime des études et des examens en vue du diplôme de pharmacien

Adresse URL :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=LEX&nod=1DX965460>
(consultée le 29 juin 2005)

17. Journal officiel "Lois et Décrets" de la République Française du 28 juin 1980, p. 1605, Arrêté interministériel du 19 juin 1980, régime des études en vue du diplôme d'état de docteur en pharmacie

Adresse URL :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=LEX&nod=1AX9800628P1>
(consultée le 29 juin 2005)

18. Journal officiel "Lois et Décrets" de la République Française du 3 janvier 1979, p. 5, Loi 79-4 du 02 janvier 1979 portant réforme de la loi 68978 du 12-11-1968 d'orientation de l'enseignement supérieur et relative aux études en pharmacie et au statut des personnels enseignants des unités d'enseignement et de recherche pharmaceutiques

Adresse URL :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=LEX&nod=1LX9794> (consultée le 29 juin 2005)

19. Journal officiel "Lois et Décrets" de la République Française du 22 septembre 1985, p. 10972, Arrêté interministériel du 12 septembre 1985 relatif à l'organisation du régime des études en vue du diplôme d'état de docteur en pharmacie

Adresse URL :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=LEX&nod=1AX9850922P13>
(consultée le 29 juin 2005)

20. Journal officiel "Lois et Décrets" de la République Française du 14 août 1987, p. 9337, Arrêté interministériel du 17 juillet 1987 relatif au régime des études en vue du diplôme d'état de docteur en pharmacie

Adresse URL :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=LEX&nod=1AX9870814P17>
(consultée le 29 juin 2005)

21. Journal officiel "Lois et Décrets" de la République Française du 2 octobre 2003, p. 16832, Arrêté interministériel du 14 août 2003 modifiant l'arrêté du 17 juillet 1987 relatif au régime des études en vue du diplôme d'Etat de docteur en pharmacie

Adresse URL :

<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnDocument?base=LEX&nod=1AT0031002P13>
(consultée le 29 juin 2005)

22. COMBY, Francis

La réforme du second cycle des études de pharmacie
Actualités pharmaceutiques, 2001, 396, p.6-8

23. Bulletin de l'Ordre National des Pharmacien
2003, 381, p.401-405

24. Numéro spécial réforme, régime des études en vue du diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie
ISPB Faculté de Pharmacie de Lyon, 2003, 171

25. Livret de l'étudiant, Université Henri Poincaré Nancy I, Faculté de Pharmacie
2004, 234 p.

26. LORIOL, Myriam

En avant la réforme !

Le moniteur des pharmacies, 2003, 2510, p.59-60

27. Réforme des études : les enseignements théoriques et pratiques « coordonnés »
Les nouvelles pharmaceutiques, 2003, 268, p.10-11

28. Livret des stages en officine, Faculté de Pharmacie de Nancy
2004, 12p.

29. THIRIET, Anne

Réforme des études de pharmacie, super potard !

Le moniteur des pharmacies, 2004, 2543, p.18-20

30. RABADEUX, Philippe

Evaluation du stage de pratique professionnelle en officine effectué en 1991.

Th. D. : Pharm. : Paris 11, Chatenay : 1992 ; 184.

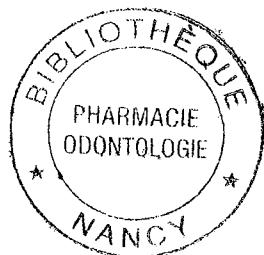
31. Commission pédagogique nationale de la première année des études de santé : Rapport Debouzie
Adresse URL : <http://www.sante.gouv.fr/htm/actu/debouzie/sommaire.htm> (page consultée le 28 juin 2005)

32. P.A.
LORRAINE : Des maîtres de stage formés !
Le moniteur des pharmacies, 2003, 2477, p.17

33. Compte rendu de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2004 à la Faculté de Pharmacie de Nancy
Pharmastage Lorrainc, 2005, 2p.

34. OUBRIER, Alexandra
Etre maître de stage, ça se mérite !
Le moniteur des pharmacies, 1999, 2317, p.30-31

35. Guide de la cinquième année hospitalo-universitaire : stage et enseignement, Faculté de Pharmacie de Nancy
2004, 30p.



DEMANDE D'IMPRIMATUR

DIPLOME D'ETAT DE DOCTEUR
EN PHARMACIEPrésenté par **Sébastien PIMENTA**Sujet :

**Etude des stages en officine depuis la réforme 2003 :
enquête auprès des étudiants et réalisation d'une
base de données consultable sur Internet**

Jury :

Président : Mme Francine PAULUS, Maître de Conférences

Juges : M. Benoît BEAUDOUIN, Pharmacien

M. Dominique GORRIA, Pharmacien

Le Président du Jury
et Directeur de Thèse

Vu,
Nancy, le 06 septembre 2005

Le Codirecteur de Thèse

Mme Francine PAULUS, M. Dominique GORRIA,
Maître de conférence Pharmacien

Vu et approuvé,

Nancy, le 12 septembre 2005

Le Doyen de la Faculté de Pharmacie
de l'Université Henri Poincaré – Nancy I,

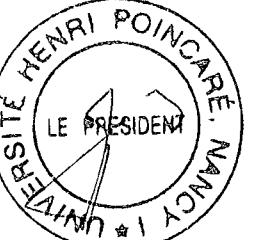
Chantal FINANCE

N° 2290

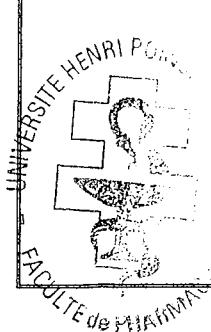
Vu,

Nancy, le 14 septembre 2005

Le Président de l'Université Henri Poincaré – Nancy I



Jean-Pierre FINANCE



N° d'identification : PH Nancy 05 n° 69

TITRE :

Etude des stages en officine depuis la réforme 2003 : enquête auprès des étudiants et réalisation d'une base de données consultable sur Internet

Thèse soutenue le 30 septembre 2005

Par Sébastien PIMENTA

RESUME :

Au début du XIX^{ème} siècle, les stages en officine représentaient la plus grosse partie de la formation d'un pharmacien. Le XX^{ème} siècle a été marqué par de grandes découvertes scientifiques, et la formation théorique a donc primé sur la pratique : les stages en officine ne constituaient alors que quelques semaines sur l'ensemble du cursus universitaire. Actuellement, et depuis la réforme des études pharmaceutiques de 2003, les choses tendent à s'inverser à nouveau ; cette réforme a en effet introduit de nouveaux stages, facultatifs et obligatoires. La faculté de Pharmacie de Nancy a été la première faculté de France à introduire ces nouveaux stages, dès la rentrée de 2002. Ces changements nous ont conduits à réaliser une enquête auprès des étudiants pour apprécier la qualité des stages, notamment pour le tout nouveau stage d'application en officine qui prend place au cours du deuxième cycle des études pharmaceutiques. Les résultats obtenus ont montré qu'il existe de grandes disparités entre les lieux de stage, ce qui nous a amené à réaliser un site Internet, afin que les étudiants puissent choisir au mieux leur maître de stage.

MOTS CLES : ENSEIGNEMENT PHARMACIE, OFFICINE PHARMACEUTIQUE, STAGE

Directeur de thèse	Intitulé du laboratoire	Nature	
Mme F. Paulus, Maître de Conférences		Expérimentale	<input checked="" type="checkbox"/>
Codirecteur : M. D. Gorria, Pharmacien	Laboratoire d'informatique	Bibliographique	<input type="checkbox"/>
		Thème	<input checked="" type="checkbox"/>

Thèmes

1 – Sciences fondamentales
3 – Médicament
5 – Biologie

2 – Hygiène/Environnement
4 – Alimentation – Nutrition
6 – Pratique professionnelle